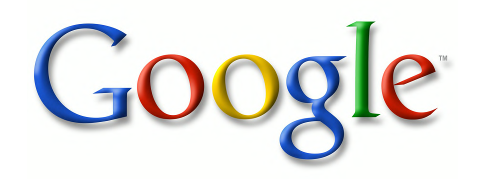
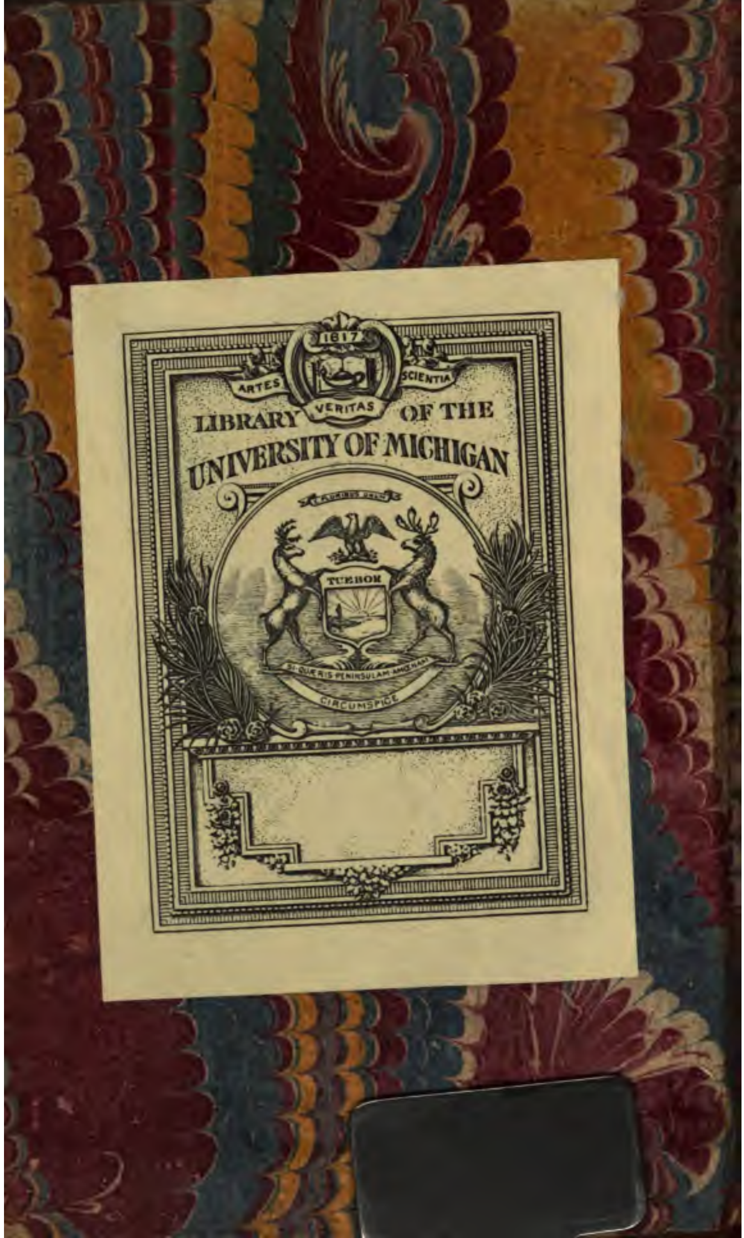





1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



HISTOIRE

DE

FRANCE,

SOUS LE REGNE

DE

LOUÏS XIV.

HISTOIRE

DE

FRANCE,

SOUS LE REGNE

DE

LOUÏS XIV.

HISTOIRE
DE
FRANCE,
SOUS LE REGNE
DE
LOUÏS XIV.

PAR

Mr. DE LARREY,

CONSEILLER DE LA COUR ET DES AMBASSADES DE SA MAJESTE' LE ROI DE PRUSSE.

TOME V.

Qui contient ce qui s'est passé depuis la Paix de Nimegue en 1679. jusqu'à la fin de l'année 1691.



A ROTTERDAM,

Chez MICHEL BOHM, & COMPAGNIE, 1722.

AVEC PRIVILEGE.

HISTOIRE DE FRANCE, SOUS LE REGNE DE LOUÏS XIV.



ES Etats Généraux parurent plus contens de la Paix, qu'aucun des Confédérez. Aussi en avoient-ils été les Médiateurs, & pour ainsi dire, les auteurs, en faisant la leur les premiers, pour servir d'exemple & d'invitation aux autres. Le Traité, comme je l'ai dit (1), en avoit été conclu à Nimegue le 10. d'Août 1678. Et comme les Etats Généraux s'empresserent d'en témoigner leur allégresse, le Roi Très-Chrétien de son côté ne fut pas moins prompt à leur en marquer sa satisfaction, & le plai-

1679.

CINQUIE'ME PE'RIODE.

(1) *A la fin du IV. Tome.*

1679. plaisir qu'il avoit de leur pouvoir rendre sa premiére affection. Desorte que ce ne fut que félicitations réciproques au sujet de ce Traité de Paix & d'Amitié, comme on le nommoit (1). La Publication s'en fit le 18. de Septembre en même jour à Paris & à la Haie au bruit de l'Artillerie, des acclamations du Peuple, & de la solemnité des feux de joie. Celui que le Comte d'Avaux, Ambassadeur Extraordinaire du Roi, fit allumer devant son Hôtel, représentoit par des Figures symboliques l'union de la France & de la Hollande. C'étoient sept Flêches, qui signifioient les Sept Provinces, entrelassées d'une branche de Lis avec ces mots: *Quis separabit ?* Qui les séparera? Rien ne pouvoit être plus flateur pour la République.

Le Discours de l'Ambassadeur, en prenant sa premiére Audience (2), ne le fut pas moins: & la Lettre, qu'il présenta de la part du Roi son Maître (3), donnoit tout le prix à une Alliance si honorable & si chére aux Sept Provinces. *Très-Chers, Grands*

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1678.*
(2) *Le 1. Octobre 1678.*
(3) *Elle étoit du 5. de Septembre.*

Grands Amis, Alliez & Confédérez, disoit le Roi, *maintenant que le Traité, qui a été ſigné entre nos Ambaſſadeurs & les Vôtres à Nimegue, a heureuſement fini les troubles qui ont altéré depuis quelques années l'étroite Alliance qu'il y avoit entre nous, le premier ſoin que nous voulons avoir, c'eſt de vous faire ſavoir avec combien de ſincérité nous voulons la rétablir, ſur les fermes fondemens de l'ancienne amitié que nous avons toujours euë pour Votre Etat.* 1679.

Il ne faut pas s'étonner, ſi après des expreſſions ſi affectueuſes de la part du Maître, le Miniſtre parla ſur le même ton. *Sa Majeſté,* dit-il aux Etats, *vous a rendu ſon ancienne amitié, auſſitôt qu'elle a ſu que vous l'avez ſincérement déſirée. . . . C'eſt ce qui l'a portée, lors qu'elle étoit au milieu de ſes Victoires, & dans la plus grande proſpérité de ſes Armes, à arrêter à votre conſidération le cours de ſes Conquêtes.* Il fait enſuite l'énumération des Conquêtes renduës par Sa Majeſté, & de celles, dont elle a bien voulu ſe contenter en leur faveur, & venant à ſon Ambaſſade: *Il me ſemble,* dit-il, *que vous ne pouvez regarder la promptitude de Sa* Diſcours du Comte d'Avaux.

1679. *Majesté à me faire passer auprès de vous, que comme un effet bien particulier de son amitié, & un excès de la confiance qu'elle a euë, que les Etats Généraux confirmeroient avec joie un Traité qui leur rend avec la Paix, la ferme amitié que Sa Majesté a euë de tout tems pour Votre République.*

Discours des Ambassadeurs Hollandois au Roi.

C'est aussi ce que firent les Etats Généraux par la célebre Ambassade (1) qu'ils envoiérent au commencement de l'année, & dont celui qui portoit la parole ne s'exprima pas avec moins de respect que de force & de grace (2). *Sire*, dit-il, *nos Seigneurs & Maîtres sachant fort bien combien l'amitié de Votre Majesté leur est nécessaire, & de quelle importance il est, pour le bien de leur République, d'entretenir une si glorieuse Alliance, ils ne manqueront pas de faire voir aux occasions qui se présenteront, qu'ils les recherchent avec grand soin, & qu'ils conserveront un profond respect pour un si grand Roi.* Et ensuite, après avoir dit que les Etats souhaitoient de voir toute l'Europe rétablie dans une Paix parfaite, il ajoûte, *c'est pourquoi ils*

nous

(1) *Elle étoit composée de Mrs. Boreel, van Odyck, & van Wede.*

(2) *En Mars 1679. Voiez le Mercure Hollandois.*

nous ont ordonné de prier Votre Majesté, comme l'unique Arbitre d'une si grande Oeuvre, & véritablement digne d'un Roi Très-Chrétien, de vouloir faire céder la gloire de ses Triomphes au repos de tant de Peuples, & de vouloir préférer la Paix Générale à l'espérance que la continuation d'une Guerre avantageuse pourroit donner. 1679.

Médaille frapée en l'honneur du Roi.

La Hollande ne se contenta pas de ces félicitations au sujet de la Paix, & du glorieux aveu qu'elle faisoit au Roi de lui en être redevable : elle voulut encore, pour en rendre la mémoire perpétuelle, la faire graver sur le métal, & fit dans ce dessein fraper l'année suivante une Médaille en l'honneur de Sa Majesté. Le Roi y étoit représenté en Buste (1), le Casque en tête & couronné de Lauriers, avec ces paroles : *Louïs le Grand, Pacificateur de l'Univers* (2). Et c'est ainsi que Septime Severe est qualifié dans une de ses Médailles. Sur le revers de celle du Roi étoit la Paix, & au

(1) *Voiez l'Histoire de Hollande par La Neufville, imprimée à Paris en 1693. & le Journal des Savans de Paris pour les années 1687. & 1688. & l'Histoire Métallique de la République de Hollande par Mr. Bizot, raportée dans le Journal de 1687.*

(2) *Elles étoient en Latin*, Ludovicus Magnus, Orbis Pacificator.

1679. au dessous un Soleil dissipant les nuages, avec ces paroles, *C'est à lui qu'on est redevable du Repos Public* (1). On ne pouvoit témoigner plus solemnellement sa reconnoissance de la Paix que venoit de donner le Monarque Victorieux : & aussi ne pouvoit-on refuser un si glorieux témoignage à un Prince qui avoit le premier sacrifié à une Paix si désirée, par la restitution de tant de Places conquises qu'il avoit bien voulu rendre à l'Espagne, comme non seulement les Etats Généraux, mais aussi tous les Plénipotentiaires aux Conférences de Nimegue eurent la bonne foi, ou la complaisance, dit l'Auteur (2) qui le raporte, de le reconnoître.

Le Prince de Furstemberg vient remercier le Roi.

Le Prince de Furstemberg, mis en liberté par le Traité du 5. de Février, vint le 4. d'Août en France en remercier son Libérateur, & fut toujours attaché aux intérêts du Roi.

Le Roi d'Espagne épouse la fille aînée du Duc d'Orléans.

Le Mariage du Roi d'Espagne, qui se fit le 31. d'Août avec *Mademoi-*

(1) Solus hæc otia fecit.
(2) *Voiez Politique nouvelle de la Cour de France, imprimée en* 1694.

moiſelle, fille aînée de *Monſieur* (1), 1679.
ſortie de ſon premier Mariage avec Henriette d'Angleterre, fut le plus agréable, & devoit être le plus inviolable Sceau de la Paix. Mais que les choſes humaines ſont inconſtantes! La mort de cette Princeſſe, qui arriva au commencement de l'année 1689. rompit ce Sceau, puiſque, comme nous le verrons dans la ſuite, ce fut quelques mois après que l'Eſpagne déclara la Guerre à la France. Spinola Dorie, Marquis de Los Balbaſés, & revêtu du Caractére d'Ambaſſadeur Extraordinaire, en vint faire la demande le 26. d'Avril, & le 2. de Juillet il obtint le conſentement du Roi & de *Monſieur*. Les conditions du Mariage furent réglées avec le Marquis de Los Balbaſés le 11. du même mois, & la Célébration s'en fit à Fontainebleau le 31. d'Août. Le Prince de Conti, porteur de la Procuration du Roi d'Eſpagne pour épouſer *Mademoiſelle*, parut avec un habit & un manteau tout couvert de Perles & de Diamans, & ſe mit à la main droite de la Princeſſe,

 dont

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1679. les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand.*

1679. dont la mante & l'habit étoit de velours violet, semé de fleurs de Lis d'or avec un bord d'Hermines, aiant sur la tête une Couronne d'or, fermée par le haut, en forme de croix avec des demi-cercles de Diamans. Le Cardinal de Bouillon, revétu de ses Habits Pontificaux, les maria suivant le Céremoniel, & leur donna la bénédiction nuptiale. Le Roi & la Reine, *Monsieur*, *Madame*, les Princes & les Princesses du Sang, toute la Cour enfin assista à cette auguste Cérémonie, où il y eut peut-être plus de magnificence que de véritable joie.

Car enfin ce Mariage n'étoit pas du goût de la jeune Princesse, élevée dans une Cour dont les maniéres étoient bien différentes de celles de la Cour où elle alloit entrer (1). Aussi le regarda-t-elle moins comme une fortune éclatante, qui la faisoit monter sur un des premiers Trônes du Monde, que comme un sacrifice qu'elle faisoit de sa liberté & de ses inclinations à la Cour de France qui le souhaitoit. Le pressentiment qu'elle avoit de ses malheurs ne fut que trop

(1) *Voiez les Mémoires de la Cour d'Espagne.*

trop réellement accompli. Enfermée 1679.
dans son Palais, qui lui servoit de prison sous la garde d'une vieille Camaréra Major, sa Géoliére, plutôt que sa premiére Dame d'honneur, n'aiant pour compagnie & pour consolation que d'autres vieilles Espagnoles qu'elle n'entendoit point, & à qui elle ne pouvoit se faire entendre, & pour divertissement que des Tragédies de la façon des Jésuïtes, où elle ne comprenoit rien, des Cavalcades, où elle couroit quelquefois risque de la vie, & des Actes du cruel Tribunal de l'Inquisition, dont le Spectacle lui faisoit horreur: sans argent, & hors d'état de faire ni charitez, ni libéralitez à personne, elle passa ainsi dix ans de vie le plus tristement du monde. Et s'il faut croire les bruits qui coururent de sa mort arrivée en 1689 (1), elle ne fut pas naturelle, & on en publia des circonstances fort semblables à celles de la feuë Duchesse d'Orléans sa mere; mais il ne faut pas avoir trop de crédulité pour ces sortes d'Anecdotes. Aussi l'Auteur qui les raporte, dit

 bien-

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour l'année* 1689.

1679. bientôt après que c'étoient des discours en l'air: aussi bien que ce que l'on dit des soins qu'on avoit pris en France avant qu'elle en partît, pour qu'elle ne pût avoir d'enfans.

Je reviens à son Mariage. Aiant été célébré de la maniére que j'ai dit, elle partit pour se rendre en Espagne, accompagnée de *Monsieur* & de *Madame* jusqu'à Orléans, d'où elle se rendit le 19. d'Octobre à St. Jean de Luz, qui est la derniére Place de France de ce côté-là: & après quelque séjour que causérent les ordres qu'on attendoit d'Espagne, elle continua sa route, & arriva le 3. de Novembre sur les bords de la petite & fameuse Riviére de Bidassoa, qui sépare les deux Roiaumes, & qui en de pareilles occasions sert de Rendez-vous à la Pompe des deux Cours. Le Marquis d'Astorga en aiant été averti y vint trouver Sa Majesté, *étant venu*, dit-il, *au nom du Roi son Maître pour récevoir la Reine*. A quoi le Prince de Harcourt, qui la conduisoit, répondit: *Qu'il étoit venu de son côté pour la lui délivrer, souhaitant que Sa Majesté pût servir d'un gage d'amitié entre les deux Couronnes*. L'Acte de

de Délivrance s'étant fait ensuite, la Reine entra dans le batteau qui la porta sur les Terres d'Espagne, & le Roi vint la recevoir le 18. de Novembre à trois lieuës de Burgos, où le Mariage fut béni pour la seconde fois. Le lendemain Leurs Majestez se rendirent à Burgos, d'où elles prirent le chemin de Buen-Retiro, & l'année suivante firent leur Entrée à Madrid avec la Pompe ordinaire en de semblables Fêtes. 1679.

Dom Jean d'Autriche, dont j'ai souvent fait mention, eût dû s'y trouver par le Droit de sa naissance: mais il étoit mort le 17. de Septembre, & sa mort avoit fait différer pendant quelques jours les réjoüissances publiques qui devoient se faire, sur les nouvelles que la Cour de Madrid avoit euës de la Célébration des Nôces faites le 31. d'Août à Fontainebleau. Ainsi il n'y a pas d'aparence au bruit qu'on fit courir, qu'il étoit mort de chagrin de cette Alliance, pour laquelle il avoit de l'aversion. Ce que j'ai eu occasion de raporter de la vie & des traverses de ce Prince en diverses rencontres (1), m'oblige de

La mort de Dom Jean d'Autriche l'empêche d'assister aux Nôces.

(1) *Voiez le IV. Tome pag. 365. & suiv.*

1679. de dire quelque chose de sa mort, & d'achever son éloge en peu de mots. Il languit pendant vingt-trois jours d'une fiévre maligne, qui le coucha dans le tombeau à l'âge de cinquante ans. Il étoit fils naturel de Philippe IV. qui l'avoit légitimé, & l'Espagne n'avoit point eu depuis longtems un Prince de si grand mérite: également bien fait de sa personne, soit pour le corps, soit pour l'esprit: régulier en tous les traits de son visage, d'une conversation agréable, & s'attirant les cœurs de tout le monde: propre, galant, poli, écrivant fort bien en plusieurs sortes de Langues. Il n'étoit pas moins versé dans la Politique, ni moins habile, ni moins brave dans la Science Militaire, & à la tête des Armées, témoin la célebre Bataille des Dunes (1), & tant d'autres, où nous l'avons vu signaler sa capacité & sa valeur. Il avoit été Vicaire-Général en Italie, titre qui l'élevoit au dessus des Vicerois: on lui avoit donné le Gouvernement des Païs-Bas en propriété: & les Roiaumes d'Arragon & de Catalogne l'avoient reçu pour leur Viceroi.

Son éloge.

(1) *En* 1658.

ceroi. Mais, comme je l'ai dit (1), 1679.
la Reine Douairiére d'Eſpagne avoit été comme ſa Junon, qui lui avoit continuellement ſuſcité de fâcheuſes traverſes, & il ne trouva de repos que dans le cercueil, où il fut porté à l'Eſcurial, & enterré auprès des Princes de la Maiſon Roiale.

L'année 1680. (2) où nous allons 1680.
entrer, commence une des plus conſidérables Epoques du Regne de Loüis XIV. C'eſt auſſi une des plus délicates, & qui demande le plus de circonſpection & de ménagement. Ce fut pendant cette Epoque, que je pouſſe juſqu'à l'année 1689. qu'on vit éclore les ſemences d'une nouvelle Guerre, plus générale, plus ſanglante, & plus longue que celle qui venoit d'être terminée par la Paix de Nimegue.

Eloge du Regne de Loüis XIV jusqu'à 1680.

Juſques ici tout le Regne de Loüis XIV a été aplaudi, comme celui d'un fameux Conquérant, & ſi la fureur de ſes Armes a laiſſé de funeſtes traces en quelques endroits,

 tel

(1) *Voiez le IV. Tome page 366.*
(2) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, les Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de Louïs le Grand, De Riencourt, les Journaux des Savans de Paris, l'Hiſtoire de Guillaume III. le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*

1680. tel est le sort de la Guerre, & le malheur presque inséparable de la Victoire. Peut-être encore l'ambition & la fierté l'ont-elles emporté trop loin: mais il est peu de Héros sans ces défauts. Après tout il a su se borner, & ses Ennemis réconciliez ont donné des éloges à sa modération, aussi bien qu'à ses Triomphes: témoin la Médaille que la Hollande fit fraper à son honneur ensuite de la Paix, & le témoignage que lui rendirent les Plénipotentiaires aux Conférences de Nimegue (1): Mais je crains qu'il n'en soit pas de même dans la suite, & que son ambition ne fasse tort à sa gloire. Je ne puis néanmoins me résoudre à dissimuler les grands mouvemens qu'il a donnez à toute l'Europe, pour accomplir ses desseins, qui ne furent guére moins vastes que ceux d'Alexandre & de César. Je n'oublierai rien de ce qui se peut dire pour les justifier: mais je ne suprimerai pas non plus les plaintes améres qu'en font ses Ennemis, & les odieuses couleurs avec lesquelles ils les dépeignent.

Je

(1) *Voiez ci-dessus page 6.*

Je commencerai par donner un Plan de la situation où la Paix de Nimegue avoit mis toute l'Europe. Il parut bientôt après qu'elle fut publiée que le Traité n'avoit pas tout réglé, & qu'il avoit laissé d'aussi grandes prétentions à la France, que celles qu'il lui avoit adjugées. Elles consistoient en plusieurs Châtellenies, Villes, Bourgs, Villages & autres lieux que le Roi avoit conquis par ses Armes, & qu'il prétendoit lui apartenir, n'étant point nommez dans les Articles des Cessions spécifiées par le Traité de Paix. Mais le Roi d'Espagne soutenoit qu'ils y étoient renfermez: & cette contestation donna lieu à un Congrès qui se tint à Courtrai (1) en l'année 1681. où les deux Rois avoient leurs Commissaires députez, qui travaillérent inutilement à l'accommodement de leurs différens, sur lesquels ni les uns ni les autres ne voulurent point se relâcher. Les Conférences rompuës, la France n'abandonna pas ses prétentions, & menaça de se faire justice, si on ne la lui faisoit pas.

1680.

Nouvelles prétentions de la France.

Congrès de Courtrai.

Elle

(1) *Voiez le Procès Verbal des Procureurs des deux Rois à l'Assemblée de Courtrai.*

1680. Elle prétendoit encore que le Comté de Chiney (1), qui lui fut cédé le 21. de Juillet 1681. étendoit sa Jurisdiction jusqu'aux Portes de Luxembourg, & par ce moien elle tenoit cette Ville toujours bloquée, lui coupoit les Vivres, & pouvoit la réduire à mourir de faim. Il falloit donc la lui céder, ou lui donner un Equivalent.

Autres prétentions à cause du Comté de Chiney & des trois Evêchez.

La Cession qu'on lui avoit faite de l'Alsace (2) ne lui donnoit pas de moindres Droits sur Strasbourg : & les Villes de Mets, Thoul & Verdun, qui sont des Siéges d'Evêchez, lui attribuoient une grande étenduë de Païs qu'elle soutenoit être de l'ancienne Mouvance de ces Evêchez, dont l'Empereur & les Seigneurs particuliers l'avoient soustrait, & où elle vouloit le réünir. De là vinrent les Chambres de Brisach & de Mets, dont je parlerai bientôt. Telles étoient les prétentions de la France.

Il s'en falloit donc bien que la Paix de Nimegue n'eût fait le repos de l'Europe, puis qu'on la voioit tout de nouveau à la veille de se brouiller

plus

(1) *Ou Chiny.*
(2) *En confirmant le Traité de Westphalie.*

plus que jamais, & de reprendre les Armes qu'elle avoit à peine quittées. Les Ennemis de la France lui en imputoient la cause. 1680.

Plaintes des Ennemis de la France.

„ A peine, disoient-ils, la Paix „ fut-elle publiée, que la France „ commença à la violer par des in- „ fractions manifestes. Elle n'aban- „ donna les Places qu'elle avoit cé- „ dées dans les Païs-Bas qu'un peu „ tard: elle en retint quelques-unes, „ & s'empara de quelques autres „ qu'on ne lui avoit point cédées, „ & dont elle chassa les Garnisons. „ Elle se rendit maîtresse de la plus „ grande partie de la Campagne & „ des Villages qui étoient autour „ des Villes Espagnoles. Elle éta- „ blit des Bureaux jusqu'aux Portes „ de ces Villes, & empêcha qu'on „ ne paiât au Roi d'Espagne les „ Droits qui lui étoient dûs: & tout „ cela sous prétexte que ces Païs „ qu'elle occupoit, étoient des Dé- „ pendances de ceux qu'on lui avoit „ cédez, ou n'étoient point des Dé- „ pendances de ceux qu'elle avoit cé- „ dez, & faisoient partie des Con- „ quêtes qu'elle avoit retenuës. „ Enfin, elle en demanda d'autres

„ qui

1680. „ qui ne lui apartenoient pas plus lé-
„ gitimement, & menaça que si on
„ ne les lui donnoit, elle se feroit
„ raison par les Armes, & se saisi-
„ roit d'abord de Luxembourg,
„ qu'elle tenoit bloqué, pour Equi-
„ valent des Places qu'elle préten-
„ doit lui apartenir.

Prétentions de la France pour les trois Evêchez.

Elle n'en faisoit pas moins en Allemagne que dans les Païs-Bas. Sous prétexte des anciens Droits des Evêchez de Mets, Thoul & Verdun qu'elle faisoit revivre, elle prétendoit enlever à l'Empire une étenduë de Païs considérable, & ses Chambres Souveraines de Mets & de Brisach réünissoient au Domaine de la Couronne, les Comtez, les Baronnies, & les autres Fiefs qu'elle prétendoit avoir été démembrez des trois Evêchez.

Entreprises des Chambres de Mets & de Brisach.

Invasion de Strasbourg & de Casal.

Ce qu'il y eut encore de plus fâcheux & de plus irritant pour l'Empire, c'est que le 30. de Septembre 1681. elle se saisit de Strasbourg, sans parler de Casal qui reçut le même jour Garnison Françoise.

„ Quelles bornes donc, ajoûtoit-
„ on peut-on donner à cette insa-
„ tiable Monarchie, dont la passion
„ de s'agrandir croîtra toujours, à
„ me-

„ mesure que ses entreprises seront 1680.
„ suivies de succès heureux? Et que
„ veulent dire ses quatre Camps en
„ Alsace, en Flandre, sur la Sâre
„ & sur la Saone (1)? si ce n'est
„ pour alarmer l'Espagne, l'Empe-
„ reur, les Electeurs, toute l'Europe.

Réponse de la France.

La France traitoit ces Plaintes de pures Déclamations, & prétendoit n'avoir fait aucune contravention au Traité de Nimegue, „ duquel au
„ contraire elle exécutoit les Arti-
„ cles, soit à l'égard des Cessions
„ qu'on lui avoit faites, soit à l'é-
„ gard des Places qu'elle n'avoit
„ point cédées, & qu'elle prétendoit
„ retenir: comme elle s'en étoit ex-
„ pliquée aux Conférences de Cour-
„ trai. Qu'à l'égard de Luxem-
„ bourg, elle usoit de ses Droits sur
„ le Territoire de son Comté de Chi-
„ ney, sans qu'elle fût obligée d'avoir
„ de la considération, pour le préju-
„ dice que la Ville de Luxembourg
„ en pouvoit recevoir à cause de son
„ voisinage: & que pour les Réü-
„ nions qu'elle faisoit faire par ses
„ Chambres de Brisach & de Mets,
„ il n'y avoit là rien que de Juridi-
„ que,

(1) *La France faisoit camper là quatre Corps de Troupes.*

1680. „ que, que tout s'y passoit selon les „ Loix, & qu'elle ne s'étoit pas liée „ les mains par le Traité de Nime- „ gue, ni n'avoit pas renoncé au „ plus beau Droit & au plus noble „ Apanage des trois Evêchez.

„ Quant aux Villes de Strasbourg „ & de Casal, la premiére étant une „ Ville libre, avoit pu se donner à la „ France, & Casal, en recevant Gar- „ nison Françoise, avoit pourvu à sa „ sureté.

„ Il y avoit aussi peu de raison à cri- „ tiquer ses Camps & ses Armées: „ comme si un Souverain étoit obli- „ gé de rendre compte à ses Ennemis „ ou à ses Voisins de l'exercice & du „ campement de ses Troupes sur ses „ propres Terres.

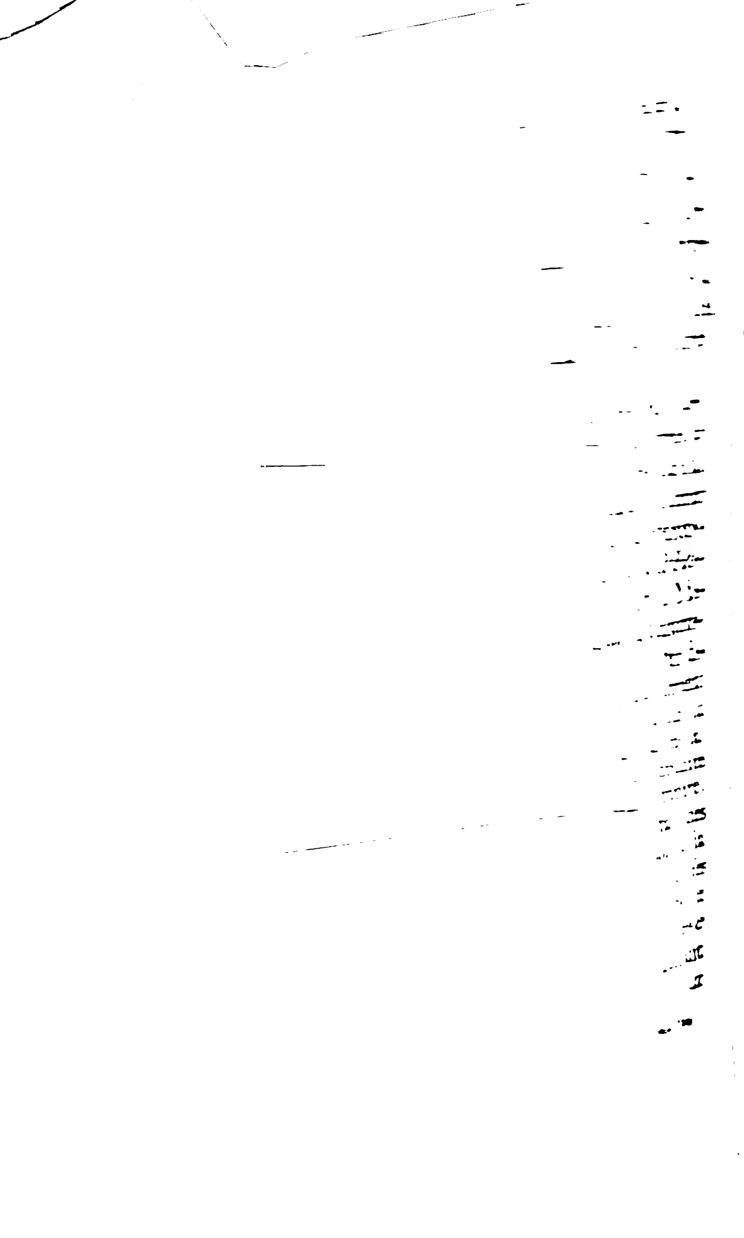
Ambition de Louvois.

Toute la France pourtant n'aplaudissoit pas à l'ambition du Monarque: mais on en rejettoit la haine sur celle du Favori (1). *Après la Paix de Nimegue*, dit l'Ecrivain moderne (2), *on peut dire que la domination de la France étoit comme établie dans toute l'Europe*, *& que le Roi fût devenu l'Arbitre de tous les Princes dans* cette

(1) *Louvois.*
(2) *Voiez les Mémoires de M. D. L. F.*

cette partie de notre Hémisphére, s'il 1680.
eût marqué de la modération & de l'équité : mais l'ambition de Louvois, qui vouloit pérpetuer la Guerre, engagea le Roi dans de nouvelles prétentions, & fit ériger la Chambre de Mets, surprendre Strasbourg, & faire le Siége de Luxembourg en pleine Paix. On vit par là, continuë cet Auteur, *qu'il étoit nécessaire pour la sureté Publique que tout le monde se liguât contre la France*. Que les Rois sont à plaindre d'avoir de semblables Favoris, & que l'ambition en est pernicieuse!

Ces entreprises rallumérent le feu mal éteint & firent remuer tous les Intéressez. Ils en portérent leurs plaintes au Roi d'Angleterre, dont le Roi Très-Chrétien ne refusa pas la Médiation. L'Empereur l'accepta de son côté; mais l'Espagne avoit de la peine à y consentir, dans la prévention où elle étoit des liaisons du Monarque Anglois avec sa Majesté Très-Chrétienne. Elle s'y résolut enfin, & alors Louïs XIV. fit lever en 1682. le Blocus de Luxembourg, & rompre les Conférences de Courtrai, ausquelles on en devoit substituer d'autres, d'un plus grand pouvoir



un détail plus circonstancié de tout ce qui se passa chaque année en France, & dans les lieux où elle porta ses Armes ou ses Négociations.

Le Roi, prévoiant les nouvelles Guerres, où l'explication du Traité de Nimegue alloit l'exposer, commença par solliciter les Etats Généraux d'entrer avec lui dans une Alliance défensive (1), s'obligeant de tenir prêts cinquante mille Hommes, toutes les fois qu'il seroit nécessaire de les emploier pour le Bien Commun, & n'exigeant d'eux que l'entretien de dix mille Fantassins & de six mille Chevaux. Il ne crut pas que des Peuples, qui avoient témoigné tant de joie & tant de reconnoissance de se voir rétablis dans l'honneur de son amitié, voulussent lui refuser d'entrer dans une Union si honorable & si avantageuse à leur République. Trois Mémoires furent présentez pour cela par le Comte d'Avaux le 6. le 12. & le 21. Janvier : mais ils furent traversez par l'Envoié du Roi d'Angleterre, qui regarda cette Alliance comme injurieuse au Roi son Maître

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 16[..] A cause de celle qui avoit été faite avec lui*

1680. voir & d'une plus grande étenduë, sous la Médiation du Roi d'Angleterre. Il ne s'agissoit plus que de convenir d'un lieu, où tous les Intéressez pussent traiter, afin de terminer une bonne fois ces contestations, & d'établir la Paix Générale sur des fondemens qui ne pussent plus être ébranlez.

Hostilitez à quoi la France se voit contrainte.

Mais pendant qu'on contestoit là-dessus, le Roi Trés-Chrétien, ennuié de tant de longueurs, & le tems de la Suspension qu'il avoit accordée étant écoulé, il trouva à propos d'exercer ses Droits. Le Maréchal d'Humiéres assiégea Courtrai, & le Maréchal de Créqui bombarda Luxembourg (1) pour la raison que j'en dirai en son lieu. Ce Bombardement fut suivi de Siége, & de la prise de la Place au mois de Juin 1684. & de la Trêve concluë le mois d'Août ensuite entre la France, l'Espagne & l'Empire.

Tel étoit en général l'état des affaires de l'Europe par raport à la France & à ses Ennemis, ou à ses Alliez & à ses Voisins, depuis le Traité de Nimegue jusqu'à la Trêve de Ratisbonne. Voions maintenant un

(1) *L'un & l'autre se fit sur la fin de l'année 1683.*

un détail plus circonstancié de tout 1680.
ce qui se passa chaque année en France, & dans les lieux où elle porta ses Armes ou ses Négociations.

Le Roi, prévoiant les nouvelles Guerres, où l'explication du Traité de Nimegue alloit l'exposer, commença par solliciter les Etats Généraux d'entrer avec lui dans une Alliance défensive (1), s'obligeant de tenir prêts cinquante mille Hommes, toutes les fois qu'il seroit nécessaire de les emploier pour le Bien Commun, & n'exigeant d'eux que l'entretien de dix mille Fantassins & de six mille Chevaux. Il ne crut pas que des Peuples, qui avoient témoigné tant de joie & tant de reconnoissance de se voir rétablis dans l'honneur de son amitié, voulussent lui refuser d'entrer dans une Union si honorable & si avantageuse à leur République. Trois Mémoires furent présentez pour cela par le Comte d'Avaux le 6. le 12. & le 21. de Janvier : mais ils furent traversez par l'Envoié du Roi d'Angleterre, qui regarda cette Alliance comme injurieuse au Roi son Maître (2).

Ce

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1680.*
(2) *A cause de celle qui avoit été faite avec lui en 1678.*

1680. Ce ne fut pas un petit embarras pour les Etats Généraux, de ne pouvoir accepter la proposition du Roi Très-Chrétien sans offenser sa Majesté Britannique, ni la refuser sans s'exposer à perdre les bonnes graces d'un Roi, dont ils avoient plus à craindre ou plus à espérer que de tout autre. Ce fut pourtant à ce dernier parti qu'ils se résolurent après bien des Délibérations. Tout le tempérament qu'ils gardérent, consista en des excuses très respectueuses qu'ils firent au Comte d'Avaux, & en de fortes protestations de donner au Roi en toutes rencontres, des témoignages de leur zêle & de leurs bonnes intentions. Le Roi ne trouva pas à propos d'en exiger davantage, & voiant bien qu'il ne pouvoit compter que sur ses propres Forces, il se prépara à surmonter seul tous les obstacles qui s'oposeroient à ses prétentions.

Surnom de *Grand* donné au Roi.

Il prit pour un heureux augure le surnom de *Grand*, qui lui fut donné au commencement de cette année, du consentement même de tous les Etrangers (1). Nous avons vu que

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand.*

que la Hollande fit fraper une Mé- 1680.
daille où il étoit ainſi qualifié. Conſtantin, Valentinien, Théodoſe furent honorez de ce ſurnom (1), qui avoit été donné avant eux à Alexandre & à Pompée. Ceux donc qui font un crime au Roi de l'avoir accepté, font paroître moins d'équité & de modeſtie, que d'envie & de malignité. Il eſt vrai qu'Alexandre Severe le refuſa du Sénat de Rome, qui vouloit le lui donner: mais peut-être ne croioit-il pas le mériter; car pour être *Grand* il faut être convaincu de ſa grandeur. Ainſi Charlemagne & Otton I. Empereurs, ainſi Henri IV. Roi de France, ainſi Louïs XIV. ſon petitfils s'en crurent dignes, & l'ont glorieuſement porté. Et après tout, eſt-ce quil y a quelque choſe de plus ambitieux dans ce titre, que dans ceux de *Vainqueur*, de *Triomphateur*, *d'Invincible*, & de *toujours Auguſte* que prenoit l'Empereur Juſtinien, & qui ſont paſſez à ſes Succeſſeurs à l'Empire, ſans qu'on y trouve à redire?

(1) *Voiez le Journal des Savans de Paris pour l'année* 1685.

1680. On s'aperçût cette année (1) que l'empoisonnement & le sortilége infectoient le Roiaume, deux crimes presque toujours compliquez, ou plutôt qui ne sont bien souvent qu'un seul & même crime; les Sorciers n'étant que des Empoisonneurs, & leurs prétendus sortiléges que de véritables maléfices pour empoisonner tantôt les plantes, tantôt les animaux, & d'autrefois les hommes. L'Italie est fameuse pour ces Scélératesses: & l'on sait qu'environ l'an 420. de Rome ce crime devint si contagieux, que le Sénat fut obligé de faire mourir cent soixante & dix Dames Romaines qui en étoient coupables (2), outre un plus grand nombre dont on épargna la vie, pour ne point rendre la Ville déserte, & qu'on se contenta d'intimider par le suplice de leurs Complices. Telle étoit encore cette Locusta, si renommée pour la subtilité de ses poisons, & dont Agrippine se servit pour faire périr l'Empereur Claude son mari. Dès lors les sortiléges se joignoient aux empoisonnemens,

Empoisonneurs & Sorciers.

Fréquens en Italie.

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, De Riencourt, le Journal des Savans de Paris, le Mercure Hollandois.*

(2) *Voiez Tite Live. Liv. 8. Ch. 18.*

mens, & l'Histoire est pleine de ces Conjurations, que faisoient ces prétendus Sorciers ou Magiciens sur la vie, soit des Empereurs, soit des autres Grands de Rome, qu'on les accusoit de faire périr par leurs enchantemens. De là ces Caractéres & ces Talismans si vantez dans tous les Siécles, & qui ne sont pas ignorez du nôtre, ausquels on attribuë une vertu magique, dont la crédulité & la foiblesse de l'esprit humain font tout le fondement. 1680.

Origine des Talismans & des Caractéres.

La France, aussi bien que l'Italie & que tous les autres Peuples du Monde, s'est ressentie du mal général. Elle a eu aussi ses Empoisonneurs & ses Sorciers, soit qu'il faille en faire deux genres de Scélérats différens, ou les confondre ensemble, n'étant distinguez que par la superstition du Peuple, qui traite de sortilége tout ce qui ne lui paroit pas naturel. C'est ainsi que du tems de Charlemagne la mortalité s'étant mise parmi les Bestiaux, *le Peuple crédule & superstitieux*, dit l'Historien (1), *fut assez fou pour croire que ce mal venoit de sortilége* On alla bien

Empoisonneurs & Sorciers en France.

(1) *Voiez Mezerai.*

1680. Les Contes qu'on en fait.

bien plus loin. On publia que Grimoald, Duc de Bénevent, ennemi de Charlemagne, envoioit des hommes avec des poudres enchantées pour les jetter dans les herbages & sur le Bétail, & qu'il y avoit un Païs de *Magodie*, où ces Sorciers s'embarquoient dans les nuës, & venoient prendre terre où il leur plaisoit. L'Historien ajoûte, que ce bruit universellement répandu blessa si fort l'imagination de plusieurs esprits foibles, qu'ils crurent, & qu'ils avouérent même en justice qu'ils étoient du nombre de ces malheureux-là. Ce n'est pas que je veuille nier qu'il y ait eu, ou soutenir qu'il n'y ait pas encore de véritables Sorciers, des hommes assez abominables pour faire pacte avec le Démon, & pour emprunter de lui les divinations & les autres sortiléges dont ils trompent ceux qui les consultent. Mais il est certain que la plûpart de ces misérables, ne sont que des Fourbes & des Empoisonneurs. Ils n'en sont pas moins criminels, & les Loix divines & humaines s'arment également contre de semblables Monstres.

Aussi le Roi donna le 11. de Janvier

vier une Déclaration qui comprenoit les uns & les autres. „ Voulant „ pourvoir aux Impiétez, Sortilé- „ ges, Empoisonnemens, & autres „ crimes énormes que commet- „ toient certaines personnes qui fai- „ soient profession de Magie, qui „ passoient pour Devins, & qui sous „ ce prétexte surprenoient la crédu- „ lité de beaucoup de gens, par la „ fausseté de leurs impostures & de „ leurs enchantemens, Sa Majesté „ ordonne que tous les Devins & „ Devineresses sortiront incessam- „ ment de son Roiaume, à peine „ de punition corporelle: & que „ tous ceux qui auront emploié des „ termes de l'Ecriture Sainte, ou „ des priéres, en faisant des choses „ qui n'ont aucun raport aux causes „ naturelles, seront punis exemplai- „ rement. „ La même Déclaration défendoit l'usage des poisons à tous autres, qu'à ceux qui sont d'un Art & d'une Profession qui les autorise à les emploier dans leurs remedes & leurs antidotes: abandonnant au reste les Empoisonneurs à la rigueur des Loix.

1680.

Déclaration contre les Empoisonneurs & les Devins.

Il y avoit déjà quelques années

1680. que la Marquise de Brinvilliers (1), convaincuë d'avoir empoisonné son pere, son frere, & plusieurs pauvres de l'Hôpital, avoit eu la tête tranchée, suplice trop doux, mais que les grandes alliances de sa Famille dans la Robe lui obtinrent, au lieu du feu qu'elle avoit mérité. Cette exécution n'empêcha pas deux autres malheureuses, la Vigoureuse & la Voisin (2), de faire le même métier, & de joindre à leurs poisons, l'art trompeur de deviner. Leur détestable commerce avoit été suivi de crimes énormes, & elles furent brulées toutes vives. Elles nomm érent des Complices d'un grand nom, & entre tous les autres la Duchesse de Bouillon, la Comtesse de Soissons, & le Duc de Luxembourg. La premiére brava les Juges dans son interrogatoire, & ne fut pas mise en prison; mais on l'obligea de s'absenter pendant quelque tems. La Comtesse de Soissons, décrétée en prise de corps, aima mieux passer en Flandre, que de s'exposer à la haine des ennemis qu'elle avoit à la Cour (3). Pour le Duc

Suplice de la Voisin & de la Vigoureuse.

Elles accusent les personnes de la premiére qualité.

(1) *Femme du Marquis de ce nom, & fille du Lieutenant-Civil Aubrai décapitée en 1676.*

(2) *Sage-femme.* (3) *La Marquise de Montespan.*

Duc de Luxembourg, accusé de commerce avec le Démon & les Magiciens, il fut envoié à la Bastille, mais élargi bientôt après & déclaré absous. On dit (1) qu'il s'étoit attiré cette disgrace, pour s'être brouillé avec le Favori. Passons à des Evénemens moins tragiques & plus importans. 1680.

Accusations contre le Duc de Luxembourg.

Le Roi fait fortifier Saar-Louïs.

L'Alsace, qui s'étend entre le Rhin qu'elle a à l'Orient, & la Moselle qu'elle a au Couchant, depuis la Lorraine jusqu'à la Suisse, pouvoit être exposée aux Courses des Allemands, & à l'irruption des Suisses, à qui d'ailleurs la Franche-Comté étoit ouverte. Le Roi fit fortifier Saar-Louïs, située sur la Saar à l'ouverture de la Lorraine du côté du Nord, & d'une Bicoque qu'elle étoit auparavant, il en fit une Ville considérable, dans laquelle il établit un Siége Présidial d'un grand ressort. Cette Ville empêchoit les irruptions des Allemands du côté du Rhin & de la Moselle, & couvroit la Lorraine & l'Alsace.

A l'égard de la Franche-Comté, bornée à l'Orient par la Suisse, par

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1680. où il étoit facile de pénétrer dans la Province, & de là dans le cœur de la France, le Roi fit bâtir le Fort de Hunningue, qui tient Basle en échec & comme à sa discrétion. Par là toute la Suisse est arrêtée, & n'oseroit donner passage aux Ennemis de la France, sans s'exposer à perdre une de ses plus belles Villes, & un de ses plus riches Cantons. D'abord le Roi trouva quelque résistance de la part des Suisses, qui disoient, qu'on vendoit leur liberté & leur Païs à la France, en lui souffrant de bâtir une Citadelle sur leur Moustache, pour ainsi dire, & qui la rendoit maitresse de Basle. Les Pensionnaires de la France fermérent la bouche à ces jaloux Républiquains, qui se trouvérent être le plus foible Parti. Tant les mesures de cette Cour avoient été bien prises! Nous verrons dans la suite la jalousie que prirent les Impériaux de voir les François fortifier cette Place, & qu'ils tâchérent d'en donner aux Suisses, en voulant leur persuader que c'étoit menacer leur liberté, qui se trouvoit par là à la merci du Roi Très-Chrétien. Mais, comme sut fort bien représenter son Mi-

Le Roi fait bâtir le Fort de Hunningue.

Miniſtre à l'Aſſemblée de Bade le 8. d'Octobre 1690. (1). *Vous n'avez, leur dit-il, rien à craindre d'un Voiſin tel que le Roi, dont vous n'avez que du ſecours & de l'amitié à attendre, comme vous en avez eu des marques depuis que Hunningue eſt en état: mais ce ſont les Impériaux dont vous devez vous défier, & les Fortifications de Hunningue ne leur déplaiſent, que parce qu'ils ont pour but de s'emparer de cette Place, pour ſe rendre les maîtres de vôtre liberté, & pour faciliter leurs irruptions dans les Païs qui ſont ſous l'obéïſſance du Roi.* 1680.

C'étoit un des Articles du Traité de Nimegue, que l'Eſpagne procureroit à la France la Ceſſion de Dinant de la part de l'Evêque de Liége, qui en étoit le Seigneur propriétaire, ou qu'elle lui céderoit la Ville de Charlemont dans le Comté de Namur. N'aiant pu obtenir la Ceſſion de ce Prélat, il fallut qu'elle ſatisfît à l'alternative, & le 27. de Février la France prit poſſeſſion de Charlemont.

L'Eſpagne cede Charlemont.

Le 8. de Mars le Dauphin épouſa

 la

(1) *Voiez ſa Lettre dans le Traité ſur les Matiéres du Tems en l'année 1690, C'eſt la Lettre vingt-troiſiéme.*

1680. la Princesse de Baviére. C'étoit Anne-Marie Victoire, sœur du jeune Electeur, dont Colbert, Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat, avoit conclu le Mariage à Munich, & signé les Articles du Contract dès le 15. de Décembre 1679. en vertu des Procurations du Roi & du Dauphin. Le Duc de Créqui partit en poste pour en faire les complimens, & pour porter les presens, qui consistoient en un assemblage de Diamans de la valeur de plus de deux cents mille écus. Il étoit accompagné de l'Abbé Regnier, qui a fait une si agréable description de ce voiage en vers. Je ne décrirai point la solemnité des Fiançailles & des Epousailles qui se firent à Munich, ni la magnificence des différens Spectacles qui les précédérent & qui les suivirent. Sa Majesté nomma dès lors la plûpart des Officiers de Madame la Dauphine, qui eurent ordre d'aller au devant de cette Princesse jusqu'à Schelestat. Ce fut là que furent distribuez les presens envoiez par le Roi pour ceux de la Suite de la Princesse, consistant en pierreries pour les personnes du premier rang, & en argent

Le Dauphin épouse la Princesse de Baviére.

mon-

monnoié qu'on fait monter à vingt mille écus pour les autres. L'argent fut compté par Bertholot, qui leur dit que s'il y avoit quelques pieces qui ne fussent pas de mise, il les leur feroit échanger. 1680.

Le Dauphin partit de Versailles avec le Roi au commencement de Mars pour recevoir la Princesse, & l'entrevûë se fit à Vitri le François (1). Aussitôt que Madame la Dauphine aperçut le Roi, qui avoit mis pied à terre, elle descendit promptement du Carosse, & se jetta à ses genoux. Le Roi la releva aussitôt, l'embrassa & la présenta au Dauphin, qui lui témoigna la joie qu'il avoit de son arrivée en des termes convenables à une pareille solemnité. Après quoi tous trois montérent en Carosse, où le Roi fit placer deux Dames d'Honneur (2) de la Dauphine, & s'il est vrai ce qu'en dit une Relation (3), il voulut aussi que la Marquise de Maintenon y eût sa place. Desorte qu'il faudroit que dès lors elle eût pris la supériorité sur la Marquise de Montespan, & l'em-

Entrevûë du Dauphin & de la Dauphine.

(1) *En Champagne.*
(2) *Mesdames de Richelieu & de Rochefort.*
(3) *Le Mercure Hollandois pour l'an 1680.*

1680. l'empire sur le cœur du Roi. La Reine attendit la Dauphine à Châlons, où elle lui fit le plus obligeant accueil du monde, & lui donna de sensibles marques de son affection. La Cérémonie des Fiançailles fut faite ou réïtérée (1) le 7. de Mars par le Cardinal de Bouillon, Grand Aumônier de France, dans la Chapelle du Palais Episcopal, & celle du Mariage le lendemain dans l'Eglise Cathédrale par le même Prélat, assisté de l'Evêque d'Orléans, premier Aumônier du Roi, & de l'Evêque de Condom, premier Aumônier de la Dauphine, en la présence de leurs Majestez & de plusieurs grands Seigneurs & Dames de la Cour, avec toute la pompe que demandoit une si belle Fête.

Cérémonie du Mariage.

Le Roi va avec toute sa Cour visiter ses Frontiéres.

Quelques mois après le Roi voulut visiter ses Frontiéres, & comme ce n'étoit qu'un voiage de plaisir, il souhaita que la Reine & les nouveaux Mariez fussent de la partie. Il partit donc le 13. de Juillet de Saint Germain avec cette Compagnie Roiale, ne menant que les Troupes de sa Maison, commandées par le Duc de

(1) *Elle avoit été faite la premiére fois à Munich.*

de Noailles, premier Capitaine des Gardes du Corps. Je ne marquerai point tous les jours de cette galante Promenade, & tous les honneurs qu'on fit pendant toute la route à leurs Majestez, ainsi qu'au Dauphin & à la Dauphine, qui ne virent que des démonstrations éclatantes de l'allégresse publique. Je me contenterai de raporter ce qu'il y eut de plus remarquable. 1680.

Telle fut la curiosité qu'eut le Roi au départ de Boulogne, où il avoit couché le 19. du mois, d'aller voir le lendemain le Port d'Ambletuse, qui en est éloigné de deux lieuës, & d'en considérer la situation. Ce Port est le seul dans la Manche du côté de France, d'où les Vaisseaux puissent sortir par un Vent de Nord, & la Rade en est aussi bonne que celle de Dunkerque. La Mer d'ailleurs ne s'en éloigne que de quatre cents toises, au lieu qu'elle s'éloigne de plus de mille de Dunkerque, & on voit de là aisément la Côte d'Angleterre. Le Roi visita encore le Port de Vissan (1), que l'on croit être le Port *Iccius*, d'où César passa

 des

(1) *Ou Essen, à deux lieuës de celui d'Ambletuse.*

1608. des Gaules dans la Grande Bretagne. Il ne faut pas douter que Sa Majesté, instruite de l'Expédition de ce célébre Conquérant, ne prît plaisir à jetter les yeux sur ce fameux trajet de l'Océan, où César avoit le premier des Romains arboré sur son Bord, l'Aigle de cette République, alors maitresse du Monde, & dont il se rendit dans la suite le maître lui-même. Cependant le Roi préféra le Port d'Ambletuse à celui de Vissan, & la situation lui en aiant semblé meilleure, il résolut d'y faire travailler (1).

De là le Roi fut à Calais, visita les Ouvrages de la Place, & les jours suivans ceux d'Ardres, d'Aire, de St. Omer, & sur le chemin fit la revûë de plusieurs Régimens, que le Chevalier de Sourdis avoit rangez en Bataille à une lieuë de St. Omer, où il rentra avec toute la Cour.

Il en partit le 26. pour Dunkerque, où il fut complimenté par le Comte d'Oxford & le Colonel Churchil de la part du Roi d'Angleterre & du Duc d'York, & par le Marquis de Varguies de la part du Duc

(1) *On préfera Mardick depuis.*

Duc de Villa-Hermoſa. Il vint le lendemain voir un des plus grands & des plus beaux Vaiſſeaux qui fût dans ſes Ports, que le Marquis de Ségnelai, par ordre de Sa Majeſté, avoit nouvellement fait venir de Breſt. Il étoit de mille Tonneaux, & doré juſqu'à l'eau. Il avoit quatre cents Hommes d'Equipage, & étoit monté de cinquante-huit piéces de Canon de fonte. Son nom étoit *l'Entreprenant*, & le Chevalier de Léri le commandoit. Comme il fut averti de la viſite du Roi, il ſe prépara à recevoir dignement un ſi grand Hôte. Il avoit fait parer les Mâts de Banderolles blanches: tout l'Equipage étoit habillé de neuf, les Matelots armez de Pertuiſanes & de Hallebardes, les Soldats de Sabres, & tous rangez ſelon la manœuvre qu'ils devoient faire. Le Vaiſſeau étoit orné de pluſieurs ouvrages de Sculpture: ceux de ſon Arriére & de ſon Avant étoient bronzez, & relevez en or ſur un fond vert qui en augmentoit l'éclat. La Chambre du Roi étoit toute peinte & dorée, garnie d'un ameublement de Damas incarnat à fleurs, avec une frange d'or & d'argent.

1680.

Il voit à Dunkerque un magnifique Vaiſſeau.

1680. gent. On passoit de cette Chambre dans une autre tapissée de Damas à fleurs jaune-paille sur un fond blanc, avec des bandes d'incarnat à fleurs, & le reste de l'ameublement également magnifique: desorte qu'on eût cru être dans un Palais plutôt que dans un Navire. Le Roi examina d'abord la construction du Vaisseau, & ensuite vit faire l'Exercice, ordonnant lui-même plusieurs manœuvres qui furent très bien exécutées sous les ordres du Chevalier de Léri, à qui il donna de grandes louanges. Toute la Cour entra aussi dans le Vaisseau, & on y servit une collation qui répondoit à la magnificence du Bâtiment. L'après-dinée le Roi fit le tour des Remparts & des Fortifications du Dehors, visita ce fameux Ouvrage, nommé *le Risban*, qu'il faisoit construire à l'entrée du Port, & qui s'étendoit bien avant dans la Mer, donna ses ordres pour l'achever, & pour mettre ce Port si célebre en un état de perfection. Il ne prévoioit pas alors que le grand motif de la Paix l'obligeroit d'en faire un sacrifice à ses Voisins, & de préférer la Tranquillité Publique,

Le Roi donne ses ordres pour les Ouvrages du Port.

que, à la conſervation d'un ſi beau Monument de ſa magnificence & de ſa grandeur. 1680.

Libéralitez du Roi.

Je paſſe ſous ſilence le Combat de deux Frégattes, dont le divertiſſement fut donné à leurs Majeſtez à la Rade de Dunkerque, & dont l'Equipage, également galant & guerrier, fit paroître toute l'adreſſe & toute la bravoure de la Marine. Le Roi fit des preſens dignes de ſa magnificence à tous les Officiers du Vaiſſeau & des Galiottes. Le Chevalier de Léri fut gratifié d'une ſomme de douze mille livres, les autres Officiers à proportion, & il y eut quatre mille livres diſtribuez aux Matelots & aux Soldats.

La réception qu'on lui fait à Ipres.

Le 30. le Roi partit de Dunkerque avec toute la Cour pour aller à Ipres, où le Maréchal d'Humiéres, Gouverneur de la Flandre Françoiſe, accompagné du Marquis de la Trouſſe, Gouverneur de la Place, le reçut hors de la Porte, & lui préſenta les Clefs d'argent dans un ſac de velours en broderie: Sa Majeſté les prit, & les lui remit auſſitôt. Les Magiſtrats ſe trouvérent auſſi à l'entrée de la Ville pour lui faire leurs ſoumiſſions:

&

1680. & les Ecoliers, en habits fort riches, divisez en six Compagnies, & représentant diverses Nations, ne furent pas un des moins beaux Spectacles de cette solemnité. Les ruës par où passoient leurs Majestez étoient tapissées & ornées de festons & de rameaux entremêlez de fleurs de Lis avec plusieurs Inscriptions. Il y avoit des Couronnes de Laurier & de fleurs suspenduës de distance en distance, & le pavé étoit couvert de fleurs depuis la Porte de la Ville jusqu'à la maison du Gouverneur, qui avoit été préparée pour le logement de la Cour. Je ne parle point des Arcs de Triomphe avec les Inscriptions à l'honneur du Roi, ni des fenêtres de la Maison de Ville, ornées des Tableaux des Rois de France depuis Pharamond jusqu'à Louïs le Grand, ni enfin des Illuminations qui se firent pendant toute la nuit.

La réception que fait la Maréchale d'Humiéres au Roi.

Le 1. d'Août leurs Majestez partirent d'Ipres, passérent par Menin, & arrivérent à Lille, où la Maréchale d'Humiéres leur donna une magnifique collation accompagnée de Concerts, & d'un fort beau Feu d'Artifice, où l'on voioit quatre figures de fem-

femmes qui repréſentoient la France, l'Empire, l'Eſpagne & la Suéde. Elles avoient ſur leurs Têtes des Couronnes de Châteaux, qui pendant le Spectacle furent toujours enflamées, & ſervirent à éclairer la Place, ſans que les quatre figures en fuſſent endommagées, juſqu'à ce qu'un trait lancé par un Géant contre le Soleil, fut renvoié par cet Aſtre contre ſon ennemi, & embraſa toute la Machine. On vit paroître la Paix en la Place entre le Génie de la France & celui de Lille, dont le premier mit d'un coup de flêche le feu à un Trophée d'Armes, & l'autre enflama des cœurs poſez à côté de lui. A trente pas de cette Machine parut une Illumination d'une grande Couronne roiale qui couvroit ces trois mots, *Vive le Roi*, portez ſur des lacs d'amour. Toute cette Machine étoit ſoutenuë d'un piédeſtal, d'où ſortoit un grand nombre de Girandoles (1), & ce fut par là que le Spectacle finit. 1680.

Le Roi partit le 3. de Lille, vint à Tournai, & alla voir faire ſur l'Eſcaut l'épreuve d'un Pont de Batteaux Pont de cuivre.

(1) *Quantité de fuſées volantes qui partent au même tems.*

1680. teaux de cuivre, de l'invention de Du Mets, Lieutenant-Général de l'Artillerie, sur lequel Sa Majesté vit passer un Bataillon aiant sur les Ailes deux piéces de Canon de vingt-quatre livres de balle. C'est ainsi que le Roi mêloit toujours à ses divertissemens quelque chose d'utile, & que dans ses voiages de plaisir il s'occupoit des soins de sa Roiauté. Il partit de Tournai le 10. d'Août, vint à Cambrai le 18, d'où il se rendit le 19. à Sedan, & de là à Versailles, où toute la Cour arriva le 30. C'est ainsi qu'il visitoit ses Conquêtes, moins pour s'en aplaudir, que pour s'en assurer la conservation, & pourvoiant à tout ce qui étoit nécessaire pour leur défense.

Retour du Roi & de la Cour.

Le Roi fait fortifier Landau & Phalsbourg.

Il prenoit soin aussi de ses Frontiéres du côté du Rhin & de la Moselle, & au retour de son voiage il envoia des ordres pour faire fortifier Landau & Phalsbourg.

Fait baisser le Pavillon aux Vaisseaux d'Espagne.

Il n'oublioit pas sa gloire, qui étoit à même tems celle de l'Etat, & il donna ordre à tous les Capitaines de ses Vaisseaux de faire baisser par tout le Pavillon à ceux d'Espagne.

Il obligea aussi le Roi Catholique

à

à passer un Acte dans les formes, par lequel il renonçoit à prendre doresnavant le titre de Comte-Duc de Bourgogne, qu'il avoit retenu pendant que la Franche-Comté étoit sous sa domination, mais qu'il ne pouvoit plus garder depuis la Conquête du Roi Très-Chrétien, & la Cession qui lui en avoit été faite par le Traité de Nimegue. 1680.

Le Roi d'Espagne renonce au titre de Comte-Duc de Bourgogne.

Chambres de Mets & de Brisach.

En tout cela, ses Ennemis ou ses Voisins ne pouvoient raisonnablement trouver rien à redire. Il n'en étoit pas de même des Chambres de Mets & de Brisach, pour réünir au Domaine & à la Couronne de France tous les Fiefs détachez des trois Evêchez (1), & toutes les Terres démembrées de l'Alsace (2.) L'Empire, l'Espagne, tous les Ennemis secrets de la France se récrioient d'une étrange maniére contre ces Tribunaux, & traitoient non seulement d'injustice & d'opression, mais encore d'extravagance & de pure comédie la Foi & l'Hommage que cette Couronne prétendoit de plusieurs Souverains, qu'elle

y

(1) *Mets, Thoul & Verdun.*
(2) *Voiez les Piéces raportées dans le Mercure Hollandois de l'année 1680.*

1680. y faiſoit citer. Il eſt vrai que leur établiſſement eut quelque choſe de ſurprenant, & que l'origine en eſt fort ſinguliére. La vérité de l'Hiſtoire ne me permet pas de la ſuprimer.

Recherches faites par Ravaux.

Il y a à Mets un Parlement, dont un des Conſeillers, nommé *Ravaux*, eut ordre du Roi de faire un Mémoire exact de tout ce qui étoit de ſon reſſort, & de l'envoier à la Cour. Il emploia dans ce Mémoire pluſieurs Villages qui n'y avoient jamais reſſorti, au moins à ce que prétendoient ceux qui le critiquérent. Le Conſeiller fut mandé à la Cour, pour être plus particuliérement ouï ſur un Mémoire qui n'avoit pas déplu, & qui ſembloit aſſez bien raiſonné. Le Conſeil de France fut content de ſes éclairciſſemens, & le chargea de continuer ſes recherches, & de feuilleter tous les Regiſtres Publics, pour voir s'il n'y trouveroit rien de plus, d'en faire un Recueil exact, & de le tenir prêt pour s'en ſervir en tems & lieu. Aiant fait ce Recueil il fit un ſecond voiage à la Cour, & le communiqua au Marquis de Louvois,

La Cour aprouve ſon Mémoire.

vois, qui d'abord s'en moqua: mais après une plus sérieuse réflexion il l'aprouva, lui donna ordre de poursuivre son travail, & le renvoia plein d'espérance d'en être récompensé. Il ne fut pas trompé. Sur le plan de ses Mémoires, le Roi, qui en fut instruit, & à qui ce puissant Ministre, abusant de l'ascendant qu'il avoit sur son esprit (1), fit comprende l'utilité qu'on en pourroit retirer, érigea les deux Chambres Souveraines des Réünions, celle de Mets pour ce qui concernoit les Fiefs qui avoient été soustraits de la Jurisdiction des trois Evêchez, & celle de Brisach pour ceux qui avoient été démembrez de l'Alsace. L'érection des deux Chambres se fit au mois de Mars & au mois d'Avril de l'année 1680. (2) & l'Auteur des Mémoires en fut établi Procureur-Général. 1680.

Louvois fait entrer le Roi dans ce projet.

Compétence de la Chambre de Mets.

Et de celle de Brisach.

Je n'entre point dans la question de la légalité ou de l'illégalité de cette procédure, & je raporte seulement les faits en Historien, laissant aux Politiques à faire leurs réflexions, & au Lecteur à prendre son parti.

Réflexions sur les Mémoires.

Je

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*
(2) *Selon les Fastes.*

1680. Je dirai pourtant une chose qu'il importe de savoir pour ne pas décider legérement pour ou contre : c'est qu'il est certain, & les Adversaires de la France en conviennent, que du moins en beaucoup d'Articles les Mémoires du Procureur-Général étoient justes, & qu'aiant parcouru les Archives des Eglises & des Abbaïes, suivant le pouvoir qu'il en avoit du Roi, il y avoit trouvé que plusieurs Evêques, pour obliger leurs Parens, les avoient accommodez des Biens des Evêchez, qui étoient à leur bienséance. Il est vrai que ces Prélats en avoient reçu d'autres en échange; mais il y a bien de l'apparence que ce n'étoit pas de la même valeur. Quoi qu'il en soit, la France qui exerçoit les Droits féodaux des trois Evêchez, prétendoit que la Mouvance n'avoit pu en être aliénée. Une autre question naissoit encore de la premiére. Les Possesseurs de ces Fiefs, dont la foi & l'hommage leur avoient été transférez depuis plusieurs Siécles, prétendoient qu'il y avoit préscription : mais on répondoit que le Possesseur de mauvaise foi ne préscrit jamais : Que d'ailleurs le

Pa-

Patrimoine des Evêchez étoit de sa 1680.
nature imprescriptible : & qu'enfin la Cession des trois Evêchez aiant été faite à la France avec la plénitude de leurs Droits (1), elle pouvoit revendiquer tout ce qui en avoit été soustrait & usurpé. Les Possesseurs ne demeurérent pas sans réplique : mais je ne prétens pas entrer dans un plus grand détail d'une dispute, dont on doit chercher la discussion dans les Actes qui en ont été conservez, & de laquelle il suffit à l'Histoire d'indiquer les sources.

Quoi qu'il en soit, la France sut bien faire valoir ses Droits, & commença par de grands coups, en s'adressant à des Souverains du premier ordre. Tels étoit le Roi de Suéde, un des premiers qu'elle attaqua pour son Duché des Deux-Ponts, & le Roi d'Espagne pour ses Villes & Prévôtez de Verton & de Saint Mard.

Le Duché des Deux-Ponts est enclavé dans le Bas-Palatinat, & la France prétendoit que c'étoit un Fief mouvant de sa Couronne, en vertu de la Cession des trois Evêchez.

Le Roi de Suéde cité à la Chambre de Metz.

(1) *Par le Traité de Westphalie.*

1680. C'est pourquoi le Roi de Suéde, qui en étoit en possession par la mort du dernier Duc dont il étoit Héritier, fut cité à la Chambre de Mets pour en faire foi & hommage. Il fit remontrer par son Ambassadeur au Roi Très-Chrétien, que ce Duché avoit toujours été un Duché Souverain, & que ceux qui l'avoient possédé n'en avoient jamais rendu foi & hommage à personne, si ce n'est qu'on prît pour une foi & hommage l'Investiture qu'on étoit obligé de demander à l'Empereur. Le Procureur-Général, qui avoit ses Mémoires & ses Actes tirez des Archives pour en justifier la Mouvance, en informa la Cour de France; qui ordonna à la Chambre de prononcer sur ce différent, au refus du Roi de Suéde de comparoître sur la citation: desorte qu'après bien des pourparlers inutiles entre l'Ambassadeur Suédois, & les Ministres François, la Chambre donna un Arrêt de réünion du Duché à la Couronne, si dans un tems précis le Roi de Suéde n'en rendoit foi & hommage. C'étoit un jeune Prince trop fier pour déférer à ce jugement; & le Roi vou-

Faute de comparoître le Duché des Deux-Ponts est réüni.

voulant faire voir qu'il n'avoit pas fait rendre cet Arrêt par un motif de convoitise, & pour s'emparer du Duché, en fit offrir l'Investiture au Duc Adolfe, Oncle du Roi de Suéde, & encore à son refus au Prince Palatin de Birkenfeld, qui en fit la foi & l'hommage. C'est ce qui fit perdre à la France l'Alliance du Roi de Suéde qui entra dans le Parti contraire, aiant conclu en 1681. un Traité avec l'Espagne & la Hollande (1), & son Successeur ne rentra dans le Duché que par la Paix de Ryswyck. 1680.

On donne l'Investiture au Prince Palatin de Birkenfeld.

Citation du Roi d'Espagne.

Le Roi d'Espagne ne fut pas traité plus favorablement : cité en qualité de *Prétendu Seigneur* pour prêter foi & hommage à cause des Villes & Prévôtez de Verton & de St. Mard, comme d'un Fief mouvant de l'Evêché de Verdun : & faute de comparoître, la réünion jugée à la Couronne de France par le Tribunal de la Chambre de Mets. N'étoit-ce point exercer ses Droits avec trop de hauteur, & ne point assez ménager les Têtes couronnées? n'étoit-ce

(1) *Il est raporté par Dumont dans le nouveau Recueil des Traitez, &c. Tome I.*

1680. pas en faire des Rois de Théatre?

L'Electeur Palatin, & le Comte de Veldens traitez de même.

L'Electeur Palatin ne fut pas plus ménagé pour une partie de ses Terres: & le Comte de Veldens, autre Prince Palatin, ne put empêcher la rëunion de son Comté de Veldens. En vain le Roi d'Angleterre intercéda pour le premier: en vain la Diéte de Ratisbonne écrivit une Lettre fort respectueuse au Roi Très-Chrétien en faveur de l'un & de l'autre, & de tous les autres Seigneurs de l'Empire qui étoient dans le même cas: en vain encore le Comte de Mansfeld, député par l'Empereur, vint à Paris solliciter leur décharge: rien ne put arrêter les procédures, & le Roi, prévenu par le Marquis de Louvois, se fit une fausse gloire de soutenir ces deux étranges Tribunaux, & d'en autoriser les Arrêts.

Le Rhingrave reconnoit la Jurisdiction de la Chambre des Rëunions.

Je ne parle point des autres Rëunions en grand nombre: je dirai seulement encore que le Rhingrave, qui est un Comte de l'Empire, comme son nom le signifie, reconnut la Jurisdiction de ce Tribunal des Rëunions, & n'y comparut pas seulement pour faire hommage de ses Terres, mais il persuada encore les au-

autres, qui étoient dans son Voisinage, de suivre son exemple. Ainsi tout se soumettoit par amour ou par crainte : & on trouve *dans les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand* une foule d'Arrêts qui réünissoient aux trois Evêchez, c'est-à-dire, à la Couronne qui en avoit les Droits cédez, une multitude de Villes, de Terres, & de Seigneuries : & de la maniére dont la France s'y prenoit, elle eût pu y réünir tout l'Empire. 1680.

Elle ne faisoit pas moins valoir ses Dépendances. Les deux Chambres de Mets & de Brisach avoient été établies pour juger les Réünions: le différent des Dépendances se traitoit à l'Assemblée de Courtrai, dont j'ai déjà fait mention (1), sans qu'on pût, comme je l'ai dit, y convenir de rien. L'Espagne se plaignoit de ce que la France étendoit trop ses Dépendances, & les Annexes des Places qui lui avoient été cédées : & la France prétendoit au contraire que c'étoit l'Espagne qui vouloit trop étendre celles des Villes conquises qui lui avoient été remises. Je ne ra-

Prétentions pour les Dépendances.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 15.

1680. raporterai point les raiſons des uns & des autres. Cette diſpute n'eſt pas du reſſort de l'Hiſtoire, & j'en renvoie le détail au Procès Verbal des Commiſſaires des deux Rois à l'Aſſemblée de Courtrai (1).

Pour en hâter la déciſion, la France joignit à ſes Manifeſtes la force de ſes Armes, & bloqua Luxembourg. Elle leva depuis ce Blocus en 1682. & nous verrons pourquoi? Elle le bombarda en 1683. prit Courtrai & Dixmude la même année, & aiant aſſiégé Luxembourg dans les formes en 1684. elle en fit alors la Conquête. La Trêve concluë à Ratisbonne arrêta ſes progrès, comme je l'ai déjà dit, & comme je le dirai en ſon ordre plus amplement. Je reprens le fil des Evénemens de l'année 1680. dont il me reſte peu de choſe à dire.

Dés l'année 1679. Colbert de Croiſſi étoit paſſé en Baviére (2), pour diſpoſer le jeune Electeur à entrer dans une étroite Alliance avec la France, en épouſant Mademoiſelle de

(1) *Voiez ci-deſſus pag. 15.* (2) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1680. les Mémoires pour servir à la Paix de Ryswyck, les Lettres ſur les Matiéres du Tems.*

de Blois (1). En faveur de cette 1680.
Alliance on lui faisoit espérer le secours de la France pour le faire élire Roi des Romains, titre affecté à celui qui doit succéder à l'Empire. D'autres disent que le Ministre François étoit passé dans les Cours d'Allemagne, dans le dessein de solliciter cette dignité pour le Dauphin, & l'on en débita les conditions sous lesquelles le Roi l'auroit souhaitée. Mais il y a peu de fond à faire sur les Ecrivains de telles Anecdotes, & qui tantôt veulent que le Roi eût affecté l'Empire pour le Dauphin, & tantôt pour lui-même (2). Quelque vaste que fût son ambition, il avoit un assez beau Roiaume pour la contenter, & ne voioit rien au dessus de la qualité de Roi de France. Je reviens à l'Electeur de Baviére. La proposition qu'on lui fit lui sembla plus dangereuse que pratiquable, & il fallut s'en tenir de part & d'autre à une Alliance qui préparoit les voies à une étroite correspondance de

(1) *Elle épousa depuis le Prince de Conti.* (2) *La Cour de Vienne renouvella ce soupçon en 1689. voiez l'Article séparé du Traité de la grande Alliance arrêté à Vienne le 12. de Mai 1689, raporté par Dumont, Tome I, du nouveau Recueil des Traitez.*

1680. ce Prince avec la Couronne de France: mais qui n'eut pourtant pas tout le succès qu'on s'en étoit promis. C'étoit le Mariage de la Princesse de Baviére, Sœur de l'Electeur, avec le Dauphin, dont j'ai raporté la Cérémonie (1). La mort de cette Princesse, qui arriva en 1690. fit évanouïr les avantages qu'on eût dû espérer de cette Alliance: & d'ailleurs le Mariage de l'Electeur avec l'Archi-Duchesse, Fille de l'Empereur, le tourna du côté de la Maison d'Autriche. Peut-être crut-il par là s'aprocher du Trône d'Espagne: & effectivement si le Prince issu de ce Mariage ne fût pas mort avant Charles II. qui l'avoit institué son Héritier par un premier Testament, il y a bien de l'aparence qu'il lui eût succédé. Sa mort rompit ce Testament, & donna lieu à un second qui institua le Duc d'Anjou, qui regne aujourd'hui sous le nom de *Philippe V*. C'est pour faire connoître que les destinées des Princes & des Empires sont cachées dans un avenir impénétrable, & que la Providence en dispose comme il lui plaît.

Sur

(1) *Voiez ci-dessus pag. 13. & 14.*

Sur la fin de cette année, l'aparition de la plus grande Comête, dont on ait jamais ouï parler, donna lieu à bien des ſpéculations & à bien des raiſonnemens. Il eſt certain que ces Phénomênes ont leurs cauſes naturelles, & qu'ils ne produiſent nullement les funeſtes accidens qu'on leur attribuë. Mais c'eſt une erreur ſi invétérée, qu'on n'en guérira jamais le Peuple, & toute la Philoſophie des plus ſages & des plus éclairez ne détruira pas la vieille opinion, *que jamais Comête n'a paru impunément* (1). Quoi qu'il en ſoit, celle-ci ſe fit voir pendant pluſieurs jours avec une longue queuë qui avoit quelque choſe d'effraiant. Mais elle avoit paru quelques jours auparavant en Angleterre, plus épouvantable encore, avec une queuë de plus de vingt pieds, ſe montrant deux heures devant le jour pendant une ſemaine entiére. Elle parut le 16. de Décembre à Portſmouth, & le 17. à Kingſale. Il ſeroit difficile au reſte de lui aſſigner quelque Païs en Europe, ni cette année, ni la ſuivante, où il ſe fût paſſé rien d'aſſez tragique,

1680.

Aparition d'une grande Comête.

(1) *Viſus nunquam impunè Cometes.*

1680. que, pour l'en faire ou la cause fatale, ou le signe avantcoureur : & il seroit ridicule d'en étendre les influences à des tems plus éloignez, pendant qu'elle n'influeroit point sur les plus proches.

Je finirai cette année par un belle action du Roi. Il avoit Procès pour de certains Droits, ou de certains Fonds (1) qu'on voulut lui persuader être du Domaine de la Couronne, mais qui lui étoient disputez par les Possesseurs, & le raport s'en faisoit au Conseil où il voulut assister. Le Raporteur (2) opina hardiment à son préjudice, & en aiant goûté les raisons il les aprouva, se condamnant lui-même, ou cédant son Droit dans sa propre cause contre ses Sujets. N'étoit-ce pas imiter Trajan? Sous l'Empire duquel, nous dit son Panégyriste (3), le Fisc faisoit gloire d'être vaincu.

Il ne faut pas s'étonner après cela, si le Roi ne prenoit pas moins de soin des Loix que des Armes, & s'il voulut établir dans sa Capitale une Chaire pour le Droit François (4), dont la

(1) *Pour les Fossez de Paris, ou pour les maisons bâties sur les anciennes Fortifications.* (2) *Basville.* (3) *Pline.*
(4) *Au mois de Novembre.*

la Jurisprudence a la même autorité dans le Roiaume, qu'avoit celle du Droit Romain dans l'Empire: ainsi que je l'ai raporté en son ordre (1). 1680.

La Marine fut mise l'an 1681. sur un pied qui fit voir que le Roi vouloit donner des Loix sur la Mer aussi bien que sur la Terre (2). Soixante mille Matelots furent enrollez & distribuez par Classes pour servir sur les deux Mers: & bientôt après, les Tripolins, dont les pyrateries avoient attiré l'indignation de la France, sentirent la force, & la vengeance de ses Armées Navales. On navigea la même année tout le long du Canal de la Méditerranée à l'Océan: & ces deux Mers sembloient ne se joindre que pour reconnoître ensemble la puissance du Monarque qui avoit su les unir. Il avoit aussi fait construire ou perfectionner deux Ports, pour la bonté & la sureté desquels il n'avoit rien épargné, celui de Toulon pour la Méditerranée, & celui de Brest pour l'Océan. 1681.

Ports de Brest & de Toulon.

(1) *Sur la fin de l'année 1667. Voiez le III. Tome, pag. 533.*
(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, les Memoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, le Mercure Hollandois pour l'année 1681.*

1681. Ses exploits n'étoient pas moins surprenans sur Terre. La reddition de Strasbourg qui se donna à lui, & la soumission de Casal qui reçut ses Troupes pour Garnison, sont des coups ausquels ses Ennemis ou ses Envieux ne s'attendoient pas, & qui ne causérent pas moins d'étonnement, qu'ils excitérent de plaintes.

Au milieu de tous ces soins qui demandoient l'aplication du Prince, il sut bien réprimer les attentats de la Cour de Rome, & jaloux des Droits de sa Couronne, autant que de sa propre gloire, il ne voulut pas plus souffrir les entreprises sur l'une que sur l'autre. Parcourons tous ces Evénemens dans leur ordre.

Expédition contre les Tripolins.

Je commence par l'Expédition de la Flotte commandée par le Marquis Du Quesne, que le Roi envoia contre ceux de Tripoli. Personne n'ignore la situation de cet Etat, la constitution de son Gouvernement, & la qualité de ses Habitans. Situé dans cette Contrée de l'Afrique, qu'on nomme la *Barbarie*, entre les Roiaumes de Tunis & de Barca, gouverné en République sous la protection du Grand Seigneur qui a un Bacha résident

dent dans sa Capitale, & qui n'est 1681.
habité que par des Pyrates, il ne s'y fait guére d'autre Commerce que celui des voleries & des brigandages de ces Corsaires, guére d'autre Trafic que celui des Esclaves qu'ils font sur les Vaisseaux qu'ils prennent, sans se soucier de quelle Nation ils peuvent être. Ils avoient pillé les Vaisseaux François comme les autres, & venoient les insulter jusque sur leurs Côtes & à leurs Rades. Le Roi en voulut réprimer les Courses, & leur aprendre à respecter son Pavillon. Il fit partir le Marquis Du Quesne avec une Escadre, pour leur donner la chasse par tout où il les rencontreroit, avec ordre de les chercher & de les poursuivre en quelque Païs qu'ils pussent relâcher. Il les trouva dans le Port de Scio, qui est une des Iles de l'Archipel sous la domination des Turcs, depuis la Conquête qu'en fit Soliman II. sur les Génois: & ne croiant pas qu'il dût y avoir d'asyle pour les Corsaires, il ne balança pas à les y attaquer, les foudroia de tout son Canon, & en fit couler la plûpart à fond. Comme le Château de la Ville en prit la défense, & se mit

Il attaque leurs Vaisseaux dans le Port de Scio.

1681. en état de les faire joüir de sa protection, il éprouva aussi les Boulets de l'Escadre Françoise, & eut lieu de se repentir d'avoir pris le Parti de ces Voleurs. Il fallut pourtant que pour apaiser la Porte Ottomane, à qui ils en portérent leurs plaintes, l'Ambassadeur de France fit un present au Grand Visir.

L'Amiral François (1) étoit prêt de châtier une seconde fois les Tripolins, & de leur livrer un second Combat, soit en pleine Mer, soit jusque dans leurs Havres : mais il lui vint des ordres du Roi de les recevoir à merci. Le Grand Seigneur n'en voulut point épouser la querelle, & aima mieux emploier sa recommandation que ses Armes en leur faveur. Le Roi de son côté ne trouva pas à propos d'irriter une seconde fois le Sultan, bien aise d'ailleurs de faire joüir ses Sujets de la liberté du Commerce par le moien de la Paix. Elle fut donc concluë le 24 de Décembre par l'entremise du Bacha de Tripoli, & ratifiée par le Grand Seigneur. Les Corsaires remirent entre les mains du Marquis Du Quesne le Vais-

Les Tripolins se soumettent.

(1) *Il n'avoit le titre que de Lieutenant-Général,*

Vaisseau qu'ils avoient pris sur un Capitaine François avec tous ses Canons, tous ses Equipages, & un grand nombre d'Esclaves Chrétiens, promettant encore de rendre ceux qu'ils avoient dispersez dans le Païs, dont le Bacha se rendit garant. 1681.

Ce fut sur la fin de Septembre que Strasbourg se rendit au Roi, qui y fit son Entrée le 23. d'Octobre. La réduction d'une si importante Place à l'obéïssance de Sa Majesté, mérite bien qu'on en raporte au moins les principales circonstances.

Description de Strasbourg, & de son Gouvernement.

Strasbourg sur l'Ill, & proche du Rhin est la plus considérable Ville d'Alsace, dont elle est la Capitale, au moins par sa situation & par ses Fortifications. C'étoit une des dix Villes de cette Province, qui se gouvernoient de tems immémorial en Etats libres, & en forme de Républiques sous la protection, plutôt que sous la dépendance de l'Empire.

Prétentions du Roi sur cette Place.

La France prétendoit que l'Alsace lui aiant été cédée par le Traité de Munster, confirmé par celui de Nimegue, elle avoit un Droit de Souveraineté sur Strasbourg: & l'Empereur soutenoit qu'en cédant l'Alsace

1681. face par ces Traitez, il n'avoit pu céder une Ville libre & indépendante. *Que vous importe donc*, répartoit le Roi, *à quel Droit & à quel Titre je la posséde, & si elle a bien voulu, en usant de sa liberté, me reconnoître pour son Souverain?* Voici de quelle maniére cette réduction se fit.

Négociations du Marquis de Louvois pour réduire la Ville à l'obéïssance du Roi.

Le Roi aiant bien prévu que s'il emploioit la force ouverte pour réünir cette Ville au Corps de l'Alsace, il auroit toute l'Allemagne sur les bras, trouva plus à propos d'y emploier la Négociation, & laissa cette intrigue à ménager au Marquis de Louvois, qui avoit des intelligences avec les Magistrats. Les intrigues réüssirent, & les Bourguemestres de cette année aiant été gagnez, persuadérent à la Ville, qu'étant chargée de grandes dettes à cause des dépenses qu'il avoit fallu faire pendant la Guerre, il falloit, maintenant qu'on étoit en Paix, retrancher cette dépense en diminuant la Garnison, qui n'étoit que trop forte dans un tems où l'on n'avoit rien à craindre. Cet avis plut au Peuple qui ne démandoit qu'à être soulagé, & une partie

de la Garnison fut congédiée. Le 1681.
Roi en aiant reçu la nouvelle, & que le Parti des bien-intentionnez n'attendoit que sa venuë pour lever le masque, & pour faire déclarer toute la Bourgeoisie en sa faveur, partit de Fontainebleau, où il sembloit n'être occupé que des divertissemens de la Saison, fit filer ses Troupes qu'il tenoit prêtes, & investit la Ville lors qu'elle le croioit encore dans le cœur de son Roiaume. D'abord l'alarme se répandit par tout; & comme peu de personnes savoient le secret, on se mit en état de soutenir un Siége. On tira le Canon sur les Troupes du Roi, & ce qui restoit de la Garnison prit les Armes.

Le Roi fait investir la Ville.

Cependant les Bourguemestres convoquérent l'Assemblée des Bourgeois, pour prende leurs résolutions dans une conjoncture si surprenante & si dangereuse. On ne fut pas longtems sans voir l'Hôtel de Ville environné de la Populace, criant qu'il falloit se rendre, & ne pas attendre que la Ville fût consumée par les Bombes & par les Boulets rouges dont on les menaçoit. Ces cris redoublez por-

Le Peuple demande à se rendre.

1681. portérent l'effroi parmi ceux qui n'étoient point avertis de l'intelligence, & servirent aux autres d'occasion pour porter l'Assemblée à suivre la voix du Peuple, & à mériter l'affection du Roi par une prompte obéïssance, plutôt que sa colére par une résistance, qui après tout seroit inutile. Tous s'accordérent à ce sentiment. On battit la Chamade, on arbora le Pavillon pour marque qu'on étoit prêt de capituler: en un mot la Ville fut renduë, & sans qu'il en coutât de sang le Roi se vit maître de la plus importante Place de l'Empire.

On bat la Chamade

Articles de la Capitulation.

Par la Capitulation faite avec les Magistrats, le Roi laissa le libre Exercice de la Religion Protestante, & la possession de tous les Biens Ecclésiastiques & de toutes les Eglises, telle qu'elle avoit été auparavant, à la réserve du Corps de l'Eglise Cathédrale de Notre-Dame, qui fut rendu aux Catholiques. Il confirma aussi aux Habitans tous les Privileges, qu'ils pouvoient raisonnablement prétendre dans leur dépendance de la Souveraineté de la Couronne. Ensuite de ces Articles ainsi

ac-

accordez, le Roi entra, comme je l'ai dit, le 23. d'Octobre dans la Ville, & y fut reçu avec toute la pompe & tous les aplaudissemens que Strasbourg crut devoir au nouveau Souverain, dont elle attendoit plus de repos qu'elle n'en avoit trouvé dans son indépendance sous la protection de l'Empire, de qui elle avoit été obligée de suivre les différentes révolutions. C'est à la Politique à juger si cette ruse de la France étoit permise, & si la perfidie des Bourguemestres pouvoit l'autoriser. 1681. Le Roi fait son Entrée à Strasbourg.

Un coup si hardi & si heureux étonna toute l'Europe. L'Empereur envoia le Comte de Mansfeld en France pour en faire des plaintes, comme d'un attentat à la Paix : mais on lui répondit, „ Qu'on s'étonnoit que l'Empereur se mêlât de „ ce dont il n'avoit que faire : qu'il „ avoit été permis au Roi de se mettre en possession d'une Ville, qui „ lui apartenoit comme Capitale de „ l'Alsace, dont la Cession lui avoit „ été faite par le Traité de Munster, & que s'il ne s'en étoit pas „ emparé plutôt, c'est qu'il avoit „ eu ses raisons pour cela, dont il „ n'é- Plaintes de L'Empereur. Réponse du Roi.

1681. „ n'étoit comptable à personne.„ C'est dont l'Empereur ne demeuroit pas d'accord, soutenant que les dix Villes d'Alsace, dont Strasbourg étoit la Capitale, étoient des Fiefs immédiats de l'Empire, qui lui avoient été conservez par le Traité de Munster, bien loin d'en avoir été démembrez pour les céder à la France.

Le bruit que fait tout l'Empire.

Tous les Princes d'Allemagne parlérent à peu près sur le même ton que l'Empereur, & se donnérent les mêmes mouvemens. Le Roi d'Angleterre lui-même, excité par son Parlement, en fut ému: & il sembloit qu'on alloit voir renouveller la Guerre avec fureur contre la France. Chacun parla de venger cette injure: mais quand ce vint à l'exécution, il n'y en eut point qui n'y trouvât des difficultez. L'un n'avoit point d'argent pour lever & pour entretenir une Armée: l'autre ne vouloit point hazarder ses Troupes, les réservant pour une autre occasion. Il y en avoit qui demandoient à qui apartiendroit la Ville quand elle seroit reprise: & s'ils paroissoient quelquefois d'accord tous ensemble, ce n'étoit qu'en conspirant à leur rui-

Tous ces mouvemens demeurent sans exécution.

ruine plutôt qu'à leur conservation. 1681.
La France ne perdoit pas ainsi son tems à des choses inutiles, & elle savoit bien donner d'autres occupations à l'Empereur & à l'Empire, que celle de lui arracher Strasbourg, dont elle se fit confirmer ensuite la possession pour toujours par le Traité de Ryswyck. Il faut pourtant avouer, comme je le raporterai en ce lieu-là, que la France ne s'en étant saisie que conformément aux explications qu'elle donnoit au Traité de Munster, & en vertu des Réünions jugées par les Chambres de Mets & de Brisach, révoquées par le Traité de Ryswyck, & en conséquence de la convention particuliére & volontaire des Habitans, elle crut avoir besoin d'une nouvelle Cession de l'Empereur, qui renonça alors pour lui & pour l'Empire aux Droits de Souveraineté sur cette Ville.

Casal reçoit Garnison Françoise.

Le même jour que Strasbourg se rendit au Roi, la Citadelle de Casal, Ville Capitale du Monferrat, située sur le Pô, recevoit Garnison Françoise. Ce fut un nouveau sujet de plainte pour la Maison d'Autriche, & pour toutes les Puissances jalou-

1681. louses de la grandeur de la France. Le Roi en avoit traité avec le Duc de Mantouë, qui en étoit le véritable & légitime Souverain, & qui pouvoit par conséquent en disposer à sa volonté, sans consulter là-dessus ceux à qui ce Contract pouvoit déplaire. L'Empereur en conçut du ressentiment, & comme Empereur, & comme Parent du Duc de Mantouë. En la premiére qualité, il considéroit Casal comme un Fief de l'Empire, dont il craignoit que le Roi Très-Chrétien ne le démembrât, & n'en voulût pas prendre l'Investiture. Il se trouvoit encore plus intéressé comme Parent, & comme Héritier Présomptif, se voiant privé de la Succession par la Translation qu'en faisoit le Duc à Sa Majesté Très-Chrétienne. Mais son chagrin pouvoit-il lier les mains aux deux Princes contractans, & son mécontentement devoit-il autoriser les plaintes des autres Puissances qu'il entrainoit par les siennes? Aussi le Roi s'en mit peu en peine, & se maintint dans Casal jusqu'à l'année 1695. qu'il l'abandonna au Duc de Savoie qui en faisoit le Siége : mais

la

la Ville fut remise au Duc de Mantouë son premier Maître, après que les Fortifications en eurent été rasées. C'étoit dans la crainte que ce Prince ne la remît encore une fois à la France, & en cas qu'il le fit, pour qu'elle ne trouvât au moins qu'une Place démolie. Tant les Ennemis de cette Couronne la redoutoient, ou lui portoient d'envie. 1681.

Querelle avec le Pape au sujet de la Régale.

Trois Brefs du Pape, envoiez au commencement de cette année en France, faillirent à en troubler la tranquillité, par les entreprises du Pontife sur les Droits de la Couronne. Un des plus considérables, des mieux établis, & des plus anciens, puisqu'il est né avec la Monarchie, est celui de la Régale, qui n'est dans le fond autre chose que le Droit de Patronnage Roial, qu'a le Monarque sur les Evêchez & les autres grands Bénéfices du Roiaume à l'égard du Temporel, dont il est Seigneur immédiat, & dont il n'apartient qu'à lui de donner l'Investiture. Il ne la donne aussi qu'au moien de la foi, & de l'hommage qu'on lui en rend: & s'il en étoit autrement, il ne seroit Seigneur de son Roiaume qu'en

Raisons du Roi pour maintenir son Droit.

par-

1681. partie, & en laisseroit la plus considérable à la discrétion d'une Puissance Etrangére, telle qu'est celle du Pape, qui joignant ensemble les deux Glaives lui enléveroit le Temporel avec le Spirituel, & bâtissant Autel contre Autel, se rendroit maître des Biens & de la Conscience, & ne laisseroit au Roi qu'un fantôme de Roiauté. Louïs le Grand étoit trop fier, trop jaloux, & trop bien instruit de ses Droits, pour souffrir une telle entreprise. Il n'ignoroit pas les funestes Guerres qu'elle avoit causées dans l'Empire & ailleurs sous le nom *d'Investitures*, dont le Pape avoit fait un crime aux Empereurs, & aux autres Puissances Séculiéres: & il ne vouloit pas déroger à la fermeté des Rois ses Prédécesseurs, qui avoient su maintenir leur Droit de Régale ou d'Investiture contre la Tyrannie & l'Usurpation de la Cour de Rome. C'est ce qu'il avoit témoigné dès l'année 1673. par les Déclarations qu'il avoit renduës sur cette matiére, qui y fut dès lors agitée, comme je l'ai raporté en ce lieu-là (1). La conduite qu'il tint fut digne

(1) *Dans le IV. Tome page 199. & suiv.*

digne de sa Religion, aussi bien que de sa Majesté, & en ménageant la premiére, il ne permit pas d'entreprendre sur les Droits de l'autre. Il en usa encore cette année de même. Il ne voulut rien faire que dans les formes de la Justice, & se conformant aux Canons de l'Eglise Gallicane, il renvoia l'examen des trois Brefs à l'Assemblée du Clergé. 1681.

Il convoqua d'abord pour cet effet les Prélats qui se trouvoient à Paris, & qui s'assemblérent dans le Palais Archiépiscopal pour examiner les matiéres contenuës en ces Brefs. Aiant trouvé qu'ils contenoient des choses contraires aux Décisions des anciens Conciles, aux Loix du Roiaume, & aux Libertez de l'Eglise Gallicane, les Archevêques de Rheims, d'Ambrun & d'Albi, & les Evêques de la Rochelle, d'Autun & de Troye furent nommez pour les examiner. Leur avis fut, après les avoir examinez : „ Que Sa Majesté „ seroit très-humblement supliée de „ permettre qu'il fût convoqué un „ Concile National des Evêques du „ Roiaume, ou une Assemblée Gé- „ nérale de tout le Clergé, afin d'y

Les trois Brefs renvoiez à l'examen du Clergé de France.

Jugement des Prélats.

1681. „ prendre des résolutions convenables à une matiére si importante, „ & à la conservation des Droits de „ l'Eglise Gallicane & de l'Etat.„ Conformément à leur résolution, le Roi ordonna le 28. de Juin qu'il seroit convoqué une Assemblée Générale du Clergé de France, dont nous allons voir l'Acte qui fut arrêté le 3. de Février 1682.

1682. C'est par où je commence cette année (1). Le principal Chef des Questions sur lesquelles l'Assemblée devoit délibérer, concernoit le Droit de Régale. Elle jugea qu'il étoit mal disputé au Roi par le Pape: Que c'étoit un Droit attaché à la Couronne de France, & que tous les Rois en avoient continuellement joüi, sans qu'aucun Pape l'eût jamais contesté ni combattu (2).

Avant que ces Ecclésiastiques en formassent un Acte, ils arrêtérent que l'Assemblée députeroit à Sa Majesté, pour lui témoigner sa reconnoissance de l'obligation qu'elle lui avoit, d'avoir en cette occasion conservé le Droit & la Jurisdiction des

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt.*
(2) *Voiez le IV. Tome page 199. & suiv.*

des Evêques & du Clergé du Roiaume. 1682.

L'Acte qui fut signé le 3. de Février portoit, „ Que l'intention de „ toute l'Assemblée étoit de donner „ son consentement à l'extension du „ Droit de Régale dans tout le „ Roiaume, sans avoir égard à l'exemption prétenduë par certains E- „ vêchez : Qu'elle recévroit avec „ soumission les Déclarations du Roi „ de l'année 1673 : & que l'Assem- „ blée écriroit au Pape au nom de „ tout le Clergé de France pour lui „ en aprendre la résolution. „ Le 13. de Février l'Archevêque de Paris alla à St. Germain, & au nom de tout le Clergé il porta au Roi l'Acte de l'Assemblée, signé de tous les Prélats qui y avoient assisté, avec la Lettre que ces mêmes Prélats écrivoient au Pape, supliant Sa Majesté d'agréer que le Duc d'Estrées, son Ambassadeur à Rome, la présentât à Sa Sainteté: ce que le Roi trouva bon. L'Archevêque n'aiant pas peu contribué à la résolution de l'Assemblée, Pasquin dit alors assez à propos de lui, *Pœnitèbit & non erubescet.* En effet il ne put parvenir au Cardi-

Acte en faveur de la Régale.

1682. nalat, qui avoit été le but de toutes ses actions, jusque-là qu'il avoit abandonné dans cette vûë le Jansénisme, dont il avoit été ardent Zélateur. Nous verrons reparoître cette grande affaire pour la troisiéme fois en 1688. avec plus de chaleur que les deux premiéres de la part du Pape, & réprimée aussi par le Roi avec toute la force & l'indignation que méritoit une entreprise si opiniâtre. Ce fut pourtant toujours avec modération, & ne se servant de la Puissance Roiale que pour maintenir les Libertez de l'Eglise Gallicane, inséparables des Droits de la Monarchie.

L'Assemblée du Clergé n'en demeura pas là. En attendant la réponse du Pape, les Evêques firent plusieurs Reglemens, les uns concernant la Morale, & les autres touchant la Discipline Ecclésiastique, sur tout pour faire observer la Subordination des Religieux Réguliers aux Evêques. On délibéra ensuite sur les Propositions de la Sorbonne présentées en 1663. qui traitoient du Droit du Pape, & de celui des Rois.

Reglemens sur le Droit du Pape, & sur celui des Rois.

On arrêta sur la premiére, „ Que

„ ni

„ ni le Pape, ni l'Eglise n'avoient „ aucun pouvoir en quelque maniére „ que ce fût sur le Temporel des „ Rois, & qu'ils ne pouvoient être „ déposez, ni leurs Sujets dispensez „ du Serment de Fidélité.„ Sur la seconde, „ Que le Concile Géné-„ ral étoit au dessus du Pape.„ Sur la troisiéme, „ Que la Puissance du „ Pape avoit été limitée par les Ca-„ nons, & qu'il ne pouvoit rien faire „ ni statuer qui fût contraire aux „ Maximes établies par les anciens „ Conciles & par les anciens Canons, „ ni aux Libertez de l'Eglise Galli-„ cane, qui ne sont point des Im-„ munitez, ni des Priviléges, mais „ des Barriéres établies contre les „ abus que les Papes font de leur au-„ torité, ou contre leurs atteintes „ sur le Droit des Rois, & sur les „ anciens Usages, & les anciennes „ Constitutions de l'Eglise.„ Sur la quatriéme il fut arrêté, „ Que „ le Pape n'étoit point infaillible, „ non seulement quant au fait, mais „ même quant au droit, à moins „ qu'il ne soit à la tête d'un Con-„ cile.„

1682.

Le Pape n'a point de pouvoir sur le Temporel.

Concile au dessus du Pape.

Le Pape ne peut statuer contre les Canons.

Libertez de l'Eglise Gallicane.

Le Pape n'est point infaillible.

Ces quatre Décisions établies, Sa

1682. Majesté fut supliée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Professeurs en Théologie & en Droit Canon seroient obligez de s'y conformer : & la Déclaration fut envoiée le 23. de Mars au Parlement, qui en ordonna l'enregistrement & l'observation dans tout le Roiaume.

Déclaration pour faire observer les Reglemens.

Le Général des Carmes du grand Couvent de Paris eut la témérité d'interdire le Pere Felix de Buhy de ses Fonctions de Lecteur en Théologie, parce qu'il avoit enseigné cette Doctrine : mais il en fut sévérement repris par le Parlement, & le Pere Buhy rétabli dans ses Fonctions.

Le Général des Carmes s'y opose.

Pour donner une plus grande authenticité à l'Arrêté du Clergé & à ses Décisions, le Premier Président & le Procureur-Général du Parlement, avec quelques Conseillers de la Grand' Chambre, se transportérent le 24. d'Avril au Cloître des Mathurins pour en ordonner l'enregistrement dans les Registres de l'Université : ce qui fut fait en la présence & du consentement de toutes les Facultez. La même Cérémonie [illegible] aussi en Sorbonne, & en la Sal[le] [illegible] Faculté de Droit, ainsi qu[e] dan[s]

Ils sont enregistrez sur les Registres de l'Université.

dans celle de Théologie. Voilà comment tout concourut à maintenir l'Autorité Roiale, & à réprimer les entrepriſes de la Cour de Rome. 1682.

Mais la foudre tomba d'une maniére bien plus terrible ſur les Proteſtans du Roiaume, dont il y a long-tems que je n'ai parlé, & dont j'euſſe ſouhaité d'épargner la triſte Cataſtrophe à l'Hiſtoire de Louïs XIV. s'il m'eût été permis de la ſuprimer. Prévenu par un implacable Clergé, & croiant faire un ſacrifice agréable à Dieu de les exterminer, il donna autant d'Edits qu'on lui en demanda pour un ſi cruel deſſein. On ne vouloit ni les laiſſer vivre ni les laiſſer mourir en repos. On ne les banniſſoit pas ſeulement des Honneurs & des grandes Charges, on leur empêchoit même l'exercice des plus vils métiers, pour les réduire à la terrible néceſſité d'abjurer leur Croiance, ou de mourir de faim, & il ne leur reſtoit que la conſolation de ſavoir, que tout leur malheur ne provenoit que de leur Religion. Entre tous les Edits rendus contre eux, ils n'en trouvérent point de plus affligeant, que celui qui autoriſoit les En-

Proteſtans opprimez.

Edit qui autoriſe les Enfans de ſept ans à faire choix d'une Religion.

1682. fans à l'âge de sept ans de faire choix d'une Religion. C'étoit porter le deuil & le desespoir dans toutes les Familles, & on sait le funeste succès qu'eut l'action d'Emanuel, Roi de Portugal, qui avoit voulu ôter aux Juifs leurs Enfans au dessous de l'âge de quatorze ans. Plusieurs de ces Peres malheureux, pour arracher leurs Enfans à cette violence, les jettérent dans des puits, & s'y précipitérent après eux. C'est Osorio, Evêque de Silva, & Historien célebre qui nous l'aprend, & qui fait ce jugement de l'action du Roi Portugais : *Que quoiqu'elle procédât d'une bonne intention, & qu'elle tendît à une bonne fin, elle n'étoit fondée ni en Loi ni en Religion, parce que Dieu demande des hommes un sacrifice volontaire, & qu'il ne veut pas qu'on force les Consciences.*

Le desespoir des Juifs à qui un Roi de Portugal veut ôter les Enfans.

J'ai de la peine à croire qu'un Roi aussi sage & aussi éclairé que Louïs XIV. eût été instruit des inconvéniens que pouvoit produire sa Déclaration, semblables à ceux dont l'action du Roi Emanuel fut suivie. Il ne le fut pas sans doute non plus des funestes suites qui se rencontroient dans les autres Edits, qu'exigérent de

Les Protestans imputent leur oppression au Clergé.

de lui les Ennemis des Proteſtans. 1682.
Ces derniers au moins ne les imputent qu'à leurs Perſécuteurs, & non pas au Roi, perſuadez, diſoient-ils, qu'il en étoit trompé, & qu'il croioit, agiſſant de bonne foi par un pur zêle, qu'il devoit leur accorder toutes ces Déclarations qu'ils fabriquoient eux-mêmes. Ils ſavoïent ſa paſſion de rendre tout ſon Roiaume Catholique, juſqu'à dire, *qu'il eût voulu qu'il lui en eût couté un bras pour rapeller tous ſes Sujets à l'Egliſe Romaine*, & ils en abuſoient. Ils lui firent croire qu'ils ne prenoient que la voie de la douceur, la voie de Converſion & de Réünion, pour ramener les Prétendus Réformez dans le ſein de l'Egliſe. *S'étant imaginé*, dit l'Auteur Catholique que j'ai ſouvent cité (1), *que tout leur étoit poſſible, ils crurent pouvoir réellement convertir des milliers de Huguenots en ſix mois, par des voies indignes de la ſainteté de notre Religion & de l'humanité.*

Le Clergé abuſe de la bonté du Roi.

Pour y parvenir, le Clergé en Corps ſur la fin de l'année 1681. dreſſa le Formulaire de ſon *Avertiſſement Paſtoral*, qui fut publié dans tous les Tem-

Avertiſſement Paſtoral.

D 5

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

1682. Temples des Protestans du Roiaume en 1682. & en 1683. Cela fut accompagné d'un projet de Réünion entre ceux de l'Eglise Romaine & les Réformez, rédigé en seize Articles. Je ne les raporterai point, tant parce qu'ils ne furent pas solemnellement aprouvez du Clergé, que parce que les Réformez craignirent que ce ne fût un piége qu'on leur dressoit, & refusérent d'y souscrire.

Projet pour reünir les deux Religions.

Ces voies ne réüssissant pas, on emploia celle des Intendans, pour interdire les Exercices, abattre les Temples, abymer les plus zélez de cette Religion, & leur ôter tous moiens de subsister. Les Déclarations du Roi & les Arrêts des Parlemens vinrent encore au secours des Convertisseurs, & enfin les Dragons furent envoiez dans les Provinces.

Dragons envoiez en Poitou.

On commença en 1682. par le Poitou, *& en peu de jours trente-neuf mille personnes*, dit l'Auteur des Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, *se convertirent à la Foi Catholique*. Telle étoit l'efficace de la *Mission bottée*, ou de la Dragonnerie, qui agissoit sous les ordres de l'Intendant Marillac, qui n'acquit

pas

pas dans l'exercice de sa Charge une 1682.
aussi belle réputation, qu'en acquit Pline dans un semblable emploi sous l'Empereur Trajan (1).

Dans le Languedoc & le Dauphiné, & dans la Principauté d'Orange.

Du Poitou la persécution passa dans le Languedoc & le Dauphiné, & n'épargna pas la Principauté d'Orange. Des Provinces Méridionales elle s'étendit dans les Septentrionales, & parcourut tout le Roiaume. *Mais*, comme le dit un Ecrivain Catholique (2) en parlant des Croisades contre les Albigeois, *les suplices n'étoient pas des moiens fort propres à retirer de l'erreur ceux qui en avoient été une fois prévenus.* C'est ce que les Docteurs Catholiques, & sur tout les Directeurs de la Conscience du Roi eussent dû lui représenter, & que comme Pere de ses Sujets qu'il croioit dévoiez, il ne devoit emploier à leur Conversion que les voies de la persuasion & de la douceur, & non pas celles de la violence. Il faut s'arrêter là: nous aurons encore occasion d'y revenir, quand nous viendrons au coup fatal de la Révocation de l'Edit de Nan-

(1) *Voiez les Lettres de Pline.*
(2) *Voiez le VI. Tome du Journal des Savans.*

1682. tes. On peut voir ailleurs les injustices & les violences que le Clergé fit exercer contre les Protestans (1).

La Principauté d'Orange adjugée à la Maison de Longueville.

J'ajoûterai seulement que les ordres qui s'exécutérent dans la Principauté d'Orange, furent précédez par un Arrêt du Grand Conseil, qui en adjugeoit la possession à l'Hériticre de la Maison de Longueville, dont on faisoit revivre les prétentions sur cette Principauté, de laquelle pourtant il y avoit cent cinquante ans que la Maison de Nassau avoit été investie (2). Je passe rapidement sur cet article, parce qu'il y eut plus de passion que de justice dans cette procédure, & que par la Paix de Ryswyck, le Prince d'Orange, alors Roi d'Angleterre sous le nom de *Guillaume* III. fut pleinement rétabli dans sa Principauté. Peut-être qu'il eût été plus beau au Roi Très-Chrétien de ne s'en pas saisir sous le nom de la Maison de Longueville (3), ou de la restituer sur les instances que lui en firent les Etats Géné-

(1) *Voiez l'Histoire de l'Edit de Nantes.*

(2) *En vertu du Testament de Philbert de Châlons en faveur de Réné de Nassau qui institua Guillaume I. de Nassau, Prince d'Orange, son Héritier.*

(3) *Elle se prétendoit Héritiére de la Maison de Châlons.*

Généraux & le Roi d'Angleterre: mais irrité de voir toujours le Prince à la tête de ses Ennemis, il voulut se venger; & croiant avoir un prétexte de le faire avec justice, il l'embrassa sans l'aprofondir. 1682.

Dans le même tems le Roi eut des nouvelles par deux différens endroits des préparatifs que faisoient les Turcs contre la Hongrie. Le Marquis de Seppeville, son Ambassadeur à Vienne, l'en informa, & il en fut encore instruit plus particuliérement par Guilleragues, son Ambassadeur à Constantinople. Il lui mandoit qu'il n'y avoit point de prolongation de la Trêve de vingt ans à espérer pour l'Empereur, & que le Grand Seigneur étoit en marche avec toutes ses Forces vers le Danube pour envahir la Hongrie. Sur ces nouvelles le Roi, bien loin d'en vouloir profiter, commanda de lever le Blocus de Luxembourg.

Blocus de Luxembourg levé.

Il duroit depuis dix mois. J'en ai déjà dit quelque chose, mais je n'en ai parlé qu'en passant, & c'est ici qu'il faut raporter les raisons qu'on alléguoit pour & contre, & qui de part & d'autre furent débitées avec chaleur.

1682. **Raisons pour le Blocus.**

La Ville & la Province de Luxembourg n'étoient point comprises dans le Traité de Munster, ni dans celui de Nimegue: mais l'Espagne avoit cédé le Comté de Chiney avec ses Dépendances à la France (1). Ce Comté n'est pas seulement situé dans le Luxembourg ; ses Dépendances sont encore d'une si grande étenduë qu'elles vont jusques aux Portes de la Capitale, & la Chambre des Réünions avoit adjugé tout le Territoire au Roi. Ses Troupes étoient postées dans le Païs, & comme il en étoit Seigneur, il semble qu'on n'étoit pas en Droit d'empêcher ses Campemens, sous prétexte qu'ils bloquoient une Place qui apartenoit à l'Espagne. Le Roi d'ailleurs avoit un Equivalent à demander pour le Comté d'Aloft, dont il avoit fait ses instances devant les Commissaires de l'Assemblée de Courtrai (2), sans qu'il eût pu rien obtenir, quoi que la Ville & la Châtellenie d'Aloft fissent partie des Païs qu'il avoit conquis par ses Armes, & que par conséquent elles lui apartinssent, n'aïant point

(1) *En 1681. voiez ci-dessus page 16.*
(2) *Voiez ci-dessus page 16.*

point été comprises dans les Cessions 1682.
portées par le Traité de Nimegue. Il pouvoit donc en usant de repræsailles s'emparer de Luxembourg qu'il tenoit bloqué, & se faire justice par la force des Armes, puisqu'il n'y avoit rien à espérer des Négociations qui se consumoient en de vaines formalitez. Pour témoigner la sincérité de ses intentions, il s'en étoit expliqué le 10. de Février de cette année à l'Ambassadeur des Provinces Unies, & lui avoit déclaré qu'il n'avoit aucune prétention sur la Ville de Luxembourg, prêt de la laisser dans une entiére liberté, aussitôt qu'il seroit assuré d'une satisfaction raisonnable. Il fit déclarer la même chose au Roi d'Angleterre & aux autres Cours intéressées à la querelle. Ses Ennemis en conviennent (1).

Mais ils disoient, que déja les François s'étoient emparez de toute la Province de Luxembourg, sous prétexte que certaines parties étoient mou-

Réponse des Ennemis de la France.

(1) *Voiez la Réponse à la Lettre d'un premier Ministre d'un Prince de l'Empire, imprimée à Cologne. Voiez aussi la conduite de la France depuis la Paix de Nimegue, imprimée à Cologne en 1683. & le Mercure Hollandois pour l'année 1682.*

1682. mouvantes en Fief des Evêchez de Mets & de Verdun: & qu'ils avoient pour ainsi dire, changé le nom de Duché de Luxembourg en celui de Comté de Chiney, quoi que ce Comté, qui leur avoit été cédé, ne fût qu'un accessoire de cette Province, consistant en une petite Ville ouverte, & en fort peu de Villages. Qu'en vain les Commissaires d'Espagne l'avoient ainsi représenté à l'Assemblée de Courtrai: que leurs raisons n'avoient point été écoutées par les Commissaires de France, qui fondoient leurs prétentions sur le Traité de Munster, & sur les Réünions de la Chambre de Mets. Que cette Couronne avoit ainsi attiré par parties l'une après l'autre toute la Province de Luxembourg sous sa puissance, quoi que le Traité de Munster n'en fît aucune mention, non plus que celui des Pyrénées, d'Aix la Chapelle & de Nimegue. A l'égard de ses prétentions pour la Ville & Châtellenie d'Alost, c'étoit une question indécise que l'Assemblée de Courtrai n'avoit pu régler, & qui avoit été remise à d'autres Négociations.

Pour en revenir au Blocus de

Luxem-

Luxembourg, l'ordre que le Roi envoia pour le lever au Maréchal de Créqui sur la fin de Mars 1682. est encore une preuve authentique de ses bonnes intentions, & que quoi qu'en puissent dire ses Ennemis, il souhaitoit de sortir d'affaire par les voies de l'accommodement, si l'Espagne & l'Empire eussent voulu y entendre de bonne foi, & ne point perdre le tems aux Conférences de Courtrai, & à la Diette de Francfort. Les termes de l'ordre du Roi étoient, „ Que sur les avis qu'il avoit reçus „ de Vienne & de Constantinople, „ il ne vouloit pas que ceux qui de- „ voient s'oposer à l'Invasion des „ Turcs lui pussent reprocher, que „ les mouvemens qui se faisoient „ dans les Païs-Bas pour faire valoir „ ses justes demandes, les missent „ hors d'état de veiller avec succès „ à la défense de la Chrétienté. „ Qu'il avoit résolu, pour terminer „ tout d'un coup les affaires des Païs- „ Bas, de remettre à l'Arbitrage „ du Roi d'Angleterre, l'Equivalent „ qui lui devoit être donné pour la „ Renonciation des légitimes pré- „ tentions, que son Procureur avoit „ dé-

1682.

Offres de convenir du Roi d'Angleterre pour Arbitre.

1682. „ déduites à l'Assemblée de Courtrai. „ Ainsi le Blocus fut levé le 1. d'Avril de l'année 1682.

Le Roi notifie la levée du Blocus à l'Ambassadeur d'Espagne.

Non content de l'ordre qu'il envoioit au Maréchal de Créqui, il envoia querir le Marquis de Fuentes, Ambassadeur d'Espagne, & lui dit, *Que sur l'avis qu'il avoit eu que les Turcs alloient descendre en Hongrie, il avoit bien voulu faire retirer ses Troupes de devant Luxembourg, a fin que le Roi d'Espagne pût secourir l'Empereur.*

Ce procédé paroit net, sur tout aiant été suivi de l'exécution par la levée du Blocus. Cependant les Ennemis du Roi, pour obscurcir la gloire qui lui en revient, attribuoient cette démarche à une cause bien différente. Ils prétendoient que l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient fait marcher leurs Troupes de concert, partie vers Strasbourg, & partie vers Casal : & que le Roi, inquiet de leur marche, & s'imaginant que peut-être ils avoient quelque secrete intelligence dans ces Places, fit lever le Blocus de Luxembourg pour avoir des Troupes toutes prêtes à leur oposer. Cette terreur panique ne convient guére au

Roi,

Roi, qu'on représente comme portant lui-même la consternation par tout, & il n'y a guére de vraisemblance à un conte si mal imaginé. Car enfin que devinrent ces deux Armées dont on prétend que le Roi eut peur? Où parurent-elles, & quels furent les Camps qu'elles occupérent (1)? D'ailleurs l'Empereur n'avoit-il pas plus à craindre pour la Hongrie que pour Luxembourg, & n'avoit-il pas besoin de toutes ses Forces contre les Turcs? 1682.

On ajoûte, que le Blocus de Luxembourg ne fut levé qu'en aparence: que les Troupes Françoises demeurérent toujours aux environs, & qu'elles revinrent sur la fin de 1683. le bombarder, & en faire enfin le Siége dans les formes au mois de Juin 1684. ces deux Expéditions aiant été précédées de celle du Maréchal d'Humiéres, qui prit Courtrai & Dixmude pendant le mois de Novembre 1683. Nous parlerons de ces Exploits en leur ordre, & des raisons qu'eut le Roi pour les entreprendre.

Son

(1) *Le Mercure Hollandois pour l'année 1682. dit que la marche des Troupes fut proposée, & non exécutée.*

1682. Son aplication à tout ce qui pouvoit contribuer au Bien-Public & au maintien des Familles étoit toujours agissante. Il avoit sur tout les yeux ouverts sur la Noblesse, & il savoit bien que c'étoit le plus ferme apui de la Monarchie : mais il savoit aussi qu'elle avoit besoin d'être assistée, & que pour la mettre en pouvoir de servir la Patrie, il falloit que l'Etat prît soin de l'Education de sa Jeunesse, au moins s'il vouloit en tirer une Milice distinguée, & en faire une Pepiniére de Capitaines & de Soldats intrépides. Il institua pour cet effet des Académies de Gardes-Marine & de Cadets, où les uns fussent instruits dans la Navigation & dans la maniére de bien combattre sur Mer, qu'ils aprissent à joindre à la connoissance des Astres, de la Boussole & des Cartes Marines, l'adresse, l'exercice & la hardiesse qui font un bon Homme de Mer : & que ceux qui étoient destinez à servir sur Terre, eussent des Maîtres de Dessein, de Mathématiques, & de tout ce qu'il faut que sache un Homme de Guerre pour devenir un bon Officier. Les Gardes-Marine fu-

Etablissement des Académies de Gardes-Marine & de Cadets.

furent envoiez dans les principaux Ports de l'Océan & de la Méditerranée, comme Brest & Toulon, où étoit leur Académie: & les Cadets, dont on fit deux Compagnies, furent mis dans la Citadelle de Tournai, & dans celle de Mets, où étoit la leur. C'étoit là qu'ils étoient placez & élevez aux dépens du Roi, afin qu'on enseignât aux premiers la Science de la Marine, & aux autres les Fortifications & tous les Exercices Militaires. Mais il falloit que tous ces Elêves fussent Gentilshommes, & on ne les recevoit qu'après qu'ils avoient justifié leur Noblesse. C'est ainsi qu'Auguste distingua les Fils des Patriciens, qui étoient les premiers Nobles de Rome, des autres Citoiens dans les Emplois Militaires, leur permettant d'être Tribuns des Légions ou Colonels de la Cavalerie Romaine dès la premiére Campagne, ce que les autres ne pouvoient obtenir que par degrez: & pour les faire respecter dans l'Armée, il leur accorda le Privilége de prendre la Robe Virile & le *Latus Clavus* (1) dès l'âge de dix-sept ans, afin

1682.

Les Elêves devoient être Gentilshommes.

(1) *Larges bandes de pourpre dont la Robe étoit enrichie. Voiez Ferrarius.*

1682. afin d'avoir l'entrée au Sénat. Louïs le Grand prit une autre méthode, plus capable de former la jeune Noblesse de son Roiaume au service de l'Etat, & à la véritable profession des Armes. Ce que faisoit Auguste n'étoit bon que pour enfler l'orgueil des jeunes Patriciens, sans les rendre plus habiles : les soins que prenoit le Roi des jeunes Gentilshommes de son Roiaume les instruisoient & les disciplinoient, & ils aprenoient à faire leurs Charges avant que de les exercer.

Naissance du Duc de Bourgogne.

La naissance du Duc de Bourgogne, qui vint au monde le 6. d'Août, combla la Cour de joie. Louïs le Grand vit avec plaisir la perpétuité de sa Famille, & l'affermissement du Trône en la personne de son Petit-Fils, & tout le Roiaume en conçut de grandes espérances. Le Roi, qui souhaita qu'il portât son nom, qui étoit aussi celui du Dauphin son Pere, voulut encore lui donner le surnom de *Duc de Bourgogne*, si illustre par ses deux Roiautez, dont la premiére finit l'an 534. en la personne de Gondemar, après avoir duré quatre vingt-dix ans, & fut

Diverses Révolutions de la Bourgogne.

fut réünie à celle de France: & la 1682.
seconde fut éteinte l'an 733. par
Charles Martel. La Bourgogne ne
fut pas moins illustre par ses deux
Duchez, dont le premier dura trois
cents trente ans, & finit en la personne de son douziéme Duc nommé *Philippe*, qui mourut l'an 1331.
& par sa mort le Duché revint à la
Couronne, soit par la Parenté qu'avoit le Roi avec le Duc, soit à Droit
de Reversion de ce Fief masculin à
la Monarchie. La seconde Branche
des Ducs de Bourgogne commença
en Philippe le Hardi, à qui sa valeur
à la Bataille de Poitiers mérita ce
surnom, & lui acquit peut-être encore dans la suite le Duché de Bourgogne, que le Roi Jean son Pere, au
retour de sa prison d'Angleterre,
détacha de la Couronne à laquelle
il l'avoit réüni, pour le lui donner
l'an 1363. Il finit encore une fois
en la personne de Charles le Hardi,
tué à la Bataille qui se donna devant
Nanci dont il faisoit le Siége, l'an
1477. & n'ajant laissé qu'une Fille,
qui transporta ses grands Etats à la
Maison d'Autriche, par son Mariage
avec l'Empereur Maximilien. Mais
le

1682. le Roi Louïs XI. se saisit de la Bourgogne, n'aiant laissé que la Franche-Comté à cette Héritiére & à ses Descendans, sur qui Louïs XIV. en fit la Conquête qui lui fut cédée par le Traité de Nimegue. C'est pourquoi le Roi d'Espagne, qui jusque-là avoit pris dans ses Titres, celui de Duc de Bourgogne, s'obligea de ne le plus prendre, sur la réquisition qu'en fit la Cour de France, comme je l'ai raporté (1), se contentant d'en retenir l'Ordre de la Toison d'or institué par Philippe le Bon, & dont les Rois d'Espagne tiennent à honneur d'être les Chefs. Ainsi par la Réünion de la Franche-Comté au Duché, toute la Bourgogne est retournée de nouveau à la Couronne, dont elle est un des plus nobles & des plus anciens Apanages, & le Roi ne pouvoit donner un surnom plus convenable à son Petit-Fils, qu'il regardoit comme son Héritier Présomptif. Mais que les espérances humaines sont mal assurées! Il s'est vu ravir par la mort ce jeune Prince, à qui il croioit laisser la Couronne.

Les

(1) *Voiez ci-dessus page* 45.

Les Corsaires d'Alger n'étoient pas moins fâcheux que ceux de Tripoli (1), & ne désoloient pas moins le Commerce de la Méditerranée & de l'Océan, où ils venoient aussi faire des Courses. Ils en furent punis de même: & le Marquis Du Quesne fut envoié bombarder Alger, comme il avoit bombardé Tripoli. Il parut avec son Escadre devant la Ville le 30. d'Août, & y fit jetter une si grande quantité de Bombes, qu'elles ruinérent beaucoup de maisons, renversérent une grande partie de la Mosquée, & remplirent les ruës de sang & de carnage. Le mauvais tems l'obligea de se retirer: mais nous l'y verrons revenir l'année suivante, y porter tout de nouveau la terreur & la désolation, & contraindre ces Ennemis de la Chrétienté & du genre humain à mettre en liberté les malheureux qui tombent entre leurs mains, & dont ils font des Esclaves. 1682.

Le Marquis Du Quesne bombarde Alger.

Pendant que l'Amiral François (2) chassoit ainsi les Corsaires d'un Etat, qui est dans la dépendance de l'Empire

(1) *Voiez le détail de cette Expédition dans le Mercure Hollandois de 1682.*

(2) *Il n'avoit que le titre de Lieutenant-Général.*

1682. pire Ottoman, l'Ambaſſadeur du Roi Très-Chrétien recevoit à Conſtantinople les honneurs du Soffa. On ſait que c'eſt un Siége qu'on met ſur l'Eſtrade couverte d'un tapis, pour y faire aſſeoir le Miniſtre du Prince, à qui le Sultan ou le Grand Viſir veulent faire cette civilité: mais ils la font à peu de Miniſtres des Princes Chrétiens. Nointel, Ambaſſadeur de France, ne put l'obtenir du Viſir Kara Muſtafa, qui avoit ſuccédé l'an 1676. au fameux Coprogli: & quoi qu'il eût raporté lui-même le Siége ſur le Soffa, d'où le Viſir l'avoit fait ôter, ce ſuperbe Miniſtre le fit enlever une ſeconde fois, & Nointel aima mieux ſe retirer ſans avoir Audience, que l'obtenir au prix d'une indignité qui retomboit ſur ſon Maître. Elle fut réparée par l'honneur que fit le Sultan d'accorder le Soffa à l'Ambaſſadeur François, qui prenoit ſon Audience le 28. d'Octobre.

L'Ambaſſadeur de France reçoit les honneurs du Soffa.

J'ai trop ſouvent parlé du fameux Prince Robert, l'un des Fils de l'infortuné Electeur Palatin, Roi de Bohême, pour ne rien dire de ſa mort. Il s'étoit retiré à la Cour d'Angleterre, & s'étoit ſignalé dans

Mort du Prince Robert.

le Commandement de ſes Flottes en plusieurs Batailles Navales : il mourut à Londres le 9. de Décembre de cette année, âgé de ſoixante-trois ans, dans la réputation d'une capacité & d'une valeur extraordinaire, & ſa Charge de Vice-Amiral fut donnée au Duc de Grafton. 1682.

La grandeur du Roi paroiſſoit dans la Paix & dans la Guerre, dans les Camps où il ſe trouvoit à la tête de ſes Troupes, & dans ſes Apartemens (1). Il portoit un air tout martial dans le Camp, tout gracieux dans les Apartemens, une noble fierté dans le premier, une grande bonté dans les autres, de la magnificence par tout. Il donna des preuves de cette magnificence & de cette politeſſe dans les Apartemens qu'il y eut au mois de Décembre, & c'eſt par où finit agréablement cette année.

Le Roi tient ſes Apartemens.

Celle de 1683. fut preſque toute occupée des Négociations de la Paix, ou de l'accommodement des différens de la France avec l'Eſpagne & l'Empire : des obſtacles qui s'y rencontrérent, dont les deux Partis 1683.

Sommaire des Evénemens de l'année 1683.

 s'ac-

(1) *On apelle ainſi non ſeulement les Chambres où le Roi donne le divertiſſement du jeu ou de la Muſique, mais le divertiſſement même.*

1683. s'accusérent respectivement : de la rupture de ces Conférences par la Guerre que déclara le Marquis de Grana, qui fut suivie de celle que fit alors ouvertement la France dans les Païs-Bas, par les Siéges de Courtrai & de Dixmude, & par le Bombardement de Luxembourg (1). Dans ces entrefaites, & au milieu de tous ces mouvemens & de toutes ces hostilitez des Puissances Chrétiennes, acharnées les unes contre les autres, nous verrons le Turc profiter de leurs divisions, & venir avec une Armée de deux cents mille Hommes faire le Siége de Vienne, qui fut levé le 12. de Septembre. Nous verrons encore pendant ce fameux Siége, dont le succès faisoit trembler non seulement l'Empire, mais aussi toute l'Europe Chrétienne, le Roi suspendre la marche de ses Troupes contre l'Espagne, visiter ses Provinces avec la Reine & toute la Cour, & offrir toujours la Paix, moiennant qu'on le mît en possession des Places qui lui apartenoient, ou qu'on lui en donnât l'Equivalent. Vienne délivrée & les Turcs

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Mémoires pour servir à l'Histoire de Louïs le Grand, De Riencourt, le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

Turcs chaſſez, il ne crut pas devoir attendre davantage à ſe faire juſtice, & à faire agir ſes Troupes. La mort de la Reine précéda ces Expéditions, & fut ſuivie de celle de Colbert, Miniſtre d'Etat. Le Roi donna des larmes & de ſincéres regrets à la premiére, & ne fut pas inſenſible à la ſeconde. La naiſſance du Duc d'Anjou, ſecond Fils du Dauphin, aida à le conſoler: & il n'étoit pas convenable à un grand Roi, de qui dépendoient les deſtinées de la premiére Monarchie du Monde, de s'abandonner à la douleur. Tels furent les Evénemens de cette année, diverſifiez par les intrigues du Cabinet, par les opérations de la Campagne, par la mort & par la naiſſance de ce que le Roi aimoit le plus. Je vais développer toutes ces différentes Scênes. 1683.

Second Bombardement d'Alger par le Marquis Du Queſne.

Je commence par l'Expédition Navale, que le Marquis Du Queſne vint faire la ſeconde fois devant Alger. Il partit le 6. de Mai de Toulon avec une Eſcadre de ſix Vaiſſeaux de Guerre, laiſſant ordre aux autres de le venir joindre aux Iles Fromentiéres. Ils y arrivérent le 2. de Juin, & les Galiottes à Bombes le 9. Le

1683. 20. il mouilla l'ancre à la Rade d'Alger, où il trouva cinq autres Vaisseaux, commandez par le Marquis d'Anfreville. On tint Conseil de Guerre le 22. & le jour suivant on disposa les Vaisseaux pour foudroier la Ville. On n'en put venir à l'exécution plutôt que le 26. Ce jour-là on jetta dans la Place environ quatre vingt-dix Bombes, & les Assiégez tirérent de leur côté plus de trois cents volées de Canon. La nuit du 27. le fracas des Bombes recommença, & il en fut tiré cent trente dans l'espace de deux heures, qui mirent le feu à plusieurs maisons, & entre autres à celle de Baba Hassan, le Chef du Divan & de la Soldatesque, & le Roi ou le Dey d'Alger. Il y eut aussi plusieurs Algériens tuez, une de leurs Batteries démontée, & deux Navires coulez à fond dans le Havre. Le Peuple & le Soldat effraiez priérent le Bassa (1) de faire la Paix, & aiant convoqué le Divan il y fit apeller le Pere Vacher, Consul de la Nation Françoise, que le Bassa envoia à Bord de l'Amiral pour régler la Capitu-

... le Grand Seigneur qui l'[illegible], mais il a peu de

pitulation, dont on donna le signal en arborant le Drapeau blanc. Le Marquis Du Quesne ne trouva pas à propos de traiter avec le Consul, & dit à l'Envoié Turc qui l'accompagnoit, qu'il ne vouloit écouter aucune proposition de Paix, que premiérement ceux d'Alger n'eussent rendu les Esclaves François, & ceux des autres Nations pris sur les Vaisseaux François, & ne les eussent envoiez à son Bord. Il fallut obéïr: & le 29. ils amenérent en douze Chaloupes cent quarante-deux Esclaves, avec promesse de rapeller ceux qui étoient aux Champs occupez à la culture des Terres. Ils vinrent à diverses reprises jusqu'au nombre de cinq cents quarante-six, en y comprenant les cent quarante-deux, qui étoient arrivez les premiers. Cela fait on traita de la Paix le 3. de Juillet & les jours suivans; mais le Général François voulut avoir des Otages qui lui furent livrez le quatorziéme jour. L'un s'apelloit *Mezzo-Morto*, Amiral d'Alger, & l'autre étoit un Capitaine de Navire nommé *Aley Reys*. Le Marquis Du Quesne envoia en échange L'Ayet,

1683.

Les Algériens renvoient les Esclaves Chrétiens.

On Traite de la Paix.

1683. Commiſſaire-Général, & Des Combes, Ingénieur, qui propoſérent les Conditions auſquelles on vouloit faire la Paix. C'étoit premiérement, „ Qu'on reſtituât le reſte des Eſcla- „ ves François, & en ſecond lieu, „ tous les effets qu'on avoit pris à la Nation. „ Le Dey Baba Haſſan n'oſa accorder ces Conditions, ſur tout la derniére de peur d'irriter le Peuple, qu'il n'en eût conféré avec Mezzo-Morto, qui lui fut renvoié pour cela, & on renvoia en ſa place l'Ingénieur Des Combes. Mezzo-Morto étant arrivé, ſe rendit ſur la Place où étoit la Soldateſque, avec qui s'étant mis à boire du Caffé, il dit que Baba Haſſan ne méritoit pas qu'il regnât ſur eux : qu'il avoit affronté leur Patrie en reſtituant les Eſclaves, & qu'ils auroient encore la honte de voir qu'on ne leur reſtitueroit pas les leurs. Ainſi Baba Haſſan, croiant apaiſer la multitude, & garentir ſa vie par l'entremiſe de Mezzo-Morto, fut immolé à la fureur de ſes gens par le diſcours ſéditieux de ce Traître, à qui toute la Soldateſque aplaudit. Ils réſolurent ſur le champ d'aſſaſſiner leur Chef & leur Roi ou leur Dey, &

La perfidie de Mezzo-Morto fait rompre la Negociation.

Il fait aſſaſſiner le Dey.

& sur les dix heures du soir, comme il venoit de faire la Ronde, huit d'entre eux l'environnérent, dont quatre lui tirérent quatre coups de Mousquet, qui le couchérent sur le carreau, & les quatre autres se jettant sur lui achevérent de le massacrer. Mezzo-Morto profita de son crime, aiant été aussitôt proclamé Dey en sa place. Il voulut mériter cette élévation en rompant la Capitulation, & en faisant arborer le Pavillon rouge, pour marque qu'il ne vouloit point de Paix. La Guerre recommença donc plus furieuse qu'auparavant, & dura depuis le 21. de Juillet jusqu'à la fin du mois d'Août. Je ne raporterai point le carnage qui se fit de part & d'autre par le Canon, par les Bombes, & par les Mortiers : le récit en feroit horreur. Je me bornerai à deux Actions les plus remarquables de toutes, l'une par sa cruauté, & l'autre par la générosité d'un Capitaine Turc, qui trouveroit à peine dans l'Histoire un exemple de vertu si héroïque. Les Algériens enragez de se voir abimez par les Bombes des François, en vinrent à cet excès d'inhumanité de jetter

1683.

Il est élu en sa place, & refuse les Conditions de la Paix.

1683. ter le Consul le Vacher tout vivant dans un de leurs Mortiers, & de le tirer au lieu de Boulet. Ils en eussent fait autant de Choiseul, Capitaine François, qu'ils avoient fait prisonnier, sans le généreux Capitaine Turc qui s'y oposa. Par trois fois il l'arracha d'entre les mains de ces Bourreaux, & mit autant de fois sa vie en danger pour le sauver. Il fit plus, & c'est où l'Héroïsme parut avec éclat. Ne pouvant les empêcher de le lier à la bouche du Canon, il voulut y être lié avec lui. Ce Spectacle les attendrit, ou leur donna une admiration, qui ne leur permit pas d'achever leur crime en mettant le feu au Canon: & soit qu'une générosité si extraordinaire les eût charmez, soit qu'ils voulussent épargner leur Compatriote, ils les sauvérent tous deux. Cependant la Saison se passoit de tenir à l'ancre sur cette Rade, ou les Navires ne sont point en sureté, dès que le mois d'Août est fini, à cause des mauvais Vents qui y regnent. Ce fut donc une nécessité à l'Amiral François (1) de mettre à la voile, pour retourner en France, où il arriva sur la fin de Sep-

Il fait mettre le Consul tout vivant dans un Mortier, & le fait tirer au lieu de Boulet.

Généreuse Action d'un Turc.

Du Quesne revient avec les Esclaves délivrez.

(1) *Il n'étoit que Lieutenant-Général.*

Septembre avec les cinq cents quarante-six Chrétiens qu'il avoit tirez de l'esclavage, & après avoir rempli la Ville de meurtre, de débris & de terreur, dont l'image fit une si forte impression sur ces Barbares, qu'ils envoiérent l'année suivante des Ambassadeurs à Paris demander la Paix. 1683.

Les Négociations de celle qu'on traitoit à Courtrai avoient été rompuës, comme je l'ai dit: mais on en traita en divers autres lieux pendant les années 1682. & 1683. Les Hollandois emploioient tout leur crédit auprès du Roi de la Grande Bretagne, pour l'engager à se rendre Médiateur. On tint des Diettes à Francfort & depuis à Ratisbonne pour travailler à un accommodement avec la France: & pour le faciliter le Roi avoit dès le mois d'Avril 1682. levé le Blocus de Luxembourg, & accordé une Suspension d'Armes qui fut prolongée jusqu'à la fin du mois d'Août 1683. Cependant toute l'année se consuma en de vaines Délibérations (1), & ne finit que par de nouvelles hostilitez.

Toute l'année se passe en de vaines Négociations.

(1) *Voiez le Mercure Hollandois, qui en attribuë toute la faute à l'Espagne.*

1683. Citters & Van Beuningen, Ambassadeurs des Etats Généraux, pressoient le Roi de la Grande Bretagne d'accepter la Médiation; mais il la refusa, *prévoiant bien*, disoit-il, *qu'elle seroit inutile*, offensé d'ailleurs de ce qu'on avoit refusé son Arbitrage: & quand l'Empereur & le Roi Catholique y donnérent enfin les mains, les choses se trouvérent dans une telle confusion, qu'il n'en étoit plus tems. Il fallut donc laisser aller le cours des Diettes.

Le Roi d'Angleterre refuse d'être Médiateur.

L'Ambassadeur de l'Electeur de Brandebourg à Vienne, sollicite inutilement l'Empereur à la Paix.

L'Electeur de Brandebourg, réconcilié avec la France (1), agit de son côté par l'entremise du Comte de Swerin, son Ambassadeur à la Cour de Vienne, pour obliger l'Empereur d'entendre à la Paix, & d'écrire à ses Plénipotentiaires à Ratisbonne d'en hâter la conclusion. Mais on voit par la Réponse de Sa Majesté Impériale à cet Ambassadeur du 18. de Mars 1683. qu'il n'y avoit pas moien de faire aprocher les Parties. L'Ambassadeur avoit représenté, „ Que pour procurer le repos & la „ sureté de l'Empire & de toute „ l'Europe, il falloit en prévenir les „ mal-

(1) *Voiez le Mercure Hollandois de 1682.*

„ malheurs, & détourner les périls 1683.
„ pendans ſur la tête, par l'accep-
„ tation de la Paix que préſentoit la
„ France, dont les Articles pour-
„ roient être ſi clairs & ſi précis
„ qu'il n'y auroit à l'avenir plus d'é-
„ quivoque ni de matiére de con-
„ teſtation. „ La Réponſe de l'Empereur fut, „ Qu'on ne pouvoit
„ abandonner le Domaine de l'Em-
„ pire en Italie, les Terres & Pla-
„ ces du Cercle de la Bourgo-
„ gne (1), la Principauté de Lor-
„ raine & pluſieurs autres, ſans cau-
„ ſer du dommage à l'Empire, & le
„ mettre en danger d'être infeſté
„ dans ſes propres entrailles: Qu'une
„ Paix à ce prix ne pouvoit être
„ que vaine, inconſtante & abu-
„ ſive, & traîner après ſoi une ſuite
„ plutôt qu'une fin de la Guerre, &
„ une tranſlation des Armes Fran-
„ çoiſes des Païs-Bas dans l'Em-
„ pire. „

Plaintes de l'Empereur de la lenteur des Diettes.

Quatre mois s'écoulérent cependant, ſans qu'on vît aucun ſuccès de la Diette de Ratisbonne. Les Plénipotentiaires travailloient avec la même lenteur & la même tranquil-

 lité,

(1) *Ce Cercle comprenoit les Païs-Bas & la Franche-Comté.*

1683. lité, que si la France eût été obligée d'attendre leur commodité, & qu'elle n'eût pas fixé un terme, au de là duquel il n'y avoit plus d'accommodement à espérer: ou comme si le Turc n'eût pas menacé Vienne d'une prochaine Invasion. Il étoit pourtant déjà aux Portes, & en vint former le Siége le 8. de Juillet, quatre jours après le Decret de la Commission Impériale du 4. du mois à la Diette de Ratisbonne. L'Empereur s'y plaint, „ Que la Négociation de „ la Paix avec la France n'ait pu être „ traitée avec succès à Francfort: „ Que depuis sa translation à Ratisbonne on y ait si peu avancé, „ qu'on ne lui ait pas encore adressé „ le moindre résultat de l'Empire, „ pour lui aprendre de quelle maniére on pourroit parvenir au but „ qu'on se propose.„ Il entre ensuite dans les remontrances qu'il souhaite qu'on fasse au Plénipotentiaire de la France. Ce sont des plaintes de tout ce qu'a fait cette Couronne depuis l'année 1681. soit par les voies de la justice, soit par celles des Armes pour se mettre en possession des Terres & des Places,

sur

ſur les quelles, dit l'Empereur, *le Traité de Munſter ne lui donne aucun Droit, pas plus ſur Strasbourg, que ſur les Vaſſaux des trois Evêchez* (1). 1683.

Le plan ſur lequel il offre de traiter de la Paix.

Enſuite de ces Plaintes il donne le plan ſur lequel il offre de traiter de la Paix, tant en ſon nom, qu'au nom de l'Empire dont il eſt le Chef. C'eſt premiérement, „ Qu'en cas „ que la France veuille faire la reſti- „ tution de ce qu'elle a occupé, on „ ſe montrera fort traitable pour les „ dommages preſque irréparables „ que l'Empire a ſouffert de ſes „ vexations. „ En ſecond lieu, „ Qu'on conviendra dans un tems „ limité d'un Arbitrage, pour déci- „ der ſuivant le Traité de Weſt- „ phalie des points qui ſouffrent de „ la difficulté „: & en troiſiéme lieu, „ Si la France refuſe la voie d'Ar- „ bitrage, on veut bien entrer en „ Négociation avec elle, & em- „ ploier tous les moiens pratiquez „ par les Princes Chrétiens pour en „ venir à une concluſion, par où „ la Paix de la Chrétienté fût main- „ tenuë, & la bonne correſpon- „ dance & amitié affermie avec la „ Cou-

(1) *Metz, Thoul & Verdun.*

1683. „ Couronne de France. „ Ce Mémoire fut délivré par l'Evêque & Prince d'Aichstadt : & le Comte de Crécy, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien, y fit sa réponse le 26. de Juillet (1).

Réponse de l'Ambassadeur du Roi, qui en rejette les Articles.

Il commence par dire, „ Qu'il „ s'étonne, que les Ministres de „ l'Empereur aient voulu, par un „ Ecrit aussi éloigné de l'accommo- „ dement que l'est celui-là, révoquer „ en dispute tout ce qui a été dé- „ battu & résolu au Traité de Ni- „ megue, & dire qu'ils croiroient „ faire grace à Sa Majesté de ne pré- „ tendre point de dédommagement, „ pourvu qu'elle voulût se dépouil- „ ler de tout ce qu'elle possede en „ conséquence des Traitez de West- „ phalie & de Nimegue. C'est „ montrer ouvertement le dessein „ qu'ils ont de rallumer une nouvelle „ Guerre dans l'Empire, au lieu „ d'en réünir les Forces contre les „ Infidelles. „

Les plaintes que fait le Roi des mauvaises intentions de la Cour de Vienne.

Il se plaint ensuite „ De ce que la „ Cour Impériale, gouvernée par le „ Conseil des Espagnols, a mieux ai- „ mé,

(1) *Ces deux Piéces sont raportées dans le Mercure Hollandois de l'année 1683.*

„ mé, pour satisfaire à leur opiniâtre- 1683.
„ té, laisser une partie de ses Troupes
„ dans l'Empire, & abandonner le
„ soin de ses Frontiéres du côté des
„ Turcs, que se déporter du dessein
„ qu'elle avoit formé de déclarer la
„ Guerre à Sa Majesté Très-Chré-
„ tienne. Que dans une telle réso-
„ lution, cette Cour a fait plus de
„ dépense en Négociations auprès
„ de tous les Princes de l'Europe,
„ pour les engager avec elle contre
„ la France, qu'elle n'en a fait en
„ préparatifs pour mettre ses Ar-
„ mées & ses Places en état de dé-
„ fense contre le Turc : Qu'elle
„ pense moins à lui résister, qu'à en
„ acheter une Paix honteuse pour
„ faire la Guerre à la France:
„ Qu'ainsi le Roi Très-Chrétien,
„ qui a des preuves convainquantes
„ de la mauvaise intention des Mi-
„ nistres Impériaux, manqueroit à
„ toutes les regles de la prudence
„ contre ce qu'il doit à ses Alliez &
„ à sa propre Couronne, s'il entroit
„ en aucun engagement avec l'Em-
„ pereur, semblable à celui qu'on lui
„ propose. Il déclare au contraire,
„ qu'il veut demeureren la liberté

„ où

1683. „ où il est de prendre les mesures „ qui s'accorderont le plus avec la „ justice de son Droit, & avec les „ Traitez qu'il a faits avec ses Alliez. „ Néanmoins pour témoigner la sin- „ cére intention qu'il a d'assurer le „ repos de l'Europe, il veut bien „ convenir d'une Trêve de trente „ ans, pendant laquelle on aura le „ tems de terminer à l'amiable tou- „ tes les contestations qui sont entre „ les Parties intéressées, & d'en „ venir à un accommodement défi- „ nitif. Mais Sa Majesté souhaite de „ savoir si la Trêve qu'elle propose „ sera acceptée par l'Empereur & par „ les Etats de l'Empire, & en cas que „ l'acceptation n'en soit faite dans le „ mois d'Août, Sa Majesté prétend „ n'être plus liée, ni ses Armes suspen- „ duës; protestant que tous les maux, „ dont la Chrétienté pourra être as- „ saillie, ne doivent s'imputer qu'à „ ceux qui refusent encore des offres „ si avantageuses à l'Empire. „

Il offre une Trêve de trente ans.

Divers sentimens pour & contre la Trêve.

Cette offre de la France d'une Trêve de trente ans sembloit suportable à quelques Etats de l'Empire (1), qui jugeoient que par là le

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

le repos & la Paix y seroient con- 1683.
servez, au lieu qu'on ne pourroit les obtenir par les Armes. D'autres tenoient un milieu. Ils aprouvoient la Trêve, ne croiant pas qu'il fût possible autrement de se garentir de l'Invasion du Turc: mais ils ne pouvoient blamer l'Empereur, de répéter les Païs dont la France s'étoit emparée au préjudice des Traitez, pourvu que cette répétition se fît par les voies de la Négociation. Il y en eut enfin qui jugérent l'offre de la France fort préjudiciable à l'Empire, & qu'en acceptant la Trêve, on donneroit le moien à la France, non seulement de s'affermir dans ses Conquêtes, mais encore de pousser ses prétentions plus loin. La plûpart des Députez des Electeurs étoient d'avis qu'on acceptât la Trêve: mais les Députez des Princes opinoient qu'il falloit auparavant traiter de la maniére qu'elle se feroit, & du tems qu'elle devoit durer. Cette contestation ne servit qu'à aigrir les esprits, sans qu'on pût convenir de rien. L'Ambassadeur du Roi Très-Chrétien en eut du chagrin, & l'Empereur envoia le Comte de Windisgrats

La Trève n'est point acceptée.

à

1683. à Ratisbonne pour avancer la Négociation: mais elle fut accrochée pendant toute l'année, par le refus que firent les Députez des Electeurs de lui donner le rang d'Excellence (1). Voilà comme de vaines formalitez empêchoient le succès des plus grandes affaires, & comment l'ambition des Particuliers faisoit obstacle au Salut Public.

Le Duc de Lorraine, qui n'étoit pas content de ce qui avoit été stipulé pour lui au Traité de Nimegue, souhaitoit qu'on prît soin de ses intérêts à la Diette de Ratisbonne: mais les difficultez qui se trouvérent sur l'acceptation de la Trêve, empêchérent que l'affaire de ce Duc ne fût mise sur le tapis.

Voiage du Roi en Bourgogne & en Alsace.

Il seroit tems de passer au Siége de Vienne: mais il faut voir auparavant le voiage de la Cour de France en Bourgogne & en Alsace, moins peut-être pour y donner du divertissement aux Dames qui étoient de la partie, que pour y faire la Revûë des Troupes. Quoi qu'il en soit, le Roi & la Reine, accompagnez de *Monsieur* & de *Madame*, partirent de Ver-

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683.*

Versailles le 26. de Mai & vinrent coucher à Corbeil. Le Dauphin ne partit que le 4. de Juin, & joignit la Cour le 6. à Dijon. Elle en partit le 7. pour Bellegarde, où se fit l'Exercice des Troupes qui s'y étoient renduës pour y passer en Revûë. Le Roi avec toute sa Suite en partit le 15. & se rendit le 16. à Besançon. Sa Majesté y fit la Revûë de la Garnison, & en partit le 19. après avoir visité les Fortifications & la Citadelle. Elle arriva le 24. à Colmar, d'où elle alla le 26. à Strasbourg. Elle y arriva à onze heures du matin, visita la Citadelle, le Fort de Kell & les autres Ouvrages. Sa Majesté fit aussi voir le Campement de ses Troupes auprès de Molsheim (1), où elle donna Audience à divers Députez des Princes d'Allemagne qui vinrent la complimenter. Elle partit de Molsheim le 29. & vint le 30. à Bouquemont voir un autre Campement à une lieuë de là de vingt-huit Bataillons & d'une très belle Cavalerie, sous le Commandement du Duc de Villeroy. On donna le 5. de Juillet à Bouquemont le divertissement

1683.

Il visite les Ouvrages de Strasbourg.

(1) *Dans la Haute Alsace.*

1683. ment d'un Combat qui se fit à l'attaque d'un Fort qu'on avoit construit exprès à cette fin. Le 7. la Cour passa au travers d'un Campement de huit Bataillons auprès de Saar-Louïs, dont le Roi visita les Travaux. Sa Majesté & toute sa Cour partirent de là pour Mets, d'où, prenant leur chemin par Verdun & par Ste. Ménehout, elles arrivérent le 15. du mois à Châlons, & le 20. à Versailles.

Il visite les autres Places.

Son retour à Versailles.

Mais qu'il y a peu de certitude dans les choses humaines, & peu de distance de la joie & des plaisirs au deuil & à la tristesse ! A peine leurs Majestez étoient elles de retour d'un voiage de divertissement, que la Reine tomba malade le 26. de Juillet, & sa maladie la coucha le 30. dans le tombeau, sans qu'il fût possible aux Médecins de la sauver. Son corps aiant été ouvert, on y trouva une apostume, qui s'étant crevée lui suffoqua le cœur : desorte que tous les remedes avoient été inutiles. On a pourtant dit que l'ignorance des Médecins l'avoit tuée, & que si au lieu de la saigner, comme ils firent, ils eussent laissé agir la nature, elle eût

Maladie de la Reine.

Sa mort.

eût poussé au dehors le venin que la 1683.
saignée fit rentrer au dedans, & qui l'étouffa. Son cœur & ses entrailles furent embaumez, & portez au Val de Grace: mais son corps fut conduit à St. Denis pour y être enterré avec les solemnitez qui se pratiquent dans ces grandes & tristes Cérémonies. Le Chariot où étoit le Corps de la Reine étoit précédé des Suisses de sa Garde, & quatre de ses Aumôniers tenoient les quatre coins du Poële, les Gardes du Corps & les Gendarmes de la Garde du Roi suivoient, & cette Pompe Funêbre étoit fermée par le Cortége des Carosses du Corps des Princesses du Sang, escortez d'un grand nombre de Pages & de Valets de pied qui portoient des Flambeaux de Cire blanche.

Sa Pompe Funêbre.

Tout le Roiaume regreta cette mort, & se plaignit d'avoir perdu la meilleure Reine du monde. Le Roi en fut plus affligé que personne. D'abord qu'on avoit vu la Reine en danger on l'en avoit averti, & il s'étoit rendu dans sa Chambre, s'étoit jetté sur son lit les larmes aux yeux, & lui avoit parlé Espagnol: mais les yeux de la Reine agonisante étant déjà

La douleur du Roi.

1683. déjà tournez à la mort, elle rendit l'esprit entre les bras du Roi son Epoux sans lui pouvoir répondre. On arracha d'auprès d'elle ce Prince qui s'abandonnoit à sa douleur, & on lui entendit proférer ces paroles qu'on a recueillies, & qui méritent d'être conservées : *Qu'il perdoit en la personne de la Reine une femme admirable, & qui ne lui avoit point donné d'autre chagrin que celui qu'il recevoit de sa mort.*

C'est ici que je place l'élévation de la Marquise de Maintenon, qui avoit quelques années auparavant supplanté la Marquise de Montespan (1), mais qui, tant que la Reine vécut, ne s'empressa point de paroître à la Cour (2). Il y avoit long-tems que le Roi ne sentoit plus pour la Marquise de Montespan qu'un amour usé, qui s'éteignoit tous les jours, & le Comte de Toulouse, qui vint au monde le 6. de Juin 1678. en fut le dernier fruit. Bientôt après parut à la Cour (3) une jeune Beauté, connuë sous le nom de *Mademoiselle de Fontange*, dont les yeux allumérent dans le

Amour du Roi pour Mademoiselle de Fontange.

(1) *Voiez ci-dessus pag.* 35.
(2) *Voiez les Auteurs ci-dessus citez, & les Mémoires de M. D. L. F.* (3) *En* 1680.

le cœur du Roi un feu, que ceux de 1683.
la Marquise de Montespan cessoient d'animer. Elle s'en aperçut, & ne put cacher sa jalousie qui alla jusqu'à la fureur, & même jusqu'au crime, s'il est vrai, comme on l'en soupçonna, que la mort de sa jeune Rivale fût causée par le poison qu'elle lui fit donner. Ce qu'il y a de certain, c'est que ses emportemens en la présence du Roi la firent bannir de la Cour (1). Le Roi lui assigna pourtant une pension de mille pistoles par mois, dont elle a joui jusqu'à sa mort (2). Ce ne fut pas de quoi consoler son ambition : mais elle fut justement punie de la passion criminelle qu'elle avoit allumée dans le cœur du Roi, & du double adultére, où elle l'avoit engagé avec elle. Je ne parle point des Enfans nez d'un commerce si scandaleux, fruits innocens quant à eux, mais qui ne rendent pas l'innocence aux Parens qui leur ont donné la naissance.

La Marquise de Montespan éloignée de la Cour.

Alors on vit s'établir sur ses ruines la Marquise de Maintenon, qu'elle avoit regardée comme une personne à

Politique & pouvoir de la Marquise de Maintenon.

(1) *Le Mercure Historique & Politique dit qu'elle ne s'en retira tout à fait qu'en 1691.*

(2) *Elle mourut en 1707.*

1683. à ſon ſervice, & de Gouvernante des Enfans qu'elle avoit eus du Roi, s'élever juſqu'à gouverner le Roi lui-même par ſon habileté & par ſa douceur, & en lui inſpirant des ſentimens de Dévotion. C'eſt ainſi qu'elle l'emporta ſur toutes les Maitreſſes qui ne s'étoient étudiées qu'à lui donner de l'amour, & ſur les Favoris qui n'avoient penſé qu'à flatter ſon ambition : ſur Louvois lui-même, à qui elle fit ſentir ſa ſupériorité. Elle fit encore plus ſentir ſa toute-puiſſance aux Proteſtans : au moins ils s'en plaignérent amérement, & la regardérent comme liée avec les Jéſuïtes pour les opprimer. Je ne dis rien de ſa naiſſance, iſſuë de la Maiſon d'Aubigné, ſi célebre parmi les Proteſtans dont elle fut ennemie, ni de ſon mariage avec Scaron (1), non plus que de celui qu'on ſoupçonna le Roi d'avoir contracté avec elle, & qui n'eſt guére vraiſemblable. Il eſt pourtant vrai qu'elle n'eut pas moins de pouvoir ſur ſon eſprit, que Livie en avoit eu ſur celui d'Auguſte.

Ennemie des Proteſtans.

La mort de la Reine fut ſuivie cinq

(1) *Voiez ſur l'un & ſur l'autre les Mémoires du M. D. L. F.*

cinq semaines après de celle du Controlleur-Général Colbert, qui décéda le 6. de Septembre. Il avoit utilement servi le Roi dans le soin qu'il avoit pris des Finances, aussi bien que dans celui qu'il avoit eu du Commerce & des Manufactures (1), qu'on peut nommer *les sources des Finances*, comme on nomme ces derniéres, *les nerfs & la base de l'Etat*. Quoi qu'élevé pour les Finances, il aimoit les Sciences & les Beaux Arts, & en procuroit l'avancement, comme nous l'avons vu par les Etablissemens des diverses Académies érigées sous son Ministére. Je ne parle point des richesses immenses qu'il laissa à sa Famille, de ses grandes Terres, de ses superbes Maisons qui étoient autant de Palais, & de l'opulence de ses Meubles, dont l'Inventaire montoit à plus de six cents mille écus: magnifiques Monumens de sa fortune, ou plutôt de la libéralité du Roi, qui voulut bien récompenser si splendidement les services de cet infatigable Ministre. Le Peuple, rarement équitable dans ses jugemens, trouva trop de dureté dans son Ministére, qu'il re-

1683. Mort de Colbert.

Son éloge.

Son aplication.

Ses richesses.

F 2

(1) *Voiez la Vie de J. Baptiste Colbert.*

1683. regréta cependant dans la suite. Aussi ne peut-on s'empêcher de reconnoître que l'Etat, les Lettres, & les Arts lui sont obligez. Je ne dis rien de sa Famille qu'il laissa assez nombreuse & assez florissante, mais dont il ne reste que les Descendans du Marquis de Ségnelai. La Branche Collatérale (1) soutient la dignité de la Maison.

Siége de Vienne.

Il est tems de voir le Siége de Vienne, pendant lequel le Roi arrêta le progrès de ses Armes. On débitoit cependant parmi les Espagnols & les Impériaux „ Que la France

Bruits faux, injurieux au Roi.

„ ce avoit sollicité le Roi de Pologne d'entreprendre la Conquête „ de sa Silésie, où il ne trouveroit „ pas grande résistance dès le moment „ que les Turcs seroient descendus en „ Hongrie, & qu'irritée de ce que „ ce Prince, refusant d'écouter une „ telle proposition, avoit mieux aimé se joindre avec l'Empereur „ contre les Turcs, elle avoit fait „ des Cabales en Pologne pour le „ détrôner: Que Morstein, Grand-Tresorier du Roiaume, en étoit „ le Chef, & qu'il s'étoit sauvé en „ France

(1) Colbert de Croissi.

„ France pour mettre sa tête à cou- 1683.
„ vert. Que le Roi de Pologne fut
„ persuadé de sa perfidie par des
„ Lettres qui furent interceptées, &
„ que le Duc de Vitri, Ambassa-
„ deur François à Varsovie, fo-
„ mentoit la Conspiration (1)„
De tout cela néanmoins on n'a produit aucune preuve, & la retraite du Grand-Tresorier en France n'en est pas une suffisante, ni de la Conspiration, ni des prétenduës intrigues dont on accusoit le Duc de Vitri. D'autres assurent (2) que le refus que fit le Roi Très-Chrétien du Brevet de Duc & Pair pour le Marquis d'Arquien, Pere de la Reine de Pologne, fut cause que cette Princesse, pour s'en venger, obligea le Roi son Mari à traiter avec l'Empereur.

Contes des Entretiens de Boham avec le Roi & le P. La Chaise.

On debita encore „ Que Boham „ dont j'ai parlé en un autre endroit (3), Protestant de Religion & François de Nation, „ engagé au
„ Service de Tékéli, étoit venu en
„ France cette année, & qu'il avoit
„ eu

(1) *Voiez la Conduite de la France depuis la Paix de Nimegue.*
(2) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour le mois de Décembre* 1686.
(3) *Voiez le IV. Tome pag.* 394.

1683. „ eu un entretien secret de plus de „ quatre heures avec le Roi : Que „ depuis il en avoit eu un autre qui „ n'avoit pas moins duré avec le P. „ La Chaise dans le Couvent des Jé- „ suïtes de la ruë St. Antoine. „ On l'assure; mais où en sont les preuves ou les témoins? Ces prétendus Entretiens ont bien l'air d'un conte, & cette Députation si mystérieuse de Boham, & ses Conférences avec le P. La Chaise dans le Couvent des Jésuïtes ne paroissent guére vraisemblables. Est-ce donc que le Roi, qui avoit son Ambassadeur à Constantinople, ne pouvoit pas par son Ministére négocier plus surement avec Tékéli, qui n'agissoit que par les ordres de la Cour Ottomane? Aussi l'Historien de ce Chef des Hongrois Mécontens ne fait-il aucunement mention de ces intrigues qu'il n'eût pas oubliées, exact comme il est, s'il eût cru les pouvoir donner pour véritables : sur tout lorsqu'il fait mention de Boham en plusieurs endroits.

Ligue de l'Empereur avec le Roi de Pologne contre le Turc.

Quoi qu'il en soit, & quelque jugement qu'on puisse faire de ces discours, qu'une renommée vague répandoit, le Roi de Pologne fit son Trai-

Traité au mois d'Avril avec l'Empereur. Il contenoit, „ Qu'ils se „ liguoient ensemble contre le „ Turc : Que pour lui faire la Guerre „ avec succès, Sa Majesté Impériale „ le entretiendroit soixante mille „ Hommes, dont elle en mettroit „ quarante mille en Campagne, com- „ mandez par le Duc de Lorraine, „ Généralissime de l'Armée Impé- „ riale, & les autres vingt mille „ dans les Garnisons : Que de son „ côté le Roi de Pologne marche- „ roit avec quarante mille Hommes „ qu'il commanderoit en personne. „ On convioit les autres Princes Chrétiens d'entrer dans cette Alliance, & on en sollicitoit fortement le Czar de Moscovie. 1683.

L'Armée Impériale se mit de bonne heure en Campagne, & le 3. de Juin elle forma le Siége de Neuhausel : mais elle fut obligée de le lever huit jours après, sur les ordres que le Duc de Lorraine reçut de la Cour de Vienne, qui voiant aprocher le Turc, avoit besoin de toutes ses Forces pour les lui oposer.

Le Siége de Neuhausel levé.

Le Grand Seigneur & son Visir

1683. étoient partis de Constantinople au commencement de l'année pour Andrinople, faisant marcher par petites Troupes & de tems en tems vers Gricks-Weissembourg les Gens de Guerre qu'on avoit levez dans les Provinces Ottomanes, & où étoit le Rendez-vous général pour le 24. de Mai. On faisoit monter toutes ces Troupes réünies à près de trois cents mille Hommes, en y comprenant les Tartares, les Transylvains, les Moldaves & les Valaques, Tributaires du Grand Seigneur. Cette formidable Armée parut au commencement de Juillet devant Raab, comme si elle eût voulu en faire le Siége: mais on s'aperçut bientôt qu'elle en vouloit à Vienne.

Formidable Armée des Turcs.

L'Empereur sort de Vienne.

L'Empereur, l'Impératrice, les Principaux Seigneurs en étoient sortis pour se rendre à Lintz & de là à Passau, afin d'éviter les périls d'un Siége, dont il y avoit tout à craindre. La défense de la Ville fut confiée au Général Starremberg, à qui le Duc de Lorraine envoia douze mille Hommes, pendant qu'avec le reste de l'Armée il se tenoit posté dans la petite Ile de Thabor près de Vien-

Starremberg en prend la defense.

Vienne, pour observer les Ennemis. 1683.
Ils ne tardérent pas à se rendre devant la Ville au nombre de cent quatre vingt-douze mille Hommes, & le 15. de Juillet ils ouvrirent la Tranchée.

Les Turcs en font le Siége.

Je ne raporterai point les particularitez d'un Siége si fameux, & qui dura deux mois, ni les Actions mémorables qui s'y firent de part & d'autre. Ce récit apartient à l'Histoire de l'Empire, & on en trouve d'amples Relations imprimées (1), où l'on voit jour par jour les Exploits des deux Partis. Je me hâte de venir au secours de la Ville assiégée qui n'en pouvoit plus.

Déja les Turcs avoient poussé leurs Travaux dans les Fossez de devant le Ravelin, & jusques à la Courtine: Déja ils s'étoient avancez dans les Lignes de Communication des Assiégez: Déja maîtres de ces Lignes devant la Courtine ils y avoient donné trois Assauts, & avoient emporté deux Bastions qui la défendoient: Déja enfin le brave Starremberg, résolu de s'ensévelir sous les ruines de Vienne plutôt que de capituler,

L'état où étoit Vienne quand le secours parut.

 avoit

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'an 1683.*

1683. rent dans l'Armée de l'Empereur comme Volontaires signaler leurs premiers Faits d'Armes, avec cette valeur si naturelle aux Princes de leur Sang. Ils étoient accompagnez du Prince de Turenne & du Marquis de Lassai, qui ne témoignérent pas moins d'ardeur & de courage dans ce fameux Combat. On trouva un grand Butin dans le Camp des Turcs, qui fut entiérement pillé cette nuit-là, & il y avoit dans la Tente du Visir de grandes richesses en or & en argent, outre les autres choses précieuses dont elle étoit remplie. Toute leur Artillerie, qui étoit de plus de cent piéces de Canon, fut aussi gagnée, avec les prodigieuses Munitions de Guerre, dont leur Camp étoit pourvu. La nuit favorisa leur retraite, & empêcha les Chrétiens de les poursuivre; contens d'ailleurs d'une si belle Victoire, & de la délivrance de Vienne, le but de leur Armement, & du secours du Roi de Pologne, qu'il en faut regarder comme le Libérateur: sans rien dérober néanmoins aux autres Chefs qui se signalérent dans cette fameuse Expédition, ni au vail-

vaillant Gouverneur (1), à qui la Ville avoit été confiée, & qui la défendit pendant deux mois avec tant de bravoure contre deux cents mille Hommes qui l'attaquoient avec fureur. J'en demeure là. Le retour de l'Empereur dans ſa Capitale, ſon entretien avec le Roi de Pologne, la ſéparation de ce dernier pour revenir couvert de gloire dans ſes Etats, dont il ne reprit le chemin qu'à la fin de la Campagne terminée le 27. d'Octobre par la priſe de Gran, les ſuites enfin qu'eurent tous ces grands ſuccès des Chrétiens, ne ſont pas de mon Hiſtoire que je vais reprendre; le Siége de Vienne en aiant ſuſpendu la narration, comme il avoit ſuſpendu les Armes du Roi Très-Chrétien.

1683.

Eloge du Gouverneur Starremberg.

Suites de la Victoire.

La Trêve que Sa Majeſté avoit accordée finiſſant avec le mois d'Août, & les Eſpagnols ne ſe mettant pas en peine de la ſatisfaire ſur ſes prétentions, elle crut qu'il n'étoit ni de ſa gloire ni de ſon intérêt de temporiſer davantage avec une Nation, qui ne ſongeoit à rien moins qu'à lui faire juſtice. Elle envoia donc

La Trêve accordée par le Roi finie, il donne ordre de reprendre les Armes.

(1) *Starremberg.*

1683. donc ordre au Maréchal d'Humiéres de faire marcher ses Troupes dans le Païs-Bas Espagnol, & de mettre le plat Païs en Contribution. Le Maréchal fit savoir cet ordre au Marquis de Grana à Bruxelles, lui déclarant néanmoins qu'il ne feroit rien contre la Paix, & qu'il ne commettroit aucune hostilité, pourvu que le Marquis de Grana s'abstint d'en commettre de sa part. La réponse du Gouverneur Espagnol fut, „ Qu'il „ étoit fort étonné de la commis„ sion envoiée au Maréchal d'Hu„ miéres; Qu'il croioit être en plei„ ne Paix: Que les différens, qui „ pouvoient résulter du Traité de „ Nimegue, se traitoient par la voie „ des Conférences, & que dans l'é„ tat où étoit la Chrétienté, il n'eût „ pas cru qu'on eût voulu quitter „ cette voie pour prendre celle des „ Armes: Que le Roi son Maître „ avoit un Ambassadeur à Paris, & „ Sa Majesté Très-Chrétienne un à „ Madrid, par l'entremise desquels „ se devoit examiner la Proposition „ de la France touchant le droit „ qu'elle croioit avoir sur le Païs „ d'Alost: Que pour lui sa Charge se

„ bor-

„ bornoit à la défense des Païs-Bas, 1683.
„ qui lui avoient été confiez, & dont
„ il n'en pouvoit céder aucune par-
„ tie.„ Une telle réponse n'avoit garde d'arrêter les Troupes Françoises. Elles passérent au commencement de Septembre en Flandre & dans le Brabant, se faisant voir jusqu'aux Portes de Bruxelles. Le Marquis de Castel Moncayo, Envoié d'Espagne résident à la Haye, en fit ses plaintes aux Etats Généraux, leur demandant les huit mille Hommes qu'ils s'étoient engagez de fournir, en cas que la France attaquât les Païs-Bas Catholiques. Les Etats Généraux, ne voulant rien faire à l'étourdie, notifiérent tout cela au Roi de la Grande Bretagne, le supliant d'interposer sa Médiation pour empêcher la Guerre prête à se rallumer: à quoi Sa Majesté Britannique répondit, „ Qu'elle se mê-
„ leroit en vain de cette affaire,
„ puisque la France prétendoit ne
„ faire autre chose que ce que les
„ Traitez lui permettoient: ajoûtant
„ que l'Equivalent (1) que deman-
„ doit cette Couronne n'étoit pas de
„ si

La réponse du Marquis de Grana hâte cette reprise.

Les Etats Généraux sollicitent le Roi d'Angleterre d'être Médiateur.

Il le refuse.

(1) *Luxembourg.*

1683. „ si grande considération, que l'Es-
„ pagne ne dût s'y résoudre pour le
„ le bien de la Paix, & qu'après
„ tout l'Armistice ne pouvoit se
„ moienner qu'à ce prix „. La Cour d'Espagne emploia aussi le Ministre qu'elle avoit à Londres pour seconder les sollicitations des États Généraux : mais le Roi se contenta de répondre, „ Qu'il étoit fâché de
„ voir les affaires sur le pied qu'el-
„ les étoient, & que si l'Espa-
„ gne l'avoit voulu croire, elle ne
„ seroit pas tombée dans cet embar-
„ ras, & auroit prévenu ses mal-
„ heurs „.

L'Espagne arme sur Mer & sur Terre.

Il ne restoit donc de ressource à cette Couronne que dans la force de ses Armes, & c'est à quoi elle se résolut plutôt qu'à céder Luxembourg. Toute foible qu'elle étoit, elle arma sur Mer & sur Terre. Elle fit équiper à Cadix une Flotte qui fit voile vers la Côte d'Italie, sous le Commandement du Comte d'Aguilar : mais elle ne fit que croiser & porter quelque renfort aux Places Maritimes qu'avoit l'Espagne de ce côté-là.

La Cour de Madrid donna aussi ordre au Marquis de Grana d'oposer la vio-

violence à la violence: mais elle oublia de lui fournir les moiens de le faire avec succès, ne lui envoiant ni Troupes ni argent. Cependant le Gouverneur se disposa à exécuter ses ordres avec autant de fierté, que s'il avoit eu des Armées toutes prêtes à se mettre en Campagne. Rien n'est de plus fier que les Lettres Circulaires qu'il en écrivit aux Gouverneurs particuliers, Colonels, & autres Officiers des diverses Provinces des Païs-Bas Espagnols, & dont il fit publier le contenu à Bruxelles. C'étoit un Manifeste où il déclamoit contre les prétentions de la France, qu'il traitoit *d'Injustice, & de Contravention aux Traitez*, & contre ses procédures, qu'il nommoit *illégitimes, violentes & tyranniques*. „ La France, „ disoit-il sur la fin, n'aiant autre „ but que l'agrandissement de son „ Empire, a rebuté la Médiation du „ Roi d'Angleterre, & le dernier du „ mois d'Août, qui étoit le cin„ quantiéme jour du Siége de „ Vienne, le Maréchal d'Humiéres „ nous a envoié dire que le Roi „ Très-Chrétien n'aiant pu obtenir „ de satisfaction touchant les préten„ tions

1683.

Lettres Circulaires du Marquis de Grana aux Commandans Espagnols & à tous les Sujets.

Il y traite fiérement la France.

1683. „ tions qu'il diſoit avoir ſur Aloſt & „ autres Places, il lui avoit ordonné „ d'entrer avec ſes Troupes dans le „ Païs : que néanmoins il ne pré- „ tendoit rien faire contre la Paix, „ pourvu qu'on ne le troublât point „ en ce qu'il prétendoit exécuter. „ Il ajoûta la réponſe qu'il avoit faite à l'Envoié du Maréchal d'Humiéres, & continuant ſur le même ton il dit, „ Que la France, ſans écouter ni la „ juſtice, ni les inſtances du Pape, „ ni celles de Sa Majeſté Britanni- „ que, s'étoit emparée de pluſieurs „ Places du Roi Catholique, & avoit „ exercé toute ſorte de violences „ pour exiger des Contributions ex- „ orbitantes. C'eſt pourquoi, con- „ tinuoit-il, tous les moiens amia- „ bles aiant été inutiles, & la pa- „ tience avec la quelle on a ſouffert „ les violences de cette Couronne „ n'aiant ſervi qu'à les multiplier, „ nous nous ſommes trouvez obli- „ gez, par le devoir de notre Char- „ ge, d'ordonner à tous les Com- „ mandans & Officiers de Sa Ma- „ jeſté Catholique, même à tous ſes „ Sujets de quelque qualité qu'ils „ ſoient, qu'ils aient à s'opoſer à ces

„ At-

„ Attentats, & à repousser la force 1683.
„ par la force, se servant des moiens
„ que Dieu & la Nature leur ont
„ mis en main, pour se défendre
„ contre les violences & cruautez
„ inouïes dont on use envers eux.„
Cet Ecrit étoit daté du 12. d'Octobre, & fut publié le même jour à Bruxelles: C'étoit sonner le tocsin, & mettre la France dans la nécessité de faire la Guerre à l'Espagne, bien loin d'en retenir le ressentiment, & d'en arrêter les Armes.

L'Empereur disoit à peu près la même chose, mais en moins de termes & mieux ménagez dans sa Lettre (1) aux Etats Généraux, qu'il sollicitoit d'entrer dans la Ligue contre la France. Il les louoit même d'y être entrez, & d'avoir secouru les Païs-Bas Catholiques, où ils avoient envoié les huit mille Hommes promis pour la Garentie du Traité de Nimegue. *Votre résolution*, leur disoit-il, *mérite par tout une très grande louange, puisqu'en secourant les Païs-Bas, & aidant fortement vos Voisins & vos Alliez, vous tâchez si généreusement d'amolir le joug qui vous pend sur la tête.*

Lettre de l'Empereur aux Etats Généraux pour les mettre dans ses intérêts.

Il

(1) *Du 12. Octobre.*

1683. *Il ne faut pas desespérer que la bonté de Dieu ne favorise la bonne Cause, & n'assoupisse en bref les troubles qui ont été suscitez sans sujet légitime.* Ainsi parloit l'Empereur. Il s'exprima plus fortement dans sa résolution du 21. de Novembre, adressée de Lintz à l'Envoié des Etats Généraux résident à Vienne. Il traitoit les derniéres Expéditions de la France *d'Attentats contre les Païs-Bas Espagnols*, promettant d'y faire passer des Troupes & de l'Artillerie, & de solliciter puissamment les Etats de l'Empire à le seconder, ne doutant point que tout ne se déclarât contre les infractions commises par les François, & n'embrassât vigoureusement la défense du Cercle de Bourgogne.

Equivalens proposez par le Roi. La Cession de Luxembourg, que la France demandoit pour l'Equivalent du Païs d'Alost, étoit ce qui contribuoit le plus à rendre l'accommodement impratiquable. L'Espagne disoit qu'elle vouloit bien sacrifier quelque chose à la Paix, mais que ce ne seroit jamais la Ville de Luxembourg. On crut donc toute aparence de Négociation manquée, lors

lors que tout d'un coup, & dans le 1683.
tems qu'on s'y attendoit le moins, le Comte d'Avaux, Ambassadeur du Roi Très-Chrétien à la Haye, présenta son Mémoire aux Etats Généraux, par lequel il offroit au nom du Roi son Maître cinq sortes d'Equivalens, que je ne raporte point ici, parce qu'aucun ne fut accepté. Le Marquis de Castel Moncayo répondit au Mémoire, & sa réponse ne servit qu'à aigrir les esprits.

Pendant ces vaines disputes, & que l'Espagne & l'Empereur n'emploioient que des paroles, le Roi Très-Chrétien agissoit efficacément. Irrité du Manifeste du Marquis de Grana, qui contenoit une Ordonnance de courir sus aux François, équipolente à une Déclaration de Guerre, & de l'aveu qu'en faisoient les deux Cours de Vienne & de Madrid, il lâcha la bride à l'Armée que commandoit le Maréchal d'Humiéres, & lui ordonna de faire le Siége de Courtrai. Il arriva le 2. de Novembre devant la Place, accompagné des Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, du Duc de Vermandois, Grand Amiral de France &

Siége de Courtrai.

1683. & Fils naturel du Roi (1), & de plusieurs autres jeunes Seigneurs, qui faisoient leurs premiéres Campagnes.

Prise de la Ville & de la Citadelle.

La Ville ne tint que trois jours de Tranchée ouverte, & la Citadelle deux, la premiére s'étant renduë le 4. du mois, & l'autre le 6. sans que les Francois y eussent perdu que peu de Soldats & quelques Officiers, entre lesquels on nomme le Chevalier d'Artagnan: mais peu s'en fallut que le Prince de Conti, qui alloit visiter la Tranchée, ne fût tué d'un Boulet de Canon, qui tomba à trois pas de lui sur un Cheval de main.

Mort du Duc de Vermandois.

La joie qu'eut la Cour de la prise de Courtrai, fut tempérée par la tristesse qu'y causa la perte qu'elle fit du Duc de Vermandois qui tomba malade, & qui mourut bientôt après. Ce jeune Prince donnoit de grandes espérances, & le Roi fut affligé de sa mort.

Reddition de Dixmude.

La réduction de Courtrai fut suivie de celle de Dixmude, qui n'étant qu'une Place sans défense, se rendit le 10. de Novembre, le même jour qu'elle fut attaquée. Ces deux Places, situées en Flandre, faisoient la

(1) *De ses amours avec la Duchesse de la Valliére.*

la meilleure partie des Equivalens demandez par la France, & propoſez par le Mémoire du Comte d'Avaux, dont j'ai parlé, & que l'Empereur & le Roi Catholique avoient rebuté : mais le Roi Très-Chrétien ſut bien s'en mettre en poſſeſſion. Il s'arrêta-là, & les Troupes Françoiſes eurent ordre de ſe retirer dans leurs Garniſons. 1683.

Le Marquis de Grana les irrita une ſeconde fois, par un Placart plus fier encore & plus emporté que le premier. Le dépit d'avoir perdu Courtrai & Dixmude excitoit ſon reſſentiment : mais il eût dû conſulter ſes Forces, & ne pas faire paroître une colére impuiſſante, qui ne ſervit qu'à lui attirer de nouveaux malheurs & de nouveaux dommages ſur les Païs, dont il avoit le Gouvernement. Le onziéme Décembre il fit publier un Placart à Bruxelles, par lequel, après de violentes déclamations contre les hoſtilitez de la France, & de grandes rodomontades que Sa Majeſté Catholique ne pouvant plus ſouffrir l'oppreſſion qu'on faiſoit à ſes bons Sujets des Païs-Bas, avoit réſolu de venir à leur ſecours

Placart du Marquis de Grana pour courir ſus aux François.

&

1683. & de les défendre par toutes les Terres de sa domination, „ Il com„ mandoit à tous les Gouverneurs „ des Villes Espagnoles, & à tous „ les autres Officiers & Sujets de Sa „ Majesté Catholique de courre sus „ aux François, leur défendant „ d'entretenir aucune correspondan„ ce avec la France, d'où il rapelloit „ tous les Officiers & Soldats Espa„ gnols qui s'y pouvoient trouver, „ leur enjoignant de s'en retirer „ dans un mois, sous peine de la Con„ fiscation de tous leurs Biens, & „ même de la vie. Il déclaroit en„ core confisquez tous les Biens „ Meubles & Immeubles des Fran„ çois dans les Païs-Bas, & ordon„ noit à ceux qui y étoient établis „ d'en partir dans huit jours de la „ Publication du Placart avec toute „ leur Famille, à peine d'être faits „ Prisonniers de Guerre.„ Le Marquis de Castel Moncayo, Ambassadeur d'Espagne à la Haye, aprouva le Placart, & le notifia le 14. du mois aux Etats Généraux.

Le Maréchal d'Humiéres use de represailles.

Le Maréchal d'Humiéres rendit au Marquis de Grana fierté pour fierté, & menaces pour menaces: &

& le 13. de Décembre il fit publier & afficher son Ordonnance à Lille, „ Qui enjoignoit aux Commandans „ & Officiers François, chargez du „ recouvrement des Contributions, „ de faire brûler les Villages aban- „ donnez, & les maisons vuides pour „ s'exempter des Impôts : déclarant „ de plus, que si le Gouverneur des „ Païs-Bas pour le Roi d'Espagne „ faisoit brûler aucun Village dans „ la domination de Sa Majesté Très- „ Chrétienne, il feroit brûler cent „ maisons pour une, & cent Villa- „ ges pour un dans les Terres de „ l'obéïssance du Roi d'Espagne. „ C'est ainsi que des Peuples innocens sont les victimes des fautes ou de l'ambition des Princes (1), & que tout le dommage tombe toujours sur eux. 1683.

Les Etats Généraux desaprouvent le Placart du Marquis de Grana.

Les Etats Généraux, au moins ceux de la Province de Hollande, & sur tout la Ville d'Amsterdam, n'aprouvérent nullement la mauvaise conduite du Marquis de Grana dans la Déclaration de Guerre qu'il avoit faite à la France. Quelques Provinces avoient été d'avis de lever seize mille Hommes pour les en-

(1) *Quicquid delirant Reges, plectuntur Achivi.*

1683. voier au ſecours des Païs-Bas Eſpagnols: mais il fut impoſſible d'y faire conſentir la Ville d'Amſterdam: & par leur Mémoire du 22. de Décembre, adreſſé à l'Aſſemblée des Etats pour en faire part à l'Eſpagne, il étoit porté: „ Que tous les Membres de la Hollande déclaroient „ unanimement qu'ils avoient de „ l'averſion pour la Guerre, & que „ partant ils ne pouvoient trouver „ que fort choquante la Déclaration „ qu'avoit faite le Marquis de Grana, qui ne ſerviroit qu'à l'allumer „ dans les Païs-Bas.

Hoſtilitez reciproques. C'eſt en effet ce qui arriva. Les Eſpagnols & les François ravageoient le plat Païs, chacun de ſon côté. Les premiers mirent le feu à Iſenguien, & les François uſant de repreſailles en brûlérent dix fois autant ſur les Terres d'Eſpagne, ſuivant la menace qu'ils en avoient faite.

Ils n'en demeurérent pas là: mais à la faveur des glaces, le Maréchal d'Humiéres vint ſur la fin de Décembre avec un Corps de dix à douze mille Hommes, pour ſurprendre les Païs ſituez au de là du Canal de Bruges & de l'Eſcaut, pour les obliger

à

à paier les Contributions, à quoi il les contraignit après avoir mis le feu à quelques Villages pour les hâter d'obéïr. 1683.

J'ai dit que la France avoit levé le Blocus de Luxembourg, par la compassion qu'elle avoit euë de l'Allemagne, qui en est voisine, & qui étoit menacée de l'invasion des Turcs : mais la Garnison de cette Place, faisant des Courses sur les Païs de la Domination Françoise, & en exigeant des Contributions, le Maréchal de Créqui eut ordre de s'en venger. Il vint donc avec une Armée, & se présentant devant la Ville, il y fit jetter deux cents Bombes (1), qui ruinérent plus de deux cents maisons. Cela fait, il s'en retourna à Mets, sans rien entreprendre davantage.

Luxembourg bombardé.

Tout ce que faisoit la France ne tendoit qu'à la Paix, à quoi elle tâchoit par toute sorte de moiens de porter les Espagnols & les Impériaux. L'Angleterre & la Hollande en jugeoient de même, & les sollicitoient d'accepter les Equivalens qu'elle leur proposoit, sans se laisser dé-

(1) *Le 19. de Décembre.*

l
t
n
ri
tié
poi
clai
Am
aux

Le Roi offre toujours la Paix.

» lo
» fre
» mo
» cha
» acco
» jusqu
» pour
» de pr
» & de
» vouloi
» Qu'il l
» qu'ils a
» sance &
» mes ; &
» ner ce no
» flexion su
» soient par
» roit en mé
» raux qu'ils
» de sa part,

„ faire aucun Siége pendant tout le „ tems de la Suſpenſion. „ Mais les choſes n'étoient point encore diſpoſées à la Paix, & nous verrons l'année prochaine que la France ne put y amener ni l'Eſpagne ni l'Empire, qu'après qu'elle eut fait la Conquête de Luxembourg. 1683.

Troubles dans le Dauphiné & les Cevennes.

Je finis cette année par la triſte Scêne des Troubles excitez dans le Dauphiné, les Cevennes & le Vivarais (1). Les Catholiques & les Réformez s'en déchargent réciproquement les uns ſur les autres. Il eſt certain que les derniers étoient réduits au deſeſpoir par la démolition de leurs Temples, par l'interdiction de leurs Aſſemblées, & par le ſuplice de leurs plus ardens Zélateurs : mais il n'y a guére d'aparence que ſans Chef & foibles comme ils étoient, ils euſſent pris les Armes les premiers. Quoi qu'il en ſoit, on les prit de part & d'autre, & il ſe donna de ſanglans Combats, où le deſeſpoir ſupléa ſouvent du côté des Religionnaires à leur petit nombre & à leur peu d'expérience, contre la multitude

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1683. & l'Hiſtoire de l'Edit de Nantes.*

1683. tude & la diſcipline d'Ennemis aguerris & avides de ſang & de butin. Ces Combats furent ſuivis de diverſes Amniſties mal obſervées, quelle qu'en pût être la cauſe, & l'infraction précédée ou accompagnée de maſſacres & d'exécutions par les mains du Bourreau. Ces ſanglantes Tragédies durérent toute l'année : & à quoi peut-on les imputer, qu'à la violence du Clergé, qui arrachoit les cruelles Déclarations qui cauſoient le deſeſpoir de ceux dont ils opprimoient les Conſciences. Je n'entrerai point dans le détail qu'on trouve dans l'Hiſtoire de leurs malheurs. Je me contente de remarquer dans ces funeſtes Soulêvemens, l'illuſion que la France s'eſt faite ſur l'uſage des Converſions forcées.

1684. Un des plus conſidérables Evénemens de l'année 1684. où nous allons entrer, fut le Mariage du Duc de Savoie avec la ſeconde Fille de *Monſieur*, dont l'aînée avoit épouſé le Roi d'Eſpagne (1). La ſituation de la Savoie eſt telle, qu'il importe aux deux Couronnes d'en mettre le Souverain dans leurs intérêts. C'eſt pour-

(1) *Voiez les Auteurs ci-deſſus citez.*

pourquoi les deux Rois en ont re- 1684.
cherché de tous tems l'Alliance. Ainsi l'on voit dans l'Histoire plusieurs Mariages des Ducs de Savoïe, tantôt avec une Fille de France, & tantôt avec une Infante d'Espagne, ou avec des Princesses attachées soit à l'une, soit à l'autre de ces deux Monarchies. Le Pere du Duc regnant avoit épousé en 1663. Mademoiselle de Valois, & en étant devenu Veuf, il épousa en 1665. la Princesse de Némours, dont la Sœur épousa l'année suivante le Roi de Portugal: & ces deux Mariages s'étoient faits par l'entremise de la France. Elle pensa encore l'année 1683. à faire épouser au jeune Duc l'Infante de Portugal, sa Cousine, & la Duchesse Douairiére & Régente sa Mere favorisoit cette recherche. Mais les Grands de Savoie, sans la participation desquels le Traité se négocioit, n'en furent pas contens & le firent échouer. Ce Mariage aiant manqué, le Roi Très-Chrétien procura au Duc celui de la Princesse d'Orléans, Niéce de Sa Majesté, & qui étoit issuë du Mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Henriette d'Angleterre, morte en 1670.

Diverses Alliances de la Maison de Savoie avec celles de France & d'Espagne.

Le Duc de Savoie épouse la Princesse d'Orléans.

1684. Le Mariage du Duc de Savoie se fit le 8. de Mai de l'année 1684. & il a donné à la France une Dauphine, & à l'Espagne une Reine, qui toutes jeunes qu'elles étoient ont été l'admiration & les délices des deux Monarchies: mais elles en ont aussi causé le deuil & les regrets par une mort prématurée qui les leur a ravies.

Bombardement de Gênes, & quelle en fut la cause.

Le Bombardement de Gênes fut un coup terrible de l'indignation & de la puissance de Louïs le Grand. Ses Ennemis en ont parlé comme d'un Attentat au Droit des Gens, & comme de l'action furieuse d'un Monarque ambitieux qui veut mettre toute l'Europe aux fers. Pour en juger sans passion, il faut savoir quels furent les motifs d'une si hardie entreprise, avant que de voir l'entreprise elle-même.

Plaintes & demandes de la France.

Le Roi aiant été averti des liaisons de la République de Gênes avec l'Espagne, au préjudice de ses Alliances avec la France, en fit faire des plaintes par son Ambassadeur le Marquis de St. Olon, qui eut ordre d'en demander satisfaction au Sénat. Il exécuta sa Commission, & dit que le Roi se plaignoit, I. „ De ce que la Ré-

„ pu-

„ publique prenoit d'étroites liaisons 1684.
„ avec le Comte de Molgar, Gou-
„ verneur du Milanez, au préjudice
„ de la Neutralité qu'elle avoit pro-
„ mise d'observer avec les deux Cou-
„ ronnes: II. „ De ce qu'elle fai-
„ soit armer quatre nouvelles Galé-
„ res, pour joindre à celles qu'elle
„ entretenoit ordinairement pour le
„ service de Sa Majesté Catholique,
„ sous les ordres du Duc de Turcis:
„ III. „ De ce qu'elle avoit envoié
„ des Poudres & des Bombes aux Al-
„ gériens, pour brûler les Galéres
„ Françoises dans le Port de Mar-
„ seille: IV. „ De ce qu'elle re-
„ fusoit de donner passage pour la
„ Traite des Sels qu'on devoit en-
„ voier de France au Duc de Man-
„ touë: Et V. „ De ce qu'elle ne
„ vouloit pas faire raison au Comte
„ de Fiesque des Biens qui avoient
„ été confisquez autrefois sur le
„ Comte de Lavagne, dont il avoit
„ hérité. „ Aprés que le Marquis
de St. Olon eut fait plusieurs instan-
ces au Sénat de satisfaire le Roi sur
ces Articles, il lui déclara, „ Que
„ s'il faisoit mettre à l'eau les quatre
„ Galéres, Sa Majesté prendroit

1684. „ cette action comme une hostilité, „ & commanderoit à ses Sujets de „ s'en saisir avec tout ce qui apartiendroit aux Génois. „

Constitution & génie de la République de Gênes.

C'étoit traiter durement une fiére République autrefois si puissante, qu'elle avoit non seulement disputé des Roiaumes à celle de Venise dans l'Orient, mais qu'elle avoit encore été sur le point de renverser cette derniére. Mais c'étoit peut-être traiter comme elle le méritoit une des plus perfides Seigneuries de l'Europe, qui après s'être mise l'an 1396. sous l'obéïssance du Roi de France (1), s'en révolta l'an 1409. massacra tous les François, & se choisit un autre Maître. On sait aussi la sage réponse que fit dans la suite Louïs XII. aux Députez de Gênes, *qui se donnoit*, disoient-ils, *au Roi : Et moi*, leur répondit-il, *je donne votre République à ses propres Compatriotes, persuadé que je ne la puis mettre en de meilleures mains, pour venger toutes les injures faites à la France, ni la recommander à des Maîtres plus dignes d'elle.*

Réponse de Louïs XII. aux Génois.

Quoi qu'il en soit, le Sénat n'aiant donné aucune satisfaction au Roi, & fai-

(1) *Voiez Mezerai.*

faisant connoître par là ses mauvaises intentions, le Marquis de St. Olon prit son Audience de Congé. Telle étoit la cause du mécontentement du Roi, & telle fut la conduite qu'il tint avec la République, pour l'obliger de rompre ses engagemens avec l'Espagne, contraires à la Neutralité, & de le satisfaire sur les autres Articles, avant que de l'y contraindre par la force de ses Armes. Les Génois aiant fait les fiers, & méprisé ses plaintes & ses menaces, il se crut obligé de les en punir.

1684.

Elle refuse de donner satisfaction au Roi.

Le Marquis de Segnelai, Secretaire d'Etat, & qui avoit la Marine dans son Département, reçut ordre de faire secretement préparer la Flotte, & toutes les choses nécessaires pour un Débarquement. Il y fit travailler aussitôt, & se rendit lui-même le 26. d'Avril à Toulon, où après avoir visité les Vaisseaux & les Galéres il s'embarqua le 5. de Mai pour les Iles d'Yéres, où étoit le Rendez-vous Général de la Flotte, fit mettre à la voile le 12. & partit avec l'Armée Navale, composée de quatorze Vaisseaux, commandez par le Marquis Du Quesne, Lieutenant-

Le Marquis de Segnelai fait préparer l'Armée Navale.

1684. Général, assisté du Chevalier de Tourville, qui avoit le même titre, de plusieurs Chefs d'Escadre, & des plus braves Capitaines de Mer qu'eût la France. Trois Frégates legéres suivoient avec dix Galiotes & vingt Galéres, conduites par le Duc de Mortemar leur Général, qui avoit avec lui un grand nombre d'Officiers de Marine d'une valeur & d'une qualité distinguée.

Elle arrive devant Gênes.

Le 17. de Mai la Flotte arriva devant Gênes, & les dix Galiotes, qui avoient deux Mortiers chacune, se postérent à la portée du Canon des Murailles, sur une Ligne qui comprenoit depuis la Tour du Fanal jusqu'au Fauxbourg de Bisagno. Les Vaisseaux se rangérent sur une autre Ligne derriére les Galiotes, & les Galéres divisées en deux Escadres. Le lendemain le Sénat députa six personnes de son Corps au Marquis de Segnelai pour lui faire des excuses, qu'il ne voulut pas recevoir, parce qu'ils ne parloient point de donner satisfaction à Sa Majesté. Bien loin de cela, après que les Députez se furent retirez, on tira de la Ville sur l'Armée Navale. Alors le Marquis de Segne-

Le Marquis de Segnelai refuse les excuses du Sénat.

La Ville fait tirer sur l'Armée Navale.

Segnelai crut qu'il n'y avoit plus rien à ménager, & fit commencer le Bombardement, dont plusieurs maisons furent écrasées, & plusieurs Palais ruinez. Le 20. quelques Galiotes furent détachées pour aller plus avant du côté du Port, & ne firent pas moins de dommage. Les Génois consternez eussent volontiers demandé la Paix en satisfaisant la France; mais les Espagnols, qui étoient dans la Ville, les en empêchérent, & ils continuérent à se défendre. Leur opiniâtreté leur couta cher. Le 23. du mois le Marquis de Segnelai fit faire une Descente pour ruiner les beaux Palais du Fauxbourg de Saint Pierre d'Arena. On fit pour cela deux Attaques, une fausse de sept cents Hommes du côté de Bisagno, & la véritable de quinze cents Hommes tirez des Vaisseaux, & de deux mille des Galéres. Toutes deux réüssirent. Après qu'on eut ruiné le Fauxbourg, sans autre perte que du Chevalier de Leri, & de quatre ou cinq Officiers subalternes, on regagna la Flotte.

1684.

Le Bombardement commence.

Descente des Troupes qui ruinent les plus belles maisons.

L'Armée Navale remit à la voile le 29. du même mois pour retourner

La Flotte remet à la voile.

1684. en France, & arriva le 1. de Juin à Toulon. C'est ainsi qu'en moins de quinze jours se termina une des plus fameuses Expéditions qui se soit faite par aucune autre Flotte : c'est ainsi que Louïs XIV. vengea le mépris qu'on avoit fait de son Alliance & de ses remontrances, & sut bien humilier l'orgueil d'une République qui avoit osé mesurer ses Forces aux siennes. Nous verrons au commencement de l'année prochaine son repentir, avec la réparation qu'elle fut encore obligée de faire, de la maniére du monde la plus mortifiante, pour se racheter d'un second Bombardement.

Voions ce qui se passa dans le même tems en Catalogne (1). Le Maréchal de Bellefond y commandoit l'Armée Françoise, & avoit affaire au Duc de Bournonville qui commandoit l'Armée Espagnole. Les deux Armées se rencontrérent sur les Bords du Ter (2), & on en vint aux mains. Le Combat ne commença qu'à sept heures du soir ; mais il ne laissa pas d'être fort sanglant & fort opi-

(1) *Au commencement de Mai.*
(2) *Cette Riviére passe à Gironne.*

opiniâtre, aiant duré juſqu'à onze heures ſans diſcontinuer. L'obſcurité de la nuit le fit ceſſer. Les Eſpagnols y perdirent huit cents Hommes, & la Victoire demeura aux François, à qui l'Ennemi céda le Champ de Bataille, le Duc de Bournonville ſe retirant à Oſtelric avec tant de précipitation, qu'il laiſſa une partie de ſon Bagage ſur les chemins. Cette Victoire, qui porte le nom de *Pont-Major* ou de *Pont de Madigal*, du lieu où ſe donna le Combat, eût été plus belle, ſi elle eût été ſuivie de la Conquête de Gironne. Le Maréchal de Bellefond s'en aprocha dans le deſſein de l'entreprendre; mais il trouva la Place ſi bien pourvûë, qu'il n'y put réüſſir, & on dit que ce fut la cauſe de ſa diſgrace, n'aiant point ſervi depuis (1). 1684. **Bataille de Pont-Major en Catalogne.**

Nous avons vu le Blocus & le Bombardement de Luxembourg; voions en le Siége & la réduction. Cette Place, qui incommodoit extrêmement la Lorraine & la Champagne, eſt ſituée ſur l'Elſe à trois lieuës de la Moſelle, bâtie ſur un roc, **Siége de Luxembourg.**

(1) *Il conduiſit en 1692. le Roi Jaques ſur les Côtes de Normandie.*

1684. roc, environnée en partie de la Riviére, & de l'autre qui n'en est pas entourée, elle étoit fortifiée de quatre Bastions taillez dans le roc, au devant desquels il y avoit des Demi-Lunes & des Ravelins, aussi taillez dans le roc : desorte qu'il n'y avoit qu'un petit endroit par où elle pût être attaquée. Le Maréchal de Créqui l'investit le 27. d'Avril, & on ouvrit la Tranchée le 8. de Mai. On avoit fait venir de la Campagne dix mille Pionniers, & on avoit envoié au Camp quarante piéces d'Artillerie de la Citadelle de Mets, avec une prodigieuse quantité de Boulets, de Bombes, de Grenades & de Carcasses. Une Armée de trente mille Hommes des meilleures Troupes de France faisoit le Siége, & elle étoit commandée, outre le Maréchal de Créqui, qui en étoit le Général, par des Lieutenans-Généraux, & par des Maréchaux de Camp d'une valeur & d'une expérience consommée. Les Princes de Conti & de la Roche-sur-Yon, qui s'étoient signalez l'année précédente à la fameuse Bataille que le Roi de Pologne gagna contre les Turcs (1), & au Siége de Courtrai, se

(1) *Voiez ci-dessus page 131. & 141.*

se rendirent aussi au Camp en quali- 1684.
té de Volontaires, & voulurent avoir part à tous les périls du Siége. Il dura vingt & un jour de Tranchée ouverte, & la défense ne fut pas moins vigoureuse que les attaques. Mais la Place, abimée par les Bombes & par les Boulets, fut obligée de capituler. Il y périt beaucoup de monde & de braves Officiers des deux côtez, & le Maréchal d'Humiéres y perdit son Fils unique, qui servoit au Siége, en qualité de Colonel d'Infanterie, & qui fut tué dès les premiers jours.

Réduction de la Place.

La réduction de Luxembourg aplanit les difficultez que l'opiniâtreté des Espagnols à la conserver aportoit à la Paix. N'étant plus retenus par le salut d'une Ville, pour laquelle ils vouloient tout risquer, ils écoutérent les offres de la France, qui de son côté satisfaite de sa Conquête vouloit bien s'y borner, & rendre même Courtrai & Dixmude avec une partie des autres Places qu'elle avoit prises depuis le mois d'Août 1683.

Les Espagnols ne se rendirent pourtant pas tout d'un coup, & quoi

1684. quoi qu'abattus par la perte d'une Place qui leur étoit si chére, & dont ils faisoient comme leur *Palladium*, ils avoient de la peine à consentir à l'accommodement, que la France continuoit de leur proposer, moiennant une Trêve de vingt ans, & que les Etats Généraux les sollicitoient d'accepter.

Ces instances des Etats avoient été précédées par un incident arrivé au commencement de l'année, & qui faillit à rompre l'Alliance de cette République avec la France, & à rallumer la Guerre terminée par le Traité de Nimegue (1). Le 16. de Février le Prince d'Orange envoia à l'Assemblée de la Haye une Lettre, qu'écrivoit le Comte d'Avaux le 9. de ce mois-là au Roi son Maître, interceptée par le Marquis de Grana, Gouverneur des Païs-Bas Espagnols, qui l'avoit envoiée au Prince. C'étoit afin de la communiquer aux Etats, & pour les obliger par les particularitez, dont la Lettre les instruiroit, de se défier de ceux de leur Corps qui se laissoient gagner par l'Ambassadeur de France, & qui traversoient

(1) *Voiez le Mercure Hollandois pour l'année 1684.*

soient la levée des seize mille Hommes, que le Prince d'Orange eût voulu que la République eût faite, pour les joindre aux Troupes Espagnoles. Comme la Lettre étoit écrite en chiffre, l'Ambassadeur prétendoit qu'on l'avoit mal déchiffrée, & qu'on lui faisoit dire faussement qu'il avoit apris le secret de l'Assemblée par quelques uns de ses Membres, qu'on désignoit comme des Traitres à l'Etat. Il parla fiérement, comme le Ministre d'un grand Roi outragé en sa personne: mais les Etats rejettérent la faute sur le Marquis de Grana, & lui de son côté, faisant céder la colére à la politique, crut qu'il lui suffisoit de faire échouer par ses intrigues la levée des seize mille Hommes, comme il fit, & de tirer d'affaire ceux qui l'avoient servi. 1684.

Les Etats Généraux donc résolus de maintenir la Paix, continuérent de faire les Médiateurs, connoissant l'impuissance des Espagnols & la lenteur de leurs Alliez à les secourir. Enfin voiant Luxembourg pris, & apréhendant d'être envelopez eux-mêmes dans les malheurs de la Guerre, ils prirent le parti de faire le

Traité des Etats Généraux avec la France pour obliger l'Espagne à la Paix.

1684. 29. de Juin un Traité avec le Roi Très-Chrétien, par lequel ils s'engageoient à emploier leurs sollicitations les plus pressantes envers le Roi d'Espagne, pour l'obliger d'accepter l'accommodement que le Roi de France lui offroit, sous les conditions que je viens de dire (1). Ils promettoient de plus, que si le Roi d'Espagne ne faisoit dans six semaines ce qu'ils désiroient, ils retireroient leurs Troupes des Païs-Bas, & ne lui donneroient aucune assistance. L'Espagne alors ouvrant les yeux sur sa ruine inévitable par l'abandonnement des Etats Généraux, accepta la Trêve qui fut concluë le 10. d'Août par la Cession qu'elle faisoit de Luxembourg (2) à la France, qui de son côté lui rendoit Courtrai & Dixmude, dont les Fortifications seroient rasées, & tout ce qu'elle avoit pris depuis le mois d'Août de l'année précédente, à la réserve de Beaumont, de Bouvignes, Chimay & leurs Dépendances.

Trêve pour vingt ans entre la France & l'Espagne.

L'Empereur accepte aussi la Trêve.

L'Empereur accepta aussi la Trêve le 15. d'Août, consentit que la France

(1) *Sous la condition de la Trêve de vingt ans.*
(2) *Luxembourg fut rendu à l'Espagne par la Paix de Ryswyck.*

France retint Strasbourg, & tout ce qu'elle avoit pris avant le mois d'Août 1683. & se contenta qu'elle rendît les Places & les Païs dont elle s'étoit saisie depuis ce tems-là. Ainsi finit la dispute des Dépendances d'Alost & des Equivalens : Ainsi furent annullées ou suspenduës toutes les Réünions des Chambres de Mets & de Brisach (1). 1684.

Le Roi qui donnoit la Paix à l'Europe, voulut bien la donner aussi aux Algériens, dont les Ambassadeurs vinrent le 4. de Juillet la demander respectueusement à Sa Majesté. Le Bombardement de l'année précédente les avoit humiliez, & ils en apréhendoient un second cette année, qu'ils prévinrent par leur soumission. Charles-Quint n'avoit pu en obtenir une semblable, & avoit tenté inutilement de les attaquer dans leur Port, dont ses Vaisseaux n'avoient pu aprocher, comme firent ceux de Loüis le Grand, ni leur Canon causer la terreur qu'y portérent les Bombes des derniers. Soumission des Algériens.

La Renommée portoit le nom & la

(1) *Ces Réünions ne furent tout à fait annullées que par le Traité de Ryswyck.*

1684. la gloire du Roi par tout le Monde, d'Europe en Afrique, & d'Afrique en Asie. Apès l'avoir fait redouter sur les Bords du Danube, sur la Mer Atlantique & sur la Méditerranée, qui baigne les Roiaumes Afriquains, elle le fit encore respecter jusqu'aux Bouches du Gange, & beaucoup plus loin. Le Roi de Siam, dont le Roiaume s'étend dans la Presqu'Ile au de là de ce fameux Fleuve, & ne contient pas moins de trois cents soixante lieuës du Midi au Septentrion, & deux cents d'Orient à l'Occident, rechercha l'amitié du Monarque Chrétien, dont il entendoit publier de si grandes choses, & lui envoia des Ambassadeurs en l'année 1680. qui périrent sur Mer. Il ne se rebuta point, & il en fit partir d'autres le 24. de Janvier de cette année sur un Vaisseau Anglois qui les amena à Calais, d'où ils furent conduits par terre à Paris aux dépens du Roi. Le Marquis de Segnelai, nouvellement arrivé de sa fameuse Expédition de Gênes, leur envoia deux Carosses pour se rendre à l'Audience qu'il leur avoit accordée, & les reçut le 18. de Septembre dans son

Le Roi de Siam recherche l'amitié du Roi Très-Chrétien.

Ambassadeurs Siamois à Paris.

son Cabinet. Après avoir fait trois révérences la face contre terre, & les deux mains jointes élevées en haut, à la maniére du Païs, ils s'assirent sur un tapis, & expliquérent les principaux Chefs de leur Ambassade, dont ils réglérent avec ce Ministre une partie des Articles. Ils allérent ensuite à l'Audience du Marquis de Croissi, avec qui ils achevérent de conclure le Traité de Commerce entre les Sujets du Roi de Siam, & la Compagnie Françoise des Indes Orientales. 1684.

Le Traité qu'ils font.

Le Roi envoie une Ambassade à Siam.

Ils suplioient aussi le Roi d'envoier un Ambassadeur à leur Maître, qui attendoit cet honneur-là avec impatience. Le Chevalier de Chaumont y fut envoié en cette qualité (1), & y fut reçu avec les honneurs usitez en cette Cour, dont il revint au bout de seize mois (2), ramenant avec lui les trois Ambassadeurs dont je parlerai en leur ordre.

J'ai trop souvent parlé des intrigues de la Princesse Palatine (3), qui avoit épousé Edouard Palatin, Fils du Roi de Boheme, pour ne pas faire men-

(1) *En Octobre 1684.*
(2) *A compter du jour qu'il partit de France.*
(3) *Pendant les Guerres Civiles.*

1684. mention de sa mort, qui arriva à Paris le 6. de Juillet 1684.

1685. Je commencerai l'année 1685. par la Paix (1) accordée aux Génois, à la priére du Pape Innocent XI. & dont le Traité fut signé le 22. de Février à Versailles. Ce fut aux conditions que le Roi avoit proposées, bien mortifiantes pour cette République, mais qu'elle fut contrainte de subir pour éviter sa ruine. Le Traité portoit, I. „ Que le Doge „ accompagné de quatre Sénateurs „ viendroit faire satisfaction au Roi, „ & qu'à leur retour ils rentre„ roient dans l'exercice de leurs „ Charges: II. „ Que la Républi„ que congédieroit toutes les Trou„ pes Espagnoles: III. „ Qu'elle „ réduiroit ses Galéres à l'ancien „ nombre: IV. „ Que les Fran„ çois seroient dédommagez de „ tout ce qui leur avoit été pris: V. „ Qu'elle paieroit cent mille „ écus au Comte de Fiesque „.

Traité de Paix avec les Génois à de dures conditions.

Tout fut exécuté, & les Ambassadeurs vinrent le 15. de Mai à Paris faire leurs soumissions au Roi. Le Doge

Soumission du Doge & des autres Ambassadeurs.

(1) *Voiez les Auteurs citez ci-dessus à la Note* (1) *de la page* 5.

Doge parla couvert, les quatre Séna- 1685.
teurs étant découverts: & tous cinq revétus de leurs Robes de Cérémonie. Ce qu'il y eut de plus mortifiant pour cette République, qui avoit fait la fiére, c'est qu'après une soumission si humiliée faite par son Doge, elle fut obligée de lui conserver sa qualité, quoi que cela fût entiérement contraire aux Statuts & aux Loix de cet Etat, qui veulent qu'aussitôt que le Doge est sorti de Gênes, il perde sa qualité de Doge & de Souverain. Mais pour ne pas laisser ce subterfuge à la République, qui eût pu dire qu'il n'y alloit point de sa Souveraineté dans la soumission faite au Roi par le Doge, qui avoit cessé d'être revétu de sa dignité dès qu'il avoit mis le pied hors de ses Terres, le Roi voulut qu'il la conservât toujours, non seulement pendant son Ambassade, mais encore après son retour dans sa Patrie.

Tout étant paisible en Europe par le moien de la Trêve de 1684. la Succession du Bas-Palatinat ouvrit un nouveau Champ de Guerre. Il en faut dire le sujet.

1685. J'ai raporté (1) le Mariage du Duc d'Orléans avec la Princesse Palatine, Fille de Charles-Louïs, Comte Palatin du Rhin, & Electeur. J'ai aussi raporté de suite la mort de cet Electeur, qui arriva le 7. de Septembre 1680. & qui laissa en mourant l'Electorat à Charles son Fils unique, avec qui le Duc d'Orléans s'accorda à l'amiable de la portion d'Hérédité que pouvoit prétendre son Epouse, Sœur du nouvel Electeur. Mais ce dernier n'aiant survécu à son Pere que cinq ans, & étant mort le 26. de Mai 1685. sans laisser d'Enfans, l'ouverture de Sa Succession fournit à la France, qui apuioit les prétentions du Frere du Roi, un sujet de prendre les Armes, pour lui en faire avoir raison. Nous ne verrons ce qu'elles exécutérent que dans la suite: il faut voir maintenant en quoi consistoient les prétentions du Duc d'Orléans, & qui étoit le Compétiteur avec lequel il avoit affaire.

Mort de l'Electeur Charles Palatin.

Différens pour sa Succession.

Par la mort de l'Electeur Charles sans Enfans, la Duchesse d'Orléans sa Sœur étoit la plus habile à succéder

(1) *Voiez Tome IV. page 83. & suiv.*

céder par la proximité du sang: 1685.
c'est pourquoi aussitôt qu'il fut mort, le Roi envoia son Ministre à Heydelberg pour faire valoir les prétentions de sa Belle-Sœur sur le Palatinat.

Prétentions du Duc de Neubourg.

Le Duc de Neubourg Palatin, qui en prétendoit toute la Succession, comme d'un Fief Masculin & immédiat de l'Empire, s'en étoit déjà emparé, étant plus voisin & plus à portée, apellé d'ailleurs par le Testament du feu Electeur, ce qui lui avoit facilité l'entrée dans le Païs. Ce Duc descendoit de Wolfang, né en 1578. qui se fit Catholique, & partagea avec l'Electeur de Brandebourg la Succession de Clêves & de Juliers. Philippe Guillaume, Duc de Neubourg, son Fils nâquit au mois de Novembre 1615. & épousa en secondes Noces, le 24. d'Août 1653. la Fille du Landgrave George Darmstad, dont il a eu la plus nombreuse & la plus illustre Postérité qu'ait jamais euë aucun Prince de l'Empire, l'aînée de leurs Filles aiant épousé l'Empereur Léopold en 1676. la seconde étant devenuë Reine de Portugal par son Mariage

1685. avec le Roi Dom Pedre en 1687. & la troiſiéme aiant monté ſur le Trône d'Eſpagne en épouſant Charles II. Veuf d'une Fille de France (1) en 1689. Pour revenir au Duc Philippe Guillaume, il eſt certain qu'il étoit le Chef de la Branche Palatine la plus proche de celle qui venoit d'être éteinte par la mort de l'Electeur Charles, ſi la Sœur du défunt n'eût pas été plus proche que lui. Il ne conteſtoit pas cette proximité; mais il prétendoit que l'Electorat & tous les Biens Patrimoniaux du défunt étoient des Fiefs Maſculins, où elle étoit incapable de ſuccéder par les Loix de l'Empire, qui en excluent ſon ſexe. A quoi il ajoûtoit que par ſon Mariage avec le Duc d'Orléans, elle y avoit expreſſément renoncé. Il s'apuioit encore ſur le Teſtament de l'Electeur Charles, qui l'avoit reconnu pour ſon Héritier & ſon Succeſſeur. Mais ſa plus forte raiſon étoit la nature des Biens dont il s'agiſſoit, & l'inhabileté de la Sœur à y ſuccéder. Il en faiſoit ſon bouclier, & invitoit tous les Princes de l'Empire à prendre ſon par-

(1) *De la Fille aînée de Monſieur qu'il avoit epouſée en 1678.*

parti, comme intéreſſez à une Cauſe 1685.
qu'il avoit commune avec eux tous, & qui ne tendoit pas à moins qu'à la ruine des Loix fondamentales de cette grande Monarchie, qui ne devoit pas ſouffrir la brêche qu'y vouloit faire un Etranger.

Prétentions de la Ducheſſe d'Orléans.

Le Roi de France de ſon côté, aiant fait des Proteſtations de nullité de la Renonciation qu'on avoit exigée de ſa Belle-Sœur, & contre le Teſtament de l'Electeur, prétendoit qu'au préjudice du Duc de Neubourg, qui étoit dans un degré plus éloigné, la Succeſſion du Palatinat apartenoit à cette Princeſſe. Il ordonna au Marquis de Croiſſi-Colbert de communiquer ſes raiſons aux Miniſtres des Princes Etrangers, & ſur tout à l'Envoié Extraordinaire de Brandebourg (1), qui faiſoit paroître plus de chaleur qu'aucun autre pour les intérêts du Duc de Neubourg, parce que ſon Maître étoit un des Exécuteurs du Teſtament (2). On donna auſſi ordre aux Envoiez de France, réſidens à Vienne & à Ratisbonne, de communiquer les mêmes raiſons à la Diéte & à la Cour de

(1) *Spanheim.* (2) *Le Duc de Saxe étoit l'autre.*

1685. de l'Empereur, afin qu'ils ne ſouffriſſent pas qu'on fît tort à la Ducheſſe d'Orléans dans la Succeſſion de ſon Frere, le Roi étant réſolu de maintenir de toutes ſes Forces les prétentions de ſa Belle-Sœur : D'y repréſenter que la Renonciation qu'on lui avoit fait faire, avoit été ſurpriſe & forcée : & qu'elle n'eût pu après tout être conſidérée que comme une Donation, qu'elle auroit faite en faveur de ſon Frere & de ſes Deſcendans : Deſorte qu'étant venu à mourir ſans Enfans, la Donation étoit nulle, & la Princeſſe rentroit dans tous ſes Droits. A l'égard du Teſtament, qu'il avoit été ſuggéré par les Ennemis de la France en faveur d'un Prince, qui étant dans un degré plus éloigné ne pouvoit ſuccéder à l'excluſion d'une Sœur propre, & que par les Loix & Coutumes de l'Empire un Frere venant à mourir pendant qu'il a des Freres ou des Sœurs en vie, il ne peut donner les Biens de ſon Pere à leur préjudice.

Le Duc de Neubourg eſt ſaiſi de la Succeſſion.

Le Duc de Neubourg témoignoit être tout prêt à ſe ſoumettre à la déciſion des Loix de l'Empire, & qu'il

qu'il n'avoit dessein de faire aucun 1685.
tort aux prétentions de la Duchesse d'Orléans qui se trouveroient justes. Cependant il demeuroit toujours saisi. Ce n'étoit pas l'intention du Roi. Il est vrai qu'à l'égard de l'Electorat, la Bulle d'Or étoit trop expresse pour la pouvoir éluder : mais pour le reste du Palatinat, les Fiefs Héréditaires & les Biens Allodiaux & Mobiliaires, il n'en étoit pas de même, & un Parent Collatéral au quatriême degré ne pouvoit en exclure une Sœur. Le Roi prétendoit donc, qu'en attendant que la question fût décidée, on convint d'un Sequestre, à qui ces Biens seroient laissez comme en dépôt, jusqu'à ce que le Procès fût jugé. C'est à quoi de son côté le Duc de Neubourg ne voulut point entendre, sa prise de possession étant, à ce qu'il prétendoit, légitime, fondée sur un Droit incontestable, sur des Loix claires & inviolables, sur une Renonciation précise, & sur un Testament qui achevoit de couper le nœud de la difficulté. Il savoit d'ailleurs qu'il avoit pour lui l'Empereur & tous les Princes de l'Empire, excepté le

Le Roi pour la Duchesse d'Orléans demande un Sequestre.

1685. Prince de Furstemberg : desorte qu'il n'apréhendoit pas que les remontrances des Ministres François à la Cour de Vienne & à la Diéte de Ratisbonne y pussent obtenir le Sequestre, à quoi la France vouloit l'obliger.

Mais le Roi avoit d'autres moiens pour se faire obéïr : c'étoit la force de ses Armes, que l'Empereur & tout l'Empire redoutoient, & qu'ils ne vouloient pas s'attirer de nouveau. D'autre côté ils ne pouvoient se résoudre à abandonner le Duc de Neubourg, & ils croioient toute la Natïon Germanique trop intéressée dans sa cause, pour lui manquer de Garentie. Que faire donc dans cet embarras, & quel parti prendre entre deux extrémitez également dangereuses ? Il n'y avoit que la voie de l'intercession & de la priére : & c'est aussi celle qu'ils embrassérent. Quelque forte que fût la Lettre, qu'écrivit l'Electeur de Brandebourg à son Envoié à Paris le 26. de Juillet 1685. en faveur du Duc de Neubourg, il la finit, *en se promettant*, dit-il, *de la générosité du Roi, qu'après avoir eu une pleine information de l'af-*

Les Alliez du Duc de Neubourg emploient l'intercession & les priéres.

l'affaire, & de ce que le Droit de Madame d'Orléans emporte, Sa Majesté ne prétendra rien au de là, mais sera entiérement satisfaite. 1685.

On fit encore intervenir la Médiation du Pape, qui représenta au Roi, combien il seroit scandaleux à toute la Chrétienté qu'un Roi Très-Chrétien, pour des intérêts civils, arrêtât par une Guerre qu'il feroit à des Chrétiens, celle qu'on faisoit avec tant de succès contre les Turcs. Le Roi voulut bien céder à ces remontrances, & l'affaire fut mise en Négociation. On eut de la peine à convenir d'un Tribunal, où ce grand Procès seroit jugé. Celui des Diétes de l'Empire étoit trop intéressé, & la France en regardoit les Juges comme ses Parties. Elle n'avoit guére meilleure opinion de celui du Pape tout à fait Autrichien. Le Roi voulut bien néanmoins l'accepter pour seul & souverain Arbitre. Mais au lieu de se hâter de donner sa Sentence, il laissa consumer le tems au Duc de Neubourg en délais, qui ne tendoient qu'à éloigner le Jugement. Ainsi l'affaire, après avoir été quelque tems inuti-

Médiation du Pape.

1685. lement agitée par des Manifestes, & par diverses Ecritures publiées de part & d'autre devant un Arbitre si lent & si partial, on en revint au premier état, & le Roi, prétendant d'avoir été amusé par de vaines procédures, resolut de faire justice lui-même à la Duchesse d'Orléans sa Belle-Sœur, comme nous le verrons en son lieu, & la fin de ce fameux Procès terminé par la Sentence arbitrale du Pape Clément XI. (1).

Carrousel à Versailles.

Le 4. & le 5. de Juin il y eût un superbe Carrousel à Versailles. Huit Quadrilles y coururent, dont la premiére avoit pour Chef le Dauphin: la deuxiême étoit menée par le Duc d'Enguien: six Seigneurs de la Cour conduisoient les six autres. Le Prince Camille de Lorraine, un des Fils du Comte d'Armagnac, Grand Ecuier, gagna le prix de la premiére journée, & le Marquis de Plémartin, celui de la seconde.

Le Marquis de Segnelai regale le Roi à Seaux.

Rien n'égale la magnificence du regal que le Marquis de Segnelai donna, le 16. de Juillet dans sa belle Maison de Seaux, au Roi & à toute la Cour. Sa Majesté y étant arrivée à

(1) *Le 7. Février 1702.*

à six heures & demie, il la reçut à la 1685.
descente de son Carosse, & l'aiant conduite dans le Jardin la fit entrer avec Madame la Dauphine, *Madame* (1), & Madame la Duchesse dans une Chaise à quatre places trainée par des hommes: les Princes & les Seigneurs, qui étoient venus avec le Roi, marchant à pied aux côtez de la Chaise, & l'accompagnant. On entra d'abord dans le Pavillon de l'Aurore, que cette Déesse de la Fable n'eût pas dédaigné pour son Palais. Après y avoir demeuré pendant une heure, pour y entendre les Concerts des plus habiles Maîtres de Musique, on en sortit pour continuer la promenade. Je ne décrirai point la beauté des Eaux & des Cascades, & leur bruit mêlé à celui des Hautbois cachez derriére les Palissades, ni le Concert des Hautbois & des Fluttes douces cachez derriére les Bosquets: non plus qu'un autre Concert qui passoit tous les autres préparé dans l'Orangerie tenduë d'une riche Tapisserie, qui représentoit diverses Chasses & les douze mois de l'année. Ces Concerts finis, le Roi sortit de

Beautez de la promenade.

(1) *La Duchesse d'Orléans.*

1685. l'Orangerie, & aiant fait trente pas il découvrit la Table dressée sous une Feuillée, & posée tout au tour du Canal. On ne peut rien imaginer de mieux entendu ni de plus somptueux que la structure & la magnificence de cette Table & de ce repas, où une infinité de Lustres faisoient une lumiére plus éclatante & plus agréable que celle du plus beau jour, & où les corbeilles remplies de fleurs parfumoient l'air d'odeurs charmantes.

Magnificence du repas.

Il y eut cinq services de tout ce qu'il y avoit de plus rare pour la Saison, tant pour les viandes, que pour les fruits. Le Roi fut servi par le Marquis de Segnelai, Madame la Dauphine par le Balli Colbert, & *Monsieur* par le Marquis de Blainville (1): A l'autre bout de la Table, Monseigneur & Madame, par le Marquis de Maulevrier. Les Trompettes, les Tymbales, les Violons, les Fluttes douces & les Hautbois se firent entendre alternativement durant le repas: & l'abondance & la politesse regnérent par tout. Ces repas si vantez d'Auguste, où les Conviez paroiſ-

(1) *Tous trois Fils du défunt Controlleur-Général.*

roissoient sous la forme de Dieux & de Déesses (1): & ceux d'Antoine & de Cléopatre, où l'on bûvoit des perles fonduës d'un prix inestimable, n'avoient rien de si propre, de si galant, de si bien entendu que celui de Seaux. Les Conviez n'usurpoient point le superbe nom de Divinitez; mais on les voioit avec tout l'éclat d'une Cour magnifique, que les Graces & la Majesté suivoient par tout, & on ne servoit à Table rien que de délicieux, rien en même tems qui pût incommoder la santé par une vaine somptuosité, qui n'a d'agrément que dans l'ostentation d'un luxe effréné. 1685.

Les Corsaires de Tripoli n'avoient pas moins mérité l'indignation du Roi que ceux d'Alger: ils l'éprouvérent aussi comme eux, & comme eux encore ils furent obligez de s'humilier, de rendre les Esclaves Chrétiens, & de demander la Paix. Le 22. de Juillet le Maréchal d'Estrées, Vice-Amiral de France, s'étant présenté devant la Place avec ses Vaisseaux, y fit jetter onze cents Bombes qui causérent une désolation & une terreur générale. La Milice & le Di-

Bombardement de Tripoli.

(1) Sexque Deos vidit Mallia, sexque Deas.

1685. Divan n'en furent pas moins épouvantez que le Peuple, & tous s'accordérent à demander la Paix. Ils ne l'obtinrent qu'à condition qu'ils rendroient non seulement tous les Esclaves François, mais encore ceux qui avoient été pris sous la Banniére de France, & qu'ils paieroient cinq cents mille livres, pour dédommager les Marchands des prises qu'ils avoient faites sur eux. Le Vice-Amiral de Tripoli rendit encore au Commandant d'un Vaisseau Vénitien la Chaloupe qui lui avoit été prise avec tout son équipage, & que le Dey retenoit pour represailles de quelques Turques que ce Commandant gardoit sur son Bord, sous prétexte qu'elles se vouloient faire Chrétiennes. Elles furent relachées par l'accommodement du Viçe-Amiral de France, qui fit rendre à chacun ce qui lui apartenoit, les Turques au Dey, & la Chaloupe au Vénitien.

Les Tripolins se soumettent & font la Paix.

Ceux de Tunis (1) eussent éprouvé le même Bombardement que les Algériens & que les Tripolins, s'ils n'eussent pas renvoié les Esclaves François. Le Maréchal d'Estrées écri-

Soumission de ceux de Tunis.

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand.*

écrivit au Dey, que s'il ne les faiſoit 1685.
pas délivrer au Capitaine de Vaiſſeau qui lui portoit ſa Lettre, il iroit avec ſa Flotte les querir lui-même. Le Dey, qui ſavoit ce qui s'étoit paſſé à Alger & à Tripoli, ne voulut pas s'attirer le même malheur, & renvoia tous les Eſclaves pris ſous le Pavillon de France. Ainſi ces trois Roiaumes de Barbarie, ou ces trois Etats, qui ſe gouvernent en forme de République ſous la protection du Grand Seigneur, dont la puiſſance n'y eſt pourtant pas fort révérée, rendirent à celle du Roi Très-Chrétien un hommage, qu'ils n'avoient juſqu'alors point rendu d'une maniére ſi éclatante & ſi unanime à aucun Prince Chrétien.

Ambaſſade des Tripolins.

Ce ne fut que l'année 1687. que ceux de Tripoli lui envoiérent une Ambaſſade ſolemnelle, où le Bacha Turc ſe joignit avec le Dey, le premier envoiant ſon Lieutenant, & l'autre un Officier de Marine pour faire leurs ſoumiſſions au Roi, à qui ils préſentérent, en forme de Tribut, deux Dromadaires, ſix Chevaux du Païs d'une beauté extraordinaire, & quelques Autruches. Ils arrivérent à Tou-

1685. Toulon le 3. de Mai: mais ils ne furent conduits à Versailles par le Marquis de Segnelai que le 21. d'Août. Ils firent au Roi leur compliment en Turc, qui fut interprété par le Trucheman, & présentérent les animaux qu'ils avoient amenez. Ils furent régalez à leur départ chacun d'une chaine d'or & d'une Médaille avec le portrait de Sa Majesté.

Mesures qu'on prend pour ruiner les Protestans.

Il se passoit, pendant les Expéditions du Maréchal d'Estrées contre les Tripolins, une Scéne plus terrible en France, & dont le Roiaume a reçu de rudes secousses. C'est la ruine des Protestans. *Le dessein de les détruire*, dit un Auteur qui ne doit pas être suspect aux Catholiques (1), *n'étoit pas sensé : car les Princes & Etats Protestans avoient toujours été pour nous contre la Maison d'Autriche : & il ne falloit pas irriter les seuls Alliez que nous pussions avoir. On dit*, ajoûte-t-il, *que le P. de la Chaise n'étoit pas d'avis des violences : que le Tellier & Louvois ne vouloient pas la Révocation de l'Edit de Nantes, mais que les Cagots l'emportérent. Quand Louvois vit l'affaire entamée il la porta à l'extrémité.*

C'est

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

C'est ainsi que le Roi, à qui la Maintenon avoit inspiré l'esprit de dévotion, fut poussé à détruire la Religion Protestante dans tous ses Etats. Il convoqua une Assemblée du Clergé à St. Germain en Laye, pour délibérer sur les moiens dont on pourroit s'y prendre pour en venir à bout, & y envoia pour Commissaires Boucherat, qui fut bientôt après Chancelier, Pelletier, & le Marquis de Segnelai. La Délibération du Clergé ne se fit pas attendre, & le 14. de Juillet ses Députez en vinrent rendre compte au Roi. Ce fut sur leur raport, & par l'avis du Marquis de Segnelai, qui les avoit conduits à l'Audience, & que le Roi voulut aussi entendre, que fut dressé l'Edit qui révoquoit celui de Nantes, & tous les autres auparavant & depuis accordez aux Protestans.

1685.

Assemblée du Clergé pour ce dessein.

Résolution prise de révoquer l'Edit de Nantes.

Je voudrois qu'il me fût permis de tirer le rideau sur un si triste Evénement, qui a fait verser tant de larmes & tant de sang à la France, & qui fait une fâcheuse tache à la gloire du Roi, quelque soin que prennent ses Flateurs, non seulement pour l'effacer, mais même pour lui en

Réflexion sur cet Evénement.

1685. en aplaudir, comme de la plus grande & de la plus belle action de ſon Regne. La fidélité de l'Hiſtoire ne me permet pas d'en ſuprimer une Cataſtrophe ſi conſidérable, qui s'eſt paſſée à la vûë de toute l'Europe, & où la plûpart des autres Etats ſe ſont intéreſſez. Elle ne me permet pas non plus d'en altérer la vérité, qui doit l'emporter ſur toutes les autres conſidérations, quelque cher qu'il en coute au Héros, à qui elle ne doit jamais être ſacrifiée. J'éviterai ſeulement la ſatyre, & je conſerverai le caractére d'Hiſtorien, avec toute l'équité & toute l'impartialité poſſible, pour un endroit ſi épineux & ſi délicat. Le célebre Auteur (1) de l'Hiſtoire du Grand Théodoſe n'a pas diſſimulé le ſang qu'il fit répandre pour venger la Sédition de ceux de Theſſalonique, & n'a pas fait de ſcrupule d'en repréſenter l'horreur: J'en uſerai de même dans l'Hiſtoire de Louïs le Grand, & je ne craindrai point de blamer la Révocation d'un Edit accordé par ſon Aieul, confirmé par ſon Pere, & dont il avoit lui-même promis tant de fois l'ob-

(1) *Fléchier, Evêque de Niſmes.*

l'obſervation. Ecoutons les plaintes qu'en font ſes Sujets Proteſtans. 1685.

Ils rejettent toute la haine de leur proſcription ſur le Clergé & ſur les Jéſuïtes, ſur les derniers ſur tout leurs irréconciliables ennemis, qui, s'étant emparez de la conſcience du Roi, lui rendirent premiérement la Doctrine odieuſe, & lui dépeignirent enſuite les perſonnes qui la profeſſoient, comme dangereuſes & mal intentionnées, ou abuſées par leurs préjugez. Il reſtoit une difficulté, c'étoit le reproche de la cruauté, que la contrainte dont on uſeroit contre eux ne manqueroit pas d'attirer, ſi on étoit obligé d'en venir à cette extrémité. Le Roi étoit naturellement bon, & n'aimoit pas le ſang: ils le prirent encore de ce côté-là, en lui perſuadant que ſa bonté l'engageoit à rapeller des Sujets dévoiez dans la Communion de l'Egliſe, & lui firent croire que la Révocation de l'Edit les y feroit rentrer, ſans emploier les ſuplices ni la violence: qu'ainſi tout conſpiroit à le révoquer. Jamais pourtant il n'y en a eu de plus irrévocable. Il avoit pour Auteur un grand Roi, un Roi victorieux, le Con-

Plaintes des Proteſtans qui repréſentent l'injuſtice des moiens emploiez contre eux.

Ils prétendent que l'Edit étoit irrévocable.

1685. Conservateur né de ses Sujets, & l'Arbitre naturel & sacré des grands différens que la Religion avoit jusque-là causez entre eux. Il les termina par cet Edit, qu'il nomma *perpétuel & irrévocable*. La nature de l'Edit, la dignité de son Auteur, & le Salut-Public sembloient en être des Garens bien sûrs. Pour détruire des idées si naturelles, on fit accroire au Roi que l'Edit n'étoit que provisionel. Ce terme est pourtant incompatible avec ceux de perpétuel & d'irrévocable. Il fallut donc accuser les Protestans de s'en être rendus indignes par leurs Rebellions sous Louïs XIII. Mais ces prétenduës Rebellions, dont leurs Historiens les justifient, avoient été pardonnées par l'Edit de 1629. qui les maintient dans la jouïssance de celui de Nantes. A l'égard de leur conduite sous Louïs XIV. elle avoit obtenu les aprobations & les remercimens de la Régente pendant la Minorité du Roi, & les éloges du Roi lui-même lors de sa Majorité. Enfin on tâcha de lui persuader que l'Edit étoit desormais inutile, à cause du petit nombre de ceux de cette Religion. Il n'eût pas été difficile de

Ils réfutent les raisons du contraire.

de ſe détromper par le nombre des Familles ſorties du Roiaume par milliers, ſur tout depuis les violences exercées dans le Poitou en 1682. & par un plus grand nombre de celles, qui, ſous le nom de *Nouveaux Convertis*, retiennent toujours leur ancienne Créance. Mais on n'a pas laiſſé la porte ouverte à la vérité, qui n'entre que rarement & à la dérobée dans le Cabinet des Rois. On n'a pas même permis à Louïs XIV. de prévenir les dangereuſes ſuites des Conſciences opprimées, ni d'en être inſtruit quand elles ſont arrivées. Oſeroit-on encore ſe prévaloir de l'odieuſe Maxime, *Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques?* Que la France l'abandonne à ces cruels Roiaumes qui gémiſſent ſous le joug de l'Inquiſition: mais qu'elle la rejette toujours avec horreur: & qu'elle ſe ſouvienne de la terrible vengeance que Dieu fit ſur la Maiſon de Saül, pour le punir de n'avoir point gardé la foi promiſe par Joſué il y avoit plus de quatre cents ans aux Gabaonites. Ce Roi pourtant agiſſoit, ce ſemble, par un bon zêle, *par un zêle*, dit l'Ecriture (1), *qu'il avoit pour les* En-

1685.

On a ſurpris la juſtice du Roi.

On réfute l'odieuſe Maxime, Qu'il ne faut point garder la foi aux Hérétiques.

(1) *Voiez le II. Livre de Samuel Chap. XXI. verſ. 2.*

1685. *Enfans d'Israël & de Juda.* Mai: Dieu ne trouva pas bon qu'il eût entrepris de violer un Traité dont il étoit Garent, à cause du serment qui y étoit intervenu: comme il est intervenu dans l'Edit de Nantes.

Il étoit donc irrévocable, & ceux qui ont suggéré au Roi les prétextes & les moiens pour l'abolir, l'ont fait, au préjudice de son intérêt & de sa gloire, l'auteur d'un mal dont ils seront responsables devant toute la Postérité.

On examine l'Edit qui révoque celui de Nantes.

Examinons, ajoûtent-ils, l'Edit de Révocation. Et d'abord quels étranges sentimens attribuent, dans leur Préface ceux qui l'ont composé, à Sa Majesté, & aux Rois Henri IV. & Louïs XIII. son Aieul & son Pere, de ne s'être proposé, dans l'observation de l'Edit de Nantes, que de diminuer l'aversion qui étoit entre les Sujets de l'une & de l'autre Religion; afin d'être plus en état de travailler pour réünir à l'Eglise ceux qui s'en étoient séparez? Il est certain que ce n'étoit pas l'intention du Législateur, je veux dire de Henri IV. Il s'en exprime tout autrement dans la Préface de cet Edit. Il veut qu'il soit

soit perpétuel & irrévocable, & il 1685.
laisse à Dieu le grand Ouvrage de la Réünion, qui aussi apartient à Dieu seul.

Au fond l'Edit de la Révocation est rédigé en douze Articles, qui conspirent tous, non pas à la Réünion, mais à la Destruction des Protestans par la démolition de leurs Temples, par la proscription de leurs Ministres, par la privation des Exercices de piété selon leur Liturgie, par l'interdiction des Assemblées, par l'enlévement de leurs Enfans, qu'on leur défend d'élever dans une Religion qu'ils croient être la véritable. Est-ce là ce qu'on apelle *réünir?*

Le dernier Article promettoit encore quelque espêce de tolérance. „ Pourront ceux de la Religion „ P.R. dit cet Article, en atten„ dant qu'il plaise à Dieu les éclai„ rer, demeurer dans les lieux & Vil„ les de notre Roiaume, y continuer „ leur Commerce, y joüir de leurs „ Biens, sans pouvoir être troublez „ ni empêchez sous prétexte de leur „ Religion, à condition de n'en „ point faire d'Exercice, sous peine

„ de

1685. „ de Confiscation de Corps & de „ Biens. „ Mais c'étoit un leurre pour les empêcher de fuir la persécution, & la tolérance, toute dure qu'elle étoit, parut encore trop douce, & dura à peine quinze jours. *Le Contrain les d'entrer*, dont les avoit menacez l'*Avertissément Pastoral*, fut mis à exécution, & les Dragons furent envoiez par tout le Roiaume pour mettre la derniére main à la Conversion.

Examen du *Contrain les d'entrer*.

Quels étranges moiens de réünion! Est-ce ainsi qu'on pratique le *Contrain les d'entrer* de l'Evangile? Est-ce ainsi qu'on foule aux pieds le Droit des Gens, & ceux de la Nature & de la Conscience? De là vinrent les Abjurations extorquées, les Conversions contraintes, &, ce qui est encore plus horrible, les Communions forcées. De là tant de suplices, qui font frémir la Nature: Des corps de bons Sujets, dont la Religion faisoit tout le crime, trainez sur la claie & jettez à la vòirie: De là les condamnations aux Galéres, les Prisons, & les Translations dans le Nouveau Monde: De là ces Troupes presque inombrables de Fugitifs

Cruautez exercées sur les vivans & sur les morts.

tifs (1) qui ont déſerté le Roiaume, 1685.
& qui ont tout abandonné & tout riſqué pour ſauver leûr ame. Qu'on juge après cela de la bonne foi de l'expoſé des Compoſiteurs de l'Edit de Révocation, quand ils diſent, „ Que la Garentie de celui de Nantes étoit devenuë inutile, parce que „ la plûpart des Réformez s'étoient „ faits Catholiques.„ Pourquoi donc cette terrible Lettre du Marquis de Louvois au Duc de Noailles, Gouverneur de Languedoc?

Lettre du M. de Louvois au Duc de Noailles.

Sa Majeſté veut qu'on faſſe ſentir les derniéres rigueurs à ceux qui ne voudront pas ſe faire de ſa Religion: & ceux qui auront la ſote gloire de vouloir demeurer les derniers, doivent être pouſſez juſqu'à la derniére extrémité.

Pourquoi ce ſoin ſi empreſſé, pour empêcher de ſortir du Roiaume, ceux à qui leur Conſcience ne permet pas d'y demeurer? Pourquoi tant de Déclarations ſi rigoureuſes là-deſſus, & ſi ſouvent renouvellées? Je m'arrête-là, & je ne veux pas pouſſer plus loin les Plaintes des Proteſtans, dont

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F. en font monter le nombre juſqu'à huit cents mille.*

1685. je n'ai pas entrepris de donner le détail, mais dont je n'eusse pu dissimuler l'oppression, à moins que de trahir la vérité de l'Histoire.

Enregistrement de l'Edit de Révocation.

Je reviens à l'Edit de Révocation. Il fut arrêté le 22. d'Octobre, & enregistré à la Chambre des Vacations le 25. On avoit résolu d'attendre l'Ouverture du Parlement : mais la maladie du Chancelier, qui se sentoit mourir, & qui souhaitoit de le sceller avant sa mort, fut cause qu'on en hâta l'Expédition. Il eut donc cette satisfaction, qui lui mit en la bouche ces paroles du Cantique de Siméon, *Seigneur vous laissez aller maintenant votre Serviteur en paix*. Les Protestans proscrits par l'Edit ne manquérent pas de critiquer l'aplication du Cantique. Mais quoi qu'il en soit, le Chancelier mourut peu de jours après, content d'avoir mis le Sceau à un Edit qui causoit la désolation de tant de Familles.

Paroles du Chancelier en le scellant.

L'Historien François (1), tout Catholique qu'il étoit, en parlant de la Vérification de l'Edit de Nantes, faisoit tenir aux plus grands Ennemis des Réformez, aux plus ardens Ligueurs

(1) *Mezerai en l'année 1598.*

gueurs qu'il y eût eu, un langage bien différent de celui du Chancelier. *On remarqua*, dit cet Hiſtorien, *qu'ils opinérent plus fortement qu'aucuns autres des Membres du Parlement à la Vérification de l'Edit.* Il en ajoûte la raiſon : *C'eſt qu'ils avoient reconnu qu'en matiére de Religion les violences détruiſent plus qu'elles n'édifient.* 1685.

Belles paroles contre les Converſions forcées.

C'eſt auſſi comme en parloit la Reine de Suéde, dans ſa Lettre écrite de Rome (1), où elle s'étoit retirée depuis ſon abdication, au Chevalier de Terlon. Elle y condamne hautement les Converſions forcées des Proteſtans, en déplore la miſére & celle du Roiaume, & n'augure rien de bon d'une Politique qu'elle croit auſſi préjudiciable à l'Etat qu'à la Religion. A quoi il faut joindre les Lettres du Duc de Montauſier & du Cardinal le Camus, Evêque de Grenoble (2), qui ne condamnent pas moins fortement ces violences.

Peu de perſonnes ont la liberté de ſortir du Roiaume.

On n'accorda qu'à très-peu de perſonnes la liberté de ſe retirer. La Princeſſe de Tarente eut beſoin pour l'obtenir de tout le crédit de la Maiſon

(1) *Le 2. de Février 1686. raportée dans les Nouvelles de la République des Lettres de cette année-là.*

(2) *Voiez l'Hiſtoire du Temps, Tome ſecond, num. 25.*

1685. son de Hesse. Le Comte de Roye le Maréchal de Schomberg & le Marquis de Ruvigni eurent aussi la même permission. Le Marquis Du Quesne eut seulement la liberté de sa Conscience ; mais on ne lui permit pas de sortir du Roiaume, à cause du danger qu'il y avoit, qu'étant si bien instruit de la Marine, il ne portât ses connoissances aux Païs Etrangers.

Le Roi de Perse ne veut pas qu'on force les Chrétiens d'abjurer leur Religion.

Dans le tems qu'on opprimoit la Conscience des Protestans en France, le Roi de Perse (1) condamnoit la violence qu'on faisoit aux Chrétiens dans son Roiaume, pour leur faire abjurer leur Créance. Aiant su que ces malheureux, pour se garentir de la cruauté des Soldats, qu'on emploioit à la levée des Impôts, étoient venus trouver le Grand Visir pour obtenir quelque remise, en offrant de changer de Religion, ce Roi, touché de leur misére, leur remit généreusement toute la dette, & défendit d'accepter l'offre, que la nécessité leur avoit fait faire, de renoncer à la Religion Chrétienne, pour embrasser la

(1) *Voiez Etat présent du Roiaume de Perse, imprimé à Paris en 1694. & le 23. Tome du Journal des Savans.*

la Mahommétane. Faut-il que des 1685.
Infideles faſſent la leçon aux Chrétiens ?

La mort du Chancelier, qui avoit ſcellé l'Edit le 22. d'Octobre, arriva le 30. Son nom étoit *Michel le Tellier*, qui s'étoit fait connoître par ſon mérite & par ſes ſervices dès l'année 1640. en qualité de Maître des Requêtes & d'Intendant de Juſtice : mais ſon élévation commença proprement en 1643. par l'honneur que lui fit le feu Roi de le faire Secretaire d'Etat, & il parvint au comble l'an 1677. par la dignité de Chancelier, vacante par le décès d'Aligre, qui avoit ſuccédé l'an 1672. à Séguier, ou plutôt au Roi lui-même, qui avoit voulu l'exercer quelque tems, & des mains duquel il eut l'honneur de la recevôir. Le Tellier l'exerça depuis 1677. juſqu'à ſa mort avec une grande capacité : grand Politique & tout dévoué à la Cour : Miniſtre au reſte éclairé, actif, pénétrant, apliqué : mais on lui reproche d'avoir perdu beaucoup de ſa modération & de ſa douceur, principalement à l'égard des Proteſtans, depuis qu'il fut revétu de cette pre-

Mort & éloge du Chancelier.

1685. miére Charge de l'Etat. Il eut pour Successeur à cette haute dignité Boucherat, que son intégrité & ses lumiéres en rendoient digne: Heureux tous ces fameux Ministres de servir un Roi qui sût rendre justice au mérite ! Heureux aussi le Roi de rencontrer des Sujets dont il pût faire un choix si judicieux !

Boucherat lui succede.

1686. Les trois Ambassadeurs Siamois, dont j'ai fait mention sur la fin de l'année 1684. (1) arrivérent à Paris au commencement de l'année 1686. Le Chevalier de Chaumont les avoit, comme je l'ai dit, amenez avec lui de Siam, en revenant de son Ambassade, ou plutôt il avoit été les y prendre, à la priére que le Roi Siamois en avoit faite au Roi Très-Chrétien, par les deux Ambassadeurs, ou les deux Députez d'un rang inférieur, qui n'étoient venus en 1684. que pour traiter du Commerce, & pour suplier le Roi d'envoier un de ses Vaisseaux à Siam, pour s'y charger des trois Ambassadeurs, qui ne croioient être en sureté que sous son Pavillon. Le Chevalier de Chaumont les amena donc, & ils furent reçus avec les Céré-

Arrivée de trois Ambassadeurs Siamois.

(1) *Voiez ci-dessus page 166.*

Cérémonies ordinaires, eurent leur Audience publique, & remirent au Roi une Lettre de leur Prince gravée ſur une lame d'or, & enfermée dans une boëtte de même métal. On ſait que la Langue des Siamois, au moins celle des Savans, qu'ils nomment *Balie*, a ſes regles & ſes inflexions comme celles de l'Europe, & ils écrivent auſſi de la gauche à la droite. On ſait encore que les Mathématiques & l'Aſtronomie ſont les ſeules Sciences qu'ils cultivent: Que leur Paganiſme eſt tout idolâtre & tout extravagant, & que leurs Prêtres, qu'on nomme *Talapoins*, quelque auſtére que ſoit leur vie, ne ſont que des Impoſteurs & des Ignorans plongez dans la plus profonde Superſtition; n'aiant pour tout Dogme de Religion que celui de la Métempſycoſe. Leur Morale eſt pourtant renfermée dans cinq Principes, qui ſont honneur à la Nature humaine. „ Le „ I. eſt de ne point tuer: Le II. de „ ne point dérober: Le III. de ne „ point commettre d'impureté: „ Le IV. de ne point mentir: & le „ V. de ne ſe point enyvrer. „

1686.

La Lettre de leur Prince au Roi.

Sciences des Siamois.

Leur Croience & leur Superſtition.

Leur Morale.

Ces trois Ambaſſadeurs, parurent à

1686. tout le monde, personnes de bon sens, & même d'un esprit agréable dans la conversation qu'on avoit avec eux, par le moien d'un Negre qui savoit leur Langue & la Françoise, & qui servoit d'Interprête. Comme ils avoient débarqué au Havre, on les mena promener dans la Citadelle, & on leur permit de lever les Plans de quelques Ouvrages, à quoi ils firent voir qu'ils n'étoient pas malhabiles. Ils se piquoient de qualité, donnant à leur Noblesse des titres à peu près comme en Europe. Ce qui ne s'accorde pas avec la Relation de la Loubere, Envoié Extraordinaire du Roi en ce Païs-là en 1687. & 1688., qui dit, qu'il n'y a que deux sortes de conditions chez eux, celle de Libres & celle d'Esclaves, & que la distinction à l'égard des premiers ne se fait que par les Charges que donne le Roi, & qu'il retire quand il lui plaît. Ces Ambassadeurs furent congédiez avec de riches presens : & on fondoit de grandes espérances sur leur Ambassade : mais elles s'évanouïrent bientôt par la terrible Révolution que nous verrons dans la suite (1).

Caractéres des trois Ambassadeurs.

Le

(1) En 1688.

t ſoin de l'Egliſe 1686.
l'Etat : & l'onziê-
cette année, il don-
faveur des Portions
ırez. Dès le dixiême
iécle (1) les Moines
toient en poſſeſſion
:n beaucoup de lieux
Les grands ſervices
:nt à l'Egliſe, & les
ɔitalitez, qu'exerçoient
éres, qui étoient autant
gratuites pour les Gen-
& autres Voiageurs, les
ils y entretenoient, pour
:s Enfans, tout cela les
ıimer de la Nobleſſe & du
k avoit porté les Seigneurs
érer dans la nomination des
des Chapelles aux Prêtres
ɜ, & à leur donner les Fonds
evenus deſtinez à l'entretien
iſtére de ces Egliſes. Ils pro-
t de la bonne volonté qu'on
ɔour eux, & s'étant attirez un
nombre de ces Fonds, ils les
rent à leurs Monaſtéres, com-
ant des Religieux pour deſſervir
Cures & les Chapelles, dont ils
I 5 poſ-

Edit pour les Portions congruës.

Les Bénédictins s'emparent des Cures.

(1) *Voiez Mezerai.*

1686. possédoient les Revenus. Il n'en restoit que la moindre partie aux Prêtres Séculiers.

Réglemens faits pour les obliger de les abandonner.

Ces Moines de St. Benoît, ainsi dispersez dans les Villages, se corrompirent, dit l'Historien François, hors de leur Monastére, de même que le poisson se meurt hors de l'eau : & le Concile de Clermont tenu l'an 1095. ordonna, qu'ils abandonneroient aux Prêtres Séculiers, les Cures qu'ils leur avoient ravies, avec les Fonds affectez à l'entretien des Cures. Dépuis encore, l'an 1109. le Concile de Poitiers leur défendit les Fonctions Paroissiales : mais ils ne laissérent pas de les retenir jusqu'à l'année 1115. que le Concile de Latran leur ôta toutes les Cures par une Constitution générale. On leur laissa pourtant le Droit d'y présenter, & les Dixmes aussi, horsmis une médiocre partie pour la subsistance des Curez qui desserviroient ces Eglises. De là vinrent les noms de *gros Décimateurs*, qui demeura aux Moines Bénédictins, & celui de Vicaires perpétuels, qui fut donné aux Curez de leur nomination. De là vint encore le nom de *Portion congruë*, dont on qualifioit le

Origine des Portions congruës.

nom

nom de la pension qu'ils faisoient à ces Vicaires, pour désigner une somme raisonnable, & qui pût suffire à leur entretien. Or comme par ce Decret on ne leur ôtoit proprement que l'Office, & que le Bénéfice leur demeuroit, dont ils étoient toujours les maîtres, ils n'en faisoient qu'une part fort médiocre aux Prêtres Séculiers, qui avoient pourtant toute la Charge des Paroisses. Le Roi voulut remédier à cet abus par son Edit qui contenoit deux Chefs. Par le premier „ Sa Majesté ordonnoit que „ les Portions congruës, que les „ gros Décimateurs sont obligez de „ paier aux Curez ou Vicaires per„ pétuels, demeureront à l'avenir „ fixées dans toute l'étenduë du „ Roiaume à la somme de trois cents „ livres „ : Et par le second : „ Que les Cures, qui sont unies à „ des Chapitres ou autres Commu„ nautez Ecclésiastiques, & celles „ où il y a des Curez primitifs (1), „ seront desservis par des Curez ou „ Vicaires perpétuels qui seront „ pourvus en titre, sans qu'à l'ave„ nir on les puisse déposer, pour

1686.

Le Roi les fixe.

Il fixe aussi les Vicaires perpétuels.

 „ met-

(1) *Ceux qui sont originairement Curez.*

1686. „ mettre des Prêtres *amobiles* (1) „.
C'est ainsi que Le Roi pourvoioit à l'entretien du Curé, en voulant que celui qui servoit à l'Autel vécut de l'Autel, sans l'abandonner à la discrétion du Monastére, souvent trop avare & trop intéressé, & qu'il avoit soin que l'Eglise eût son Pasteur fixe, sans qu'il fût permis aux Religieux, qui avoient la collation des Bénéfices, de changer à leur fantaisie les Prêtres qu'ils commettoient pour les desservir.

Statuë du Roi élevée dans la Place des Victoires.

Le 28. de Mars le Maréchal Duc de la Feuillade éleva une Statuë au Roi dans la Place des Victoires. Elle est Pédestre en bronze, & posée sur un haut pied-d'estail, aiant derriére la Renommée, qui lui met sur la tête une Couronne de Laurier, & à ses côtez quatre Esclaves, qui marquent les différens Peuples dont Sa Majesté a triomphé. La Ville de Paris en

Les Cérémonies faites à cette élévation.

Corps, assista à la Cérémonie de cette espêce de consécration, où se rendirent aussi les premiéres personnes de la Cour pour la rendre plus auguste. Le soir on tira un feu d'artifice devant l'Hôtel de Ville, & l'on fit des feux

(1) *Ou amovibles, qu'on peut destituer.*

feux de joie dans toutes les ruës. Le 1686.
Duc de la Feuillade reconnoissoit ainsi les graces qu'il avoit reçuës du Roi, & ce Monument, qui perpétuë les grandes Actions de son Bienfaiteur, perpétuë en même tems la reconnoissance des bienfaits qu'en a reçûs celui qui l'a érigé. Telle fut celle des Romains pour Auguste, à qui le Sénat fit dresser une Statuë d'or & un Arc de triomphe dans la grande Place de Rome. Il faut pourtant avouer que la flatterie des Romains, aussi bien que celle des François, alla trop loin.

Carrousel de Chevaliers & de Dames.

Il se fit peu de tems après un Carrousel plus galant que tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors, & dont j'ai fait mention en plus d'un endroit. Le 28. & le 29. de Mai on vit paroître deux Quadrilles, chacune de quinze Chevaliers magnifiquement vétus, & deux autres d'autant de Dames couvertes de pierreries. La premiére Quadrille des Chevaliers avoit le Dauphin à sa tête, & le Duc de Bourbon étoit Chef de l'autre. La Duchesse de Bourbon commandoit la premiére Quadrille des Dames, & Mademoiselle de Bourbon conduisoit

1686. la ſeconde. Toute l'adreſſe & toute la bonne mine des Chevaliers furent obligez de le céder à la gentilleſſe & aux graces des Dames, qui attirérent ſur elles les yeux de tous les Spectateurs, & qui emportérent la préférence dont ce Sexe s'eſt mis en poſſeſſion dès les premiers âges du Monde.

Naiſſance du Duc de Berri.

La naiſſance du Duc de Berri, qui vint au Monde le 31. d'Août, combla la Cour & tout le Roiaume d'une nouvelle joie. C'étoit le troiſiême Prince que la Dauphine donnoit à la France, qui joignit ſes félicitations à celles de la Famille Roiale pour une ſi belle Poſtérité, qui ſembloit aſſurer les deſtinées de l'une & de l'autre. La Providence en a diſpoſé autrement. Ce Prince eſt mort ſans laiſſer d'Enfans (1), & tout ſe réünit au Dauphin (2).

La Ligue d'Ausbourg ſe mettoit en train. Le Roi en étoit averti, & ſans s'en étonner il prenoit de ſon côté ſes meſures pour la prévenir. Il ſavoit bien qu'il pouvoit compter ſur le

(1) *En 1714.*

(2) *Le ſeul qui reſte des enfans du Duc de Bourgogne, Frere aîné du Duc de Berri. Ceci s'écrivoit du vivant de Louis XIV.*

le Prince de Furstemberg : c'étoit le seul des Princes d'Allemagne, à qui il pût se fier, & voulant lui témoigner sa reconnoissançe, & se l'attacher par de nouvelles obligations, il lui procura le 2. de Septembre le Chapeau de Cardinal, malgré les opositions de l'Allemagne, lui aiant conféré dès l'année 1682. l'Evêché de Strasbourg vacant par la mort de son Frere. 1686.

Le Roi procure le Chapeau de Cardinal au Prince de Furstemberg.

Il fait conduire la Riviére d'Eure à Versailles.

On commença dans le mois d'Octobre les Travaux pour conduire la Riviére d'Eure à Versailles. Colbert avoit fait faire plusieurs années auparavant un Aqueduc pout y conduire les eaux : mais le Roi y fit venir la Riviére toute entiére, & acheva par là de faire de Versailles un lieu enchanté. L'Histoire vante les Aqueducs d'Agrippa, qui portoient l'eau du Tibre dans Rome, & par toutes les maisons des particuliers : Ouvrage dont il fit honneur à Auguste, en nommant ces eaux, *Augustales*. Ces Aqueducs pourtant si vantez par les Historiens Romains n'amenoient pas les eaux de fort loin, au lieu qu'il falloit faire un nouveau lit & de nouveaux canaux à la Ri-

viére

1686. viére d'Eure pendant plusieurs lieuës, pour conduire les Aqueducs de Versailles. Mais après tout si on admire la magnificence des derniers, je ne sai si on ne louëra pas encore davantage l'utilité des premiers.

Mort & éloge du Prince de Condé.

La France perdit cette année (1) un de ses Héros, le grand Prince de Condé, comme en parlent les Fastes de Louïs le Grand: Ce Prince si fameux par tant de Scênes différentes, par ses triomphes depuis les Batailles de Rocroy & de Fribourg jusqu'à celle de St. Antoine, par sa rebellion & par sa proscription jusqu'à la Paix des Pyrénées, par son rétablissement & par ses Victoires jusqu'à la Bataille de Séneff, & à la levée du Siége de Saverne (2), & enfin par sa retraite à sa belle Maison de Chantilli, où il se tint renfermé depuis 1676. jusqu'à sa mort. Perclus de sa goutte, il n'étoit plus en état de paroître à la tête des Armées: mais dans cette douce retraite il jouïssoit de toute sa gloire parmi les Livres dont il aimoit la lecture, n'aiant pas moins cultivé les Belles Lettres, pour les-

Sa retraite à Chantilli.

(1) *Le onzième de Décembre.*
(2) *Le Prince de Condé le fit lever le 14. de Septembre 1675.*

uelles il avoit un goût exquis, 1686.
que les Armes, pour lesquelles il avoit une passion démesurée. Ce fut alors qu'il goûta tout le fruit de ses Etudes, & qu'il en reçut un secours qui lui fit passer sans ennui & plus tranquillement les derniéres années de sa vie, sur le bord des Eaux de Chantilli, qu'il n'en avoit passé les premiéres sur les Bords du Rhin. Il lut avec plaisir cette ingénieuse Epitaphe, écrite sur le portail de cette délicieuse maison, *Ci gît le Héros de Rocroy*: & se familiarisant avec la mort par le commerce de ses Livres, comme il l'avoit bravée dans les Combats, il l'attendit sans la souhaiter, & la laissa venir sans la craindre. Telle fut la retraite de Scipion à Literne, où il trouva plus de douceur à s'entretenir de la Philosophie avec Lœlius, & à moraliser agréablement avec Térence, qu'à vaincre Annibal & qu'à réduire Carthage.

Ingénieuse Epitaphe sur cette retraite.

La maladie du Roi causa bien d'au-
res alarmes que la mort du Prince
le Condé. Tout Paris en fut con-
terné, & les Provinces, où le bruit
en répandit, ne le furent pas moins.

Maladie du Roi.

Mais

1686. Mais le bon tempérament du Roi & l'habileté des Médecins & des Chirurgiens le tirérent de danger. Il fallut pour cela souffrir une douloureuse Opération; car le mal ne pouvoit être guéri autrement. Il s'étoit fait à l'anus (1) un ulcére qu'il falloit ouvrir, & on y revint par deux fois, la premiére incision ne s'étant pas trouvée assez profonde. Le Roi souffrit l'une & l'autre avec beaucoup de constance, encourageant lui-même le Chirurgien à ne le pas épargner, & à couper hardiment tout ce qu'il y auroit de gâté. L'Opération fut heureuse, & peu de jours après le Roi fut guéri. Sa santé ramena la joie par tout, & il en fut comme de celle d'Auguste, dont le Sénat fut si réjouï qu'il fit des presens considérables, & des honneurs extraordinaires au Médecin qui l'avoit traité pendant sa maladie, le faisant Chevalier Romain, d'Afranchi qu'il étoit, & à sa considération faisant encore le même honneur à tous les Médecins qui étoient à Rome (2).

L'Opération douloureuse qu'il lui fallut souffrir.

Sa constance.

Sa guérison.

La Maison Roiale de St. Cyr (3), dont

(1) *Orifice du fondement.*
(2) *Voiez Dion Cassius Liv.* 53.
(3) *Proche de Versailles.*

autre endroit (1), 1686.
e 30. de Décem-
C'eſt un de plus
ns qui ſe ſoit ja-
la. charité du Roi
ns que ſa magnifi-
le point de la beauté
e tous ſes accompa-
e borne à l'uſage au-
euſe Maiſon eſt deſti-
our y loger & pour y
its jeunes Filles de qua-
tes les maniéres & dans
tudes qui conviennent
es de leur ſexe & de leur
x pour les former prin-
à la piété & à la vertu.
rent fort jeunes: & après
de Noviciat, lors qu'elles
it l'âge de vingt ans, on
ur liberté d'en ſortir pour
ans leurs Familles, ou de ſe
ligieuſes. Deux cents mil-
s de rente ſont emploiées à
ondation, dont il n'y avoit
grand Roi qui pût être l'Au-

Etabliſſement de la Maiſon de St. Cyr.

y eut ſur la fin de cette année de
ls mouvemens en Suiſſe au ſujet
des

) Voiez l'année 1649. dans le Tome I. page 381.

1686. des Fortifications de Hunningue (1): mais le Roi sans se soucier des clameurs des Cantons les fit continuer: & Monclar, Mestre de Camp-Général de la Cavalerie legére, eut ordre de ne s'en point éloigner, qu'elles ne fussent hors d'insulte. Pour cet effet il fit tendre sa Tente tout auprès, & n'en décampa point que l'Ouvrage ne fût mis dans un état qu'il n'y avoit plus rien à craindre.

1687. L'année 1687. commença heureusement (2), par les actions de graces que le Roi alla rendre publiquement à Dieu le 30. de Janvier dans Notre-Dame de Paris, & par le Dîner, où la Bourgeoisie de la Capitale du Roiaume l'avoit invité, & qu'il alla au sortir de l'Eglise prendre à l'Hôtel de Ville où il avoit été préparé. Le Président de Fourcy, Prévôt des Marchands, & les Eschevins vinrent en Robes de Cérémonie le recevoir: & la Table fut magnifiquement servie. Il y avoit cinquante-cinq Couverts pour toute la Cour, & il y eut trois services de cent plats chacun. Le Roi ne voulut point d'autre Garde

L'Hôtel de Ville de Paris traite le Roi à dîner.

(1) *Voiez le Mercure Historique & Politique pour l'année 1686.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, &c.*

de que celle des Bourgeois, pour leur témoigner sa confiance, persuadé de cette belle Maxime, *Qu'il n'y a point de Garde plus sure pour le Prince, que la bienveillance de ses Sujets.* Ce fut encore pour la même raison qu'il ne voulut point être servi par les Officiers de sa Maison, & qu'il laissa tout l'honneur de la Fête aux Magistrats de la Ville. Il me semble voir cette Table, que le Sénat de Rome fit dresser au Capitole, dans le Temple de Jupiter, à Auguste une fois tous les ans pour lui & pour sa Famille. 1687.

Le Roi ne veut point d'autre Garde que celle des Bourgeois.

Ni être servi par d'autres Officiers que ceux des Magistrats de la Ville.

Il se rendit le 18. de Juillet un Arrêt au Conseil du Roi contre les Jeux de hazard, portant défenses à toute orte de personnes de quelque qualité qu'elles fussent de donner à jouer dans leurs maisons, principalement aux jeux de Hoca, de la Bassette, & du Lansquenet à peine de trois mille livres d'amende. Ce n'étoit proprement qu'un renouvellement des anciennes Ordonnances, qui ont regardé les Jeux de hazard comme des occasions pernicieuses, non seulement de dissipation, mais encore de querelles, de meurtre, & des autres crimes que la fureur du jeu traine à

Arrêt du Conseil contre les Jeux de hazard.

sa



1687. ſa ſuite. C'eſt pour la jeuneſſe & pour les gens ſans emploi une Ecole de débauche, & où ſouvent ils aprennent à tromper dans l'eſpérance d'un gain illégitime. Si tous les Jeux de hazard ne ſont pas ſujets à de ſi dangereux inconvéniens, il eſt au moins certain qu'il n'y en a que peu ou point d'innocens.

Ligues contre la France. Il ſe fit des Ligues en divers endroits contre la France qui en fut bien informée, & qui ne manqua pas de vigilance pour les rendre inutiles. Elle ſut qu'au Carnaval de Veniſe le Duc de Savoie, l'Electeur de Baviére, & d'autres Princes prenoient des liaiſons contre elle. Le Pape n'étoit pas mieux intentionné, & il tâchoit de ſuprimer la Franchiſe des Quartiers, moins par raport aux autres Princes, avec leſquels il s'entendoit, que pour chagriner le Roi Très-Chrétien. Nous verrons en ſon ordre à quoi aboutit la Ligue, dont le Traité fut conſommé l'année ſuivante à Ausbourg (1): voions ce qui ſe paſſa celle-ci au ſujet des Franchiſes.

Ce

(1) *Elle avoit commencé dès le mois de Juillet 1686. ſelon les Faſtes de Louïs le Grand.*

Ce Droit est proprement le Droit des Gens (1): c'est du moins un ancien usage, qui donne aux Ambassadeurs le Droit d'Immunité dans leurs maisons, qui servent d'asyle à ceux qui s'y réfugient. Cette Franchise est de toutes les Cours: mais la Franchise des Quartiers à Rome est d'une autre étenduë, ne comprenant pas seulement la maison ou l'Hôtel de l'Ambassadeur, mais encore tout le Quartier, tout ce qu'il occupe, les Places & les Ruës qui sont à l'entour de son Palais, sans qu'il soit permis aux Officiers de Justice d'y mettre le pied, non pas même d'y passer. La France ne jouïssoit pas seule de ce Droit: elle l'avoit commun avec les autres Puissances Souveraines (2) qui avoient leurs Ambassadeurs à Rome. Elle prétendoit néanmoins qu'il y avoit dans son Droit quelque chose de particulier, que les autres n'avoient pas: & que ses bienfaits & ses services rendus à la Cour de Rome, lui avoient mérité des Prérogatives que les autres Rois ne pouvoient prétendre. Charles Martel l'avoit afran-

1687.

Querelle au sujet de la Franchise des Quartiers.

Quel est ce Droit.

La France prétend l'avoir à plus juste titre qu'aucune autre Puissance.

(1) *Les Lettres sur les Matiéres du Temps en parlent autrement.*

(2) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt.*

1687. afranchie de la tyrannie des Lombars: Pepin l'en avoit délivrée une seconde fois, & contraint Astolfe, par deux différentes Expéditions, d'abandonner au Pape Etienne III. toutes les Terres que les Lombars avoient usurpées sur l'Etat Ecclésiastique. Pepin d'ailleurs, Charlemagne, Louis le Débonnaire, & d'autres Rois de France ont fait de si grandes libéralitez à l'Eglise, après l'avoir tant de fois délivrée, qu'ils méritent d'en être considérez comme les Bienfaiteurs magnifiques, aussi bien que comme les Libérateurs: titres qui doivent donner à leurs Ambassadeurs des Priviléges tout particuliers, & les faire jouïr des Franchises & des Immunitez dans leurs Quartiers, quand même ceux des autres Princes n'en jouïroient pas dans les leurs.

Origine de ces Franchises. Quant à l'origine de ces Franchises, on n'en peut rien dire de précis. Mais si on a de la peine à fixer le tems où elles ont commencé, il ne seroit pas moins difficile de faire voir celui où elles n'ont point été pratiquées, & le premier usage semble en être né dans Rome même, être venu

venu des anciens Romains aux Empereurs, & paſſant des Empereurs aux Papes, avoir été conſervé par ces derniers, ſoit pour en faire des graces, ſoit pour établir le Droit des Gens, & lui donner une plus grande étenduë à Rome que dans les autres Cours, ſoit enfin en les accordant aux Rois de France pour reconnoiſſance de leurs ſervices & de leurs libéralitez. 1687.

Les atteintes que ce Droit a reçuës en divers tems.

Ce Droit n'a pourtant pas été ſi ferme & ſi irrévocable, qu'il n'ait reçu de rudes atteintes de tems en tems. Car ſans remonter plus haut que les Bulles de Jule III. de Pie IV. de Grégoire XIII. & ſur tout celle du fier Pontife Sixte V. elles aboliſſent ces Franchiſes & les déclarent abuſives : Bulles cependant qui furent plutôt diſſimulées qu'exécutées.

La diſpute ſembla dormir ſous le Pontificat d'Urbain VIII. Elle ſe réveilla d'une terrible force ſous celui d'Alexandre VII. & nous avons vu la réparation qu'il fut obligé de faire au Roi Très-Chrétien, pour avoir ſouffert l'inſulte faite à ſon Ambaſſadeur, & violé le Droit des Fran-

1687. chises qui fut hautement rétabli, ou entiérement confirmé (1).

Innocent XI. veut abolir les Franchises.

Innocent XI. Successeur de Clément X. & qui sous le Pontificat d'Alexandre VII. avoit beaucoup contribué à son accommodement avec la France, étant devenu Pape changea tout à coup de sentiment, entra dans le Pontificat avec une ferme résolution de réformer tous les abus de Rome, & particuliérement ceux qui se commettoient dans les Franchises des Quartiers: c'est-à-dire en un mot qu'il résolut de les abolir. Il trouva d'abord de la difficulté dans la résolution que prirent de leur côté les Ambassadeurs des Têtes Couronnées, qui se joignirent tous ensemble pour s'y oposer: mais profitant de la mesintelligence des Couronnes liguées contre la France, il obtint la Cession que lui firent les Ambassadeurs d'Espagne & de l'Empereur par ordre de leurs Maîtres, ainsi que de ceux de Pologne, & de Jaques II. Roi d'Angleterre, & ne lui restant plus qu'à surmonter la résistance de celui de France, il crut en venir

Il obtient le consentement de la plûpart des Rois Chrétiens.

(1) *Les François tirent cette conséquence du Traité de Pise 1664. parce que le Roi Très-Chrétien y fait rétablir tous ses Droits à Rome.*

venir facilement à bout. Il se trompa. 1687.

L'Ambassadeur de France étant mort, on supprime les Franchises de son Quartier.

Le Duc d'Estrées, Ambassadeur François, étant mort le 30. de Janvier 1687. à peine fut-il dans le tombeau, que tous les Officiers de Justice du Pape s'emparérent du Palais Farnese, qu'avoit occupé l'Ambassadeur, & firent savoir au Peuple qu'il n'y avoit plus là de Quartier de Franchises. Le Cardinal d'Estrées, Frere du défunt, s'oposa en vain à cette innovation, & aiant vu que ses remontrances étoient inutiles, il se retira de Rome à la Campagne.

Le Nonce du Pape tâche d'y faire consentir le Roi.

En même tems le Pape, voulant garder quelque ménagement avec le Roi Très-Chrétien, lui fit représenter par le Cardinal Ranuccio, son Nonce à Paris, les raisons qu'il avoit euës d'abolir les Franchises des Quartiers, ausquelles les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi d'Espagne, des Rois de Pologne & d'Angleterre, & la Reine Christine en personne (1), avoient renoncé en faveur du repos & du Bien Public. Il ajoûtoit, qu'il n'en espéroit pas moins du zêle d'un

 Roi,

(1) *Elle s'étoit retirée à Rome, où elle resta jusqu'à sa mort.*

1687. Roi, qui portoit le glorieux titre de Fils aîné de l'Eglise. Le Roi ne se laissa pas leurrer par ces belles paroles, & répondit, *Que sa Couronne ne s'étoit jamais réglée sur l'exemple d'autrui: mais que Dieu l'avoit établi pour servir d'exemple & de regle aux autres, & qu'il étoit résolu de maintenir ses Droits. Qu'il ne manqueroit pas d'envoier un Ambassadeur en la place de celui qui étoit mort, pour continuer à donner des marques de son estime, & de l'honneur qu'il vouloit faire à Sa Sainteté: croiant que personne ne l'empêcheroit de joüir des Franchises des Quartiers, qui étoit un ancien Droit de sa Couronne à Rome, & qu'il n'en laisseroit jamais perdre aucun pendant qu'il regneroit.*

La fiére réponse que le Roi lui fait.

Bulles du Pape qui abolissent les Franchises.

Le Pape aiant su la réponse du Roi s'en irrita, & s'opiniâtrant dans sa résolution d'ôter les Franchises des Quartiers, quoi qu'il en pût arriver, il fit expédier sa Bulle le 2. de Mai, qui confirmoit celles de Sixte V. & des autres Pontifes sur le même sujet.

Il excommunie tous les Contrevenans.

Il fit plus. Il décerna la peine d'Excommunication Majeure encouruë contre toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, Ecclésiastiques

tiques ou Séculiéres „ qui à l'avenir 1687.
„ prétendroient avoir ou défendre
„ de quelque maniére que ce fût les
„ Franchises apellées vulgairement
„ *Quartiers*, ou qui entreprendroient
„ directement ou indirectement de
„ troubler les Ministres de la Justi-
„ ce, dans l'exécution de leurs or-
„ dres au sujet de l'observation de la
„ Bulle qui les déclaroit abolies. „
Il crut par là intimider le Roi, & empêcher l'arrivée de son Ambassadeur: c'est ce qui la hâta.

Ambassade du Marquis de Lavardin à Rome.

Beaumanoir, Marquis de Lavardin, nommé pour cette Ambassade, partit de Paris au commencement de Septembre, prit la route de Turin, & traversant le Parmesan & le Modénois se rendit à Boulogne dans l'Etat Ecclésiastique. Il y trouva un Maître de Cérémonies Apostolique qui le fut voir, & lui dit, „ Que s'il ne se
„ disposoit à renoncer aux Fran-
„ chises, il ne seroit point reconnu
„ pour Ambassadeur. „ Lavardin ne s'étonna point du compliment, à quoi il étoit bien préparé, & répondit, *Qu'il expliqueroit les intentions du Roi son Maître à Sa Sainteté.* Il continua son chemin, & étant arrivé à

1687. Florence, il s'y arrêta quelques jours, sans se mettre en peine des défenses du Pape, que l'Assesseur du St. Office portoit à tous les Cardinaux & principaux Prélats de cette Cour, d'avoir aucune communication avec le Marquis de Lavardin, sous peine d'encourir eux-mêmes l'Excommunication portée par la Bulle.

Son arrivée, & sa Suite.

Le 16. de Novembre sur les trois heures après midi il arriva à Rome, accompagné d'un grand nombre de Gentilshommes, de plus de deux cents Officiers, & de cinq cents Gardes de la Marine. Plusieurs Carosses à six Chevaux, & un grand nombre de Calêches augmentoient la beauté ou la terreur de ce Cortége, qui avoit plus l'air de celui d'un Général d'Armée, que de celui d'un Ambassadeur. Il fit son Entrée par la Porte del Popolo dans un Carosse magnifique, où étoient avec lui les Cardinaux d'Estrées & Maldachini, qui lui étoient allez au devant hors de la Porte.

Les menàces de ses Gens aux Officiers de la Douane.

Comme ils entroient, les Gens de la Douane se présentérent, demandant à visiter les hardes portées sur cinquante Mulets, qui avoient des couvertures semées de fleurs de Lis. On leur

leur répondit, *Qu'on avoit ordre de couper le nez & les oreilles à quiconque entreprendroit de visiter les hardes de son Excellence.* 1687.

Cependant l'Ambassadeur avançoit toujours, & ceux de sa Suite étant entrez dans la Ville jettoient de l'argent dans les ruës, comme on a coutume de faire à l'Entrée des Ambassadeurs, & le Peuple, qui étoit accouru en foule, ne manqua pas de crier, *Vive la France.* Le Marquis de Lavardin entra donc au milieu de ces acclamations, & comme en triomphe dans Rome. Il traversa tout ce grand espace qui est depuis la Porte del Popolo jusqu'au Palais Farnese, où il alla prendre son logement: pendant que ceux de sa Suite, rangez en Bataille dans la Place qui est devant le Palais, se tinrent là jusqu'à ce qu'on eût déchargé les hardes & l'équipage, ce qui dura jusqu'à la nuit. Il n'y eut pourtant point de desordre, quoi que la curiosité y eût fait accourir beaucoup de Peuple, qui n'avoit point encore vu de semblable Entrée. L'Ambassadeur se mit aussi en possession des Quartiers, où une partie de ses Gens

Il entre dans Rome au milieu des acclamations.

Il prend possession des Quartiers.

1687. armez faisoient la ronde le jour & la nuit : desorte que les Officiers du Pape n'avoient garde d'en aprocher.

Le Pape lui refuse Audience.

Six jours après son arrivée, il fit demander par deux fois Audience au Pape, qui lui fit réponse, *Qu'il ne connoissoit le Marquis de Lavardin, qui prenoit la qualité d'Ambassadeur, que pour un Excommunié, qui devoit faire ce qu'il faut pour obtenir son absolution, avant qu'on examinât les raisons qu'il avoit de demander Audience.*

Il s'en plaint, & soutient la dignité de son Caractére.

L'Ambassadeur en fit ses plaintes, en remontrant „ Que l'obstination „ du Pape à refuser l'Audience à „ l'Ambassadeur d'un Roi Très- „ Chrétien, pourroit un jour faire „ verser des larmes à ceux qui av[illegible] „ donné un si méchant con[illegible] „ Pape. „ Il soutenoit en [illegible] tems toute la dignité de son C[illegible] re, & [illegible] de l'Audienc[illegible] pêchoi[illegible] autres Amba[illegible] qui éto[illegible] me, de le r[illegible] tre pou[illegible] deur, & d[illegible] dre les [illegible] outumées commu[illegible] ne l'emp[illegible] non pl[illegible] au Ser[illegible] dans les [illegible] mais le [illegible] ordre le [illegible] écembr[illegible]

noines de St. Jean de Latran, où il avoit ſu que l'Ambaſſadeur devoit aller ce jour-là, de ceſſer la Célébration du Service, auſſitôt qu'on le verroit paroître. Il porta le dépit encore plus loin. Aiant ſu que le jour de Noël il avoit fait ſes Dévotions à l'Egliſe de Saint Louïs, Paroiſſe de la Nation Françoiſe, conduit par tout le Clergé au Chœur, placé dans un Siége qui étoit comme un Trône, où il aſſiſta à tout le Service Divin, ce Pontife en fut ſi irrité qu'il ordonna au Cardinal Carpegna, ſon Vicaire, d'interdire cette Egliſe & tout ſon Clergé : ce qui fut ſolemnellement exécuté dès le lendemain. Nous verrons bientôt quel ... le reſſentiment du Roi à ſon tour, ... vengeance il prit de toutes ... s.

1687.

Le Pape interdit l'Egliſe de St. Louïs.

... plaiſir de voir cette année ... de deux grands Ouvra- ... it la Ville de Breſt for- ... e, pour aſſurer ſon ... illeurs de France ... ſe font les plus ... tre étoit l'ad- ... les, dont j'ai ... ne répéte- rai

La Ville de Breſt fortifiée.

Le Palais de Verſailles achevé.

1687. armez faisoient la ronde le jour & la nuit : desorte que les Officiers du Pape n'avoient garde d'en aprocher.

Le Pape lui refuse Audience.

Six jours après son arrivée, il fit demander par deux fois Audience au Pape, qui lui fit réponse, *Qu'il ne connoissoit le Marquis de Lavardin, qui prenoit la qualité d'Ambassadeur, que pour un Excommunié, qui devoit faire ce qu'il faut pour obtenir son absolution, avant qu'on examinât les raisons qu'il avoit de demander Audience.*

Il s'en plaint, & soutient la dignité de son Caractére.

L'Ambassadeur en fit ses plaintes, en remontrant „ Que l'obstination „ du Pape à refuser l'Audience à „ l'Ambassadeur d'un Roi Très- „ Chrétien, pourroit un jour faire „ verser des larmes à ceux qui avoient „ donné un si méchant conseil au „ Pape. „ Il soutenoit en même tems toute la dignité de son Caractére, & le refus de l'Audience n'empêchoit pas les autres Ambassadeurs, qui étoient à Rome, de le reconnoître pour Ambassadeur, & de lui rendre les visites accoutumées. Son Excommunication ne l'empêchoit pas non plus d'assister au Service Divin dans les Eglises : mais le Pape envoia ordre le 13. de Décembre aux Chanoi-

noines de St. Jean de Latran, où il avoit su que l'Ambassadeur devoit aller ce jour-là, de cesser la Célébration du Service, aussitôt qu'on le verroit paroître. Il porta le dépit encore plus loin. Aiant su que le jour de Noël il avoit fait ses Dévotions à l'Eglise de Saint Louïs, Paroisse de la Nation Françoise, conduit par tout le Clergé au Chœur, placé dans un Siége qui étoit comme un Trône, où il assista à tout le Service Divin, ce Pontife en fut si irrité qu'il ordonna au Cardinal Carpegna, son Vicaire, d'interdire cette Eglise & tout son Clergé: ce qui fut solemnellement exécuté dès le lendemain. Nous verrons bientôt quel fut le ressentiment du Roi à son tour, & quelle vengeance il prit de toutes ces injures.

1687.

Le Pape interdit l'Eglise de St. Louïs.

Il eut le plaisir de voir cette année la perfection de deux grands Ouvrages: l'un étoit la Ville de Brest fortifiée à la moderne, pour assurer son Port, l'un des meilleurs de France sur l'Océan, & où se font les plus grands Armemens: l'autre étoit l'admirable Palais de Versailles, dont j'ai souvent parlé, & dont je ne répéterai

La Ville de Brest fortifiée.

Le Palais de Versailles achevé.

1687. rai point la description que j'en ai donnée. Ce ne fut que le mois de Décembre qu'on mit la derniére main à ce Chef-d'œuvre, où l'Art a épuisé tout son génie & tous ses talens, & où le Roi a fait éclater toute sa magnificence.

1688. Révolution de Siam. Nous avons vu au commencement de l'année 1686. les Ambassadeurs Siamois arrivez à Paris, la réception qu'on leur fit, & de quelle maniére ils furent congédiez avec de riches presens. Sur la fin de 1687. le Roi fit partir des Mathématiciens de France, avec huit cents Hommes de Guerre, & deux Envoiez Extraordinaires (1), qui arrivérent à Siam en 1688. Mais ils trouvérent le Roiaume dans des Troubles qui en changérent toute la constitution, & qui firent périr la Famille Roiale, pour en faire monter une autre sur le Trône ennemie des François, que le nouveau Roi chassa après les avoir indignement traitez. La Relation que j'en vais donner, est fidellement tirée de celle qu'en écrivit le Général des Troupes Françoises, qui étoient

(1) *La Loubere & Sebret, Voiez le Mercure Historique & Politique.*

étoient à Siam lors de cette terrible Révolution, dont sa valeur & son habileté le sauvérent miraculeusement. 1688.

L'ancien Roi de Siam avoit pour le Roi de France une haute estime (1), comme on l'a pu remarquer par les diverses Ambassades qu'il lui avoit envoiées, & par celles qu'il souhaitoit d'en recevoir pour établir entre eux & leurs Etats une bonne correspondance. Il agissoit sincérement: mais sa Cour n'étoit pas dans les mêmes dispositions, quoi qu'elle n'en fît rien paroître, cachant ses mauvaises intentions sous une profonde dissimulation, dans laquelle entroient même les Mandarins qui étoient venus en France en 1686. & qui étoient retournez chez eux l'année suivante. Si le Roi de Siam eût joüi d'une meilleure santé, & si sa vie eût été plus longue, il y a bien de l'aparence qu'il eût surmonté les obstacles qui s'oposoient au Commerce de la France: car ce Prince

(1) *Voiez la Relation des Révolutions arrivées à Siam en 1688. donnée par les François. Voiez aussi celle qu'en donnent les Hollandois, raportée dans le 3. Tome des Lettres sur les Matiéres du Tems, & le Mercure Historique & Politique pour le mois de Février 1689.*

1688. avoit, comme je l'ai dit, une estime toute particuliére pour le Roi Très-Chrétien, dont les Actions héroïques, qu'il prenoit plaisir à se faire raconter, l'avoient charmé, & d'ailleurs il aimoit les Etrangers, à qui il se fioit plus qu'à ses propres Sujets, qu'il traitoit un peu durement, & dont aussi il étoit plus craint qu'aimé. Mauvaise politique, & qui lui fut funeste & à toute sa Famille.

Le Roi de Siam est affectionné au Roi Très-Chretien.

Elle consistoit en deux Freres du Roi, qui n'avoit point d'Enfans mâles, dont l'aîné étoit perclus de tous ses membres, & le cadet contrefaisoit le muet, pour ne pas s'exposer à perdre la vie sur le premier soupçon que le Roi eût pu prendre de sa conduite. Tous deux en étoient peu aimez, & ne se méloient d'aucunes affaires, renfermez avec leurs Domestiques qui faisoient toute leur Cour & tout leur entretien. Il y avoit aussi une Princesse, Fille du Roi, de beaucoup d'esprit & d'un grand cœur, que le bruit commun disoit être mariée avec le plus jeune de ses Oncles, & qui sembloit au moins lui être destinée pour Epouse par l'inclination réciproque des deux Partis,

Il n'aime point ses deux Freres, & veut faire regner son Favori.

&

& par les désirs du Peuple. Ce n'étoit pas la volonté du Roi. Il avoit donné toute son affection à un jeune homme nommé *Prapié*, que les uns disoient être son Fils naturel, & les autres son Fils adoptif, mais d'une fort basse naissance: & cette derniére opinion passoit pour la plus véritable. Quoi qu'il en soit, Prapié possédoit si absolument son cœur, qu'il eût voulu le faire monter sur le Trône, en lui faisant épouser la Princesse sa Fille, au préjudice de ses deux Freres qu'il n'aimoit pas & qu'il croioit incapables de regner, s'il n'eût pas apréhendé de trouver de la résistance dans l'esprit des Peuples, & plus encore dans la fierté de la Princesse, qui ne pouvoit consentir à une si indigne Alliance. 1688.

Quel étoit ce Favori.

Un autre Parti plus dangereux se formoit, & se fortifioit à l'ombre & sous le voile de celui des deux Princes, qu'il feignoit de favoriser secretement contre Prapié, pendant qu'il cherchoit à s'élever lui-même sur les ruines des deux Princes & du Favori. Son nom étoit *Opra Petcheratchas*: sa Famille étoit des plus anciennes & des plus considérées: il étoit Frere

Politique d'un autre Courtisan qui veut usurper la Couronne.

1688. de lait du Roi, & environ de son âge. Quelques-uns même disent qu'il descendoit de la véritable Race Roiale, sur laquelle le Pere de celui qui regnoit avoit envahi la Couronne. Quelle que pût être la naissance de ce Mandarin, c'étoit un rusé Politique, qui cachoit son ambition sous un faux zêle de Dévot & de bon Compatriote, affectant un grand attachement pour sa Religion, ce qui lui avoit acquis l'estime & l'affection de tous les Talapoins (1) qui sont en grand nombre, & marquant en toutes rencontres son inclination pour ceux de sa Nation, & son mépris pour les autres: ce qui lui avoit gagné le cœur des Siamois: témoignant cependant un grand desintéressement, & un détachement de tous les Emplois Publics. Il joua si bien son rôlle, que Prapié crut qu'il n'en avoit rien à craindre, & que les Princes furent persuadez qu'ils en avoient tout à espérer. Le Roi de son côté le croioit un bon Sujet, ou du moins incapable de renverser son Projet, & ne se défioit nullement de lui.

(1) *Prêtres Siamois.*

Il étoit encore fortifié dans ces sentimens par un second Favori, nommé *Constance*, Vénitien d'origine, & chargé des affaires dés François en cette Cour, où il s'étoit acquis un grand crédit. Pour se mieux assurer les bonnes graces du Roi, il avoit cru ne pouvoir rien faire de plus prudent, que de se lier fortement avec Prapié, qu'il regardoit comme l'Héritier Présomptif du Roiaume par sa qualité de Fils, soit adoptif, soit naturel du Roi, & par l'incapacité des deux Freres, Héritiers légitimes, haïs d'ailleurs du Roi, qui ne pensoit qu'à mettre la Couronne sur la tête de son cher Prapié. Jusque-là, si Constance n'agissoit pas en homme de bien, il se conduisoit au moins en Politique: mais il en manqua dans l'article capital. Il n'étudia pas assez le naturel de Petcheratchas, & il en fut la duppe. Il le méprisoit comme un homme, qui dégouté de la Cour ne songeoit qu'à se renfermer avec ses Talapoins, pour mener une vie tranquille, & il ne s'apercevoit pas qu'il ne prenoit cette route écartée que pour s'aprocher de plus près du Trône, & pour s'en

1688.

Crédit de Constance qui faisoit les affaires des François.

Il manque de pénétration en s'attachant au Favori.

1688. s'en saisir à coup sûr aussitôt après le décès du Roi, qui n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, mais qui étoit attaqué d'une maladie mortelle, & dont la prochaine mort entraineroit la chute de Prapié qui ne pourroit se soutenir, n'aiant ni mérite, ni amis, ni créatures pour l'apuier. A l'égard des deux Princes, il avoit résolu de les faire périr aussitôt que le Roi seroit expiré, & d'épouser la Princesse pour rendre son Usurpation moins odieuse. Telle étoit la Tragédie qu'il machinoit, & dont toutes les Scênes furent remplies selon son Plan, qu'il commença d'exécuter sur Prapié & sur Constance, justement puni de son manque de droiture à l'égard des deux Princes qu'il sacrifioit à Prapié, & de son manque d'esprit & de pénétration à l'égard de Petcheratchas qu'il n'avoit pas aprofondi, préoccupé de son amour propre qui lui faisoit mépriser un homme plus fin que lui. Tous les François eussent eu le même sort, s'ils ne se fussent sauvez comme par miracle, & par leur courage & leur fermeté extraordinaire.

Leur Général, qui donne la Relation

lation de cette Cataſtrophe (1), étoit nouvellement arrivé de France au commencement de l'année, dans le tems de la fermentation qui préparoit tous ces tragiques Evénemens. Il ne fut pas long-tems ſans les ſoupçonner, & ſans connoître les différens caractéres de tous les Perſonnages dont je viens de parler, le génie de la Cour & de la Nation, & ce que les François en avoient à craindre. Il en avertit Conſtance, qui bien loin de profiter de ſes avis s'en moqua, & qui fut un des premiers ſacrifié, comme il y penſoit le moins. 1688.

Arrivée du Général François à Siam, & les découvertes qu'il fait des intrigues de la Cour.

Dans le mois de Mars, le Roi s'étant trouvé plus mal qu'à l'ordinaire, chacun penſa à faire valoir ſon Parti : c'eſt à dire, Prapié, & Petcheratchas : car les deux Princes étoient enfermez d'une maniére à ne pouvoir rien entreprendre : mais Petcheratchas feignoit de n'agir que pour eux & pour les mettre ſur le Trône, que Prapié, diſoit-il, & Conſtance vouloient leur

Ruſe de l'Uſurpateur.

(1) *Voiez la Relation du Général François. Voiez auſſi la Relation Hollandoiſe, qui convient dans le fond, & ne différe que dans les circonſtances en quelques endroits. Voiez la troiſiéme & la vingt-quatriéme Lettre de la troiſiéme année ſur les Matiéres du Tems.*

1688. leur faire perdre. Il joignoit à cette accusation, celle qu'il faisoit de tous les François, qu'il assuroit n'être venus que pour détruire la Race Roiale, la Religion & les Coutumes des Siamois, en les assujettissant à Prapié & à Constance, qui devoit être le second du Roiaume en cas que le Complot réüssît. Comme il y avoit beaucoup de vraisemblance dans ce discours, que Constance favorisoit extrêmement Prapié au préjudice des vrais Héritiers, & que ces derniers, prévenus que le Mandarin agissoit de bonne foi, excitoient le Peuple à se joindre à lui, il lui fut bien aisé de triompher du Parti contraire, & de faire périr Prapié & Constance.

Constance dévoué au Favori au préjudice des Princes.

Il courut un bruit sur la mi-Avril que le Roi étoit mort: il ne l'étoit pourtant pas encore, mais on desespéroit de sa vie. Alors Petcheratchas tira les Princes de leur solitude, sous prétexte de leur assurer le Trône, & d'empêcher Prapié d'y monter. Aussitôt qu'ils furent arrivez à un Château près de Siam, où le Roi étoit malade, il leur fit agréer & à tous les Mandarins qu'on se saisiroit de Prapié. Il étoit dans la Chambre du

Massacre du Favori.

du Roi; mais on trouva moien de l'en tirer, & quelques priéres que fît le Monarque agonisant pour lui sauver la vie, il fut massacré presqu'à ses yeux, & dès qu'il eut le pied hors de la Chambre. Constance fut arrêté aussitôt après, jetté dans le Cachot chargé de chaines, & où après avoir été mis plusieurs fois à la torture, pour lui faire confesser la Conjuration de mettre Prapié sur le Trône, & tout ce qu'on vouloit savoir de lui, il fut mis par morceaux. 1688.

Et de Constance.

Les deux Princes, qui avoient favorisé ces deux Exécutions, n'avoient garde de soupçonner le cruel Mandarin qui en étoit l'auteur, de se fraier par là le chemin jusqu'à eux, & qu'ils seroient les derniéres Victimes qu'il immoleroit à son ambition. Il n'eut pas même la patience d'attendre que le Roi fût mort, & leur suposant d'avoir conspiré de se défaire de lui, pour la récompense de tous les services qu'il leur avoit rendus, il les fit déclarer par tous les Mandarins, dont il étoit le Maître, indignes de la Couronne & de la vie, & fit aussitôt exécuter la Sentence,

les

1688. les faisant enfermer dans des sacs d'écarlate, & mourir à coups de bois de Sandal, selon la coutume du Roiaume, où l'on distingue de cette maniére le suplice des Princes du Sang.

Tragique mort des deux Princes.

Pour la Princesse, Petcheratchas, soit par amour, soit par politique, aima mieux l'épouser que la faire mourir, & quelque répugnance qu'elle eût à être la Femme du Meurtrier de ses deux Oncles, elle préféra la condition d'être Reine à celle d'une Sujette, réduite à en pleurer la mort, & à mourir peut-être avec eux.

L'Usurpateur veut faire périr les François.

Il restoit encore un Ennemi à l'Usurpateur. C'étoit le Corps des François, qui avoient leurs Etablissemens à Siam & aux environs, qui s'étoient montrez toujours affectionnez au Roi qui venoit de mourir, & qui avoient leurs inclinations tournées du côté des vrais Héritiers. L'Uusurpateur ne l'ignoroit pas, & si des motifs de crainte & de politique ne l'eussent pas retenu, s'il n'eût pas apréhendé de sanglantes represailles de la part du Roi Très-Chrétien, il les eût tous fait périr. Il en

en prit même d'abord la résolution, 1688.
& il est étonnant qu'il n'eût pu pendant plusieurs mois en venir à bout, disposant de toutes les Forces du Roiaume contre une poignée d'Etrangers.

A peine étoient-ils trois ou quatre cents, qui s'étoient renfermez dans la Forteresse de Bankok, située sur une Riviére qui se décharge dans le Golfe de Siam, dont elle n'est éloignée que d'une petite journée: méchante Place, ouverte de tous côtez, & manquant de Provisions de Guerre & de bouche. Le Commandant sut néanmoins si bien tout ménager, qu'il y en eut assez pour se maintenir jusqu'à la Capitulation. On ne peut lire sans étonnement la hardie résolution de ces braves desesperez, qui entreprenoient, sans s'effraier de leur petit nombre & du mauvais état de la Forteresse, à deux mille lieuës de leur Patrie, sans espérance de secours, au milieu d'un Roiaume ennemi, & dont toutes les Forces les environnoient par Mer & par Terre, de se faire accorder la permission de retourner en France avec des Vaisseaux pour les y conduire

Il les tient assiégez à Bankok.

Leur courage les sauve.

1688. cutera les ordres du Roi son Maître. Il ne croioit donc pas nécessaire d'apeller au futur Concile de ces Bulles, se contentant de sa Protestation de nullité de tout ce qui avoit été fait, ou pourroit être fait à l'avenir contre lui & ses Domestiques, & que si on manque au respect & aux égards dus à son Caractére, on se rendra responsable envers Dieu & envers les Hommes, de tous les malheurs que peut attirer après soi l'offense faite à Sa Majesté, en violant le Droit des Gens en la personne de son Ambassadeur.

Arrêt du Parlement contre la Bulle.

Le Parlement de Paris fit ce que l'Ambassadeur n'avoit pas voulu faire, ou ce qu'il avoit cru n'être pas de son Ministére. Le 22. de Janvier le Procureur Général apella au futur Concile de la Bulle du 12. de Mai, & de la Sentence du 26. de Décembre, & le Parlement lui donna Acte de son Apel, déclara nulle l'Interdiction de l'Eglise de St. Louïs, & les Bulles du Pape abusives, ordonna que l'Acte d'Apel interjetté au futur Concile seroit enregistré, & que le Roi seroit très humblement suplié d'emploier la puissance que Dieu lui avoit

avoit miſe entre les mains, pour maintenir les Franchiſes du Quartier de ſes Ambaſſadeurs à Rome dans toute leur étenduë. 1688.

La Cour en informa le Marquis de Lavardin, & lui donna ordre en même tems de paroître dans les ruës de Rome plus ſouvent qu'il n'avoit fait, de fréquenter les Egliſes, & de ne rien épargner pour ſe conſerver tous les Droits de ſon Caractére.

On donne des Gardes au Nonce.

D'autre côté on enjoignit au Cardinal Ranucci, Nonce à Paris, de prendre ſon Audience de Congé, & de partir pour Rome. Tout d'un coup les ordres changérent, & aiant demandé Audience on la lui refuſa, & on le retint comme Priſonnier, ne pouvant paroître en Public, qu'il ne fût accompagné d'un Officier avec un nombre de Gardes, ſous prétexte d'aſſurer ſa perſonne contre les inſultes du Peuple. Ce qui dura juſqu'à la mort d'Innocent XI. qui arriva au mois d'Août 1689. Comme ce Pape avoit renouvellé le différent de la Régale, pour animer de plus en plus le Clergé & tous les Zélateurs de la Catholicité contre le Roi, qu'il en dépeignoit comme le Perſécuteur,

1688. Sa Majesté se trouva obligée de réveiller de son côté la vigilance & l'affection de son Parlement, & de l'Eglise Gallicane, pour maintenir les Droits de la Monarchie, & ceux du Clergé de France: leur zêle & leur fidélité ne lui manquérent pas.

Le Procureur Général, après avoir représenté le Pape comme un imbécille, que son grand âge rendoit incapable de résister aux méchans conseils de ses Ministres, interjetta Apel au futur Concile des Procédures que le Pape pourroit avoir faites ou faire à l'avenir, & des Jugemens qu'il pourroit avoir rendus ou rendre dans la suite au préjudice du Roi & des Droits de sa Couronne. Sur quoi intervint l'Arrêt, rendu le 27. de Septembre par la Chambre des Vacations, conformément aux Conclusions. Cela fut suivi des Déclarations du Clergé en diverses Assemblées, ainsi que de celles de la Ville de Paris, & de l'Université: tous ces divers Corps aiant aprouvé l'Arrêt, pour maintenir les Droits du Roi & les Libertez de l'Eglise Gallicane: comme ils avoient fait en 1682. (1).

Arrêt de la Chambre des Vacations contre la Bulle.

Le Clergé s'y conforme.

Pour

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 71. & suiv.*

Pour punir le Pape de sa partialité & de son opiniâtreté, le Roi se saisit d'Avignon (1), comme il avoit fait en 1663. pour venger l'insulte faite par Alexandre VII. à l'Ambassadeur de France: cette Ville & tout le Comtat étant considérez comme un Fief de la Provence, & comme un Membre du Parlement d'Aix, pour y être réüni quand il plaît au Roi, toutes les fois qu'il a de justes raisons de le faire, telles que sont celles qui équipollent à la felonnie d'un Vassal envers son Seigneur. Il n'use pourtant jamais de ce Droit à la rigueur, & on n'a pas plutôt réparé l'injure qu'on lui a faite, qu'il restituë Avignon. C'est ce qu'il fit à Alexandre VII. par le Traité de Pise du mois de Février 1664. & c'est encore de cette maniére qu'il en usa envers le Successeur d'Innocent XI. à qui il remit la Ville avec tout son Territoire, quelque chagrin qu'il eût reçu de son Prédécesseur dans l'affaire de la Régale & dans celle des Franchises, comme nous l'avons vu, & dans celle de l'Archevêché de Cologne, comme nous le verrons bientôt. 1688. **Le Roi se saisit d'Avignon.**

(1) *Le 7. Octobre*

1688.

L'Amiral d'Espagne baisse le Pavillon devant celui de France.

La puissance du Roi se faisoit sentir par tout, & son Pavillon se faisoit respecter sur la Mer en tems de Paix comme en tems de Guerre. Le Comte de Tourville, Lieutenant-Général, qui commandoit une Escadre Françoise, aiant rencontré Papathin, Amiral d'Espagne, le 2. de Juin, il l'obligea de baisser le Pavillon Espagnol, & de rendre à celui de France l'honneur qui lui étoit dû.

Bombardement d'Alger par le Maréchal d'Estrées.

Un mois après (1) Alger ressentit de plus terribles effets de l'Armée Navale, que le Maréchal d'Estrées eut ordre de mener contre cette retraite de Barbares & de Corsaires, aussi perfides que cruels, & qui n'avoient pas plutôt conclu un Traité de Paix ou de Trêve, qu'ils le violoient. Il n'y avoit pas long-tems, qu'ensuite du Bombardement de la Ville & de ses Vaisseaux par les Flottes Françoises, sous le Commandement du Marquis Du Quesne & du Comte de Tourville, le Divan & le Bacha avoient envoié des Ambassadeurs à Paris (2) pour ratifier le Traité fait avec le dernier, & pour faire leurs soumissions au Roi. Ils avoient

(1) *Le 1. de Juillet.* (2) *Le 4. de Juillet 1684.*

avoient encore vu depuis bombarder 1688.
ceux de Tripoli, & ceux de Tunis s'humilier, acheter la Paix, & paier les dommages causez par leurs Pyrateries: tout cela n'étoit pas capable de les réprimer. Ils recommencérent leurs Incursions & leurs Brigandages, & s'attirérent de nouveau le ressentiment de la France. Le Maréchal d'Estrées vint les punir, détruisit encore une fois la plûpart des maisons & des Mosquées, & coula à fond six de leurs Vaisseaux dans le Port. Ensuite de cette Expédition il remit à la voile, & cette année & la suivante il leur enleva autant de Vaisseaux & de Galéres qu'il en put rencontrer, & les réduisit à de grandes extrémitez. Ils n'y trouvérent point d'autre remede que la Paix, qu'ils demandérent, & qu'on leur accorda le 25. de Septembre 1689. Ils la gardérent un peu mieux que les autres, soit par leur impuissance, soit par la crainte qu'ils eurent des terribles Flottes dont la France, & les autres Puissances de l'Europe couvrirent la Méditerranée & l'Océan.

Les Algériens s'humilient.

Nous voici parvenus à la fameuse querelle qu'excita la prétention à l'Ar-

1688. chevêché de Cologne, brigué par le Cardinal de Furstemberg, apuié du Roi Très-Chrétien, & par le Prince Clément de Baviére, soutenu de l'Empereur & favorisé du Pape. Ce fameux démêlé, qui jetta de l'huile dans le feu, & qui anima plus fort qu'auparavant les Partis oposez, mérite d'être dévelopé.

L'Election de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne excite de nouveaux Troubles.

Cologne, sur le Rhin, est un Rempart de l'Empire, & quoi que son Archevêque n'en soit pas le maître, & que sa Résidence soit à Bonne, il ne laisse pas d'y avoir un grand crédit. Il importe donc à l'Empire d'empêcher qu'un Sujet suspect ne soit pas pourvu de l'Archevêché. Il n'importe pas moins à la France, pour s'assurer du Rhin, que cette Ville n'ait pas un Archevêque qui lui soit contraire, qui lui ferme ce Fleuve, & qui le tienne ouvert à ses Ennemis. C'est pour cela qu'après la mort de Maximilien de Baviére, dernier Archevêque, qui étoit dans ses intérêts, elle travailla à faire élire le Cardinal de Furstemberg; & c'est pour la même raison que l'Empereur & les Princes de l'Empire ses Alliez s'y oposérent avec chaleur.

Il n'y avoit guére d'aparence que la brigue de la Cour de France pût manquer, & il ſemble que tout parloit pour le Cardinal, ſon âge, ſa naiſſance, ſa capacité, le crédit qu'il avoit dans le Chapitre. Le Roi Très-Chrétien, qui l'avoit fait ſortir de priſon par la Paix de Nimegue, qui lui avoit conferé l'Evêché de Strasbourg, & qui avoit forcé le Pape à lui donner le Chapeau de Cardinal, croioit bien encore l'obliger à lui donner ſa Bulle pour l'Archevêché & l'Electorat que la plûpart des Suffrages lui faiſoient eſpérer. Pour l'en aprocher de plus près, il emploia ſon crédit pour le faire élire Coadjuteur de Maximilien de Baviére, qui vivoit encore, mais qui étoit moribond. Le Roi fit plus. Il crut qu'envoiant le Marquis de Lavardin à Rome au ſujet des Franchiſes, l'arrivée tout extraordinaire de cet Ambaſſadeur intimideroit le Pape, & ne lui permettroit pas de traverſer une Election, d'ailleurs auſſi juſte que celle du Cardinal de Furſtemberg. Il en fut néanmoins autrement, & le Pontiſe, irrité par la hauteur de l'Ambaſſade Françoiſe, 1688.

Brigues de la France pour le Cardinal de Furſtemberg.

1688. n'eut pas plutôt apris la mort du dernier Electeur, qui arriva bientôt après, qu'il envoia ordre à ses Nonces à Vienne & à Cologne de s'oposer à l'Election de Furstemberg, & de la faire tomber sur le Prince Clément de Baviére.

Brigue contraire pour le Prince de Baviére.

Il falloit pour cela franchir bien des obstacles qui se présentoient en foule, & faire violence aux anciennes Constitutions. Elles sont telles, qu'il y a deux voies pour parvenir à cette dignité : la premiére & la plus naturelle est celle de l'*Election*; la seconde est celle de la *Postulation*. Toutes deux se font par les Suffrages du Chapitre, qui élit toujours. La différence consiste, premiérement, dans le Sujet qui est élu, & en second lieu, dans le besoin qu'il a de plus ou de moins de Voix, selon qu'il est plus ou moins éligible. S'il a toutes les qualitez requises, il parvient à l'Archevêché & à l'Electorat par voie d'*Election* : s'il lui manque une ou plusieurs de ces qualitez, il n'y peut parvenir que par voie de *Postulation*.

Election & Postulation en quoi différent.

Au premier cas, il lui suffit d'avoir plus de la moitié des Suffrages, comme de treize sur vingt-quatre : car les

les Capitulaires ou les Chanoines qui ont Droit d'élire sont toujours vingt-quatre. Au second cas, il faut qu'il ait les deux tiers des Voix, c'est à dire seize de vingt-quatre. Les qualitez requises sont quatre : I. Qu'il soit de la Nation : II. Qu'il soit Chanoine de l'Eglise Cathédrale : III. Qu'il ait au moins vingt-&-un an : IV. Qu'il ne soit point attaché à d'autre Bénéfice. Le manquement d'une seule des qualitez met le Sujet hors de la voie de l'*Election*, le place dans celle de la *Postulation*, & par conséquent dans la nécessité d'avoir les deux tiers des Suffrages. 1688.

Les deux Compétiteurs ne pouvoient être *élus*, mais *postulez* : c'est à dire, que leur manquant une ou plusieurs des quatre qualitez requises, il leur falloit les deux tiers des Voix pour obtenir l'Archevêché & l'Electorat. Il ne manquoit pourtant au Cardinal de Furstemberg qu'une de ces qualitez & la moindre de toutes, c'étoit la possession d'un autre Bénéfice, de l'Evêché de Strasbourg, auquel il étoit déjà attaché, mais qu'il offroit de résigner. Il n'en étoit pas ainsi du Prince Clément de Baviére,

Qualitez des deux Compétiteurs.

1688. à qui toutes les qualitez manquoient, excepté celle de sa naissance, étant de la Nation: mais son âge de dix-sept ans sembloit l'exclure absolument d'une dignité qui en demande vingt-&-un pour être capable de l'exercer. Il faut encore savoir que pour mettre le Sujet *élu* ou *postulé* en état de jouïr du Bénéfice, il faut qu'il obtienne la Confirmation du Pape à l'égard de l'Archevêché, & l'Investiture de l'Empereur à l'égard de l'Electorat: & le Chapitre, conjointement avec celui qui est *élu* ou *postulé*, la doit demander à ces deux Puissances, sans qu'il puisse mettre le Sujet, à qui il a donné ses Suffrages, en possession, qu'après l'avoir obtenuë.

Tous deux viennent par la voie de *Postulation*.

Telle est la Constitution de ce grand Bénéfice: le Chapitre y pourvoit, le Pape & l'Empereur y concourent, chacun selon son Droit: & telles étoient les qualitez des deux Sujets qui y prétendoient, non par voie d'*Election*, pour les raisons que j'en viens de dire, mais par voie de *Postulation*.

Comme chacun avoit sa brigue, le Chapitre se partagea, en sorte néanmoins que la plus grande partie se dé-

déclara pour le Cardinal de Furstemberg, qui eut treize voix des vingt-quatre, & le Prince Clément n'en eut qu'onze. Tous deux prétendirent être élus, & tous deux s'adressérent au Pape pour avoir sa Confirmation. La justice paroissoit toute entiére du côté du premier, la politique & la partialité emportérent la balance, & on fut étonné lors que le 16. de Septembre le Pape rejetta sa *Postulation*, & lui préféra celle du Prince de Baviére. Il avoit pourtant contre lui trois grands défauts, que son Compétiteur n'avoit pas: il étoit Mineur, n'aiant que dix-sept ans: il n'étoit point Chanoine de Cologne: il possédoit deux Evêchez, celui de Ratisbonne, & celui de Fressenheim. Trois Bulles du Pape le relevent de ces trois incapacitez, & lui en donnent Dispense. Ces obstacles levez, sa *Postulation* devient *Election*, le Pape la confirme, supléant par la plénitude de sa puissance au nombre des Voix, & le recommande au Chapitre pour le mettre en possession de l'Archevêché. Etoit-ce donc user de son autorité selon les Loix? n'étoit-ce pas plutôt les enfraindre? Le Pape n'a que le

1688.

Le Chapitre se partage; mais la pluralité des Voix est pour le Cardinal.

Le Pape lui préfére le Prince de Baviére.

1688. Droit de Confirmation, mais il n'a pas celui de choisir un Sujet & de rejetter l'autre, étant obligé de confirmer celui qui a la pluralité des Voix, au moins si les Elections sont libres : au lieu que dans cette occasion il confirme celui qui en a le moins. N'étoit-ce pas anéantir les Droits & la Liberté du Chapitre?

Motifs de cette préférence. La politique & la partialité le faisoient agir : Aussi affectionné à la Maison d'Autriche que contraire à celle de Bourbon, il épousoit tous les intérêts de la premiére, & s'oposoit de toute sa force à ceux de l'autre. Il savoit le dévouement du Cardinal de Furstemberg pour la France, *tel*, disoit-il, *qu'avoir le Roi lui-même Electeur à Cologne, ou Furstemberg, c'étoit la même chose.* Il n'avoit donc garde d'en confirmer la *Postulation.* Il connoissoit au contraire l'attachement de la Maison de Baviére à la Maison Impériale ; il ne trouva donc rien d'impratiquable pour un Prince Bavarois, & il se crut tout permis pour le mettre en possession de l'Archevêché. Ainsi parloient les Partisans du Cardinal de Furstemberg.

Le

Le Roi de France se crut intéressé dans l'injustice qu'on faisoit à ce Cardinal, & le regardant dans cette affaire comme une espêce de Martyr de l'affection qu'il lui avoit témoignée en diverses occasions, il en marqua son ressentiment au Pape & à l'Empereur. Son Manifeste à l'égard du dernier fut bientôt suivi d'une Guerre sanglante : & il chargea le Cardinal d'Estrées, qui étoit à Rome, d'un Mémoire, qui contenoit des reproches fort aigres de la partialité du Pape, & de ses protestations de s'en ressentir, avec ordre de le rendre public. Après s'y être plaint de la conduite de ce Pontife dans l'affaire de la Régale & des Franchises, „ On peut dire, ajoûte-t-il, que Sa „ Sainteté a fait paroître sa haine „ personnelle contre ma Couronne, „ & sa partialité pour la Maison d'Au„ triche encore plus ouvertement, „ dans tout ce qui s'est passé tou„ chant la *Postulation* du Cardinal de „ Furstemberg à la Coadjutorerie, & „ ensuite à l'Electorat de Cologne... „ Je ne puis m'empêcher de séparer „ la qualité de Chef de l'Eglise de „ celle d'un Prince Temporel, qui

1688.

Le Roi prend le Parti du Cardinal.

Son Manifeste contre la partialité du Pape.

 „ épouse

1688. „ épouſe ouvertement les intérêts „ des Ennemis de ma Couronne. „ Après s'être montré ſi partial, je „ ne puis plus le reconnoître pour „ Médiateur des conteſtations qu'a „ fait naître la Succeſſion Palatine en- „ tre ma Belle-Sœur & la Maiſon de „ Neubourg, & je ſaurai bien faire „ rendre à cette Princeſſe la juſtice „ qui lui eſt duë. „ Paſſant ainſi des reproches aux menaces: „ Je ne pré- „ tends pas, dit le Roi outragé, laiſ- „ ſer plus long-tems le Duc de Par- „ me mon Allié, dépouillé de ſes „ Etats de Caſtro & de Ronciglio- „ ne, dans leſquels il doit être réta- „ bli en exécution de l'Article pre- „ mier du Traité de Piſe, dont je ſuis „ Garent. . . . Je ferai entrer mes „ Troupes en Italie pour y demeu- „ rer, juſqu'à ce que ce Prince mon „ Allié ſoit rentré dans la jouïſſance „ de ſes Etats: & je me mettrai dans „ le même tems en poſſeſſion de la „ Ville d'Avignon, ſoit pour la rendre „ à Sa Sainteté après l'entiére exé- „ cution du Traité de Piſe, ou pour „ la retenir, & donner au Duc de „ Parme le prix pour lequel elle a „ été engagée, en déduction des

„ dom-

„ dommages qu'il pourroit souffrir 1688.
„ d'une plus longue privation de ses
„ Etats. „

Les menaces du Roi furent bientôt exécutées, tant à l'égard du Pape par la saisie d'Avignon, qui se fit le 7. d'Octobre, qu'à l'égard de l'Empereur & de l'Empire, où les Armées de la France entrérent dans le même tems, se saisirent d'Hailbron, obligérent Ausbourg à paier Contribution, Heydelberg & Maience à recevoir Garnison Françoise, prirent Philisbourg, Manheim, Spire, presque tout le Palatinat, & se saisirent encore de Trêves. Toutes ces Conquêtes se firent pendant les mois d'Octobre & de Novembre, & alors fut rompuë la Trêve de vingt ans qui avoit été concluë en 1684: & alors la Ligue s'unit tout de nouveau contre la France, & lui déclara la Guerre de tous côtez, comme elle la déclara de son côté à tous ces Confédérez, sans s'étonner de leur multitude. Nous raporterons tous ces Evénemens en leur ordre.

La Guerre se rallume.

La Paix de Nimegue, toute générale qu'elle devint en 1679. n'avoit pu établir la tranquillité de l'Europe:

&

1688. & la Trêve de vingt ans, concluë à Ratisbonne le 10. d'Août 1684. ne l'affermit pas pour long-tems. Les prétentions de la France, & le refus de l'Empire & de l'Espagne de lui en faire raison, troublérent la Paix: la Trêve de vingt ans ne fit que suspendre la Guerre: l'ouverture à la Succession Palatine en fournit les premiéres occasions: les Franchises, & l'*Election* ou la *Postulation* de l'Archevêché & de l'Electorat de Cologne achevérent d'allumer le feu.

Abregé de la Revolution d'Angleterre.

La grande Révolution d'Angleterre, qui se ménageoit depuis quelque tems, & qui éclata cette année, n'y contribua pas moins que tout le reste. Je n'ai guére parlé de ce Roiaume d'Outre-Mer depuis la Paix de Nimegue, où le Roi Charles II. Médiateur avoit joué bien des rôlles différens, selon qu'il étoit entrainé par les différens Partis qui l'obsédoient. Quoi que Catholique dans le cœur, il parut toujours Protecteur de la Religion Anglicane (1): desorte que bien que ses Parlemens fussent peu contens de l'Alliance qu'il avoit avec la France, ils souffrirent pourtant assez pa-

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

patiemment son Regne: & aussi l'Angleterre n'a jamais été plus riche & plus tranquille qu'elle le fut alors. Il aimoit la volupté & le repos: mais il ne manquoit ni de courage ni de bon sens quand il se croioit obligé d'agir: composé, comme la plûpart des hommes, de bonnes & de mauvaises qualitez, il tint une conduite fort irreguliére jusqu'à sa mort qui arriva le 7. de Février 1685. Il laissa les trois Roiaumes de la Grande Bretagne pleins de haines & de Factions, qui avoient déja bien fait répandre du sang, & qui en firent bien répandre encore dans la suite. Je n'ai pas dessein de décrire ces tragiques Evénemens, dont les Protestans accusoient les Catholiques, & que les Catholiques retorquoient contre les Protestans. C'est dans l'Histoire d'Angleterre qu'il faut en chercher la relation. Je dirai seulement que Charles cultiva avec soin l'Alliance du Roi Très-Chrétien, jusqu'à faire dire qu'il lui sacrifioit les intérêts du Prince d'Orange, son propre Neveu: à qui pourtant il fit épouser sa Niéce, & l'aprocha par ce Mariage du Trône d'Angleterre. 1688.

Son

1688.

La mauvaise conduite du Roi Jaques y donne lieu.

Son Succeſſeur (1) Jaques II. eut de plus étroites liaiſons encore avec Louïs XIV. La conformité de leur Religion en ſerra les nœuds. Cette Religion fut fatale à Jaques II. par le zêle outré & précipité avec lequel il entreprit de la faire regner en Angleterre, dont la Nation & le Clergé étoient Proteſtans. Les violences qu'il exerça, pouſſé par ſa haine contre la Religion Anglicane, & par les ſuggeſtions des Jéſuïtes, dont le Pere Petters, qui en étoit le Chef à Londres, correſpondoit avec le Pere la Chaiſe à Paris, firent prendre aux Anglois la réſolution d'apeller à leur ſecours le Prince d'Orange. Ils lui envoiérent des Députez, comme au Libérateur que la Providence leur avoit deſtiné, „ Le conjurant „ de prendre ſoin de leur Liberté, „ de leur Vie, & de leur Religion, „ toutes trois, diſoient-ils, opprimées, & prêtes à périr, s'il ne ſe „ hâtoit de les venir délivrer. „ Ils l'y excitoient en même tems par ſon propre intérêt, le regardant & la Prin-

(1) *Voiez les divers Auteurs de l'Hiſtoire d'Angleterre & celle des Révolutions par le Pere d'Orléans. Voiez auſſi l'Hiſtoire du Tems, & les Lettres écrites ſur les Matiéres du Tems, & les Mémoires du M. D. L. F.*

Princesse son Epouse comme les Héritiers Présomptifs & légitimes de la Couronne d'Angleterre, qu'on vouloit leur ravir par la naissance d'un Prince suposé. 1688.

Jaques n'avoit laissé de son Mariage avec Anne Hyde, Fille du Comte de Clarendon, que deux Filles, Marie, que le Prince d'Orange avoit épousée, & Anne, mariée au Prince de Dannemark. Il avoit épousé en secondes Noces la Princesse de Modêne, dont il avoit eu plusieurs Enfans: mais tous étoient morts: & on croioit, quelle qu'en pût être la raison, que la Reine n'en pouvoit plus mettre au monde: desorte que la Nation avoit les yeux sur le Prince d'Orange, Neveu & Gendre de Jaques II. & le regardoit comme Héritier Présomptif du Roiaume, tant de son Chef (1), que du Chef de la Princesse son Epouse. Les Anglois Protestans se consoloient dans cette espérance: mais la nouvelle qui se répandit que la Reine étoit grosse alarma le Peuple & le Clergé, & la naissance du Prince, dont on dit qu'elle étoit accouchée, &

Les Anglois apellent à leur secours le Prince d'Orange.

(1) *Issu du Mariage de Guillaume II. avec Marie d'Angleterre.*

1688. & qu'ils prétendirent être un Enfant supposé, les détermina à hâter la venuë du Prince d'Orange, qui étoit leur unique ressource.

La Lettre que le Roi Jaques fait écrire au Prince & à la Princesse au sujet du *Test*.

Leur Députation avoit été précédée par des Mémoires que Jaques II. faisoit écrire au Prince, afin de savoir ses sentimens & ceux de la Princesse son Epouse sur la Révocation du *Test* & des Loix Pénales, qui étoit le dernier coup que le Roi vouloit fraper pour détruire la Religion Anglicane. Par ces Loix, les Papistes sont exclus de l'entrée au Parlement, & des Emplois Publics, où personne ne peut être admis qu'il n'en jure l'observation, & l'abjuration du Papisme (1) : sans toucher au reste ni aux biens ni aux consciences des Catholiques du Roiaume. Le Prince & la Princesse, consultez sur cette Révocation, répondirent par la plume du Pensionnaire Fagel, à ce que Stewart, Conseiller du Roi de la Grande Bretagne lui en avoit écrit pour le communiquer à leurs Altesses, & à quoi il se disoit être autorisé du Roi : *Qu'ils ne trouvoient pas mauvais qu'on souffrît les Papistes dans*

Leur Réponse.

les

(1) *C'est ce Serment qu'on nomme le* Test.

les trois Roiaumes, & qu'on leur laissât faire des Exercices particuliers de leur Religion, sans les inquiéter: mais qu'ils ne pouvoient aprouver qu'on abolît le Test *ni les Loix Pénales, qui excluoient les Papistes des Emplois Publics, sans leur faire d'autre mal, parce que ces Loix étoient nécessaires pour la sureté de la Religion Protestante & de la Nation.* 1688.

Jaques, qui avoit voulu tâter le pouls du Prince & de la Princesse, mais qui avoit pris son parti il y avoit long-tems, n'avoit garde de les en croire. Il avoit poussé les choses trop loin pour s'arrêter en chemin, où il n'avoit plus que ce pas à franchir, pour faire monter sa Religion sur le Trône.

Il en avoit été exclus par un Acte de la Chambre Basse du Parlement en 1679. & renouvellé en 1680. qui le déclaroit: „ Incapable de „ succéder aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande à cause de sa „ Religion, & des liaisons étroites „ qu'il avoit avec le Roi de France „ & la Cour de Rome, sans pourtant en exclure sa Postérité, si „ elle étoit Protestante „. Il est vrai

1688. vrai que la Cambre Haute refusa son consentement à l'Acte : mais c'étoit toujours un fâcheux préjugé pour ce Prince, lorsque la mort de son Frere Charles II. l'apelleroit à la Succesſession. Cette mort arriva au mois de Février 1685. & le Duc d'York fut proclamé Roi par les principaux Seigneurs du Roiaume, sans qu'on lui oposât l'Acte de la Chambre Basse, dont je viens de parler. Il déclara cependant qu'il étoit Catholique; mais il protesta en même tems de sa résolution de conserver selon les Loix, le Gouvernement Ecclésiastique & Politique dans l'état où il le trouvoit. S'il l'eût fait, tout eût été tranquille, & son Regne n'eût fini qu'avec sa vie. Le Duc de Montmouth entreprit de l'y troubler bientôt après, & s'étant ligué avec le Comte d'Argile, ils firent une Descente, le premier en Angleterre & l'autre en Ecosse : mais tous deux périrent, & leur équipée n'eut point de suite.

Révolte du Duc de Montmouth punie.

Armemens du Roi Jaques.

La Révolte du Duc de Montmouth fournit un sujet au Roi pour lever des Troupes, & il arma aussi par Mer, sans licentier ces Armées

après

après que les Rebelles eurent été punis. Au contraire il les augmenta, & le Parlement eut la complaisance de lui accorder un Subside de sept cents mille livres sterlin, pour l'emploier à tel usage qu'il lui plairoit. Il lui présenta pourtant une Adresse, pour le suplier de donner son consentement au Bill qui devoit être passé en Acte contre les Catholiques, qu'il déclaroit incapables d'exercer aucune Charge Publique. Non seulement il en rebuta la proposition, mais il fit encore entrer dans le Roiaume un grand nombre d'Etrangers Catholiques, de Prêtres & de Religieux, & sur tout de Jésuïtes, qui tenoient le premier rang : aiant pris pour son Confesseur le Pere Petters, Anglois, qui étoit de cet Ordre, & lui donnant Séance dans le Conseil Secret. Ce Jésuïte, trop violent, acheva de tout gâter, & le Roi s'en laissant gouverner ruina par sa précipitation l'Ouvrage de la Catholicité qu'il vouloit avancer. Leur grande affaire, & qu'ils prenoient le plus à cœur, étoit l'abolition du *Test* & des Loix Pénales. Le Roi, ne pouvant là-dessus rien espérer du Par-

1688.

Introduit les Etrangers Catholiques en Angleterre.

Se laisse gouverner par le Pere Petters.

1688. Parlement, prit un autre tour. Il fit assembler les douze Juges (1) du Roiaume d'Angleterre, pour délibérer si le Roi pouvoit dispenser ceux à qui il donnoit des Charges de prêter le Serment du *Test* : & ces Juges, qui lui étoient dévouez, conclurent presque tous pour l'affirmative. En vertu de cette décision les Catholiques furent élevez aux premiéres Charges. Je ne parle point des autres Innovations qui se firent jusque dans les Eglises Protestantes, les Universitez, & les Ecoles Publiques. Mais le coup le plus hardi fut la Proclamation que Jaques fit publier, qui déclaroit les Catholiques Romains capables d'exercer toutes les Charges & tous les Emplois du Roiaume. Les Jésuïtes alors obtinrent la permission d'ériger un Collége, dans un lieu de Londres, qu'on nomme la *Savoye* : & le Roi ordonna aux Universitez de Cambridge & d'Oxford de recevoir dans leurs Corps des Sujets Catholiques-Romains, parmi lesquels ils y avoit un Jésuïte (2).

Veut abolir le *Test*.

Collége des Jésuïtes.

La

(1) *Ils sont les Interprêtes des Loix départis dans les Provinces. On les nomme aussi* Juges.

(2) *Dans le Collége d'Oxford.*

La Nation murmura encore de voir le Nonce du Pape faire ſon Entrée Publique à Windſor, & avoir Audience du Roi & de la Reine de la même maniére que les Ambaſſadeurs des Têtes Couronnées, nonobſtant les Loix du Roiaume qui ne permettent aucun commerce avec les Miniſtres de la Cour de Rome, ſans ſe rendre coupable de Trahiſon. 1688.

Donne Audience au Nonce du Pape.

La Priſon des Evêques arriva bientôt après. La cauſe en fut le refus qu'ils firent de lire, ou de faire lire dans les Egliſes de leur Diocêſe, la Déclaration qui révoquoit le *Teſt* & les Loix Pénales: & la Reine accoucha dans le tems qu'on les avoit envoiez à la Tour: Ce qui fit croire qu'on ne les y avoit enfermez, que pour les empêcher d'aſſiſter à la naiſſance de l'Enfant, où par les Loix du Roiaume ils doivent être apellez, & pour en faciliter la ſupoſition. Cette circonſtance, & quelques autres que la fierté de la Reine lui fit négliger, confirmérent le Peuple dans ſes ſoupçons. Quoi qu'il en ſoit, & quel que pût être le préjugé de la Nation, le Roi nomma des Commiſſaires pour faire le Procès aux Evêques:

Empriſonnement des Evêques.

1688. mais il fut bien étonné de la Sentence qui les déclaroit absoùs, & qui les mettoit en liberté. Il le fut encore plus des acclamations du Peuple, qui non content de les avoir aplaudis pendant le jour, en les voiant passer dans les ruës, emploia encore la nuit suivante à des Feux de joie & à des Festins pour rendre l'allégresse plus solemnelle.

Leur délivrance.

Desobéïssance de l'Armée.

Il crut trouver plus d'obéïssance dans son Armée, où il se rendit dans le dessein d'obliger les Soldats à signer, qu'ils l'assisteroient pour exécuter la résolution qu'il avoit prise de révoquer les Loix Pénales : mais il y trouva une desobéïssance générale. Il vit alors qu'il avoit été trop vîte, & concerta avec la France les moiens qu'il étoit à propos de prendre pour redresser une si méchante conduite, & pour le mettre en état de parvenir à son dessein par des voies mieux entenduës, & plus capables de le faire réüssir. Il étoit trop tard.

Intrigues du Prince d'Orange avec les Etats Généraux.

Pendant qu'il délibéroit avec la Cour de France, les Députez Protestans d'Angleterre prenoient leurs mesures avec le Prince d'Orange, qui

qui voiant le moment fatal que la Succeſſion lui alloit échaper, s'il n'accouroit au ſecours du Parti qui l'apelloit, fit ſous main ſes préparatifs pour une ſi hardie entrepriſe. Il falloit pour cela une grande aplication & de grands mouvemens: engager non ſeulement toutes les Sept Provinces Unies, mais encore une partie des Princes d'Allemagne à l'apuier: les premiéres en lui fourniſſant une Armée Navale, & riſquant toutes les Forces de l'Etat: les autres en venant avec les leurs couvrir la Hollande, & s'opoſer aux Irruptions de la France. Quelque profond que fût le ſecret, qui fut gardé là-deſſus dans les Aſſemblées de la République, il ne put être ſi bien caché que les deux Rois ne le devinaſſent au moins, s'ils ne purent le découvrir. 1688.

Mémoire de l'Ambaſſadeur d'Angleterre aux Etats Généraux.

Pour s'éclaircir de leurs ſoupçons, ou pour intimider le Prince & ſes Alliez, ils firent agir leurs Miniſtres à la Haye, qui préſentérent leurs Mémoires aux Etats Généraux. Celui du Marquis d'Abbeville, Ambaſſadeur du Roi de la Grande Bretagne, qui fut préſenté le 8. de Sep-

1688. tembre de cette année, contenoït la surprise & l'alarme que donnoit à toute l'Europe les grands préparatifs qu'on leur voioit faire, & les prioit de la part de son Maître de lui aprendre à quoi tendoient ces préparatifs.

Mémoire de l'Ambassadeur de France.

Le Mémoire que le Comte d'Avaux, Ambassadeur de France, présenta le lendemain, étoit beaucoup plus fier. Ce Ministre disoit, „Que le Roi son „ Maître ne pouvoit voir que les „ Etats fissent venir dans leur Païs „ tant de Troupes Etrangéres dans „ une Saison si avancée, & qu'ils „ équipassent une Flotte si nom- „ breuse, sans se persuader que cet „ Armement regardoit l'Angleter- „ re : Que Sa Majesté lui avoit „ commandé de leur déclarer de sa „ part, que les liaisons d'Amitié & „ d'Alliance, qu'elle avoit avec le „ Roi de la Grande Bretagne, l'o- „ bligeroient non seulement à le se- „ courir, mais encore à regarder „ comme une infraction manifeste „ de la Paix, & comme une rupture „ ouverte contre sa Couronne, le „ premier acte d'hostilité qui se fe- „ roit par leurs Troupes & par leurs „ Vaisseaux contre Sa Majesté Bri- „ tannique.„

Ces Mémoires ne produisant rien moins que l'effet qu'on s'en étoit promis, Jaques II. changea tout d'un coup de batterie, & quittant la peau de Lion, il prit celle de Renard. Le 20. de Septembre il fit publier une Proclamation, par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit prêt d'entrer dans tous les engagemens qu'on voudroit pour la sureté de l'Eglise Anglicane, consentant que les Catholiques Romains demeurassent exclus de la Chambre Basse du Parlement. Il fit fermer le Collége des Jésuïtes, & les obligea à se retirer, sans en excepter le Pere Petters. Enfin il annulla toutes les Déclarations qu'il avoit données contre l'Eglise & le Gouvernement, & rétablit toutes choses sur l'ancien pied, où il les avoit trouvées à son avénement à la Couronne. 1688. Proclamation du Roi Jaques pour regagner l'affection de la Nation.

De si grands changemens fraioient le chemin à la Proclamation du 8. d'Octobre, où le Roi disoit: „ Que „ sur des avis très certains qu'il avoit „ eus, qu'une Armée d'Etrangers „ devoit bientôt venir de Hollande „ pour envahir son Roiaume, & „ pour y exercer toutes sortes d'ac- Autre Proclamation pour s'opposer à la Descente.

1688. „ tes d'hostilité, il conjuroit ses Su-
„ jets de se défaire de toute sorte
„ d'animositez, de jalousies & de
„ préjugez, & de s'unir ensemble
„ pour défendre leur Roi & leur
„ Patrie. „

Dans le tems que le Roi de la Grande Bretagne tâchoit de regagner l'affection & la confiance de ses Peuples, pour les disposer à s'unir avec lui contre le Prince d'Orange, le Roi de France envoioit ses Troupes sur le Rhin pour faire le Siége de Philisbourg, & tenir par là en échec les Princes d'Allemagne, confédérez avec ce Prince & les Etats Généraux. La politique de Jaques II. ne réüssit pas, & la Diversion de la France lui fut inutile.

Embarquement du Prince d'Orange, & quel en fut le succès.

Le Prince d'Orange, aiant obtenu des Etats Généraux les Vaisseaux & les Troupes dont il crut avoir besoin, mit à la voile le 30. d'Octobre, arborant le Pavillon d'Angleterre avec cette Inscription, *Pour la Religion & pour la Liberté*. A peine la Flotte fut-elle en pleine Mer avec un vent favorable, qu'il s'éleva sur le minuit une furieuse tempête qui la dispersa. On la crut périe; mais

tout

tout ce dommage fut bientôt réparé, 1688.
& le 11. de Novembre la Flotte se remit en Mer dans le même état & dans le même ordre qu'elle étoit la premiére fois, lorsqu'elle avoit été si maltraitée de la tempête. Elle eut celle-ci une navigation plus favorable, & le Débarquement se fit le 15. dans les Ports d'Angleterre (1). Le Prince fut reçu des Anglois comme leur Libérateur : les Provinces par où il passa se félicitérent sur son arrivée, & lui aplaudirent : Londres imita les Provinces : les Armées de Terre & de Mer en qui se confioit le Roi l'abandonnérent, & lui-même, croiant qu'il n'y avoit plus de sureté pour lui dans le Roiaume, en sortit le 2. de Janvier, & alla chercher un asyle en France, où la Reine son Epouse s'étoit déjà réfugiée avec le jeune Prince, qui porta le surnom de *Prince de Galles*. Alors le Prince d'Orange prit l'Administration du Roiaume que lui offrit l'Assemblée qui se tint à Londres, & envoia des Lettres Circulaires par toutes les Provinces pour la Convocation d'un Parlement, qui ne prit d'abord que

(1) *A Dartmouth, Torbay & Exmouth.*

1688. le nom de *Convention*, jusqu'à ce qu'aiant donné le titre de Roi & de Reine au Prince d'Orange & à la Princesse Marie son Epouse, cette Assemblée prit aussi celui de *Parlement*. Tout cela se fit dans le mois de Février 1689. tant cette grande Révolution fut rapide. C'est dans l'Histoire d'Angleterre qu'il en faut voir les particularitez. Je reviens à celle de France.

Plaintes que le Roi Très-Chrétien fait de la conduite du Pape, & de l'Empereur.

Dans le Mémoire du 6. de Septembre des plaintes que faisoit le Roi de la partialité du Pape pour l'Empereur (1), il accuse ce Pontife d'avoir porté par là les affaires de l'Europe à une Guerre Générale. „C'est, „dit le Roi, la mauvaise conduite „du Pape, qui donne au Prince „d'Orange la hardiesse de faire tout „ce que peut marquer un dessein „formé, d'aller attaquer le Roi „d'Angleterre dans son propre „Roiaume, & de prendre pour „prétexte d'une entreprise si hardie „le maintien de la Religion Pro- „testante. C'est ce qui donne à „ses Emissaires & aux Ecrivains de „Hol-

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, de Riencourt, l'Histoire de Guillaume III.*

„ Hollande, l'insolence de traiter de 1688.
„ supposition la naissance du Prince
„ de Galles, d'exciter les Sujets du
„ Roi de la Grande Bretagne à la
„ Révolte, & de se prévaloir de la
„ nécessité où me mettent la partia-
„ lité du Pape, & les violences de la
„ Cour de Vienne contre le Cardi-
„ nal de Furstemberg, & la plus
„ saine partie du Chapitre de Co-
„ logne, de faire avancer mes Trou-
„ pes pour leur donner tout le se-
„ cours & la protection dont ils
„ peuvent avoir besoin, pour se
„ maintenir dans leurs Droits &
„ leurs Libertez.

Suivant ce Mémoire, qui explique non seulement le ressentiment du Roi contre le Pape & l'Empereur, mais encore sa résolution de leur faire la Guerre, on voit que son intention n'étoit pas proprement de faire une Diversion en Allemagne, capable d'empêcher la Descente du Prince d'Orange en Angleterre, laissant démêler la fusée à Jaques II. qui se vantoit d'avoir des Forces suffisantes pour se maintenir, sans avoir besoin d'un secours étranger (1). Il se

M 5 trom-

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

1688. trompa, comme nous venons de le voir : mais le Roi Très-Chrétien se plaint que le Pape & l'Empereur le missent hors d'état d'arrêter cette Invasion, & dans la nécessité de faire marcher ses Troupes sur le Rhin, au lieu de les emploier en Flandre & contre la Hollande. Le principal dessein du Roi étoit donc de soutenir les Droits du Cardinal de Furstemberg, & de faire valoir sa *Postulation* pour l'Archevêché & l'Electorat de Cologne. Il vouloit en même tems apuier les prétentions de la Duchesse d'Orléans sa Belle-Sœur contre le nouvel Electeur Palatin. Enfin il avoit en vûë de prévenir l'Empire, dont la Ligue le menaçoit d'une Irruption dans ses Provinces, & la Diversion qu'il faisoit par ses Armemens regardoit moins l'Angleterre que la France elle-même.

Le Roi exécute ses desseins.

Les reproches qu'on fait au Roi.

Cette conduite étoit judicieuse : mais on lui reproche d'avoir écouté son ambition au préjudice de sa foi, & d'avoir enfraint les Traitez de Paix, & celui de la Trêve de 1684 (1). Il s'en disculpoit par le Manifeste qu'il

(1) *Voiez la Lettre XI. sur les Matiéres du Tems pour l'année 1688.*

qu'il fit publier, *Ne reprenant les Armes*, disoit-il, *que pour l'affermissement de la Tranquillité Publique:* & bien loin d'enfraindre le Traité provisionel de la Trêve de 1684. il demandoit qu'il fût converti en un Traité de Paix définitif. Il est vrai que c'étoit à ces deux conditions; La premiére, qu'on feroit justice au Cardinal de Furstemberg en le mettant en possession de l'Archevêché de Cologne; La seconde, que la Duchesse d'Orléans seroit satisfaite pour ses prétentions à la Succession du feu Electeur Palatin. Le Pape & l'Empereur rejettoient hautement la premiére, & le nouvel Electeur Palatin, apuié des Impériaux, prétendoit éluder l'autre, ou la trainer en longueur par la voie des Négociations. „ Les choses ont changé de „ face, disoit-on (1): l'Empire con„ traint de faire la Paix aux termes „ que ce fier Monarque a voulu, „ pour n'être point opprimé par le „ Turc, à présent qu'il est Victo„ rieux se trouve en état de donner „ la Loi plutôt que de la recevoir. „ Il s'agit donc d'attaquer ou d'être 1688.

(1) *Voiez la Lettre XI. ci-dessus alléguée.*

1688. „ attaqué: & il étoit de l'intérêt du „ Roi, „ ajoûte-t-on par une espêce d'insulte, „ de commencer „ l'Action, n'ignorant pas combien „ il importe à un grand Monarque, „ qui a entrepris de se rendre redoutable à tous ses Voisins, de paroître toujours en état de les prévenir, bien loin de les craindre. „ Ainsi parloient les Partisans de l'Empereur & de ses Alliez. Pourquoi donc condamner les Armes de la France? *C'est*, répondoit-on, *qu'elle a attaqué l'Empire qui n'a encore fait aucun mouvement contre elle* (1). Mais puisqu'il s'agissoit d'attaquer ou d'être attaqué, n'étoit-il pas effectivement de l'intérêt du Roi de prévenir ses Ennemis?

L'Armée du Roi marche sur le Rhin.

Ce fut dans cette vûë qu'il fit marcher ses Armées sur les Bords du Rhin sous le Commandement du Dauphin, soit pour illustrer ce jeune Prince par la gloire de cette importante Expédition, soit pour encourager les Troupes par l'honneur d'avoir à leur tête l'Héritier Présomptif de la Couronne. Ainsi l'Allemagne vit à la tête des Etendarts François un Fils de France, & qui en faisoit les

(1) *Voiez la Lettre XI. ci-dessus alléguée.*

les délices, comme elle avoit vu autrefois un Drusus & un Germanicus, Fils adoptifs des Empereurs Romains, & qui faisoient l'amour & l'espérance de l'Empire, à la tête des Aigles Romaines: & comme elle avoit éprouvé la force de leurs Légions, elle éprouva de même la valeur de l'Armée Françoise. 1688.

Aiant passé le Rhin, une partie entra dans la Souabe & le 15. d'Octobre se saisit d'Hailbron, Ville Impériale, qu'elle abandonna. Elle eût pu s'emparer aussi d'Ausbourg; mais elle se contenta de mettre cette Ville, où s'étoit formée la Ligue, sous Contribution. C'est ainsi que la France savoit mettre sous le joug des Places où l'on tenoit des Conférences pour l'opprimer. Le 25. d'Octobre on contraignit Heydelberg & Mayence à recevoir Garnison Françoise, & on fortifia Ebernbourg. Tous ces Exploits se faisoient par des Corps détachez: le gros de l'Armée marcha droit à Philisbourg, dont le Dauphin fit le Siége au commencement d'Octobre, & l'emporta le 29. après dix-neuf jours de Tranchée ouverte.

Siége & prise de Philisbourg.

1688. Le Siége ne fut pas long pour une Place de cette importance, & défenduë par le Comte de Starremberg, l'un des meilleurs Généraux de l'Empereur, & qui fit une vigoureuse résistance. Mais les Bombes firent un si terrible desordre, & les Attaques furent si vives & si fréquentes, que les Soldats, rebutez par les fatigues & par les dangers continuels qu'il leur falloit essuier, sans espérance d'ailleurs de secours, contraignirent le Gouverneur à capituler. Le Dauphin usant généreusement de sa Victoire (1), quelque grande que fût la perte qu'il avoit faite d'un grand nombre de ses meilleurs Soldats & de ses plus braves Officiers, entre lesquels on compte les Marquis de Nesle & Du Bordage, honora la valeur du Comte de Starremberg par les éloges qu'il lui donna, & celle de la Garnison par ses libéralitez. Illustres préludes du naturel héroïque & bienfaisant d'un Prince, dont la fortune envia à la France les suites qu'elle en espéroit. Il entra dans la Ville le 1. de Novembre, qui étoit le jour de

(1) *Voiez la Lettre XIII. en 1688, sur les Matiéres du Tems.*

de sa naissance, qu'il ne pouvoit plus dignement solemniser. 1688.

Conquêtes dans le Palatinat.

Alors maître du Rhin, dont Strasbourg défendoit les Bords du côté de la France, & Philisbourg ceux qui sont du côté de l'Allemagne, il entra le 11. de Novembre dans le Palatinat, prit Manheim en trois jours, & passant dans les Evêchez de Spire & de Wormes, s'empara de ces deux Capitales, qui se rendirent, ainsi qu'Oppenheim & Frankendal, sans faire de résistance. Mais on jugea la garde de ces Places d'une trop grande étenduë & de trop peu d'utilité pour s'en charger, & on trouva à propos de les raser, pour n'affoiblir point l'Armée par des Garnisons qu'il y eût fallu tenir, & de ne conserver que celles qui étoient les Clefs & les Citadelles du Païs : Traitement cruel que la Politique peut autoriser, mais que l'Histoire a peine à pardonner (1).

On s'empare de Trêves.

On se saisit aussi de Trêves sur la Moselle, pour empêcher aux Ennemis la communication de cette Riviére, & pour couvrir la Lorraine &

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F. imputent ces cruautez au Marquis de Louvois.*

1688. & la Champagne. Ainsi finit vers la mi-Novembre la glorieuse Expédition du Dauphin, qui par la prise de tant de Places mérite le nom de Campagne, si elle ne le mérite pas par sa durée, qui ne fut que d'un mois ou six semaines. La rapidité du Conquérant en relêve la gloire, & donne plus d'éclat à ces quarante jours, qui furent autant de jours de Conquête, qu'une Campagne de six mois n'en peut donner aux plus heureux Capitaines. Mais rien ne lui fait plus d'honneur que sa modération & sa générosité, pour adoucir ce que la Guerre l'obligeoit à faire de cruel malgré lui.

„ Voilà, „ se récrient les Partisans de l'Empereur (1), „ tout le Rhin „ au pouvoir de la France:- mais les „ Confédérez se disposent, conti„ nuë-t-on, quoi qu'un peu lente„ ment à se mettre en marche pour „ arrêter le torrent, & pour donner „ une Paix plus sure que celle que „ propose cette Couronne. „ Nous verrons pourtant dans la suite qu'ils furent

(1) *Voiez la Lettre XIII, en 1688. sur les Matiéres du Tems.*

furent obligez d'accepter celle qu'el- 1688.
le leur offroit (1).

Déclarations de Guerre de la France & de ses Ennemis.

L'année finit par la Déclaration de Guerre que le Roi fit publier le 3. de Décembre contre la Hollande. Nous verrons l'année prochaine quelle en fut la suite, & de celles qui furent publiées contre l'Espagne & contre l'Empire, qui en firent de leur part publier de semblables contre la France, qui se vit encore l'Angleterre sur les bras.

Tant de Forces réünies ensemble sembloient devoir réduire cette puissante Monarchie dans ses anciennes Bornes. C'étoit aussi l'intention des Confédérez: mais la prudence & la fermeté du Roi Très-Chrétien rendirent leurs efforts inutiles, & secondé par la valeur de ses Troupes & par l'affection de ses Sujets il défit leurs Armées, prit leurs plus fortes Places, conquit ou désola leurs Provinces, & les contraignit, comme je viens de dire, d'accepter la Paix, dont ils avoient prétendu être les Arbitres.

Ordonnances pour la Marine.

Achevons cette année par l'Edition des Ordonnances pour la Marine, dont le Volume est divisé en vingt-

(1) *Voiez le Traité de Ryswyk en 1697.*

1688. vingt-trois Livres (1), qui font connoître à quel degré de perfection cette Science, si nécessaire à la grandeur & à la prospérité d'un Etat, est en peu de tems parvenuë dans le Roiaume. On peut dire qu'il en fut des François comme des Romains, & que comme ces Maîtres du Monde ils aprirent à vaincre sur Terre, avant que de savoir vaincre sur Mer. Comme les Romains encore ils l'aprirent de leurs Ennemis. Rome aprit la Marine de Carthage sa Rivale, & la France forma la sienne sur celle de l'Angleterre & de la Hollande, qui s'étoient renduës maitresses du Commerce, & qui partageoient l'Empire de la Mer, qu'elle est venuë leur disputer à toutes deux.

Mort & éloge de l'Electeur de Brandebourg.

J'ai trop souvent parlé de l'Electeur de Brandebourg (2), & ce Prince a joué un trop grand rôlle dans les plus fameux Evénemens de cette Histoire, pour ne rien dire de sa mort,

(1) *Selon les Fastes. Le Journal de Trevoux pour le mois de Mars 1715. réduit l'Ordonnance du mois d'Août 1681. à cinq Livres, dont le premier concerne les Officiers de l'Amirauté & leur Jurisdiction: Le second traite des Gens & des Bâtimens de Mer: Le troisiême explique les Contracts Maritimes: On parle dans le quatriême de la Police des Ports, Côtes, Rades & Rivages de la Mer, & dans le cinquiême de la Pêche.*

(2) *Fréderic-Guillaume.*

mort, qui arriva vers le milieu de cette année. C'étoit le fameux Fréderic-Guillaume, qui s'étoit signalé par un grand nombre de Victoires, cher aux Protestans François qu'il avoit recueillis dans ses Etats, & qui n'avoit pas laissé de se faire toujours estimer du fier Monarque qui les avoit proscrits. Nous verrons dans la suite sa Postérité imiter ses vertus, & leur donner un nouveau lustre par son élévation à la Couronne de Prusse: & nous verrons aussi cette Couronne entrer dans une nouvelle Alliance avec celle de France par la Paix d'Utrecht. 1688.

L'Année 1689. va nous ouvrir le Théatre de cette terrible Guerre, où presque toutes les Puissances de l'Europe liguées contre la France entreprirent de donner des bornes à son ambition, comme elles s'en expliquoient, de lui arracher ses Conquêtes, & de la réduire au Traité des Pyrénées. C'est à quoi les Impériaux & les Espagnols, qu'on doit regarder comme les Chefs de la Ligue, avoient travaillé peu d'années après ce fameux Traité, irritez par l'Invasion des Païs, dont la France s'étoit 1689.

Situation des affaires par raport à la France en 1689.

1689. s'étoit saisie en vertu de ses Droits légitimes, comme elle s'en expliquoit à son tour. Les Traitez d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue arrêtérent les Armes des uns & des autres : mais ils ne firent qu'en suspendre les animositez, qu'ils ne purent éteindre. Celui d'Aix-la-Chapelle, conclu en 1668. fut suivi de la Guerre de 1672. que les ressentimens des Rois de France & de la Grande Bretagne, ou leurs Projets ambitieux excitérent contre la Hollande. On vit bientôt après l'Empereur & le Roi d'Espagne accourir au secours de la République, moins pour la sauver que pour se défendre eux-mêmes des Irruptions dont ils se croioient menacez, si les Armes victorieuses de la France s'emparoient des Provinces Unies, & renversoient ce Rempart, qui s'oposoit aux vastes desseins du Conquérant. Un second Traité, qui fut celui de Nimegue conclu sur la fin de l'année 1678. avec la Hollande & l'Espagne, & au commencement de 1679. avec l'Empereur & l'Empire, rétablit la Paix. Mais elle fut de peu de durée. La France, comme je l'ai déjà dit (1), crut que le

(1) *Voiez ci-dessus, pag. 255.*

le Traité de Nimegue lui avoit moins 1689.
lié les mains, qu'elle ne l'avoit autorisée à de nouvelles prétentions en Flandre & en Allemagne: & ces différens n'aiant pu être réglez par les voies de la Négociation, elle reprit les Armes pour se faire justice elle-même. Une Trêve concluë à Ratisbonne en 1684. la desarma, & la tranquillité fut renduë à l'Europe. Elle en jouït peu d'années. De nouvelles secousses commencérent à l'agiter sur la fin de 1688. dont la Révolution d'Angleterre, & la querelle de l'Electorat de Cologne furent les principales causes. Nous avons vu l'intérêt que prit la France à l'un & à l'autre de ces deux grands Evénemens, & nous allons voir la longue & furieuse Guerre qu'ils excitérent, qui ne put être terminée qu'en 1697 (1). C'est où finit notre cinquiéme Période, que nous avons commencé immédiatement après le Traité de Nimegue. Il y en avoit donc déjà dix années écoulées en 1689. qu'on peut moins nommer des années de Paix, que des années de troubles & de confusion: mais les huit ou neuf qui en res-

(1) *Par le Traité de Ryswyk.*

1689. restent sont encore plus tristes. On ne voit que Batailles, que Siéges & prises de Villes, que les horreurs enfin d'une Guerre qu'on se fit de part & d'autre avec fureur.

Nous verrons presque toujours la France victorieuse. Cependant elle n'eut pas seulement à combattre l'Espagne, l'Empire & la Hollande; le Duc de Savoie entra encore dans la Ligue faite pour l'opprimer, & ne fut pas un des moindres Ennemis qui lui tomba sur les bras, ni qui lui couta moins de peine à réduire ou à regagner. Elle le vit même porter la terreur dans le Dauphiné & dans la Provence, & prêt à ouvrir de tous côtez par Mer & par Terre le passage aux Confédérez. La valeur & le Destin de la France triompha de tout, & il fallut que tout pliât sous cette fiére Monarchie.

Réflexion sur les Conquêtes.

N'aplaudissons pourtant pas à toutes ses Victoires, & pendant qu'elle se vante des Conquêtes de Mons & de Namur, de Rose & de Palamos, de Nice & de Casal, de Philisbourg & de Trêves, entendons la gémir de l'épuisement de ses Hommes & de ses Finances que les Guerres lui con-

consument, & de la multitude des 1689.
Impôts & des Maltôtes qu'elle est obligée de lever sur le Peuple pour l'entretien de ses Armées. Quel avantage effectivement lui revient-il, que son Monarque ait plus de trois cents cinquante mille Hommes sur pied pour garder, ou pour étendre ses Frontiéres, & des Places pourvûës de toutes choses & presque imprenables d'un bout du Roiaume à l'autre, si ses Terres sont incultes, & ses Villes désertes faute de Laboureurs & d'Ouvriers? C'est ce que les plus grands Flateurs de la France n'ont pas pu dissimuler: mais ils se sont contentez de déplorer ces calamitez, sans en indiquer la cause.

L'endroit est délicat: & je crains que l'entreprenant on ne m'accuse de variation, & de faire voir, pour ainsi dire, le revers de la Médaille. Ce n'est pas mon dessein: mais, comme je l'ai dit souvent, il n'est pas possible de raporter fidelement les Evénemens, qu'il n'en coute quelque chose à la gloire du Héros, qui n'est pas exempt des foiblesses de la condition humaine. Je raporterai dans la suite, comme j'ai fait jusqu'à pré-

1689. présent, avec fidélité la grandeur de ses Actions, soit Militaires, soit Civiles : mais, je ne puis suprimer ici les fautes qu'on lui reproche, qui faillirent à l'abîmer avec la France, si la Providence n'avoit pas pris soin de les sauver, en faisant triompher ses Armes, & en affermissant ses Conquêtes par un Traité avantageux.

Sur ses malheurs.

Quelles en furent les principales causes.

On met au nombre de ces causes fatales à son bonheur & à sa gloire, l'oppression & la proscription de ses Sujets Protestans : & qui peut douter que ce zêle outré de son Clergé, pour lequel il eut trop de complaisance, ne lui ait couté la désertion de ses Villes & de ses Campagnes ? j'ajoûte, & n'ait privé ses Armées d'une infinité de braves Soldats, & d'Officiers distinguez ? Mais disons, en le plaignant, comme fait un Auteur (1), qui d'ailleurs ne le flatte pas, *qu'il n'eût pas souffert ces violences, si elles lui eussent été connuës.*

A l'oppression des Protestans on joint celle du Pape, qu'il poussa avec trop de hauteur dans la Dispute de la Ré-

(1) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique, Tome IV.*

Régale, & dans celle des Franchiſes. Quelle biſarre complication de voir le Pape & les Proteſtans dans une même Catégorie! La paſſion du Monarque faiſoit tout cela. Irrité de la réſiſtance qu'il trouvoit dans l'un & dans les autres, il s'en montroit également ennemi. 1689.

Deux autres cauſes lui attirérent la Guerre des Confédérez: les mouvemens qu'il ſe donna pour l'élection du Cardinal de Furſtemberg à l'Archevêché de Cologne, & ſes liaiſons avec Jaques II. pour le maintenir, & pour le rétablir ſur le Trône d'Angleterre. Les premiers firent armer tout l'Empire contre lui, & les autres armérent l'Angleterre & la Hollande, à qui l'Empire & l'Eſpagne avec le Duc de Savoie prêtérent les mains. Tout ſe réünit, & reconnut pour Généraliſſime Guillaume III. Prince d'Orange, & proclamé Roi de la Grande Bretagne, qui parut dans toutes les Campagnes à la tête des Troupes Confédérées, & qui teignit ſouvent les Lauriers de la France du ſang d'une infinité de ſes plus vaillans Guerriers. On le vit rouler pendant cinq ans nuit & jour,

1689. dit un François Catholique (1), qui ajoûte que la Patrie fut alors accablée sous le pesant fardeau des plus cruels malheurs: parce qu'en l'année 1693. le fleau de la Famine se joignit à celui de la Guerre. Louïs le Grand se soutint & se roidit contre tous ces torrens: & s'il offrit la Paix à ses Ennemis en 1694. ce ne fut pas au moins sur le pied du projet qu'ils en débitérent (2), puis qu'après avoir maintenu la gloire de ses Armes pendant les années suivantes, & détaché le Duc de Savoie de la Ligue sur la fin de la Campagne de 1696. il amena enfin en 1697. tant de Puissances liguées contre lui à la Paix qu'il souhaitoit de conclure, comme il fit, à de glorieuses conditions.

L'ambition de Louïs XIV. blamee.

Il eut acquis plus de gloire encore, si moins prévenu par l'esprit de dévotion qu'on lui inspiroit, & par l'ambition d'être le Restaurateur du Roi détroné, dont on le flatoit, il n'eût pas mis en mouvement tant de machines, dont il eut bien de la peine d'arrêter les ressorts. Il se fût mieux préparé le chemin à l'immortalité, que

(1) *Voiez la Lettre écrite de Paris à un Gentilhomme réfugié en Hollande, imprimée à Utrecht en 1695.*

(2) *Ibidem.*

que ſes Flateurs lui promettoient par des voies mal propres à l'acquérir, s'il ſe fût apliqué à rendre ſes Peuples heureux, en leur faiſant cueillir les fruits de la Paix, plutôt qu'à ſe rendre célebre, & eux miſerables par ſes Victoires. Entrons maintenant dans le récit de tous les Evénemens d'une Guerre, qui ſembloit menacer la plus grande partie de l'Europe d'une cataſtrophe générale, & ſans enfler les ſuccès qu'eurent les Armes de la France, n'en ſuprimons pas les Exploits, & ne dérobons pas au Roi, qui les animoit, l'honneur de plus d'un Triomphe. 1689.

L'Année 1689. fut regardée des deux Partis comme une année climactérique (1), qui devoit être fatale à ſes Ennemis. La France ſe flatoit du prochain rétabliſſement de Jaques II. ſon Allié, & de la ruine de la Religion Proteſtante en Angleterre, après avoir terraſſé la Ligue. Les Confédérez au contraire étoient perſuadez qu'ils l'obligeroient à lâcher priſe, en abandonnant le Roi dé-

(1) *Voiez les Faſtes de Louïs le Grand, l'Hiſtoire du Temps, les Mémoires & Lettres ſur les Matiéres du Tems, les Hiſtoires d'Angleterre, l'Hiſtore des Révolutions par le Pere d'Orléans, & l'Hiſtoire de Guillaume III.*

1689. détroné & le Cardinal de Furstemberg, à restituer ce qu'elle avoit conquis ou usurpé, & à rentrer dans ses anciennes bornes.

Le Roi & ses Ennemis sont trompez.

Tous furent trompez, & la Providence voulut disposer de l'événement. Louïs XIV. ne put rétablir Jaques II. ni faire obtenir l'Archevêché de Cologne au Cardinal de Furstemberg: & les Confédérez ne purent donner des Loix à Louïs XIV. comme ils se l'étoient proposé, ni lui arracher ses Conquêtes, obligez de se contenter de celles qu'il voulut bien leur céder.

Le Roi loge Jaques II. & sa Famille à Saint Germain.

Les premiers soins de ce Monarque au commencement de cette année furent emploiez à faire évader de Londres, & amener en France la Reine d'Angleterre & le Prince de Galles, que le Comte de Lauzun y conduisit, & qui arrivérent le 6. de Janvier à Paris. Jaques II. s'y rendit lui-même le 7. échappé de Rochester, & s'étant embarqué sur la Tamise dans une Barque qui l'attendoit (1). Çette Cour fugitive fut recueillie généreusement par le Roi Très-Chrétien, qui céda la Maison Roiale

(1) Voiez ci-dessus page 271.

Roiale de St. Germain pour y loger les Majestez exilées. Ce premier Evénement est trop considérable, pour n'être pas plus amplement éclairci: & quoi qu'il apartienne plus à l'Histoire d'Angleterre, qu'à celle de France, le détail qu'en fait la premiére n'empêche pas que l'autre ne fasse aussi le sien par raport à ce qui la regarde. 1689.

Le Comte de Lauzun passe en Angleterre.

Il y avoit quelque tems que le Comte de Lauzun étoit sorti de la Citadelle de Pignerol, où il avoit été dix ans prisonnier pour les causes que j'en ai raportées (1). On dit que pour achever sa réconciliation avec la Cour, il avoit brigué l'emploi de passer en Angleterre pour soutenir le courage du Roi Jaques, & pour l'affermir sur le Trône: mais il arriva trop tard, & il ne put empêcher la Révolution. Jaques, comme je l'ai dit, avoit tout gâté par sa mauvaise conduite, & le Prince d'Orange au contraire avoit mis tout le Roiaume dans son Parti par la sagesse de la sienne. Apellé par cette Nation libre, pour rétablir les Loix qu'elle accusoit le Roi d'avoir renversées, il

Mauvaise conduite de Jaques II.

(1) *Dans le Tome IV, page 418.*

1689. avoit paru comme un Libérateur (1), laissant à la Nation, rassurée par sa présence, le soin de revendiquer sa liberté, & de remettre la Monarchie sur ses véritables fondemens, dont elle avoit été arrachée par la Puissance arbitraire. C'est ce que firent les Seigneurs tant Ecclésiastiques que Séculiers assemblez à Londres, par l'Acte qu'ils présentérent au Prince pour le prier de concourir avec eux pour faire obtenir à la Nation un Parlement libre: ce qui leur fut accordé. Le Roi étoit encore dans le Roiaume; mais son évasion, qui se fit bientôt après, donna lieu à une seconde Adresse au Prince, pour le prier de se charger du Gouvernement, & d'envoier des Lettres Circulaires pour la Convocation d'un Parlement. Il promit de le faire, selon leur désir: *mais ce ne sera*, dit-il, *que pour exécuter tout ce que les Pairs & les Communes jugeront à propos.* L'Assemblée, qu'on nomma *Convention*, parce que le Parlement ne peut être convoqué que par le Roi, mais qui n'en différoit que par le nom, fut fixée au premier jour de Février, &

Habileté du Prince d'Orange.

(1) *Voiez ci-dessus page 270. & suiv.*

& dura juſqu'au 16. Les premiéres Séances declarérent le Trône vacant par la retraite de Jaques, & les ſecondes le remplirent par l'inſtallation du Prince & de la Princeſſe d'Orange, déclarez Roi & Reine d'Angleterre. Ainſi la porte fut fermée à Jaques II. & tous les ſecours de la France pour la faire rouvrir furent inutiles. 1689.

Il prit pourtant peu de tems après envie au Roi détrôné de tenter ſon retour, encouragé & ſecondé par ſon Allié le Roi Très-Chrétien, qui le fit conduire par le fameux Gabaret, l'un de ſes plus vaillans Chefs d'Eſcadre, en Irlande; où il arriva le 17. de Mars (1). Il voulut émouvoir en paſſant les Ecoſſois en ſa faveur, les piquant de fidélité pour le Sang Roial des Stuarts leurs Princes originaires, & tâchant de leur inſpirer de l'averſion pour celui d'un Prince Etranger, tel qu'étoit le Prince d'Orange. Il n'y gagna rien, & continuant ſa route, il alla débarquer à Cork, où le vint recevoir Tyrconel, Viceroi d'Irlande. Il y trouva les Peuples mieux diſpoſez qu'en Ecoſſe: & il y a de l'aparence que s'il

Deſcente de Jaques II en Irlande.

 eût

(1) *Selon les Faſtes.*

1689. eût eu plus de fermeté, ou qu'il eût eu affaire à un Prince moins belliqueux que Guillaume III. il s'y fût cantonné, pour avec l'aide de la France faire de dangereuses Irruptions en Ecosse & en Angleterre, & y traverser la nouvelle Roiauté, s'il n'eût pas pu y rétablir la sienne.

Disposition de l'Irlande en sa faveur.

On sait que de tout tems l'Irlande se voioit avec regret sous la domination de la Monarchie Angloise, dont elle étoit devenuë tributaire. D'ailleurs presque tous les naturels du Païs avoient conservé un zêle qui alloit jusqu'à la fureur pour la Religion Romaine, & contre l'Eglise Anglicane: c'en étoit assez pour favoriser le Parti du Roi Jaques. Il avoit qui plus est pour Amis plusieurs Seigneurs du Païs, tels qu'un Richard Talbot, qu'il fit Comte, & ensuite Duc de Tyrconel, & à qui il avoit conferé la Viceroiauté dès l'année 1687. Il ne pouvoit donc pas manquer d'en être bien reçu; & il crut avec trop de présomption, qu'il suffisoit des Troupes que commandoient les Chefs qui lui étoient dévouez, & des Places qu'ils occupoient, pour chasser tous les Anglois Protestans de cette

Ile,

Ile, également ennemie de la Nation & de la Religion Anglicane. Voions les Exploits qui s'y firent cette année, puisque la France y fut si intéressée, avant que de reprendre le fil des Evénemens qui se passérent dans son propre Roiaume. 1689.

Tyrconel, comme je l'ai dit, avoit reçu le Roi Jaques à Cork, d'où il le conduisit à Dublin, la Capitale du Roiaume, dont il lui avoit soumis la plus grande partie, sur tout vers le Midi, & toutes les meilleures Places le reconnurent pour leur légitime Souverain. Il ne restoit dans l'obéïssance de Guillaume III. que quelques Places dans le Nord, dont Londonderri étoit la principale. Jaques en vint faire le Siége sur la fin du mois d'Avril, à la tête d'une Armée de trente mille Hommes. C'étoit plus qu'il n'en falloit, non seulement pour se rendre maître de cette Ville, qui n'avoit pour Commandant qu'un Ecclésiastique (1), & qui d'ailleurs manquoit de Vivres, mais encore pour réduire toutes les autres, si le Roi n'eût pas manqué de politique. La principale faute qu'il fit, ce fut de donner les Em- Sa mauvaise politique.

(1) *Le Ministre Walker.*

1689. Emplois Militaires, & les Gouvernemens des Places aux François qui l'avoient suivi au préjudice des Irlandois, dont il s'attira le mécontentement, qui rallentit leur zêle pour son service, & leur courage dans les Expéditions Militaires. Desorte que les Attaques n'étant pas aussi vigoureuses qu'il eût fallu, & la résolution des Assiégez étant plus courageuse & plus intrépide qu'il ne l'avoit pensé, il laissa la conduite du Siége à ses Lieutenans, & revint à Dublin, pour assister au Parlement qu'il y avoit convoqué. Il en fit l'Ouverture le 17. de Mai par une Harangue, où il continua de faire voir qu'il étoit un mauvais Politique: car la plûpart de son Discours roula sur les éloges de la France & de son Roi, en qui il mettoit toute sa confiance, comme s'il eût compté pour rien l'affection & les services des Irlandois. Ce fut pour eux un nouveau sujet de mortification & de refroidissement. Le Siége de Londonderri ne laissoit pas de continuer, & la Place affamée n'en pouvoit plus. Elle fut encore réduite au desespoir, en voiant arriver au Camp le nouveau secours

que

que le Marquis de Château-Renaud amenoit de France avec une Escadre de douze Vaisseaux, après avoir battu l'Amiral Anglois (1) qui commandoit une Flotte de vingt-deux Navires près de la Baye de Bantrye. Mais le Général Kirke, qui s'étoit mis sur un Vaisseau chargé de Vivres, aiant été assez hardi & assez heureux pour rompre l'Estacade qui lui fermoit le Port, & pour entrer dans la Ville, tout le monde reprit courage: & les Assiégeans au contraire, découragez par le secours qu'ils avoient vu avec étonnement s'ouvrir un passage qu'ils croioient impénétrable, ne songérent plus qu'à lever le Siége. 1689.

Défaite de l'Amiral Anglois.

Siége de Londonderri levé.

De plus grands préparatifs se faisoient en Angleterre, sur les remontrances du Roi Guillaume de la nécessité d'assister l'Irlande Protestante de toutes les Forces de la Nation Angloise, qu'il étoit résolu d'y aller commander en personne.

Cette Expédition fut précédée de la Déclaration de Guerre, qui fut publiée à Londres le 17. de Mai contre la France. Les motifs en étoient: „ Que le Roi Très-Chrétien aiant „ dé-

Guillaume III. déclare la Guerre à Louïs XIV.

(1) *Herbert.*



1689. „ déclaré la Guerre aux Alliez de
„ Sa Majesté Britannique, contre
„ la foi des Traitez, confirmez par
„ la Garentie de la Couronne d'An-
„ gleterre, cette Couronne étoit
„ obligée de s'unir avec eux dans
„ une Guerre qui leur étoit com-
„ mune, & de regarder le Roi des
„ François comme l'Infracteur de la
„ Paix, & l'Ennemi Commun de la
„ Chrétienté: Qu'elle y étoit d'au-
„ tant plus obligée, qu'elle avoit eu
„ part aux outrages aussi bien que
„ les autres: Que les François
„ avoient fait sentir leur Invasion
„ dans la Pêche des Mers de Terre-
„ neuve, dans les Iles des Charibes,
„ dans la Nouvelle York & dans la
„ Baye de Hudson: Qu'ils avoient
„ disputé le Droit du Pavillon, at-
„ taché à la Couronne d'Angleter-
„ re: Que le Roi avoit persécuté
„ les Marchands Anglois qui négo-
„ cioient en France, avec la même
„ cruauté que ses Sujets Protes-
„ tans: & qu'enfin, & c'étoit le
„ principal grief, il avoit tâché
„ depuis plusieurs années de ren-
„ verser le Gouvernement d'An-
„ gleterre, & envoié des Troupes

„ en

„ en Irlande pour s'emparer de cette 1689.
„ Ile. „

Le Roi Très-Chrétien s'étoit jusqu'alors contenté de faire passer ses Vaisseaux & ses Troupes comme Auxiliaires pour le Roi Jaques: mais aiant apris la Déclaration de Guerre que Guillaume III. avoit fait publier, il fit aussi publier la sienne le 25. de Juin. Elle portoit: „ Que

Déclaration de Guerre de Louïs XIV.

„ Sa Majesté auroit déclaré la Guerre à l'Usurpateur d'Angleterre
„ dès que son entreprise a éclaté,
„ si elle n'avoit aprehendé de confondre avec ses Adhérens les fideles Sujets de Sa Majesté Britannique: mais aiant été informée que
„ le Prince d'Orange lui a déclaré
„ la Guerre par son Ordonnance du
„ 17. du mois de Mai dernier, Sa
„ Majesté a ordonné à tous ses Sujets de courre sus aux Anglois &
„ Ecossois, Fauteurs de l'Usurpateur des Roiaumes d'Angleterre
„ & d'Ecosse.

Je ne sai s'il n'y a point trop d'aigreur dans les expressions des deux Rois, & s'il furent assez maîtres de leur haine & de leur ressentiment. Alexandre & Darius, César & Pom-

Réflexion sur ces Déclarations.

 pée

1689. pée en se faisant la Guerre à outrance, ne laissérent pas de s'honorer réciproquement : & de semblables Ennemis ne doivent jamais oublier le respect qu'ils se doivent l'un à l'autre. Il est beau d'entendre là-dessus un ancien Historien (1). Parlant de Ptolomée & de Démétrius (2), deux des Successeurs d'Alexandre, *Le seul désir de la gloire*, dit-il, *les enflamoit, & ils se faisoient la Guerre avec plus d'honneur qu'on n'exerce aujourd'hui les offices de l'amitié.*

Le Duc de de Schomberg passe en Irlande.

Pour revenir au dessein du Roi Guillaume de passer en Irlande, il ne le put exécuter cette année ; mais il y dépêcha le Duc de Schomberg, connu auparavant sous le nom de *Maréchal de France*, dont il renvoia le Bâton, aussitôt qu'il eût pris Parti pour le Prince d'Orange, qu'il accompagna dans l'Expédition de sa Descente en Angleterre. Sa retraite ne fut pas une des moindres pertes que la Révocation de l'Edit de Nantes causa à la France, dont cet illustre Exilé pour sa Religion eut la permission de sortir. Il alla premiérement

(1) *Justin Liv. 15, Chap. 1 & 2.*
(2) *Fils d'Antigonus.*

ment en Portugal, & les services qu'il y avoit rendus lui faisoient espérer qu'il y pourroit achever tranquillement ses jours. Mais l'Inquisition ne l'y aiant pu souffrir, il passa à la Cour de l'Electeur de Brandebourg, qui l'honora du Gouvernement de Prusse. Ce fut sous un Chef si renommé que Guillaume III. fit partir les Troupes qui se trouvérent prêtes, en attendant qu'il pût y mener lui-même le reste de l'Armée. Le Duc s'étant embarqué le 22. d'Août, vint descendre dans la Baye de Bangor, qui est dans le Comté de Downe de la Province d'Ulster (1). Le Roi Jaques tenoit alors la Campagne avec son Armée, qui avoit quitté le Siége de Londonderri, & maître de Dundalke qui n'est pas éloigné de Downe, il observoit les mouvemens que feroit le Duc de Schomberg, qui avoit assis son Camp assez près de celui du Roi. Il ne se passa cependant rien de considérable entre les deux Armées. L'Angloise étoit trop bien retranchée, & commandée par un Général trop expérimenté, pour que celle du Roi, composée de Troupes

1689.

pes

(1) *Ou d'Ultonie.*

1689. pes moins aguerries entreprît de la forcer dans ses Lignes: & la prudence du Chef Anglois ne lui permettoit pas d'attaquer celle des Irlandois à couvert de la Ville de Dundalke, & qui avoit son Roi à la tête de ses Enseignes. Desorte qu'après s'être observées tant que la Saison leur permit de tenir la Campagne, l'Hiver les obligea de se retirer, & chacun aiant décampé au commencement de Novembre, mit ses Troupes en des Quartiers de rafraichissement jusqu'à la Campagne prochaine.

Conspiration sur sa vie.

Je ne puis finir celle-ci, sans dire quelque chose d'une Conspiration faite sur la vie du Duc de Schomberg. Un François, nommé *Du Plessis*, qui avoit été Capitaine de Cavalerie en France, & qui servoit alors dans l'Armée Angloise en étoit le Chef: & lui & ses Complices en furent convaincus & punis (1). Il est fâcheux que la France produise de tels Monstres, & c'est moins pour noircir ma Patrie, où ils sont rares, que j'en raporte les crimes, que pour la plaindre d'en avoir été souillée.

L'an-

(1) *Voiez l'Histoire d'Angleterre par Tirrel Vol. III. & le Mercure Historique & Politique pour le mois de Novembre 1689.*

L'année s'étoit ouverte en France par la Création de plusieurs Chevaliers de l'Ordre, qui se fit le 1. de Janvier (1). C'étoient des Etrênes véritablement roiales, dont le Monarque gratifioit ceux de sa Noblesse, qui avoient le plus de part à sa faveur ou à son discernement, soit par leur mérite & par leur naissance, soit par les services qu'il en avoit reçus ou qu'il espéroit en recevoir. Car enfin rien n'est plus véritable que cette Maxime, *les Honneurs nourissent les Arts* (2), soit Civils, soit Militaires, qui servent à la conservation & à la grandeur de l'Etat. Jamais la France n'eut plus de besoin de réveiller le zéle de ses Gentilshommes & de tous ses Citoiens par des marques de distinction qui les attachassent fortement à la Patrie, que dans la conjoncture où elle se trouvoit par la Ligue de tant de Princes confédérez contre elle. 1689.

Création de plusieurs Chevaliers de l'Ordre, jusqu'au nombre de soixante & dix.

La Création des autres Charges, levées par des Edits Bursaux, comme celle de trois Tresoriers de l'Epargne (3), ne fut pas si agréable au Peu-

Edits Bursaux.

(1) *Sélon les Fastes de Louïs le Grand. Voiez aussi le Mercure Historique & Politique.* (2) Honos alit Artes.

(3) *On dit qu'il en revint plus de deux millions aux Coffres du Roi.*



1689. Peuple. Mais que faire ! & comment ſoutenir les dépenſes de la Guerre autrement que par des Impôts ? Les Princes qui ont le plus de tendreſſe pour leurs Sujets, ſe trouvent obligez par la néceſſité des tems d'en venir là : & Louïs XII. le meilleur de tous les Rois qui l'avoient précédé, n'introduiſit-il pas la vénalité des Charges de Judicature, le plus odieux de tous les Edits? mais que le beſoin de l'Etat lui fit pardonner, & que la même cauſe a fait ſubſiſter dans la ſuite.

Bonne foi des Eſpagnols.

La Providence envoia cette année un autre ſecours à la France. Car on ne peut regarder que comme un bonheur extraordinaire, ce que l'Eſpagne fit en ſa faveur (1), à la veille d'une Guerre formidable où les deux Nations étoient prêtes d'entrer. Pluſieurs Négocians François étoient intéreſſez dans le Commerce d'Eſpagne à l'Amérique, où ſont les riches Mines du Perou, d'où ſa Flotte lui amene les barres d'argent qu'elle débarque à Cadix. Les Gallions y étoient nouvellement arrivez, & les François,

(1) *Voiez les Lettres ſur les Matieres du Tems, IV Lettre pour l'année 1689.*

çois, qui craignoient que la Décla- 1689.
ration de Guerre qui étoit ſous la preſſe, ne donnât lieu à la Confiſcation de leurs Effets, s'intriguérent pour en avoir la délivrance. Ils n'eurent pas beſoin de grandes ſollicitations: & il faut rendre cette juſtice aux Eſpagnols, qu'ils en uſérent avec toute l'équité & toute la générofité d'une Nation qui ſe pique de faire les choſes avec honneur, auſſi bien qu'avec faſte & avec hauteur. Le Conſeil d'Eſpagne n'ignoroit pas la rupture prochaine entre les deux Couronnes, & quelques-uns vouloient qu'on ſe ſervît de l'occaſion de profiter d'un bien, qu'on pouvoit regarder comme des repreſailles anticipées des dommages que leur cauſeroient les Armées des Ennemis, & pour les priver de ce ſecours. Mais la plus grande partie ne fut pas de cet avis, & crut qu'on ne devoit pas mette la main ſur ces Effets de la Nation Françoiſe, à cauſe des conſéquences dangereuſe qui pouvoient naître d'une telle ſaiſie, ou ſimplement par des motifs de la bonne foi, qui ne permettoit pas de ſe prévaloir de cet événement ſous prétexte d'affoiblir

une

1689. une Couronne, avec qui on n'avoit point encore de Guerre déclarée. Ainsi les François eurent le bonheur de retirer leurs Effets qui montoient à des sommes considérables, & la liberté de transporter dans le Roiaume l'argent qui servit à faire fleurir le Commerce, la plus sure & la meilleure source des Finances.

Il est tems de parler des Exploits qui se firent cette année, tant de la part de la France que des Confédérez, qui avoient pris les Armes contre elle. Ils furent peu considérables des deux côtez: & chaque Parti songea plus à faire des préparatifs, & à réünir toutes ses Forces pour la Campagne de 1690. qu'à donner de Batailles, ou à prendre des Villes.

Déclaration pour desarmer les Nouveaux Convertis.

Je ne mettrai pas au nombre des précautions que prit la France pour assurer le dedans du Roiaume, pendant qu'elle seroit occupée à en défendre les Dehors, la Déclaration donnée dès le mois d'Octobre 1688. mais qui ne parut qu'en 1689. pour desarmer les Nouveaux Convertis. Je remarquerai seulement que ces défiances ne donnoient pas une idée fort avantageuse des Conversions forcées,

&

& que la France eût mieux fait de 1689.
se conserver l'affection de Sujets, qui lui avoient toujours été fideles dans les plus grands Troubles de ce Regne, que de s'en rendre la fidélité suspecte en opprimant leurs consciences.

Prise & ruine de Campredon.

Je passe aux Opérations de la Campagne. Campredon, dans la Catalogne, fut la Conquête du Duc de Noailles, qui l'emporta le 23. de Mai après cinq jours de Siége. Elle fut bientôt après investie par les Espagnols : mais le Général François y aiant jetté du secours, ils furent contrains de se retirer : & alors pour leur ôter l'envie de reprendre la Place, le Duc de Noailles trouva à propos de la démolir, & d'en faire sauter le Château, après avoir retiré la Garnison avec les Munitions de Guerre.

Echée des François à Valcourt.

L'Armée, qui avoit marché en Flandre, sous le Commandement du Maréchal d'Humiéres, reçut un échec à Valcourt, que les Fastes de Louïs le Grand n'ont pas dissimulé. Le Prince de Waldeck aiant passé la Sambre, en vint aux mains avec les François qui avoient attaqué cette petite Ville. Le Combat fut sanglant,



1689. glant, & si on en croit la Lettre du Prince de Waldeck (1), six Bataillons des Gardes y furent presque tous défaits, & leur Commandant (2) avec trois Capitaines faits Prisonniers. Cela n'empêcha pourtant pas le Maréchal d'Humiéres, qui se retira en bon ordre, de camper toujours sur le Païs ennemi, & de fourager jusqu'aux Portes de Bruxelles.

Exploits des François sur la Moselle & sur le Rhin.

L'Armée, que le Marquis de Bouflers commandoit sur la Moselle, força Kocheim le 26. d'Août avec perte de trois-cents Allemands, & les Troupes Françoises furent continuellement sur les Terres des Ennemis. Celle du Rhin leur causa de plus grands dommages, aiant ruiné un grand nombre de Places au de là de ce Fleuve, & fait Prisonniers les Soldats qui y étoient en Garnison, dont on fait monter le nombre jusqu'à cinq mille Hommes. C'est ainsi que de ce côté-là la France affoiblissoit leurs Troupes, ruinoit leurs Places, & ravageoit leurs Campagnes, pour les empêcher d'y venir prendre des Quartiers d'Hiver.

Telles

(1) *Raportée dans le 11, Tome des Lettres sur les Matiéres du Tems.* (2) *Artagnan.*

Telles furent cette année les Expéditions de cette Couronne sur Terre. Celles qui se firent sur Mer n'ont rien de plus considérable, que d'avoir conduit le Roi Jaques en Irlande, & d'avoir tenu les Flottes Angloises en crainte, n'osant s'éloigner de leurs Rades, & n'en venant aux mains qu'à leur confusion: témoin le Combat donné près de la Baye de Bantrye, où leur Amiral fut défait. Ce fut encore une entreprise bien hardie que celle de l'Escadre de Provence, qui se vint joindre avec les Vaisseaux du Ponant dans le Port de Brest, à la vûë, pour ainsi dire, de Ennemis. 1689. Exploits sur Mer.

Je ne veux pas suprimer les avantages qu'ils remportérent de leur côté, dont la prise de Maience & de Bonne sont les plus considérables. Ce fut pendant le Siége de ces deux Places, que se passa l'échec de Valcourt, que je viens de raporter. Maience fut assiégée la premiére dans les formes: Ville médiocre, disent les François, & fort mal fortifiée: pourvûë de tout, disent les Allemands, & défenduë par une forte Garnison: desorte qu'il étoit facile Prise de Maience par les Confédérez.

1689. le de juger que sa Conquête seroit chérement venduë.. Elle soutint effectivement un assez long Siége, & ne se rendit le 8. de Septembre, qu'après quarante-huit jours de Tranchée ouverte.

De Bonne. Bonne *résista encore plus* longtems. *Le Baron* d'Asfeld *la défendit avec* vigueur pendant *quatre* vingt-dix-sept jours, dont il n'y *en* eut pourtant que vingt-sept de Tranchée, les autres s'étant consumez dans le Blocus, plutôt que dans un véritable Siége. Mais elle fut si désolée par le Canon & par les Bombes, que le Gouverneur n'aiant plus ni maisons, ni dehors, ni espérance de secours, fut obligé de la rendre le 12. d'Octobre. Les Troupes de Brandebourg se signalérent dans cette Conquête, & leur jeune Prince, nouvellement instalé dans l'Electorat, en fut lui-même le Général. Aiant converti le Blocus en Siége, il s'y rendit le 24. de Septembre: & la plus furieuse Attaque fut celle du Chemin-Couvert, qui se fit par ses Grands Mousquetaires & par ses Cadets, commandez par le Comte de Dohna, qui franchirent les Palissades,

des, ſe jettérent dans le Foſſé, emportérent la Demi-Lune, & ſe logérent ſur la Contreſcarpe. Cet Exploit hâta la reddition de la Place, dont la priſe eſt duë principalement à ces Troupes animées par la préſence de leur Prince. Mais autant que les Confédérez relêvent le ſuccès de ce Siége & de celui de Maience, autant les François en abaiſſent la gloire & l'utilité: *Deux Places*, diſent-ils, *qu'on n'avoit pas deſſein de garder, ont occupé toutes les Troupes des Ennemis, laiſſant à notre diſcrétion tous les Païs d'entre le Rhin & le Neckre: de-ſorte*, ajoûtent-ils, *qu'ils ont eu là deux os à ronger pour le fruit de toute leur Campagne.* 1689.

De Keyſerswert.

Ils oublient pourtant la priſe de Keyſerswert, qui s'étoit renduë le 26. de Juin au jeune Electeur: & on voit la Médaille qui fut frapée pour en conſerver la mémoire (1). Entré dans l'Electorat par la mort du fameux Fréderic-Guillaume ſon Pere, il ne pouvoit commencer ſon Regne par de plus beaux préludes, ni marcher plus dignement ſur les traces d'un Prince ſi renommé par ſes

(1) Primas dat Cæſaris Inſula Lauros.

1689. Victoires, & dont celui qui lui avoit été donné pour former sa jeunesse (1), lui mettoit continuellement la gloire devant les yeux.

Les François ne ravalent pas moins les Exploits de Mer des Confédérez que ceux de Terre: & ils en font consister tout l'avantage à la prise de quelques Vaisseaux Marchands, dont deux richement chargez avoient relâché au Cap de Bonne Espérance, comme en un Païs ami, ignorant les Déclarations de Guerre nouvellement publiées. Mais outre quils furent dédommagez de ces pertes par les prises que firent leurs Armateurs; qu'est-ce que tout cela, disent-ils, en comparaison de la jonction qu'on laissa faire des Vaisseaux de Provence à ceux de Brest, & de la Descente de leurs Escadres en Irlande?

Les François battent les Algériens.

Ce n'étoit pas seulement sur les Vaisseaux Anglois & Hollandois que les Armateurs François faisoient des Courses: ils se faisoient craindre encore des Algériens, & ces Corsaires n'osoient plus se montrer à la vûë du Pavillon François. Ils en évitoient

la

(1) *Le Baron de Dankleman honoré dans la suite de la Charge de Grand Président.*

la rencontre tant qu'ils pouvoient, & tous ceux qui oférent risquer le Combat, en furent ou coulez à fond, ou enlevez. Ils se virent donc obligez d'avoir recours à leur manége ordinaire, c'est à dire aux soumissions, & à demander la Paix qui leur fut accordée. 1689.

Le Duc de Beauvilliers Gouverneur des trois Fils de France.

Il se fit vers le milieu de cette année deux Promotions qui méritent d'être raportées; celle du Duc de Beauvilliers, que le Roi nomma pour Gouverneur du Duc de Bourgogne, & des Ducs d'Anjou & de Berri, tous trois Fils du Dauphin, & celle de Phelippeaux Pont-Chartrain, qui fut revétu de la Charge de Controlleur-Général. Le Roi ne pouvoit faire un choix plus judicieux à l'égard de l'un & de l'autre. On loue la vertu & la sagésse du premier, digne de cette grande Charge de Gouverneur des trois Fils de France, ainsi que de celles de premier Gentilhomme de la Chambre, de Chef du Conseil Roial des Finances, & de Gouverneur du Havre: moins illustre encore par tant d'honneurs que par sa modération. Aussi eut-il le rare bonheur accordé à peu de Favoris, que

1689. tout le monde vit sa faveur avec plaisir, & que l'envie, compagne presqu'inséparable de la gloire, ne s'attacha point à la sienne.

Pont-Chartrain fait Controlleur-Général.

A l'égard de Pont-Chartrain, il étoit d'une Famille, qui depuis longtems s'étoit renduë illustre dans le Ministére. Il ne le fut pas moins dans le grand & pénible Emploi de Controlleur-Général, dont le Pelletier voulut se décharger, après l'avoir exercé pendant plusieurs années avec toute l'intégrité & toute l'aplication qu'exige une Charge si importante & si laborieuse. Son Successeur eut les mêmes talens : mais les grandes dépenses d'une Guerre, où la France avoit toutes les autres Puissances de l'Europe sur les bras, ne lui permettoient pas de ménager le Peuple autant qu'il l'eût souhaité, & ne lui laissoient que la gloire d'avoir fidelement administré les Deniers, dont la Levée épuisoit le Roiaume.

Le Roi donne l'Abbaïe de St. Germain au Cardinal de Furstemberg.

Le Roi donna cette année la riche Abbaïe de St. Germain des Prez au Cardinal de Furstemberg. C'étoit une belle récompense de l'affection de ce Prélat, qui trouvoit dans cette nouvelle gratification d'un si magnifique

fique Bienfaiteur un nouveau sujet de son attachement à son service, & dequoi se consoler des injures de l'Empereur & du Pape dans l'exclusion de l'Archevêché de Cologne. Il succédoit dans la possession de cette Abbaïe au Roi Casimir, qui en avoit joüi depuis son abdication de la Couronne de Pologne en 1669. jusqu'à sa mort, qui arriva sur la fin de l'année 1672. Le Roi n'en avoit point disposé depuis; mais il en avoit confié l'Oeconomat à Pélisson, pour en dispenser les Revenus aux Nouveaux Convertis, que le Clergé persuadoit moins par ses Missions, que la Cour ne savoit les gagner par ses libéralitez. 1689.

La mort de la Reine d'Espagne arriva cette année: mais comme j'en ai parlé en un autre endroit (1), je ne répéterai point ici ce que j'en ai dit.

Mort de la Reine d'Espagne.

Il y eut deux autres morts illustres. La premiére fut celle de la Reine Christine, que son amour pour la France & pour les Belles Lettres ne me permet pas d'oublier. J'ai fait mention de la magnifique Entrée que lui

Mort de la Reine Christine.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 6 & suiv.*

1689. lui fit la Ville de Paris en 1656 (1): mais je n'ai rien dit d'une des plus fameuses Actions de sa vie, qui se passa le 6. de Novembre 1657. à Fontainebleau. Le Marquis de Monaldeschi, son Grand Ecuier, l'avoit mortellement offensée: & son crime étant impardonnable, sans qu'on en sache la nature, elle le condamna à la mort, & le fit massacrer dans son Apartement. Ce ne fut qu'après l'avoir convaincu par ses propres Lettres, en la présence du Religieux qu'elle envoia querir pour le disposer à mourir, & qui nous donne cette Relation (2). Il y eut sans doute de la cruauté dans cette action: il y eut d'ailleurs de la témérité d'exercer dans la Maison du Roi un tel Acte de Souveraineté: mais il y eut en même tems de la grandeur à exercer à Fontainebleau, comme à Stockholm, le pouvoir de la Roiauté, *qui l'accompagnoit*, disoit-elle, *par tout*. Il semble que le Roi en fût lui-même persuadé: au moins, s'il n'aprouva pas l'entreprise, il en dissimula son mécontentement. Peu de tems après cette

Elle fait mourir son Grand Ecuier.

(1) *Voiez le II Tome, pag. 538 & suiv.*
(2) *Voiez le Recueil de diverses Piéces pour servir à l'Histoire, imprimé en 1664.*

cette Reine paſſa en Italie, & mourut dans la Communion de l'Egliſe Romaine qu'elle avoit embraſſée, ſans aprouver les violences qu'on faiſoit en France aux Proteſtans, comme je l'ai dit ailleurs (1). 1689.

Mort d'Innocent XI.

L'autre mort fut celle du Pape Innocent XI. qui auroit été plus regrété de la France, s'il avoit eu plus de complaiſance pour elle: mais n'étant pas moins jaloux des Droits de ſa Tiare, que l'autre de ceux de ſa Couronne, il y eut une Guerre perpétuelle entre ce Pape & le Roi. La Régale, les Franchiſes, & l'Archevêché de Cologne en fournirent les plus ſcandaleuſes Scênes, & leur diviſion ſépara les Sujets qui euſſent dû être le plus fortement unis, & unit au contraire ceux qui ſembloient le plus incompatibles. Tel eſt l'effet des paſſions & de l'amour propre. Le Pape, pouſſé par la hauteur du Roi, s'aliéna du Fils aîné de l'Egliſe, & s'attacha à l'Empereur. Il fit plus: il ſe montra ennemi des Jéſuïtes, les Supôts du Siége Romain, & ami des Proteſtans, non pas par

(1) *Voiez ci-deſſus page 196.*

1689. indulgence pour leur Religion ; mais par la communauté qu'il crut avoir avec eux de l'oppression de la Cour de France, dont ils se plaignoient également. Quoi qu'il en soit, il mourut le 12. d'Août avec la réputation du meilleur & du plus vertueux Pontife, qui eût rempli le Siége depuis plusieurs Siécles. Avant sa mort il témoigna son détachement des affaires du Monde : il ne voulut entendre parler ni de Promotion de Cardinaux, ni de plusieurs autres choses dont on a coutume d'importuner le Pape mourant, & ne pensa au Sacré Collége, que pour recommander aux Cardinaux de s'apliquer à choisir un Pontife digne du Gouvernement de l'Eglise Universelle.

Pontificat d'Alexandre VIII.

Je ne dois pas finir cette année sans parler de l'exaltation d'Ottoboni, sous le nom d'*Alexandre VIII.* Le Roi, qui n'avoit pas contre le nouveau Pontife les sujets de plainte qu'il crut avoir contre son Prédécesseur, lui rendit Avignon, & calma ou suspendit la Dispute des Franchises (1).

Pen-

(1) *Le 6. Octobre 1689.*

Pendant l'année qui vient de s'écouler, on n'avoit guére fait que des préparatifs pour la Guerre, qui ne s'alluma tout de bon que celle-ci (1). Il avoit fallu du tems aux Confédérez pour unir toutes leurs Forces, & pour se mettre en état de porter à la France les grands coups, dont ils la menaçoient depuis tant d'années. La Ligue, qui s'étoit faite contre elle en 1673. & qui dura jusqu'à 1678. ne fut pas à beaucoup près si formidable que celle-ci. Il y avoit de puissans Princes en Allemagne, qui du tems de la premiére ne fournissoient à l'Empereur que leur cotte-part: l'Angleterre étoit Neutre: la Suéde faisoit une forte Diversion en faveur des François, & les Troupes de l'Empereur n'égaloient pas celles qu'il eut cette année sur le Rhin. Dans cette seconde Ligue on voit entrer en foule tous les Princes d'Allemagne, l'Angleterre joint ses Forces aux leurs, & si les Suédois & les Danois n'y ont pas des Armées

1690.

Préparatifs des Confédérez contre la France.

O 5 com-

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, l'Histoire du Tems, les Mémoires & Lettres sur les Matiéres du Tems, le Mémoire Politique, le Recueil des Traitez, le Mercure Historique & Politique, & les Historiens d'Angleterre.*

1690. complettes, ils fournissent au moins quantité de bons Soldats. Enfin des quatre coins de l'Europe tout s'est confédéré contre la France : l'Allemagne Catholique & la Protestante, l'Espagne, la Hollande & l'Angleterre, avec la Savoie qui s'y vint joindre, tout agit par Mer & par Terre, & de quelque côté qu'elle jette les yeux, elle ne voit que des Ennemis qui veulent venger leurs injures, & réprimer son ambition. C'est ce qu'ils se promettent de leur Union, & on leur entendoit publier (1), *Qu'à force de Conquêtes & d'Invasions la France avoit rallié tout le monde contre elle, perdu ses Amis, vu détroner un Roi son plus étroit Allié, mettre sa Couronne sur la tête d'un puissant Ennemi, & perdre tout d'un coup avec la confiance le bruit de ses Ambassades & de ses Négociations.* Ce que disoient les Confédérez n'étoit pas sans fondement : mais le Roi n'en fut point épouvanté, & il eut le bonheur d'en dissiper les projets, battre les Armées, & prendre les Places, sans que ses Frontiéres pussent être entamées. Je l'ai

(1) *Voiez la premiére Lettre de l'année 1690. sur les Matiéres du Tems.*

l'ai déjà dit, je ne décide point de la justice des Armes des deux Partis ; je ne fais que le récit des Evénemens : mais on peut dire sans flatterie, qu'il n'y avoit qu'un grand Roi qui agît de tête, & qui dirigeât dans son Cabinet les Opérations de la Campagne, qui fût capable de triompher d'une Ligue si puissante, par la multitude de ses Troupes, par la valeur & la capacité de ses Généraux, & enfin par l'aide de ses Finances, qu'elle trouvoit dans diverses sources : au lieu que le Roi étoit obligé d'épuiser son Roiaume, pour avoir les siennes toujours prêtes de fournir aux frais immenses de la Guerre. Il a fallu pour tout céla une grande habileté dans l'art de regner, & savoir établir une exacte Discipline dans ses Armées, aussi bien qu'un grand ordre dans ses Finances. *Jamais Prince, ni même jamais particulier n'eut tant d'ordre dans tout ce qu'il fait, qu'en a le Roi.* C'est ainsi qu'en parle un Auteur, qui n'est rien moins que le Flateur de ce Prince (1). 1690.

Comme les Finances sont les nerfs de la Guerre, il ne balança pas, pour

(1) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique.*

1690. y contribuer le premier de ſon propre fond, à ſacrifier les plus excellens Ouvrages d'Orfêvrerie, qui faiſoient l'ornement de ſes Palais, pour les convertir en Eſpêces. Il donnoit ainſi l'exemple à ſes Sujets de faire la même choſe, & pour cet effet il fit publier ſon Edit du mois de Décembre 1689. au ſujet de la converſion, fabrication, & augmentation des Monnoies (1). Le Duc d'Orléans, & tous les autres grands Seigneurs de la Cour ſuivirent à l'envi l'exemple du Roi, & le Peuple obéït à l'Edit, qui ordonnoit à toute perſonne aiant de l'argenterie, excédant le poids d'une once, de la porter aux Hôtels des Monnoies, pour être convertie en Piéces aiant cours au coin du Roi. Voions maintenant les Exploits de la Campagne.

Edit pour faire porter la Vaiſſelle d'argent aux Hôtels de Monnoie.

Je commence par les Déclarations de Guerre, & par les Manifeſtes que chaque Parti fit publier dès l'année précédente pour juſtifier ſa priſe d'Armes, mais dont on ne vit une pleine exécution que celle-ci & les ſuivantes.

La

(1) *L'augmentation conſiſtoit à hauſſer d'un dixiéme le prix des Eſpêces.*

La Diéte de Ratisbonne fut la première à se déclarer. Voici son Manifeste. Après une ample exposition des griefs de l'Empire contre la France (1), qui consistent principalement : „ En ce que cette Couronne au préjudice des Traitez a „ élevé des Citadelles, bâti des Ponts „ sur le Rhin, coupé des Bois, & „ s'est aproprié des Païs entiers par „ ses chimériques Réünions : Qu'elle „ a rempli de Troupes l'Electorat de „ Cologne & les Principautez voisi„ nes, tiré des sommes considéra„ bles par ses Exécutions Militaires, „ & fait plusieurs autres vexations „ sur les Sujets de l'Empire, sans rien „ oublier de ce qui peut opprimer „ leur liberté : Pour toutes ces rai„ sons l'Assemblée, après avoir re„ mercié Sa Majesté Impériale des „ assurances données de sa part, „ qu'elle assisteroit l'Empire de plus „ de trente mille Hommes, & pré„ parée à seconder de son mieux les „ bonnes intentions de Sa Majesté „ Impériale : A trouvé bon & réso„ lu, Qu'attendu tous les griefs ci-

1690.

Manifeste de la Diéte de Ratisbonne contre la France.

(1) *Voiez dans les Lettres sur les Matiéres du Tems la IX. Lettre pour l'année 1689.*

1690. „ dessus énoncez, on déclare la Cou-
„ ronne de France pour ennemie de
„ l'Empire, & que cette Guerre doit
„ être réputée pour une Guerre
„ commune d'Etat, & qu'on la pu-
„ blieroit comme telle dans toute
„ l'étenduë de l'Empire: Qu'on ne
„ pourra entretenir, sous quelque
„ prétexte que ce soit, aucune Cor-
„ respondance ou Neutralité avec la
„ France, & que tous ceux qui l'as-
„ sisteront directement ou indirecte-
„ ment seront tenus pour Ennemis:
„ Que l'on concertera au plutôt en-
„ semble les moiens d'entretenir &
„ de continuer cette Guerre selon
„ les Constitutions de l'Empire: &
„ que pour l'exécution de tous ces
„ Articles on s'adressera à Sa Majesté
„ Impériale. „ C'est le précis du résultat de l'Empire, arrêté à cette Diéte de Ratisbonne au mois de Février 1689.

Aprobation de l'Empereur.

L'Empereur, à qui l'Acte en fut envoié, ne tarda pas à l'aprouver, & le 4. de Mars le Prince Herman de Bade présenta de sa part l'Acte d'aprobation, à quoi l'Empereur avoit ajoûté: „ Qu'étant notoire que la
„ Couronne de France a fomenté

„ la

„ la Rebellion en Hongrie, & excité 1690.
„ le Turc contre Sa Majeſté Im-
„ périale, & que même on a des avis
„ certains qu'elle a fait offrir à la
„ Porte Ottomane une Alliance Of-
„ fenſive, avec aſſurance qu'elle ne
„ fera la Paix que conjointement
„ avec elle : A cauſe de cela on de-
„ voit déclarer cette Couronne pour
„ l'Ennemi Commun, non ſeule-
„ ment de l'Empire, mais auſſi de
„ toute la Chrétienté, de même que
„ le Turc : ainſi qu'il fut pratiqué
„ en 1544. en pareil cas contre la
„ France par l'Aſſemblée Générale
„ tenuë à Spire. „ Il faut joindre à cet Acte de l'Empereur, l'Extrait du Traité de la Grande Alliance du 12. de Mai, dont j'ai déjà parlé, & qui n'eſt pas moins fort.

C'eſt ainſi que s'exprimoient l'Empereur & l'Empire contre la France & ſon Monarque. Les Romains ne ſe ſervoient point d'expreſſions ſi odieuſes dans leurs Déclarations de Guerre, & leurs *Férialiens* (1) la dénonçoient d'une maniére plus grave & moins emportée: comme ſi, à la honte du Chriſ-

(1) *Les Herauts qui alloient dénoncer la Guerre, inſtituez par Numa Pompilius,*

1690. Christianisme, cette modération eût été réservée aux Païens.

Déclaration de Guerre de l'Espagne.

La Déclaration de Guerre de l'Espagne fut conforme à celle des Impériaux. Il ne faut pas s'en étonner, c'étoit le même esprit qui animoit les deux Branches de la Maison d'Autriche. C'étoit aussi le même stile. Le Marquis de Castanaga, Gouverneur & Capitaine Général des Païs-Bas la fit publier le 3. de Mai par ordre de sa Majesté Catholique. Il accusoit la France „ D'infraction „ de tous les Traitez qu'elle avoit „ faits, & de se liguer avec le Turc „ pour troubler l'harmonie de la „ Chrétienté, & pour attirer toutes „ les Forces Ottomanes à la destruc- „ tion de la Hongrie. „

De la Hollande.

La Hollande se contentoit de justifier sa confédération, par l'intérêt qu'elle avoit de s'unir avec le Roi Guillaume, avec l'Espagne, & avec les Princes de l'Empire. Il est vrai que son Manifeste contenoit les griefs dont elle se plaignoit, en remontant jusqu'à la Guerre de 1672: Mais comme tout cela devoit être effacé par la Paix de Nimegue, elle s'arrêtoit à ce qui s'étoit fait depuis,

&

& imputoit au Roi Très-Chrétien, 1690.
„ De n'avoir eu que de mauvais des-
„ seins pour l'affoiblir & pour la sur-
„ prendre au dépourvu, s'il lui avoit
„ été possible : Que toutes les offres
„ de son Alliance n'avoient eu pour
„ but que de l'endormir, & de l'em-
„ pêcher de veiller à sa sureté : Et
„ qu'enfin les Habitans de l'Etat, qui
„ ne s'étoient établis en France que
„ pour y exercer leur Négoce,
„ avoient été compris dans la Per-
„ sécution faite aux Protestans du
„ Roiaume contre le Droit des
„ Gens., & la teneur formelle des
„ Traitez. D'ailleurs que la Dé-
„ claration de Guerre que le Roi
„ avoit fait publier contre la Ré-
„ publique le 26. de Novembre
„ 1688. (1) l'obligeoit à en user de
„ même, pour le maintien de sa
„ Souveraineté, & pour la défense
„ de ses Etats.„

La Déclaration de Guerre du Roi Guillaume parut ensuite, publiée le 17. Mai de la même année 1689. dont j'ai raporté le contenu, ainsi que de celle du Roi Très-Chrétien datée

Du Roi Guillaume.

(1) *Le 3. de Décembre selon les Fastes, voiez ci-dessus pag. 281.*

1690. datée du 25. Juin, que je ne répéterai point ici.

Déclarations de Guerre de Loüis XIV. contre l'Espagne, la Hollande & l'Allemagne.

Je passe aux autres Déclarations de Guerre de ce Monarque contre l'Espagne, la Hollande & l'Allemagne. Il avoit déclaré la Guerre à l'Espagne dès le 15. d'Avril. Les motifs en étoient, la Correspondance de Sa Majesté Catholique avec les Princes de l'Empire, & les Négociations de ses Ministres aux Diétes Impériales qui machinoient la Ligue contre la France: „ Que le Roi „ Très-Chrétien avoit cependant „ toujours dissimulé, jusqu'à ce qu'il „ eût apris que l'Ambassadeur d'Es„ pagne en Angleterre voioit jour„ nellement le Prince d'Orange, & „ sollicitoit les Anglois à faire la Guer„ re à la France: Que le Gouverneur „ des Païs-Bas levoit des Troupes „ pour les faire agir en Flandre, con„ jointement avec celles du Prince „ d'Orange & des Hollandois: Que „ ne pouvant plus demeurer insensi„ ble à tant d'injures, qu'il regar„ doit comme autant d'infractions „ aux Traitez de Paix & de Trêve, „ il se voioit obligé à déclarer la „ Guerre à l'Espagne, & à la por-

„ ter

„ ter dans tous les Païs de sa Do- 1690.
„ mination. „

A l'égard de la Hollande & de l'Allemagne, il avoit ouvertement déclaré la Guerre à la premiére dès l'année 1688. pour avoir favorisé la Descente du Prince d'Orange en Angleterre, & plus fortement encore dans le même tems à l'Allemagne par la prise de Philisbourg & la ruine du Palatinat, pour rompre ou pour prévenir les desseins de la Diéte de Ratisbonne.

„ Mais il nioit la Correspondance „ telle que l'Empire l'accusoit d'a- „ voir avec le Turc, n'aiant avec „ lui qu'une Alliance qu'autorise la „ Politique, telle qu'ont les autres „ Etats Chrétiens pour faciliter à „ leurs Sujets le Commerce du Le- „ vant, & pour entretenir avec la „ Porte Ottomane des liaisons utiles „ à sa Couronne, sans en attirer les „ Armes contre les Chrétiens, com- „ me on lui reprochoit faussement : „ Qu'il avoit bien fait connoître le „ contraire, lorsqu'en 1683. il arrê- „ ta le progrès de ses Armes, pour „ donner le moien à l'Empereur de „ s'oposer à l'Armée Ottomane qui

Il se justifie des accusations de ses Ennemis.

1690. „ venoit assiéger Vienne, bien loin „ de profiter d'une Diversion qui „ lui eût été vraisemblablement fort „ avantageuse : Qu'il avoit encore „ fait connoître ses intentions dans „ la suite, en proposant de convertir la Trêve de vingt ans de l'année 1684. en une Paix perpétuelle, à la faveur de laquelle les Puissances Chrétiennes pussent s'unir „ contre l'Ennemi Commun : Qu'au „ reste la Diéte de Ratisbonne, „ qui se piquoit de conformité avec „ celle de Spire de l'année 1544. „ devoit se souvenir qu'il en avoit „ couté cher à l'Allemagne pour „ avoir voulu trop abaisser François I. & trop élever Charles-Quint, & combien ses résolutions „ avoient été fatales à la Ligue de „ Smalcade, & aux Confédérez qui „ la soutenoient. „

Passons des Déclarations de Guerre & des Manifestes des deux Partis, à l'exécution de leurs menaces & de leurs Projets. Les Armes des Confédérez ne répondirent pas en tout aux grandes espérances qu'ils en avoient conçuës. Celles de la France soutinrent mieux qu'on n'eût cru

la

la gloire de la Nation & du Monarque. 1690.

Avant que de s'opoſer aux efforts de ſes Ennemis, il voulut faire éprouver ſa clémence à ceux de ſes Sujets, dont il avoit puni les fautes ou la négligence. C'étoient les Parlemens de Rennes & de Bordeaux, qui avoient manqué de réprimer les Troubles, que les Séditieux cauſérent aux deux extrémitez du Roiaume en l'année 1675. (1) à cauſe des Impôts que la Bretagne & la Guienne ſouffrent avec plus d'impatience que les autres Provinces. Il étoit de leur devoir de faire le Procès aux Séditieux, & d'arrêter la Révolte par le ſuplice des Chefs: leur indulgence les rendit ſuſpects, ou d'intelligence, ou de complaiſance, & pour n'avoir pas rempli le devoir de leurs Charges dans une occaſion ſi eſſentielle, ils furent transférez, les premiers à Vannes & les autres à Condom, petites Villes, dont le ſéjour leur étoit moins agréable que celui de leurs Capitales. Il y avoit quinze ans qu'ils y ſouffroient une eſpêce de rélégation, quand le Roi crut qu'il ſuffiſoit d'une telle mor-

Rétabliſſement des Parlemens de Bretagne & de Guienne.

(1) *Voiez le IV. Tome page 308 & ſuiv.*

1690. mortification pour expier leur faute, & pour les tenir dans une parfaite soumission à l'avenir aux ordres de la Cour, & dans une plus grande attention à la Tranquillité Publique.

Mort & éloge de la Dauphine.

La mort de la Dauphine, qui arriva le 20. d'Avril, m'oblige encore de m'arrêter un moment sur cet Evénement, où la Cour de France fut trop intéressée pour le passer sous silence. Elle étoit Sœur, comme je l'ai dit, de l'Electeur de Baviére, & elle avoit épousé en 1680. le Dauphin de France, à qui la mort l'enleva la dixiême année de leur Mariage: Heureuse, mais trop courte union des deux Epoux, dont la France regréta la séparation que vinrent faire des Funérailles si prématurées. Les précieux gages qu'elle laissa au Prince son Epoux de leur amour conjugal, dont elle eut trois Princes, lui en rendit la mémoire chére, aussi bien qu'à tout le Roiaume, qui en voit le Fils de l'aîné sur le Trône de France, & l'un des puisnez sur celui d'Espagne. Desorte que de ce Mariage est sortie une Postérité qui a réuni dans ces deux Branches d'une même Tige, deux Rivales qui sembloient

bloient incompatibles & s'entredisputer l'Empire de l'Europe. J'ai raporté la politique qu'avoit euë la France dans ce Mariage, & comment elle y fut trompée par le parti que prit l'Electeur, en s'attachant à la Maison Impériale. La Dauphine en souffrit, ne pouvant oublier son affection pour la Maison d'où elle étoit sortie, & celle où elle étoit entrée aiant de la peine à lui pardonner une inclination, si juste pourtant & si naturelle. 1690.

Je viens aux Opérations de la Campagne : mais avant que d'en donner la relation, il faut dire quelque chose de la Marche & de l'Ordonnance des Troupes des deux Partis (1).

Armées des Confédérez.

Les Envoiez de tous les Princes s'étant trouvez à la Haye au commencement de l'année, il s'y tint au sujet de la Campagne une Assemblée Générale, dont les Conférences s'ouvrirent le 16. de Mars. Les résolutions y aiant été prises, les Princes & les Etats de l'Empire envoiérent deux Armées sur le Rhin, dont la

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Mémoires & Lettres sur les Matiéres du Tems, l'Histoire d'Angleterre par divers Auteurs, l'Histoire de Guillaume III.*

1690. la premiére étoit composée des Troupes de l'Empereur, de l'Electeur de Saxe, & du Roi de Suéde pour les Terres que cette Couronne possédoit dans le Païs de Brême; de celles de la Maison de Lunebourg & de quelques autres Princes, & enfin des Troupes de Baviére, que l'Electeur commandoit & toute l'Armée en Chef, au défaut du Duc de Lorraine qui devoit en avoir le Généralat, s'il ne fût pas mort peu de jours auparavant. Cette Armée alla se poster près du Rhin & de Philisbourg. La seconde, qui campa dans le Païs de Cologne, étoit composée des Troupes de l'Electeur de Brandebourg qui la commandoit en personne, & de celles de Neubourg & de Munster. Comme elle étoit moins nombreuse, & plus propre à garder le Païs qu'à rien entreprendre, on ne fait guére attention qu'à la premiére.

Armée de la France sur le Rhin. La France lui oposa une Armée considérable sous le Commandement du Dauphin, & on attendoit de grands Exploits de deux aussi belles Armées. On voioit avec quelque émotion ce premier Fils de France & l'Electeur de Baviére, deux Beau-Freres,

Freres, à la tête des deux Partis opo- 1690.
sez, des François & des Allemands, & prêts à répandre le sang l'un de l'autre. Cependant comme on se trouva également fort des deux côtez, chacun voulut conserver l'avantage de son Poste, & on se contenta de s'observer & de se défier l'un l'autre sans rien entreprendre. Ainsi malgré les résolutions qui avoient été prises dans l'Assemblée de la Haye, tant de Princes à la tête de ces nombreuses Troupes, qui se promettoient de chasser les François des Bords du Rhin, & d'entrer en triomphe en France, n'osérent pas même hazarder une Bataille. Il est vrai que l'Armée Françoise n'exécuta rien de son côté, se contentant de défier les superbes Ennemis, qui l'avoient menacée de lui faire abandonner Philisbourg & repasser le Rhin. Elle le repassa en effet, la Campagne finie, mais ce fut de son gré pour se retirer en Alsace & en Franche-Comté, après avoir assuré ses Conquêtes, & vu les Allemands se retirer chez eux, aussi mortifiez qu'ils avoient fait paroître de fierté à l'ouverture de la Campagne, & avec moins de fruit & moins

Exploits des uns & des autres.

1690. moins de gloire qu'ils ne s'en étoient promis.

Les Suisses demeurent Neutres.

Ils avoient espéré que les Suisses, violant la Neutralité, prendroient parti parmi eux, & pour les y obliger ils tâchoient à leur donner de la jalousie des Fortifications de Hunningue, que la France avoit fort avancées dès l'année 1686. (1) & qu'elle faisoit continuer. Il y eut là-dessus des Mémoires présentez de part & d'autre à la Diéte de Bade qui se tint le mois d'Octobre, dont j'ai déjà fait mention au commencement de ce cinquiéme Tome (2). C'est pourquoi je me contenterai de dire ici, que les remontrances de l'Ambassadeur de la France (3) l'emportérent sur celles des autres Ministres du Parti contraire.

Bataille de Fleurus.

Les Ennemis furent encore moins heureux sur la Sambre que sur le Rhin: & la Bataille de Fleurus, qui se donna le 1. de Juillet, fit triompher les Armes de la France, sous le Commandement du Duc de Luxembourg, de l'Armée Espagnole & Hollandoise, dont le Prince de Waldeck avoit

(1) *Voiez ci-dessus, pag.* 212.
(2) *Voiez ci-dessus, pag.* 33.
(3) *Amelot.*

avoit la conduite. On ne s'accorde 1690.
pas ſur le nombre des Troupes, que quelques-uns font aſſez égales, & que les Ecrivains Hollandois diſent avoir été beaucoup moindres de leur côté, où ils avoient à peine trente mille Hommes, que de celui des Ennemis qui ſe trouvoient juſqu'à quarante mille. Le Maréchal de Luxembourg n'étoit pas venu commander en Flandre avec tant de Troupes: mais le Marquis de Bouflers avoit eu ordre de lui envoier un Détachement de ſon Armée, & Gournai, qui commandoit un Camp volant, l'étoit venu joindre. On avoit encore tiré une partie des Garniſons des Places voiſines: ſi bien que tous ces divers Corps avoient groſſi ſon Armée, qui ſe trouvoit alors ſupérieure à celle des Ennemis.

Les deux Armées s'étant miſes en marche le 29. de Juin, dans le deſſein d'en venir aux mains, il y eut le 30. une rencontre aſſez chaude, où de part & d'autre on perdit du monde, & des Officiers de diſtinction, entre leſquels l'Armée Hollandoiſe regréta le Comte de Berlo, qui commandoit un gros de ſix cents Chevaux:

1690. vaux : mais ce Combat n'étoit pas décisif, & chacun rentra dans son Camp. Ce fut pour en sortir le lendemain 1. de Juillet, que se donna la Bataille. Elle est raportée un peu diversement. Ce qu'il y a de plus constant & de plus avoué par les uns & par les autres, c'est que l'Armée Françoise s'étant avancée vers Fleurus, elle arriva sur les onze heures de matin en présence de la Hollandoise rangée sur deux Lignes. Le Maréchal de Luxembourg fit occuper Fleurus par deux Bataillons & quelques Dragons, & le Prince de Waldeck se saisit de Saint Amand & de deux Châteaux voisins. Chacun pourvoiant ainsi à la sureté de son Camp & de sa Retraite.

L'Action commença vers le midi par les décharges de l'Artillerie, & on ne tarda pas d'en venir aux mains. Le choc fut rude & sanglant, & on combattit des deux côtez avec une égale envie de remporter la Victoire, & avec une égale fureur pour l'arracher à son Ennemi. La Cavalerie Françoise, fondant avec impétuosité sur la Hollandoise, en fit plier les deux Ailes, qui laissérent l'Infanterie

expo-

exposée à l'Epée & au feu des Vainqueurs. Elle ne put néanmoins que difficillement en être rompuë, & fit ferme long-tems, encouragée par son Général le Prince de Waldeck. Mais l'Ennemi revenant incessamment à la charge, cette brave Infanterie, qui se vit envelopée de tous côtez, fut obligée de lâcher le pied & de se retirer. Ce fut pourtant toujours en combattant, & en se faisant jour au travers de l'Aile gauche de la Cavalerie Françoise, sans que le Maréchal de Luxembourg pût empêcher une si belle Retraite. On en fait honneur au Prince de Waldeck, quoi qu'on le blâme de n'avoir pas hâté sa marche, & d'avoir laissé passer la Sambre au Maréchal de Luxembourg, avant qu'il se fût ébranlé pour s'y oposer: ce qui avoit été cause du gain de la Bataille. La principale perte fut de plus de cinq mille morts qui périrent dans le Combat. Ils tâchérent de s'en consoler en publiant que les François n'y en avoient pas moins perdu (1): & il est vrai que la Victoire leur couta cher, &

1690.

Valeur de l'Infanterie Hollandoise.

(1) *Un Auteur dit qu'ils perdirent douze cents Officiers: Voiez le Mercure Historique & Politique, Juillet 1690.*

1690. que de part & d'autre il y eut bien du sang répandu. On dit même que dans le premier choc, les Hollandois prirent quelques piéces de Canon, enlevérent des Etendarts, & firent des Prisonniers qu'ils amenérent avec eux. Mais le Vainqueur ne compte que les morts & les Prisonniers de l'Ennemi qu'il a vaincu, & sa Victoire le dédommage de toutes ses pertes. Sur la Relation du Prince de Waldeck, les Etats Généraux firent distribuer à chaque Fantassin une piéce de trois Florins, pour marque de l'estime que faisoit la République de leur bravoure, & ne firent rien donner aux Cavaliers pour les punir de leur lâcheté. Le Gouverneur des Païs-Bas fit de son côté l'éloge des Bataillons Hollandois, en les comparant aux Légions Romaines, plus fiéres que consternées de la Bataille de Cannes.

Ainsi triompha la France sur le Rhin & sur la Sambre, en Allemagne & en Flandre. Voions tout de suite ses Victoires en Italie contre le Duc de Savoie.

C'étoit Amédée, digne Petit-Fils (1) de Charles Emanuel dit *le Grand*

(1) *Arriére Petit-Fils.*

Grand, dont l'Hiſtoire dit qu'il n'y eut jamais un Prince moins pénétrable & plus caché que ce Duc, & que ſon cœur étoit couvert de Montagnes, auſſi bien que ſon Païs (1). C'eſt qu'il étoit boſſu, comme la Savoie eſt toute montueuſe. On voit dans l'Hiſtoire toute l'ambition & toute la politique de ce Prince: mais il ne put tromper Henri le Grand plus habile que lui, & bien loin de l'amener à ce qu'il en exigeoit, il fallut qu'il ſe contentât de ce que le Roi voulut bien lui accorder (2). Son Deſcendant en imita la conduite, & il eut auſſi le même ſort, aiant trouvé dans le Petit-Fils la même ſupériorité que ſon Prédéceſſeur avoit trouvée dans l'Aieul.

1690.

Guerre de Piémont contre le Duc de Savoie.

Il y avoit long-tems que la fidélité du Duc de Savoie étoit ſuſpecte: & dès l'année 1687. comme je l'ai dit (3), on avoit éventé ſes intrigues au Carnaval de Veniſe: & l'on dit même (4) que l'Envoié de France, qui l'avoit ſuivi à ce voiage, avoit

 trouvé

(1) *Voiez l'Hiſtoire de Henri IV. par Péréfixe.*
(2) *Au ſujet du Marquiſat de Saluces.*
(3) *Voiez ci-deſſus, pag. 214.*
(4) *Voiez le Mercure Hiſtorique & Politique pour le mois d'Août 1690.*

1690. trouvé moien de se faire donner une Copie du Traité de sa Ligue avec l'Empereur. Le retour des Vaudois dans leurs Vallées (1), dont cette Couronne avoit sollicité le Duc de les chasser (2), confirmoit ses soupçons. Le Comte de Rebenac, envoié à la Cour de Turin pour s'éclaircir de cette Révolution, parut satisfait de la protestation du Duc de ne point favoriser le rétablissement de ces malheureux: mais la Cour de France persistant dans ses défiances, donna des ordres à Catinat, l'un de ses plus habiles Généraux, de marcher vers le Piémont avec un Corps de dix ou douze mille Hommes. Un Traité (3) du Duc de Savoie avec l'Empereur causoit ce mouvement. Dans le tems que la France travailloit à le tenir attaché à ses intérêts, l'Empereur mettoit tout en œuvre pour le faire entrer dans les siens. Il avoit nouvellement accordé à ses Ambassadeurs les mêmes Droits qu'à ceux des Têtes Couronnées: & de plus il lui avoit vendu des Fiefs, dont son Altesse Roiale souhaitoit il y avoit long-

Motifs de cette Guerre.

(1) *En 1689.* (2) *En 1686.*
(3) *Ce n'est pas le Traité négocié à Venise.*

long-tems d'avoir la poſſeſſion, parce qu'ils étoient enclavez dans ſes Etats, & pour leſquels elle avoit paié ſix-vingts mille piſtoles (1). Ni l'un ni l'autre ne s'étoit pu faire dans la conjoncture où étoient les choſes entre l'Empire & la France, ſans qu'un Prince enfermé, pour ainſi dire, entre ces deux Puiſſances, prît parti pour la premiére qui venoit de traiter avec lui. Il n'en fallut donc pas davantage à l'autre pour s'aſſurer de ſes Etats, ſi elle ne pouvoit pas s'aſſurer de ſa perſonne. C'eſt ce qui obligea le Roi à donner des ordres poſitifs à Catinat de s'avancer de ce côté-là. Le Général les aiant reçus fit marcher ſes Troupes, comme s'il eût eu deſſein d'entrer dans le Milanez: mais tout d'un coup il ſe vint poſter près de Turin. 1690.

Alors il ne fit plus un myſtére de ſa marche. Il déclara nettement au Duc, que l'ombrage qu'il avoit donné de ſa conduite au Roi, l'obligeoit à s'en aſſurer par des gages qui le tinſſent attaché à la France. Comme il avoit donné trois mille Hom- Les demandes que lui fait le Roi.

P 5 mes

(1) *Voiez dans les Lettres ſur les Matiéres du Tems la XIII. Lettre pour l'année 1690.*

1690. mes de ses Troupes à l'Empereur, le Roi vouloit qu'il lui en fournît un pareil nombre. Il semble que la proposition étoit juste, & que l'égalité devoit être gardée entre les deux Souverains, s'il vouloit de bonne foi garder la Neutralité. Mais d'autre côté c'étoit desarmer le Duc, & donner beau jeu à la France pour envahir son Païs toutes fois & quantes qu'il lui plairoit. Il fallut pourtant obéïr. Le Roi, persuadé des mauvaises intentions de ce Prince, ne crut pas que c'en fût encore assez pour le lier, & pour l'empêcher de donner passage aux Troupes de l'Empereur, & d'agir même conjointement avec lui pour entrer dans le Dauphiné & dans la Provence. Il lui fit donc encore demander pour une plus grande assurance qu'il lui livrât, non seulement Véruë, une des plus fortes Places du Piémont, mais encore la Citadelle de Turin, qui en est la Capitale & le Siége de sa Cour. C'étoit à la vérité lui demander les Clefs de ses Etats, & l'y tenir dans une fâcheuse dépendance: mais la Politique le vouloit ainsi, & en le regardant comme le bras droit de la Ligue, tel qu'il parut

parut bientôt après, on ne pouvoit trop l'affoiblir & lui ôter les moiens de nuire. C'est le malheur des Princes qui ont pour Voisin un plus puissant qu'eux, & leur perte de s'en attirer la défiance & le ressentiment. Je ne raporte point toutes les raisons que crut avoir le Roi d'en user de la sorte avec le Duc de Savoie. On les peut voir dans le Manifeste qui en fut publié. Le Duc eût bien voulu mettre les choses en Négociation, en attendant le secours qu'il espéroit de ses Alliez : mais il avoit affaire à un Prince trop vigilant pour se laisser endormir, & Catinat eut des ordres précis de ne se point relâcher. 1690.

Lettre du Duc au Roi.

Cependant le Duc de Savoie écrivit le 20. de Mai une Lettre fort soumise au Roi (1). „ Il déclare que sur „ la demande des Troupes, le Roi en „ étoit le maître, & qu'elles passéroient les Monts incessament pour „ aller au service de Sa Majesté : & „ sur la demande des deux Places, „ qu'il étoit prêt encore de donner „ à Sa Majesté cette preuve essen„ tielle de sa soumission : la su-

(1) *Voiez l'Historien Anonyme de Guillaume III.*

1690. „ pliant néanmoins très-humblement
„ de vouloir agréer que ce fût avec
„ les conditions qu'un Prince, qui
„ avoit l'honneur de lui apartenir
„ de si près, devoit espérer de la
„ bonté & de la générosité d'un si
„ grand Roi: & que s'il lui plaisoit
„ de choisir telle autre Place qui lui
„ conviendroit dans le Piémont, au
„ lieu de la Citadelle de Turin, pour
„ laisser son Altesse Roiale dans sa
„ Capitale avec la dignité d'un Sou-
„ verain, elle lui seroit infiniment
„ redevable.„

Réponse du Roi.

La Réponse du Roi vint huit jours après. Elle étoit conçuë en ces termes fort impératifs: *Sa Majesté a jugé à propos d'envoier au Sieur de Catinat un pouvoir, pour recevoir en son nom la Citadelle de Turin & Véruë: témoignant au surplus qu'elle a un déplaisir sensible, d'être obligée de prendre le parti de faire entrer ses Troupes dans les Etats de Son Altesse Roiale, & que lors qu'elle n'aura plus lieu de douter du zêle de Son Altesse Roiale pour ses intérêts, elle lui rendra son amitié avec joie.*

C'est donc malgré lui que le Roi se voit contraint pour sa sureté de

traiter

traiter si durement le Duc de Savoie: 1690.
& c'est sur la fatalité & sur la nécessité des tems, ou sur l'ambition de ce Prince, plutôt que sur celle de Sa Majesté, qu'il faut rejetter la Guerre de Piémont.

La Réponse du Roi ne contenta pas le Duc de Savoie. *Il n'y trouvoit*, disoit-il, *rien qui le pût assurer du retour des bonnes graces du Roi, ni aucune espérance de la restitution de ses Places: Que si d'injustes prétextes*, continuoit-il, *dans sa douleur & dans sa colére, ont porté Sa Majesté à vouloir être saisi de ces deux Places, en manquera-t-elle pour les retenir?*

Propositions du Duc rejettées.

Dans cette extrémité il envoie les Marquis de Ferrero & de Saint Thomas à Catinat, pour tâcher d'en obtenir quelque adoucissement: mais ils le trouvérent inflexible. Il avoit des ordres précis, & ausquels il ne pouvoit rien changer. A leur retour, il fit une nouvelle Députation de son Chancelier, qui proposa de remettre la Citadelle de Turin entre les mains du Pape ou des Suisses, dont le Gouverneur fût agréable au Roi, & la Garnison paiée aux frais de Sa Majesté: sous la promesse, que si son

P 7 Altesse

1690. Altesse Roiale faisoit quelque chose de positif contre son service, la Citadelle seroit remise à Sa Majesté. L'expédient fut rejetté, & le Général n'avoit garde d'accepter une offre qui ne tendoit qu'à éluder la demande du Roi, & à lui faire perdre les gages qu'il prétendoit lui devoir être remis, & non confiez à des mains étrangéres. Il falloit donc que le Duc se reduisît à une pleine obéïssance, ou qu'il se résolût à une Guerre ouverte. Il assembla ses Ministres, & leur aiant exposé la nécessité où il se trouvoit de devenir le Vassal ou l'Ennemi de la France, il ajoûta, *Qu'il avoit pris son parti, & qu'il aimoit mieux risquer sa personne & ses Etats, que de se racheter avec eux au prix de sa gloire & de sa dignité.* Sa résolution fut aprouvée de tout le Conseil: & alors, sans tarder davantage, il fit dire à Catinat de se retirer avec ses Troupes incessamment de ses Etats.

Fiére résolution du Duc.

Sa Lettre au Duc d'Orléans.

Il écrivit à même tems une longue Lettre au Duc d'Orléans (1), qui étoit un Manifeste de toute sa con-

(1) *Voiez les Piéces qui servent à l'éclaircissement de la rupture entre la France & la Savoie.*

conduite envers le Roi. Je ne la raporte point ici. Elle contenoit, non seulement tout ce que je viens de dire, mais encore plusieurs autres plaintes qu'il faisoit de la dureté qu'on avoit euë pour lui. J'avouë que si on s'arrête au plan qu'il donne de la maniére qu'on l'a traité, moins en Souverain & en Parent, qu'en Tributaire ou en Vassal & en véritable Ennemi, on ne peut qu'on n'aît de la compassion pour ses malheurs, & qu'on ne blâme une Couronne qui en a usé avec tant de rigueur. Mais écoutons ce que dit l'Auteur (1), qui raporte la Lettre du 20. de Mai qu'il écrivit au Roi. Il ajoûte immédiatement après cette Lettre, *Que dans le tems qu'il l'écrivoit, il faisoit solliciter secretement l'Empereur & les Princes d'Allemagne & d'Italie, de lui accorder la protection & le secours dont il avoit besoin pour se déclarer contre la France.* Pouvoit-il mieux justifier les soupçons de cette Couronne, & les raisons qu'elle avoit de demander à un Parent, si peu sûr & si mal intentionné, des gages capables d'empêcher l'effet de sa mauvaise volonté?

1690.

S'il agissoit de bonne-foi.

Elle

(1) *L'Historien Anonyme de Guillaume III.*

1690. Elle parut hautement dans la fiére résolution qu'il prit d'envoier ordre au Général François, de se retirer & de faire sortir ses Troupes du Piémont : mais le Général n'étoit pas d'humeur à lui obéir : & il avoit d'autres ordres d'un Maître plus fier que lui, & qui joignoit à une volonté absoluë un pouvoir qui ne l'étoit pas moins. Tant s'en fallut donc qu'il se retirât des Etats du Duc, qu'il y répandit ses Troupes, non seulement en Piémont, mais encore en Savoie, & alors la Guerre fut déclarée (1), où le sort des Armes suivit le cours ordinaire des Evénemens, la Fortune s'étant déclarée pour le plus fort, & n'aiant laissé au plus foible que l'honneur d'avoir montré beaucoup de courage & de fermeté dans sa disgrace.

La Guerre est déclarée.

Bataille de Staffarde.

C'est ce qui parut dans la Bataille de Staffarde qui se donna le 18. d'Août (2). Le Duc de Savoie y fut battu, & toute sa valeur fut obligée de céder à des Forces supérieures aux siennes. Les deux Armées s'étoient mises en marche, la Françoise

(1) *Le 3. de Juin.* (2) *Voiez le Mercure Historique & Politique & les Auteurs citez ci-dessus.*

çoiſe dans le deſſein de ſe ſaiſir de Saluces, & celle du Duc de Savoie dans la réſolution de l'empêcher. L'Avant-Garde de la premiére avoit déjà paſſé le Pò, & le Duc de Savoie s'avançoit en diligence en déça de ce Fleuve pour charger l'Arriére-Garde, ce que le Général François aiant aperçu, il fit repaſſer le Pò à ſes Troupes, & les deux Armées campérent toute la nuit aſſez près l'une de l'autre. Celle de Piémont s'étoit poſtée près de l'Abbaïe de Staffarde, qui a donné le nom à la Bataille (1). La ſituation étoit avantageuſe. Pluſieurs Caſſines (2) couvroient ſa droite : elle avoit des Haies & des Marais à ſa gauche, & derriére un Bois & des Vallons, qui ne laiſſoient de paſſage que par un Défilé fort étroit. Mais les Troupes de Savoie n'étoient pas égales à celles des François, ni pour le nombre ni pour la valeur. Celles des deux Généraux s'entrediſputoit l'honneur de la Journée : mais l'un ſut bien maintenir la ſupériorité de ſes Troupes, & l'autre ne put toujours ſu- 1690.

pléer

(1) *D'autres diſent que c'eſt la Riviére de Staffardo.*
(2) *Maiſons de Campagne.*

1690. pléer à l'infériorité des siennes. Desorte qu'après un sanglant Combat & qui dura six heures, il fut obligé de céder le Champ de Bataille couvert de trois mille morts, outre un grand nombre de Prisonniers. Mais il sauva les débris de son Armée, avec laquelle il se retira à Carmagnole, résolu de réparer sa perte dans un second Combat, s'il recevoit les secours qu'il attendoit de ses Alliez. Leur lenteur le jetta dans de grandes extrémitez, & leurs Forces jointes aux siennes ne firent point changer de parti à la Victoire, qui se déclara toujours pour les François.

Les Suisses refusent de se joindre au Duc.

Il avoit compté sur les Suisses, & il croioit qu'il étoit de leur intérêt de joindre leurs Armes aux siennes, parce que la même Puissance qui l'attaquoit, *ne manqueroit pas*, disoit-il, *de les attaquer ensuite, & de les opprimer l'un après l'autre.* Mais l'Ambassadeur de France (1) auprès des Cantons, leur représenta, „ Qu'il n'y „ avoit rien de plus préjudiciable à „ leur repos & à leur Liberté, que „ de prendre parti dans cette Guer- „ re: Qu'en demeurant Neutres ils „ assu-

(1) *Amelot de la Houssaye.*

„ assuroient en même tems la sureté 1690.
„ & la tranquillité de leur Païs, &
„ qu'en abandonnant cette heureuse
„ Neutralité, ils y attireroient les
„ Troupes des deux Partis, & en fe-
„ roient le Théatre de la Guerre,
„ où chacun voudroit faire ses Cam-
„ pemens & ses Places d'Armes. „

Discours de l'Ambassadeur de France aux Cantons.

Les conjonctures présentes, leur dit-il dans (1) la Diéte d'Arau, tenuë pendant le mois de Juillet, *m'obligent de vous retoucher ici ce que je vous ai souvent représenté, & que vous-mêmes avez estimé nécessaire à votre bonneur & à votre repos : j'entens l'observation de la Neutralité, dont vous vous étes si solemnellement déclarez. Il seroit superflu*, ajoûtoit-il, *de vous entretenir des malheurs, des troubles, & de la confusion qu'un changement de résolution causeroit infailliblement à la Suisse, & de la gloire, de la réputation & de l'beureuse tranquillité qu'une conduite sans partialité, convenable à des Etats Libres & Souverains, ne peut manquer d'attirer à votre Gouvernement & à vos Peuples. Vous savez*, leur disoit-il sur la fin, *que l'amitié du Roi vous* a

(1) *Voiez dans les Lettres sur les Matiéres du Temps la XVI. Lettre pour l'année 1690.*

1690. *a toujours été aussi avantageuse qu'honorable, & qu'il vous est aujourd'hui plus important que jamais de la conserver.*

Raisons dés Suisses pour demeurer Neutres.

Ce Discours fit plus d'impression sur les esprits de l'Assemblée que toutes les remontrances du Duc de Savoie. La Constitution du Corps Helvétique contribua encore beaucoup à le faire valoir. La Religion partage ces Peuples: mais quoi qu'ils soient là-dessus toujours oposez, ils conviennent dans tout le reste pour la défense de leurs Païs & de leur Liberté. Chacun ne laisse pas d'aporter ses préjugez dans les Diétes. Les Catholiques raisonnérent dans celle-ci, comme des gens qui craignoient que les Ennemis de la France ne voulussent favoriser la Religion Protestante qu'elle persécutoit: desorte qu'ils refusérent de se joindre au Duc de Savoie & aux Confédérez. Les Cantons Evangéliques de leur côté, quoi que par un motif qui n'avoit rien de commun avec le leur, furent bien aises que ce refus leur servît de prétexte pour demeurer Neutres dans une conjoncture si délicate, & où effectivement la Suisse auroit manqué

qué de prudence à prendre parti. Ce n'est pas qu'ils ne viſſent bien le danger où ils ſe trouvoient expoſez, par la trop grande puiſſance de cette Couronne : mais après tout, ils ne crurent pas, qu'habile & politique comme elle étoit, elle ſongeât à l'Invaſion d'un Païs ſi ſtérile, & dont la conſervation lui couteroit plus, que la Conquête ne lui en ſeroit avantageuſe. Ils crurent que Louïs XIV. n'auroit jamais l'entêtement de Charles le Hardi, & qu'il ne lui prendroit pas envie, comme à ce Duc de Bourgogne, d'aller ſe briſer contre ce Corps tout de fer. Telles furent les raiſons des Suiſſes pour les empêcher d'entrer dans la Ligue du Duc de Savoie. Et ce fut pour les mêmes raiſons, que dans la Diéte du mois d'Octobre ſuivant, ils refuſérent d'écouter les ſollicitations des Confédérez, qui vouloient qu'ils s'opoſaſſent aux Fortifications d'Hunningue, comme je l'ai raporté (1). 1690.

Le Duc de Savoie tira plus de ſecours des Vaudois. Je dirai quelque choſe de ces derniers, ſans avoir deſſein de les juſtifier ni de les condamner, mais uniquement pour l'intelli-gen-

Les Vaudois rétablis aſſiſtent le Duc.

(1) *Voiez ci-deſſus, pag. 32.*

1690. gence de l'Histoire. Le Duc de Savoie, dont ils sont Sujets Naturels, soit par des motifs de Religion, soit par des motifs de Politique & de complaisance pour Louïs XIV. les avoit bannis en 1686. & contrains de sortir de leur Païs natal, s'ils ne vouloient pas changer de Religion. C'étoit une suite de la Révocation de l'Edit de Nantes, que le Roi étendoit jusque dans les Etats Voisins, qui pourtant ne relevoient point de sa Couronne. Ils sortirent donc & se réfugiérent dans les Etats & chez les Princes de leur Croiance : mais par une des plus surprenantes Révolutions de ce temslà, ils y rentrérent, & s'y rétablirent en 1689. On dit, & il est fort vraisemblable, que ce fut du consentement du Duc de Savoie, qui donna un Edit aussi favorable pour leur rétablissement, qu'il en avoit donné un cruel trois ans auparavant pour leur proscription. Chacun oublia le passé : le Duc rendit ses bonnes graces aux Habitans des Vallées, & ils furent plus sensibles à ce second traitement qu'au premier.

Tout méprisables qu'ils parurent d'abord par leur petit nombre & par leur

leur rusticité, mal armez & mal dis- 1690.
ciplinez, ils ne laissérent pas d'être d'un grand secours au Duc de Savoie, & d'incommoder extrêmement les Troupes Françoises. La situation avantageuse de leur Païs, qu'ils connoissoient parfaitement, leur fournissoit des Citadelles naturelles, dans des Montagnes & des Défilez, dont il étoit presqu'impossible de les chasser, & d'où ils faisoient de fâcheuses Irruptions sur les Ennemis, qui entreprenoient d'en forcer les passages. Ils se joignirent le 8. d'Août de cette année près de Luzerne aux Troupes que commandoit le Marquis de Parelle, Lieutenant-Général du Duc de Savoie, battirent les Troupes Françoises, se saisirent de Luzerne, & d'autres petites Places. Nous les verrons encore dans la suite faire des Exploits qu'on n'eût pas attendus d'une si vile Nation. Tant il est vrai qu'il n'est point de petits Ennemis! Mais il est tems de reprendre le fil de la Guerre que faisoit le sage & vaillant Catinat en Piémont.

La Bataille de Staffarde lui avoit ouvert le chemin au Marquisat de Salu- Exploits de Catinat.

1690. Saluces, où il parut dès le lendemain. Ce Marquisat étoit originairement un Fief mouvant du Dauphiné, & François I. s'en étoit saisi par Droit de Réversion, faute d'Enfans mâles dans la Succession des Seigneurs qui le possédoient. Aiant été ainsi réüni à la Couronne, il y fut toujours attaché jusqu'à l'année 1588. que le Duc de Savoie, profitant des troubles que causoit la Ligue, s'en empara, sous prétexte de zêle pour la Catholicité, & pour empêcher qu'il ne tombât entre les mains de Lesdiguiéres, qui faisoit alors profession de la Religion Protestante. Henri IV. parvenu à la Couronne, revendiqua ce Duché (1), lors du Traité de Vervins: mais la restitution en fut remise à l'Arbitrage du Pape, qui s'en départit sur les soupçons du Duc de Savoie. Je ne raporterai point toutes les intrigues de ce Prince pour se maintenir dans sa possession, & la fermeté du Roi pour l'obliger à lâcher prise, ou à lui fournir un Equivalent dont il se pût contenter. C'est par où se termina le différent. Le Marquisat de Saluces de-

Intrigues du Duc de Savoie pour le Marquisat de Saluces.

(1) *Voiez l'Histoire de Henri IV. par Péréfixe.*

demeura au Duc, qui céda au Roi en 1690.
échange le Bailliage de Gex, les Seigneuries de Bresse & d'autres Païs le long du Rhône. Le Duc possédoit donc en vertu de ce Traité le Marquisat de Saluces, enclavé dans ses Terres, qu'il n'eût pu abandonner, sans s'exposer aux Partis de la France, qui eussent pu venir fourager jusqu'aux Portes de Turin, & le tenir bloqué dans sa Capitale. Mais le Petit-Fils perdit en un jour, ce que son Bis-Aieul n'avoit acquis que par des ruses & des Négociations de plusieurs années, par des dépenses extraordinaires, & par des échanges d'une partie de ses plus beaux Païs. Le Général François se présenta devant la Capitale, qui porte le nom du Marquisat, & qui ne fit qu'une foible résistance. Les autres petites Places à son exemple ouvrirent leurs Portes au Vainqueur, qui bientôt après vint faire le Siége de Suse, Place considérable par sa situation, qui ouvre le passage pour entrer du Dauphiné dans le Piémont.

Prise de Saluces.

Cette Conquête ne lui couta pas plus que celle du Marquisat de Saluces. La Ville se rendit le 12. de Novembre, & le Château le 13. Pour

Et de Suse.

1690. en assurer la Conquête, il fit bâtir sur une des Hauteurs qui environnent la Place, un Fort portant son nom : mais le Duc s'étant raccommodé avec la France par le Traité de 1696. Suse lui fut renduë: & aiant depuis changé de Parti, il en fut dépossédé une seconde fois en 1705. la Ville & la Citadelle n'aiant résisté guére plus long-tems au Duc de la Feuillade, qu'elles avoient fait à Catinat quinze ans auparavant. Nous verrons toutes ces Révolutions en leur ordre.

St. Ruth entre en Savoie. Dans le tems que le Piémont se soumettoit à l'Armée de Catinat, la Savoie étoit envahie par celle que commandoit St. Ruth, plus odieux par ses cruautez (1) que célebre par ses Victoires, plus propre à faire le métier de Comite que celui de Général d'Armée, & qui l'année suivante fut tué dans la Guerre d'Irlande. Ainsi le Duc de Savoie se voioit dépouillé de ses Etats, où il ne lui restoit plus que quelques Citadelles qui tenoient bon, & sous les ruines desquelles ce Prince fier étoit résolu de s'ensévelir, plutôt que de se soumettre.

Au

(1) *Voiez l'Histoire du Tems, Tome IV.*

Au lieu de rechercher les bonnes graces d'un grand Roi ſon Voiſin, dont il s'étoit attiré le reſſentiment, il aima mieux paſſer la Mer & venir en Angleterre implorer le ſecours du Roi Guillaume. Il ne fit pas ce voiage lui-même ; mais le Préſident de la Tour, ſon Miniſtre, ſe rendit de ſa part à Londres avec le Caractére de ſon Envoié Extraordinaire, & le 12. de Novembre il eut ſon Audience Publique. Je ne raporterai point ſon Diſcours, qui fit admirer le génie de l'Orateur & la flaterie de ſes expreſſions ; Je me contenterai d'en raporter la fin : *Mes paroles*, dit-il, *& le Traité que j'ai ſigné à la Haye avec le Miniſtre de Votre Majeſté, n'expriment que foiblement la paſſion qu'a mon Maître, de s'unir à Votre Majeſté par un attachement inviolable à ſon ſervice. L'honneur Sire*, ajoûta-t-il, *qu'il a de vous apartenir, a formé les premiers nœuds de cette union : le reſpect infini qu'il a pour votre Perſonne ſacrée les a ſerrez plus étroitement, & la protection que vous lui accordez avec tant de générosité achévera de les rendre indiſſolubles.* Ils ne le furent pourtant pas, comme nous le verrons dans la ſuite, 1690. Le Duc implore le ſecours de Guillaume III.



1690. & en l'année 1696. l'ambition du Duc de Savoie, trouvant mieux son compte dans l'Alliance de la France que dans celle de ses Ennemis, il prit de nouveaux engagemens avec cette Couronne, & se détacha du Parti des Confédérez. Au reste l'Ambassadeur, qui faisoit valoir la Parenté de son Maître avec le Roi Guillaume, avoit-il oublié qu'il en avoit une plus proche avec Louïs XIV. (1) à qui par conséquent elle eût dû l'unir plus étroitement. Mais l'expérience de tous les Siécles nous aprend, qu'il n'est point de liens plus fragiles que ceux du Sang & de la Parenté, dont la Politique ne fait de cas, qu'autant qu'elle en tire de profit.

La Victoire marcha sur Mer devant le Pavillon de France, comme elle avoit marché sur Terre devant ses Etendarts.

Il courut un bruit en Angleterre, pendant l'absence du Roi qui étoit passé en Irlande, „ Qu'il y avoit eu „ une Conspiration faite pour se rendre maître de la personne de la „ Reine, & que dans ce dessein la „ Flotte

(1) *Christine de France, Fille de Henri IV, étoit l'Aïeule du Duc de Savoie.*

„ Flotte de France devoit entrer 1690.
„ dans la Tamise, pour favoriser les
„ démarches des Conjurez : Que cet-
„ te Flotte avoit huit mille Hom-
„ mes destinez à empêcher le retour
„ du Roi, & à faire soulever l'Ecos-
„ se.„ Quelque opinion qu'on eût de ces nouvelles, que la Renommée répandoit à son ordinaire en les grossissant, mais dont on n'eut point de preuves pour en être persuadé, la Reine ne voulut rien négliger, & elle ordonna à l'Amiral Torrington, qui avoit sa Flotte prête, de se mettre en Mer pour chercher celle de France, dont on publioit de si grands desseins, & pour lui donner Bataille. La Flotte Hollandoise avoit joint l'Angloise, & toutes deux faisoient ensemble cinquante-huit Vaisseaux de Ligne : mais la Françoise en avoit quatre-vingt, dont l'Avant-Garde étoit commandée par le Comte de Château-Renaud, & le Corps de Bataille par le Comte de Tourville. Le Combat commença le 10. de Juillet dans la Manche, ou dans le Canal (1), & dura depuis neuf heures du

Les Flottes d'Angleterre & de Hollande battuës par celle de France.

(1) *A la hauteur de Beachi qui est du Comté de Sussex vis à vis de Dieppe.*

1690. du matin jusque bien avant dans l'après-midi. Il s'y fit de part & d'autre des Actions d'une grande valeur. Les Hollandois y perdirent deux Chefs d'Escadre, un de la Meuse, & un de la Nort-Hollande, plusieurs moindres Officiers, & environ cinq cents Soldats : outre huit de leurs Vaisseaux brulez ou coulez à fond. La perte des Anglois fut moins considérable, parce qu'ils eurent moins de part à l'Action. On soupçonna leur Amiral de Trahison, & ses Commissaires l'aiant absous, le Roi Guillaume (1) ne fut pas de leur avis, & le dégrada de sa Charge. On l'accusoit d'être demeuré simple Spectateur du Combat, pendant que la Flotte Hollandoise essuioit tout le feu de la Françoise, qui en laissa échaper à peine quatorze Vaisseaux fort maltraitez, & qui eurent bien de la peine à se sauver en prenant la route de la Tamise, à l'Embouchure de laquelle ils n'arrivérent que le 17. du mois. On ne dit point quelle fut la perte des François, qui sans doute n'égala pas celle des Vaincus qu'ils avoient mis en fuite, & poursuivis plu-

Torrington accusé de Trahison.

(1) *A son retour d'Irlande.*

plusieurs jours. Il est toujours certain, & leurs Ennemis en conviennent, *que la Flotte de France, qui avoit vaillamment combattu, demeura maîtresse de la Mer.* On ne peut parler plus magnifiquement de leur Victoire : & des Vaincus, qui savent ainsi honorer la vertu de leurs Vainqueurs, méritent qu'on donne aussi des louanges à leur valeur. Quelle que pût être la conduite du Comte de Torrington, elle n'ôta pas le courage à quelques Capitaines Anglois, entre lesquels on nomme Botham & Pumrey qui secondérent la bravoure du Duc de Grafton, & se détachant avec lui du Corps de Bataille que commandoit l'immobile Amiral, vinrent se joindre aux Vaisseaux Hollandois. Mais ils ne purent arracher la Victoire aux François. 1690.

Les Armes de Louïs XIV. ne sont pas heureuses en Irlande.

Les Armes de la France ne furent pas si heureuses en Irlande, où elle avoit fait passer des Troupes au secours de Jaques II. & la fortune de Loüis XIV. victorieuse par tout ailleurs, ne put rien changer à la destinée de ce malheureux Prince, ni lui faire gagner la fameuse Bataille de la Boine, dont nous allons donner la

 rela-

1690. relation. Ce coup fatal acheva de renverser le Roi détrôné, & toutes les tentatives qu'il fit dans la suite avec l'aide des François, ne furent pas capables de le rétablir. Comme si la Providence, qui avoit résolu la Révolution de l'Angleterre, eût voulu faire sentir à Louïs XIV. qu'elle n'aprouvoit pas les obstacles qu'il entreprenoit d'y mettre.

Le Duc de Schomberg, comme je l'ai dit (1), avoit précédé le Roi Guillaume, & étant arrivé sur la fin de l'année 1689. s'étoit retranché près de l'Armée du Roi Jaques pour en observer les mouvemens, sans que de part & d'autre il se fît rien de considérable. Si le Roi en eût voulu croire le Lieutenant-Général Rose, qui étoit passé en Irlande avec le Comte de Lauzun, il n'eût pas souffert que le Duc de Schomberg se fût retranché si près de lui. Il remontra fortement dans le Conseil de Guerre, qu'on n'auroit jamais une plus belle occasion d'abattre par un seul coup le Parti du Roi Guillaume, & toutes les Forces des Anglois : Qu'il y avoit peu de Cavalerie dans leur Armée,

(1) *Voiez ci-dessus pag. 203.*

mée, & que celle des Irlandois, qui leur étoit fort supérieure, pouvoit passer sur le ventre à leur Infanterie, & la tailler en piéces : Que le Duc de Schomberg, l'ame du Parti ennemi, & qui seul valloit plus de dix mille Hommes, perdant la Bataille & peut-être la vie, une si belle Victoire feroit triompher les Irlandois, & aplaniroit le chemin à l'entier rétablissement du Roi. Il y avoit dans ce Conseil autant de bon sens que de hardiesse: & tel avoit été celui qu'Achitophel donna à Absçalom (1). Il eut aussi le même succès, & la Providence, qui avoit dissipé celui de cet habile Juif, ne permit pas que celui du Général François fût mieux écouté. Il étoit trop sage pour imiter le desespoir d'Achitophel; mais irrité du mépris qu'on faisoit de son avis, & comme s'il eût prévu la funeste catastrophe qui en arriveroit, il quitta le service d'un Prince qui n'avoit pas eu assez de lumiére, ou assez de courage pour le croire, & retourna en France. On dit qu'un trait d'habileté du Duc de Schomberg contribua beaucoup à faire 1690.

(1) *Voiez le II. Livre de Samuel, Chap.* [illegible]

1690. échouer le conseil du Général Rose. Il en craignoit l'exécution, & pour en détourner le Roi Jaques, il prit plaisir d'en parler comme de l'avis d'un étourdi, auquel un Prince, disoit-il, aussi sage & aussi grand Capitaine qu'étoit le Roi n'auroit garde de déférer. Il savoit bien que ce discours lui seroit raporté, & il ne doutoit point qu'étant aussi amateur de louanges, & aussi présomptueux qu'il étoit, il n'en fût la dupe. C'est effectivement ce qui arriva : il aima mieux manquer à sa fortune, que de la devoir à la hardie résolution d'un des Généraux de son Armée. L'Hiver venant obligea les deux Armées à finir la Campagne. Elles y rentrérent cette année aussitôt que la Saison le put permettre. Je ne parlerai point de la prise de Charlemont, qui se rendit le 23. de Mai au Duc de Schomberg, ni des autres Exploits qui se firent entre les Anglois & les Irlandois à l'entrée de cette Campagne. Cela ne concerne point l'Histoire de France. Je passe tout d'un coup à l'arrivée du Roi Guillaume, & à la Bataille de la Boine, où les Troupes Françoises n'eurent

rent pas moins de part que les Irlandoises. 1690.

Le Roi Guillaume arrive en Irlande.

Le Roi Guillaume étant parti de Londres le 14. de Juin (1), & s'étant embarqué à Higlake le 21. débarqua deux jours après à Knocfergus, d'où il alla par terre à Belfast joindre son Armée, qui se trouva composée de soixante & deux Escadrons, & de cinquante-deux Bàtaillons, le tout faisant ensemble quarante mille Hommes. Il les partagea en quatre Corps. L'Avant-Garde étoit commandée par le Général Douglas: l'Aile droite par le Général-Major Kirke: la gauche par les Comtes d'Oxford & de Solms: & le Corps de Bataille par le Roi & par le Duc de Schomberg. L'Armée marchant en cet ordre vint le 7. de Juillet se poster dans les Plaines de Dundalke. Le 10. elle continua sa marche, & s'avança jusqu'à la portée du Canon de Drogheda. C'est où l'Armée ennemie étoit campée le long de la Riviére de Boine, pour en défendre le passage. Le Roi Guillaume voulant voir la disposition

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, l'Histoire du Tems, les Lettres & Mémoires sur les Matiéres du Tems, l'Histoire d'Angleterre par divers Auteurs, [illegible] de Guillaume III. & les Mémoires de M. [illegible]*

1690. sition de cette Armée, un Boulet de Canon tiré du Camp lui effleura l'épaule droite, & comme il le dit en portant la main sur sa blessure, *il ne falloit pas que le coup fût plus près.* Il eût été mortel, & c'étoit fait non seulement de sa personne, mais encore de toute la Révolution des trois Roiaumes de la Grande Bretagne. Le Ciel qui en avoit disposé autrement le sauva de ce danger, & de tous ceux qu'il courut dans la Bataille.

Bataille de la Boine.

Elle se donna le lendemain 11. de Juillet, & décida de la fortune des deux Partis: car ce qui se passa dans la suite ne put relever le Parti abattu, ni arrêter long-tems l'entiére Conquête de l'autre. Chacun en avoit connu l'importance, & chacun aussi avoit porté ses Forces de ce côté-là avec la résolution, l'un de s'ouvrir le passage pour aller à Dublin, & l'autre de l'empêcher. La Riviére de Boine le fermoit au Roi Guillaume, & le Roi Jaques, campé au delà avec les Irlandois & les François, défioit les Anglois rangez sur l'autre Bord, & sembloit attendre avec impatience qu'ils osassent traverser une aussi gran-

de

de & auſſi profonde Riviére à la vûë 1690.
d'une Armée, dont il falloit encore, qu'avant que de gagner le Rivage, ils eſſuiaſſent tout le feu du Canon & de la Mouſquéterie, & en abordant, le fer des Piques de cinq Bataillons qui les attendoient pour les tailler en piéces au ſortir de l'eau. C'eſt pourtant ce qu'entreprit le Roi Guillaume, & ce qu'il eut le bonheur d'exécuter avec un ſuccès étonnant.

Le Comte Ménard de Schomberg paſſa le premier avec la Cavalerie de l'Aile droite, deux Régimens de Dragons de l'Aile gauche, & avec la Brigade d'Infanterie de Trelauni. Huit Eſcadrons des Ennemis voulurent lui diſputer le paſſage: mais il les força, & ſe rangea en Bataille ſur le Bord dont il s'étoit ſaiſi. Le Roi Guillaume, à qui il en donna avis, ne tarda pas à le ſuivre. Son Infanterie paſſa dans un endroit, où elle avoit l'eau juſque par deſſous les bras, & ſa Cavalerie par un autre, où les Chevaux furent obligez de nager. Ces Troupes étant paſſées nonobſtant la rapidité de la Riviére, & le feu des Ennemis, gardérent ſi bien leurs rangs dans une marche ſi extraordinaire,

1690. qu'elles se trouvérent en ordre de Bataille en arrivant sur l'autre Bord. Elles en firent éloigner ceux qui le défendoient: & les Gardes Hollandoises à la tête du Corps de Bataille étant encore dans l'eau, firent sur eux des décharges si terribles, qu'ils lâchérent le pied & leur abandonnérent le Terrain. C'est par où commença la défaite des Troupes Irlandoises. Le Roi Guillaume étant passé, envoia douze Bataillons & neuf Escadrons au Comte de Schomberg, pour renforcer le Corps avec lequel il avoit le premier fraié le passage de la Riviére, & se mettant à la tête des autres Troupes, il chargea les Ennemis avec une valeur, dont ils ne soutinrent pas long-tems l'impétuosité. Après une assez foible résistance tout plie: les lâches Irlandois prennent la fuite, sans qu'il soit possible aux Officiers, qui vouloient faire ferme, de les arrêter, ni de les ramener au Combat. Ni le salut de la Patrie, ni celui de leur Roi, qu'ils abandonnoient si honteusement, ni le zéle de leur Religion, dont ils avoient paru si ardens défenseurs, rien n'est capable d'en rapeller le courage, ni d'en

d'en rétablir le desordre. Le Roi Jaques tâcha inutilement de rallier les débris de cette misérable Armée, il n'en fut pas écouté, & se vit contraint à se retirer avec les Fuiards, laissant à ses Généraux, & particuliérement au Comte de Lauzun, à sauver comme ils pourroient l'honneur de la Journée. Ce Général François sauva au moins l'honneur de sa Nation. Il s'étoit retranché dans un Village avec la Cavalerie qu'il commandoit, & au desespoir de voir la lâcheté des Irlandois, il avoit de la peine à céder le Champ de Bataille au Vainqueur. Il y fut pourtant contraint: mais ce fut en se retirant en bon ordre, & en ne témoignant pas moins de résolution dans sa retraite, qu'il avoit fait paroître de valeur dans le Combat. 1690.

La Victoire demeure au Roi Guillaume.

L'Armée victorieuse, contente de la défaite des Irlandois, & de la fuite du Roi Jaques, fatiguée d'ailleurs d'une si pénible Journée, ne voulut pas, en poursuivant un si fier Ennemi, s'exposer à quelque échec capable de lui faire perdre une partie de la gloire qu'elle s'étoit acquise. Elle lui couta cher, & la mort du Duc de Schomberg, dangereusement blessé

Mort du Duc de Schomberg.

1690. blessé de deux coups de Sabre, & tué d'un coup de Pistolet, diminua beaucoup la joie du Triomphe. On regréta encore le fameux Walker, qui tout Ecclésiastique qu'il étoit, avoit si hautement signalé son courage & sa capacité dans la défense de Londonderri, & qui voulut encore en donner des preuves dans cette Bataille, & mourir les Armes à la main. Un des Fils du Marquis de Ruvigni y trouva aussi la fin de sa vie, aiant reçu à la tête du Régiment qu'il commandoit une blessure, dont il mourut peu de jours après. Il y périt encore d'autres Officiers: & peu s'en fallut que le Chef principal, le Roi Guillaume, ne pérît lui-même d'un Boulet de Canon qui lui emporta une partie de sa botte: ce qui donna lieu au bruit de sa mort, dont je parlerai bientôt.

Le Roi Guillaume a une partie de sa botte emportée d'un Boulet de Canon.

Retraite du Comte de Lauzun & de Tyrconel.

Cependant le Comte de Lauzun prenant le chemin de Limmerick, s'y rendit avec Tyrconel qui le joignit sur la route, & menant avec eux les Troupes qu'ils purent ramasser. Mais ils ne trouvérent pas à propos de se renfermer dans la Place, à l'aproche du Roi Guillaume qui en

vint

vint faire le Siége. Ils en laissérent la défense à un Officier François, & ne croiant pas pouvoir sauver l'Irlande, ils ne songérent qu'à en partir pour faire voile en France. 1690.

Arrivée du Roi Jaques à Dublin.

Le Roi Jaques y arriva avant eux. Il étoit venu à Dublin après la perte de la Bataille, où aiant tenu Conseil avec un petit nombre de ses Confidens, il leur parla comme aiant perdu toute espérance, „ Abandonné, „ dit-il, en Irlande par la lâcheté „ de ses Troupes, après avoir été „ exilé d'Angleterre par la Rebel„ lion de ses Sujets: Qu'il ne lui „ restoit donc plus qu'à retourner „ dans son Asyle, & chercher au„ près du Roi Très-Chrétien son re„ pos & sa sureté.„ Comme il parloit à des gens aussi consternez que lui, il n'y eut personne qui entreprît de relever son courage abattu, ni qui osât lui promettre qu'il seroit mieux défendu dans les Murailles de Dublin, qu'il ne l'avoit été sur les Bords de la Boine. Il partit donc avec précipitation, étant entré dans la Ville à dix heures du soir, & en étant sorti à la pointe du jour, pour aller s'embarquer à Waterford, fai-

1690. ſant rompre derriére lui tous les Ponts ſur leſquels il avoit paſſé, pour ne pouvoir être pourſuivi. Il trouva le Vaiſſeau qui l'attendoit tout prêt; & qui l'aiant reçu, & mettant à la voile, l'eut bientôt mené ſur les Côtes de France, d'où il ne tarda pas à faire le reſte du chemin par terre pour arriver à Paris. Il y porta lui-même la triſte nouvelle de ſa défaite & de ſa fuite, & remplit non ſeulement la Cour de St. Germain de deuil, mais affligea encore celle du Roi Très-Chrétien, ſenſible à cette nouvelle diſgrace, & touché de compaſſion pour tant de revers, que la mauvaiſe fortune de ce malheureux Prince lui faiſoit ſouffrir.

Il paſſe en France.

Une nouvelle vint le lendemain faire ſuccéder la joie à la triſteſſe. Un Valet de Chambre du Roi fugitif, qui étoit parti d'Irlande un peu après lui, vint avec la diligence d'un Courier annoncer la mort du Prince d'Orange, ſoit qu'il en fût perſuadé lui-même, ſoit qu'il eût ſeulement deſſein d'en perſuader les autres. Les deux Boulets de Canon, dont l'un avoit touché l'épaule de ce Prince, & l'autre lui avoit emporté une

par-

partie de ſa botte la veille & le jour de la Bataille, pouvoient autoriſer cette nouvelle; & comme on croit d'ailleurs aiſément ce qu'on ſouhaite, il n'y eut perſonne dans les deux Cours & dans tout Paris, qui n'ajoûtât foi à un récit qui lui faiſoit tant de plaiſir. Mais on alla trop loin, lorſque le bruit s'en étant répandu la nuit les Commiſſaires des Quartiers allérent fraper à la porte des Bourgeois, pour les éveiller, & les exhorter à faire des Illuminations, pour témoigner leur joie de la mort du plus grand Ennemi du Roi & de tout le Roiaume. La Populace, toujours prompte à exécuter de ſemblables ordres, n'obéït que trop volontiers. En un moment toute la Ville eſt illuminée, les Trompettes & les Tambours ſe font entendre dans toutes les ruës, il n'y en a preſque pas une, où il n'y ait des Feux allumez. On ſonne les Cloches dans pluſieurs Egliſes, on tire le Canon de la Baſtille: en un mot on n'oublie rien de ce qui peut marquer une allégreſſe publique de la maniére la plus éclattante & la plus ſolemnelle. La joie ne ſe renferma pas dans Paris. Elle ſe ré- 1690.

La joie de Paris pour la prétenduë mort du Prince d'Orange.

Et dans les Provinces.

pan-



1690. pandit dans toutes les Provinces : & qui plus est on obligea ceux d'Orange à la solemniser, & tous les Membres du Parlement d'assister en Robes rouges au *Te-Deum* chanté pour rendre graces à Dieu de ce grand Evénement, comme du gain de quelque fameuse Bataille, ou de la Conquête d'une Place importante. Charles-Quint en usa plus généreusement quand après le gain de la Bataille de Pavie, où François I. fut fait Prisonnier, il ne voulut pas qu'on en fît des Feux de joie. Quelle confusion d'ailleurs ne fut-ce pas pour toute la France, quand elle aprit peu de jours après la fausseté de cette nouvelle, & que le Prince, à qui on avoit fait de si étranges Funérailles, marchoit à grands pas à la réduction de Dublin & de toute l'Irlande.

Le Parlement d'Orange assiste au Te-Deum.

Belle Action de Charles-Quint.

Il entra le 16. de Juillet dans la Capitale, d'où le Roi Jaques étoit sorti le 12. & il y fut reçu avec toutes les marques de soumission & de joie qu'on a coutume de donner à un Libérateur. Il fit paroître aussi de son côté une politique bien différente de celle du Roi fugitif : & dès

Entrée du Roi Guillaume à Dublin.

Sa politique & sa clémence.

dès le lendemain de son Entrée, il fit publier une Déclaration qui pardonnoit à tous ceux qui avoient pris les Armes, les assuroit de sa clémence & de sa protection, qu'il étendoit même aux Chefs de Parti qui avoient attiré les François dans le Roiaume, pourvu qu'ils donnassent des marques de leur attachement à l'avenir au Gouvernement Anglois. Cette douceur lui en gagna encore plus que sa Victoire. Le Roi Jaques au contraire donna dans sa fuite des marques de cruauté mal propres à le rétablir, aiant fait mourir à Gallowai, par où il passoit, ceux qui n'avoient pas été d'avis de le recevoir. Il ne faut pas s'étonner si des maniéres si oposées produisirent des effets si différens. 1690.

Cruauté du Roi Jaques.

Il restoit cependant à ce malheureux Prince encore plusieurs Places importantes, telles qu'Athlone & Limmerick. Le Roi Guillaume marcha vers la derniére, aiant pris en passant Waterford, qui se rendit le 4. d'Août: & le 19. il vint faire le Siége de Limmerick. Les Comtes de Lauzun & de Tyreonel en étoient sortis, comme je l'ai dit; mais ils en avoient confié la défense à Boisselo-

1690. lot, Officier François d'une bravoure à toute épreuve, & qui n'avoit pas moins de politesse, comme il parut par la réponse qu'il fit au Héraut que le Roi Guillaume envoia pour le sommer de rendre la Place. *Elle m'a été confiée*, répondit-il, *par des personnes à qui je suis obligé d'obéir, & le Prince d'Orange auroit mauvaise opinion de moi, si je la rendois sans résistance. Je suis résolu à la défendre jusqu'à l'extrémité, & c'est par ma fidélité & par mon courage, & non par ma lâcheté, que je veux mériter l'estime d'un Prince qui honore la vertu.*

Belle réponse du Commandant de Limmerick à la sommation de se rendre.

Siége de Limmerick.

Il tint parole : & sa hardie résolution fut heureuse. La Tranchée fut ouverte le 27. d'Août, & jusqu'au 7. de Septembre, ce fut un carnage perpétuel par les Bombes & par les Carcasses, qui réduisirent plusieurs maisons en cendres, par les Batteries qui firent Brêche au Rempart, & par les Attaques furieuses des Assiégeans : mais les Défenses des Assiégez ne furent pas moins vigoureuses : & enfin le 8. du mois il fallut lever le Siége. Les pluies y contribuérent : & le Roi Guillaume

Levée du Siége.

aiant

aiant à combattre contre les Hommes & les Elémens, aima mieux céder en se retirant, & en sauvant son Armée, quoi qu'il en coutât à sa gloire, que de s'opiniâtrer à un Siége où il eût pu périr avec elle. Ainsi aiant fait partir le Canon le 9. il décampa le 10. & s'étant embarqué le 15. il arriva le 20. à Londres. Cet échec aida un peu à soutenir le Parti du Roi Jaques, ou plutôt servit moins à relever ses espérances, qu'à donner du relief aux Armes & à la fortune du Roi Très-Chrétien, qui étoit presque toujours Victorieux, quand la fatale destinée de son Allié n'entrainoit pas les Troupes Françoises avec les siennes. 1690.

Comme ce n'est pas l'Histoire d'Angleterre que j'écris, je ne donnerai pas la relation de tous les Exploits des Troupes, dont le Roi Jaques laissa le Commandement à ses Lieutenans-Généraux, & sur tout au Duc de Berwick, à qui les Comtes de Lauzun & de Tyrconel, en avoient remis la conduite à leur départ d'Irlande. Je me contenterai de dire pour finir la Campagne, que le Comte de Marlborough, étant

1690. étant venu avec un renfort d'Anglois, & aiant débarqué le 3. d'Octobre à Cork, il se rendit maître de la Ville le 7. Mais le brave Duc de Grafton, qui s'étoit signalé dans la Bataille Navale qui s'étoit donnée au mois de Juillet de cette année, & qui voulut encore se signaler à ce Siége, y fut dangereusement blessé, & mourut quelques jours après, regrété de toute la Nation Angloise. La prise de Cork finit la Campagne, & le Roi Guillaume en alla rendre compte au Parlement d'Angleterre.

Exploits de Mylord Marlborough en Irlande.

Mort du Duc de Grafton.

Ce fut dans cette conjoncture que le Président de la Tour, Envoié Extraordinaire du Duc de Savoie, vint lui faire cette Harangue si soumise & si flateuse de la part de son Maître, dont j'ai déjà parlé (1). Ce fut aussi alors que le Roi Guillaume, prenant connoissance de l'affaire du Comte de Torrington, le regarda comme un Traître, & le dégrada de sa Charge d'Amiral. Je ne dirai rien des Conspirations contre la personne & les Armes du Roi Guillaume, dont l'Histoire d'Angleterre fait mention, & notamment de celle d'Aston &

Le Roi Guillaume condamne Torrington comme Traître.

Conspirations contre ce Prince.

(1) *Voiez ci-dessus pag. 363.*

& de Mylord Peston, tous deux condamnez à être pendus & écartelez, comme Coupables & convaincus de Haute Trahison : mais la Sentence ne fut exécutée que contre le premier, aiant été suspenduë contre le second, qui obtint quelque tems après sa grace, en nommant ses Complices. Ce détail n'est pas de mon Histoire. 1690.

Descente des Anglois à Québec.

J'y reviens par ce qui se passa à Québec entre les François & les Anglois pendant le mois d'Octobre. C'est, comme je l'ai dit en un autre endroit (1), la Capitale de la Nouvelle France dans le Canada, située sur une des Rives du grand Fleuve de St. Laurens. La Flotte Angloise y vint débarquer des Troupes pour en faire le Siége : mais elles furent repoussées, & obligées à se rembarquer, pour aller dans les Iles Caribes, où elles s'emparérent de celle de St. Christophle.

Ils s'emparent de St. Christophle.

Mort & éloge du Marquis de Seignelai.

La mort du Marquis de Seignelai, qui arriva le 3. de Novembre, fut une perte considérable pour la Marine de France, qu'il cultivoit avec une grande aplication, & qu'il avoit mise dans le plus florissant état,

(1) *Voiez Tom. IV. pag. 310.*



1690. où elle eût été jusqu'alors. Il l'auroit sans doute mise encore dans une plus grande perfection, s'il ne fût pas mort à la fleur de son âge au milieu des honneurs dont il jouïssoit, *& des épines qui les suivent*, dit un Auteur (1), qui, quoi que dans le Parti des Ennemis de la France, rend justice au mérite de ce laborieux Ministre qui avoit le Département de la Marine, & qui avoit été formé par les mains d'un Pere infatigable. Il ne l'eût pas été moins, s'il en eût encore eu la tempérance: mais la volupté le détourna quelquefois de ses occupations, & avec trop d'ambition & trop de fierté, il eut en même tems trop de molesse, & aima trop le luxe: Actif, ambitieux, magnifique, hautain, trop adonné à ses plaisirs: entre lesquels & les occupations de son Ministére il partagea son tems. C'est le portrait qu'en fait un autre Ecrivain impartial (2). Après tout la France perdit en lui un Ministre habile & zelé, & qui avoit porté la magnificence avec l'habileté & la bravoure dans ses Flottes.

(1) *l'Auteur du Mercure Historique & Politique.*
(2) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

tes. Ses Charges furent données à plusieurs Ministres : celle de Secretaire d'Etat à Pont-Chartrain, Controlleur-Général : celle de Commandeur & Tresorier des Ordres du Roi au Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat : celle d'Ordonnateur des Fortifications & des Places Maritimes au Marquis de Louvois, & celle de Garde des Pierreries & Ameublemens de la Couronne au Duc de Beauvilliers. Précieuses dépouilles d'un si puissant Favori, à qui la mort les enlevoit pour en faire des magnificences à ses Parens & à ses Rivaux. 1690.

Mort & éloge du Duc de Lorraine.

L'Allemagne crut avoir fait une beaucoup plus grande perte par la mort du Duç de Lorraine, que l'Empereur avoit rapellé des Bords du Danube sur ceux du Rhin, pour venir commander en Chef l'Armée contre les François. J'ai dit qu'étant mort un peu avant l'Ouverture de la Campagne, l'Electeur de Baviére avoit été mis en sa Place : mais je croi être obligé d'ajoûter l'éloge (1), que méritent ses glorieux Exploits

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus, & les Memoires* [illegible] *M. D. L. F.*

1690. dans la Guerre qu'il fit avec tant de ſuccès contre les Turcs. Ne dérobons point à ce vaillant Prince, que la néceſſité des tems rendit ennemi de la France, la gloire qu'il s'acquit par ſes grandes Actions. Neveu de l'inconſtant & malheureux Charles IV. qui étoit mort en 1675. dépouillé de ſes Etats, il n'en avoit hérité que les Titres : mais il avoit ſu par ſa valeur ſe fraier un chemin pour y rétablir ſa Poſtérité, & pour s'acquérir une réputation, où l'inquiétude & la legéreté de ſon Prédéceſſeur l'avoient empêché de parvenir. Il nâquit le 3. d'Avril 1643. & il épouſa le 1. de Février 1678. Eléonore Marie d'Autriche, Douairiére de Michel, Roi de Pologne, & Sœur de l'Empereur Léopold, à qui cette Alliance acheva de l'attacher encore plus étroitement que les malheurs de ſa Maiſon. Nous avons vu que l'Empereur fit ſon poſſible pour l'en relever à la Paix de Nimegue : mais il ne put obtenir ſon rétabliſſement qu'à des conditions, où ſon Oncle Charles IV. avoit réduit le Duché, dont il aima mieux être exilé, que d'y rentrer comme un

un Vassal & comme un Esclave de la France. Il choisit donc le parti d'aller mériter de nouveaux Etats aux dépens des Turcs, s'il ne pouvoit pas être rétabli dans les siens. Mais le tems des Godefrois de Bouillon, qu'il comptoit entre ses Prédécesseurs (1), étoit passé, & on ne voioit plus de ces illustres Aventuriers, qui gagnoient des Empires l'Epée à la main. S'il n'acquit pas une Couronne, il acquit au moins une réputation immortelle par une infinité de Victoires & de Conquêtes. Il partagea en 1683. la gloire de la levée du Siége de Vienne avec le Roi de Pologne. La prise de Neuhausel & de Gran, & la Victoire remportée sur soixante mille Turcs, que commandoit le Séraskier, furent les succès de l'année 1685. La Conquête de Bude, emportée l'année suivante, fut encore suivie de celle de Ségédin, & de celle de Cinq-Eglises. La Campagne de 1687. ne fut pas moins glorieuse. Le Duc de Lorraine battit les Turcs, ou les mit en fuite par tout; les contrai- 1690.

(1) *Godefroi de Bouillon étoit Fils de Godefroi le Bossu, Duc de Lorraine.*

1690. traignant d'abandonner la Hongrie, où l'Empereur alla faire couronner l'Archiduc Joseph son Fils sur la fin de l'année : Agria, cette fameuse Forteresse, que les Turcs croioient imprenable, & dont le Sultan grossissoit la pompeuse énumération de ses Titres, se rendit le 28. de Novembre par Capitulation. L'importante Forteresse de Montcasch fut réduite le 17. de Janvier 1688. & la prise des Villes d'Albe-Roiale & de Belgrade (1) finirent la Campagne. En un mot tout plia devant l'Armée du Duc de Lorraine, ou des Corps, que commandoient ses Lieutenans-Généraux: & il eût poussé ses Conquêtes plus loin, si l'Empereur n'eût pas cru avoir besoin de toute sa valeur & de toute sa capacité contre les François, qui lui parurent plus redoutables que les Turcs. Il se mit donc en chemin pour se rendre à Vienne; mais étant tombé malade à Wels, près de Lintz (2), il fut attaqué d'une Esquinancie, dont il mourut subitement. Il n'eut au moins le loisir que d'écrire deux Lettres, l'une

(1) *Ce fut l'Electeur de Bavière qui prit Belgrade.*
(2) *En Autriche.*

l'une à l'Empereur pour lui recommander sa Famille, & l'autre à la Reine son Epouse pour la consoler de leur séparation. Ces deux Lettres au reste sont bien différentes de celle qu'on lui attribuë d'avoir écrite, pour se plaindre d'une Puissance ennemie de sa Maison, qui en avoit toujours été persécutée & qu'il soupçonnoit d'avoir hâté sa mort. On devine aisément sur qui pouvoient tomber ces injurieux soupçons: mais les véritables Lettres, qui furent renduës publiques, sont une preuve de la suposition & de la fausseté de celle qu'on débita sur les bruits d'une renommée, qui se plaît à publier les calomnies dont le Peuple, toujours crédule, est aussi toujours avide. Le Duc de Lorraine mourut donc à l'âge de quarante-huit ans, couvert d'une gloire qui donne plus de lustre à sa Famille, que n'eût fait la restitution de ses Etats, où sa Postérité fut rétablie par le Traité de Ryswyck, & par le Mariage de l'Ainé des Princes Lorrains avec une des Filles du Duc d'Orléans en 1698. dont le Contract fut suivi de l'hommage qu'il rendit au Roi du Duché 1690.

1690. de Bar le 25. de Novembre 1690. Ainsi la fortune du Duc ne voulut pas qu'il allât hazarder contre la France, la gloire qu'il avoit acquise contre les Turcs, ou plutôt la fortune de la France ne permit pas qu'un si grand Capitaine vint arrêter ses Victoires.

J'ai raporté l'exaltation d'Alexandre VIII. (1) & la restitution que le Roi lui fit d'Avignon, avec la suspension de l'affaire des Franchises. Le Pape en eût souhaité l'abolition: mais le Roi ne crut pas qu'il fût de sa gloire de relâcher un Droit de sa Couronne si légitime, & qu'il avoit soutenu avec tant de hauteur. Ainsi les deux Cours convinrent de garder le silence de part & d'autre.

Différent avec la Cour de Rome.

Il s'offrit une question plus épineuse & plus importante, qui faillit à les brouiller tout de nouveau. Elle concernoit la prétention des Papes sur le Temporel des Rois, & le Droit des Rois de France qui s'y sont toujours fortement oposez. Elle comprenoit aussi les Libertez de l'Eglise Gallicane contre le pouvoir exorbitant des Pontifes, & les atteintes que ces

(1) *Voiez ci-dessus pag. 320.*



ces derniers tâchent d'y donner de 1690.
tems en tems. On s'échauffa fort sur ces Matiéres en 1682. & j'ai raporté les Décisions de l'Assemblée du Clergé (1), suivies de la Déclaration du Roi, vérifiée au Parlement, pour maintenir l'Autorité Roiale, & les Libertez de l'Eglise contre les entreprises de Rome. Innocent XI. en avoit témoigné de l'indignation, & en étoit demeuré là. Alexandre VIII. voulut aller plus loin, & refusa les Bulles aux Prélats qui avoient assisté à cette Assemblée, jusqu'à ce qu'ils se fussent retractez. C'est ce qu'ils ne voulurent pas faire. Ils croioient qu'ils se chargeroient d'un oprobre éternel, s'ils révoquoient leurs Décisions conformes à ce que l'Eglise Gallicane avoit toujours enseignée: & le Pape de son côté, croioit faire une brêche irréparable à son Autorité, s'il accordoit des Bulles à des Prélats, qui l'avoient si hautement contestée. Il y eut là-dessus plusieurs allées & venuës des Ministres des deux Cours, sans qu'on pût se concilier. Chacune évitoit d'en venir à une rupture; mais chacune vou-

 loit

(1) *Voiez ci-dessus pag. 76. & suiv.*

1690. loit conserver ses Droits. L'Abbé de Polignac aiant raporté de Rome un projet d'accommodement qui ne fut pas goûté, le Roi nomma pour l'examiner les Archevêques de Paris & de Rheims, avec quelques autres Prélats, & voulut même que le Pere La Chaise assistât aux Conférences. Ils conclurent unanimement à la réjection du projet, dont les principaux points alloient à flêtrir les Evêques qui avoient assisté à l'Assemblée de 1682. Le Roi, qui ne vouloit avoir rien à se reprocher, voulut encore que la question fût examinée par des Séculiers, qui n'aiant pas le même intérêt que les Prélats, donneroient un Jugement qu'on ne pourroit accuser de partialité. Il choïsit pour cela le Chancelier, le Duc de Beauvilliers, le Controlleur-Général, & le Marquis de Croissi. Leur sentiment fut conforme à celui des Evêques François, „ Qui n'avoient, dirent-ils, „ rien innové dans le „ fond: Qu'ils avoient expliqué l'o„ pinion constante de l'Eglise Gal„ licane, qui n'a jamais eu de l'Au„ torité du Pape les opinions outrées „ des Théologiens Ultramontains.„

Jugement des Commissaires nommez par le Roi.

Il

Il fut donc conclu qu'il étoit impossible de donner au Pape la satisfaction qu'il demandoit : & le 18. de Septembre on dépêcha un Député (1), pour faire savoir à Sa Sainteté les intentions du Roi, & pour soutenir le Parti des Evêques. Sa mort, qui arriva le 1. de Février 1691. laissa l'accommodement imparfait. Mais avant que de mourir il lança une Bulle contre les Evêques François, dont je parlerai en son ordre. 1690.

Le Roi créa sur la fin de cette année plusieurs Charges nouvelles. Il y en eut deux de Président au Mortier pour le Parlement de Paris, estimées cinq cents mille livres chacune : une troisiéme Charge d'Avocat-Général (2), & seize Charges de Conseillers, distribuées dans toutes les Chambres du Parlement. Ces nouveautez ne faisoient pas plaisir aux Anciens : mais le Premier Président leur représenta, „ Qu'on ne „ pouvoit penser au grand nombre „ d'Ennemis que la France avoit sur „ les bras, sans admirer la sagesse du „ Roi, qui seul pouvoit donner or-

Création de plusieurs Charges.

Discours du Prémier Président.

(1) *Varet, Vicaire de St. Eustache.*
(2) *Le jeune d'Aguesseau, Fils du Conseiller d'Etat qui fut pourvu. Il est aujourd'hui Chancelier.*



1690. „ dre à tout, & résister à tant de
„ Puissances : Que tous les Mem-
„ bres de l'Etat devoient seconder
„ le Roi dans ses généreux desseins :
„ Que les Princes le faisoient en ex-
„ posant leurs vies : Que la Noblesse
„ en répandant son sang prodiguoit
„ encore ses Biens : Que le Clergé
„ avoit donné des marques de son
„ zêle, non seulement en levant les
„ mains au Ciel, mais encore en
„ fournissant de grosses sommes :
„ Que le Parlement avoit fait l'an-
„ née derniére des efforts extraor-
„ dinaires, en fournissant une som-
„ me plus proportionnée au zêle &
„ à la bonne volonté de la Compa-
„ gnie, qu'à la fortune de ses Mem-
„ bres : Qu'elle continuoit son af-
„ fection en souffrant des nouveau-
„ tez qu'on y établissoit, & qui
„ avoient été jusqu'à présent incon-
„ nuës : mais que ce qui devoit con-
„ soler tout le monde, c'est que
„ Dieu bénissoit visiblement les Ar-
„ mes de Sa Majesté : „ & il prit de là occasion de s'étendre sur ses Victoires. Toute la Compagnie lui aplaudit, & l'intérêt particulier céda aux motifs du Bien-Public.

La

La France étoit assez contente de la Campagne de 1690. & elle avoit raison. Tout lui avoit réüssi, excepté ce qui s'étoit passé en Irlande. Mais c'est à la mauvaise fortune, ou à la mauvaise conduite du Roi Jaques & de ses Irlandois qu'il en falloit imputer les méchans succès: c'est aussi sur lui, & non sur le Roi Très-Chrétien, qu'en tombent la honte & le dommage. Par tout ailleurs les Armes de la France ont été victorieuses. Elles ont gagné deux Batailles sur Terre, & une sur Mer, conquis une partie du Piémont & presque toute la Savoie, fait trembler toute l'Italie, consterné la Flandre, réprimé les menaces de l'Allemagne, & en un mot fait échouer tous les projets des Confédérez, pendant qu'elles battoient les uns, & qu'elles enlevoient les Places & les Païs des autres. 1691. Récapitulation de ce qui s'étoit passé en 1690.

Elles ne furent pas moins heureuses en 1691. Les Conquêtes du Piémont & de la Savoie continuérent avec rapidité : Elles furent grossies de celles de Mons dans le Hainaut, & d'Urgel en Catalogne : Liége & Barcelône furent bombardées, & Abregé de la Campagne de 1691.



1691. la France porta la terreur par tout. L'Irlande fut encore un écueil qui l'arrêta, & le Roi Très-Chrétien ne voulut plus dans la suite exposer sa gloire & sa fortune, dans une entreprise qui leur avoit été jusqu'alors fatale, & qui eût pu l'être encore davantage à l'avenir (1). Dévelopons maintenant chaque Evénement de cette année.

La Campagne de Piemont.

Comme les premiéres Opérations de la Campagne se firent en Piémont, je commencerai par là ma relation, que je continuerai de suite jusqu'à la prise de Montmélian, pour ne point interrompre le fil de ces Expéditions, qu'on lira plus agréablement ainsi liées, que si elles étoient entrecoupées par d'autres incidens.

Exploits du Marquis de Feuquiéres.

Le Marquis de Feuquiéres, qui commandoit dans Pignerol, en fit sortir au mois de Février pendant la nuit cinq cents Chevaux, deux cents Grenadiers, & deux Petardiers qui attaquérent le Château de Renaze, & s'en rendirent maîtres (2). De là marchant en ordre de Bataille, ils se répandirent dans la Plaine de Millefleurs,

(1) *Il exposa pourtant encore sa Flotte en 1692.*
(2) *Voiez le Mercure Historique & Politique.*

fleurs, brulérent le Village de Lingor, qui n'eſt qu'à une lieuë de Turin, & ſe retirérent à Pignerol avec leurs Priſonniers & leur Butin. 1691.

Peu de jours après le Marquis de Feuquiéres ſe mit en marche luimême, partant le ſoir de Pignerol avec ſix cents Dragons précédez de pareil nombre d'Infanterie, & arriva à la pointe du jour aux Portes de Savigliane, qui lui furent ouvertes ſans réſiſtance. Il fit Priſonniers de Guerre ſoixante Gendarmes qui gardoient la Place, prit leur Etendart, leur Canon, leurs Chevaux, & tout leur Equipage. Ce n'étoient que des coups de main & des préludes de la Campagne.

Siége de Ville-Franche & de Nice par le Général Catinat.

Elle commença proprement par les Siéges de Ville-Franche & de Nice, deux Villes ſur la Mer à deux lieuës l'une de l'autre, que le Général Catinat vint faire ſur la fin de Mars.

La premiére ne fit pas grande réſiſtance. La Ville ſe rendit après avoir tiré un ſeul coup de Canon, & le Château ne tint que deux jours de Tranchée ouverte.

Le Duc de Savoie croioit que Nice ſe

1691. se défendroit mieux, fortifiée d'une Citadelle ou d'un Château sur le Roc, environné d'Ouvrages bien revétus. Cette Ville, qui a un Port comme Ville-Franche, est de consequence par sa situation sur la Mer de Provence, & faisoit autrefois partie de cette Province : mais Jeanne, Reine de Naples & Comtesse de Provence, la vendit l'an 1365. à Louïs II. Duc de Savoie, avec tout le Comté de Nice, & depuis ce tems-là les Ducs de Savoie en furent toujours les maîtres. Le Général Catinat vint donc en faire le Siége le 24. de Mars. Comme la Citadelle étoit forte, pourvûë d'une bonne Garnison & de toutes les Provisions nécessaires pour soutenir le Siége, il y avoit aparence qu'il seroit long & meurtrier, si même on n'étoit pas obligé de le lever, parce que depuis peu il y étoit entré quatre cents Hommes de Troupes d'élite, & quarante Officiers distinguez. Mais toutes les difficultez s'aplanissoient devant les Troupes du Roi, & tout concouroit à les faire triompher.

On fit trois Attaques qui furent pouss-

poussées avec vigueur, nonobstant la difficulté du Terrain : les Bombes firent un fracas terrible, & contribuérent plus que tout le reste à la prise de la Place. Le 30. du mois, trois tombérent si à propos dans un Edifice à côté du Donjon, qu'elles mirent le feu à un Magasin à Poudre, d'où il se répandit dans tout le Château & en fit sauter une partie, plus de cinq cents des Assiégez aiant été ensévelis sous les ruines de ce débris, ou tuez par les éclats des pierres qui en volérent de tous côtez. Une autre Bombe acheva le lendemain de tout consterner, aiant mis le feu à un Magasin de Grenades & de Bombes, dont la Garnison fut si épouvantée, que plusieurs sortirent, & abandonnérent non seulement leurs Postes, mais encore la Place. Le Gouverneur (1) la voiant toute ouverte, & la moitié de la Garnison écrasée sous les masures, ou mise en piéces par les Bombes & par les Grenades fut obligé de capituler : & le 4. d'Avril la Porte du Château fut livrée aux François, dont l'humain Général accorda des conditions 1691.

(1) *Le Comte de Frosasque.*



1691. de se retirer avec sa Flotte, de peur d'échouer sur les Côtes. Mais en partant de là il mit tout le Païs voisin sous Contribution, & le contraignit de paier au Roi les mêmes sommes qu'il paioit auparavant au Duc de Savoie.

Je reviens aux Exploits qui se firent par Terre par l'heureux & vaillant Catinat. Ses Conquêtes de Ville-Franche & de Nice furent suivies de celles de Veillane & de Carmagnole. Veillane, qui n'est qu'à dix milles de Turin, couvre cette Capitale, dont la Cour de France avoit résolu qu'on feroit le Siége: desorte que son Général trouva à propos de s'emparer d'une Place qui se fût oposée à ses aproches, & pour la même raison le Duc de Savoie avoit tâché de la fortifier le mieux qu'il avoit pu, pour empêcher les François de s'en rendre maîtres: mais il n'avoit eu que le tems d'y faire construire à la hâte quelques médiocres Ouvrages, qu'il avoit environnez de Palissades, & d'y mettre une Garnison de quatre cents Hommes. Ce n'étoit pas dequoi arrêter le Conquérant de Ville-

Siége & prise de Veillane.

Fran-

Côte de Gênes, & qui apartient aux Ducs de Savoie depuis l'an 1576. qu'elle leur fut venduë par Jerôme d'Orense, qui en étoit Souverain. Le Comte d'Estrées fit d'abord sommer la Ville & le Château de se rendre; mais le Comte de Frosasque, qui venoit de sortir de Nice, dont les ruines ne lui avoient pas permis de défendre plus long-tems la Place, se jetta dans Onélie avec mille Hommes de Troupes réglées, qu'il joignit à deux mille Bourgeois armez, dans la résolution de réparer par le salut de cette Ville le dommage qu'il avoit souffert par la perte de la premiére, & d'éprouver si la fortune qui est journaliére, ne lui seroit pas plus favorable dans la défense de ce Siége, que dans celle de l'autre. Il soutint sans s'épouvanter le feu des Bombes que le Comte d'Estrées fit jetter dans la Ville, où elles mirent le feu en plusieurs endroits. Il en eût pourtant été bientôt d'Onélie comme de Nice, & ruinée de même par ces terribles Machines, elle eût été contrainte de subir le même sort, si une tempête ne s'étoit pas levée à propos, qui obligea le Comte d'Estrées de

1691.

Valeur du Comte de Frosasque au Siége d'Onélie.

1691. qu'elle eût une assez bonne Citadelle, avec plus de deux mille Hommes de Garnison, elle ne résista guére plus long-tems, n'aiant tenu que deux jours de Tranchée ouverte, & s'étant renduë le 9. de Juin, aiant été permis aux Soldats d'en sortir avec leurs Armes, sans aucunes autres marques d'honneur. Le Gouvernement en fut donné au Marquis du Plessis-Belliévre.

Siége de Coni.

On ne peut pas être toujours heureux, & la Fortune se plaît à mêler à ses faveurs quelque mortification qui les tempére. C'est ce qu'elle fit éprouver au Général François qui vint faire le Siége de Coni. Cette Ville est située à vingt-cinq milles de Carmagnole vers le Midi, sur une Coline au confluent de deux petites Riviéres (1). François I. l'assiégea autrefois, & ne put la prendre : le Comte de Harcourt, Général de Loüis XIII. fut plus heureux, & la prit en 1641. mais elle fut depuis renduë au Duc de Savoie. Le Général Catinat n'en fit pas le Siége lui-même; il en laissa la conduite à un de ses Subalternes nommé Bu-

(1) *La Sture & le Gez.*

Bulonde, pendant qu'il commandoit 1691.
l'Armée d'Obſervation, & qu'il épioit le tems propre à une plus importante Expédition. Aiant ſu que le Prince Eugene marchoit au ſecours de la Place, il en avertit Bulonde, afin qu'il prît ſes meſures, ſoit pour la ſureté de ſes Lignes, ſoit pour ſe retirer, s'il y étoit contraint, en bon ordre, & ſans confuſion. Sa préſomption ou ſon ignorance lui fit mépriſer cet avis.

Préſomption de Bulonde.

Les Aſſiégeans, après une vigoureuſe réſiſtance, qui leur couta bien du monde, s'étoient rendus maîtres du Chemin-Couvert & de la Contreſcarpe le 23. de Juin, & y aiant fait des Logemens ſe préparoient à la deſcente du Foſſé : mais les Aſſiégez ne perdoient pas courage, & travailloient à la réparation des Brêches, dans la réſolution de ſe défendre juſqu'à l'extrémité, & dans l'eſpérance qu'ils ſeroient ſecourus. Ils avoient déjà ſoutenu dix-ſept jours de Tranchée ouverte, lorſque le Prince Eugene de Savoie fut détaché de l'Armée de Piémont avec quatre mille Chevaux, pour jetter dans la Place autant de monde qu'il

juge-

1691. jugeroit à propos, & qu'elle en auroit besoin. Bulonde en fut averti, avec ordre du Général de se tenir dans ses Lignes, & d'attendre un renfort de deux mille cinq cents Chevaux, qu'il lui envoioit sous le Commandement de St. Sylvestre, Maréchal de Camp. Il manqua de tête & de courage: & le Prince Eugene se trouvant plus près qu'il ne l'avoit cru, il ne songea qu'à lever le Siége avec tant de précipitation, qu'il laissa dans son Camp une partie de son Canon, trois Mortiers, & quantité de Provisions de Guerre & de Bouche, outre les Blessez, qu'il abandonna à la merci des Ennemis. On à peine à comprendre une retraite si honteuse, si prompte, si en desordre, où il n'y avoit encore rien de pressé, & on ne peut l'attribuer qu'à une terreur panique, dont les plus vaillans ne sont pas quelquefois exempts. Aussi ne put-il se justifier devant le Général, qui reçut ordre du Roi de l'arrêter & de lui faire son Procès. Il avoua qu'il avoit été informé de la marche du Prince Eugene huit heures avant qu'il parût; mais qu'il avoit craint, s'il ne se fût

Sa retraite précipitée.

On lui fait son Procès.

pas

pas hâté de décamper, d'être coupé dans sa retraite, & de se trouver entre les Troupes que menoit le Prince, & celles de la Ville assiégée: desorte qu'il n'avoit songé qu'à sauver l'Armée. C'étoit une méchante raison. Aiant reçu les ordres du Général de tenir bon, & d'attendre le renfort qu'il lui envoioit, il falloit les exécuter, & ne penser qu'à combattre, & non pas à fuir, quelle que pût être la destinée de ses Troupes & la sienne. Alors ce n'eût pas été à lui, mais au Général d'en répondre. Il fut donc jugé Coupable par le Conseil de Guerre, & condamné à la mort: mais le Roi commua la peine en une Prison perpétuelle, & peu de tems après il fut mis en liberté. Je ne dois pas oublier ce que les Mémoires de ce tems-là (1) raportent de la fermeté du Roi, lorsque Louvois, inconsolable de la levée du Siége, vint tout effraié lui en annoncer la nouvelle. *Vous êtes abattu pour peu de chose*, lui répondit le Roi. *On voit bien que vous êtes trop accoutumé aux bons succès. Pour moi, qui me souviens d'avoir vu*

1691.

Il est sévérement puni.

Belles paroles du Roi.

(1) *Les Mémoires du M. D. L. F.*

1691. *les Troupes Espagnoles dans Paris, je ne m'abats pas si aisément.*

C'est ainsi que la levée du Siége d'une Place, peu considérable en comparaison des autres Villes que Catinat avoit réduites sous la puissance du Roi, ternit un peu la gloire de ses Conquêtes, quoi que la faute ne tombât pas directement sur lui. La fortune au reste prit plaisir à montrer ce qu'elle sait faire, & dans l'Officier qui conduisoit le Siége, dont elle fit éclipser la valeur, & en la personne de celui qui commandoit dans la Place, nommé *Julien*, dont elle mit la bravoure, jusque-là peu connuë, dans un grand éclat. Il en conçut trop d'orgueil, lorsque croiant mériter le Gouvernement d'une Place qu'il avoit sauvée, & n'aiant pu l'obtenir, il quitta le Parti du Duc de Savoie.

Bravoure gâtée par la vanité.

Siége de Carmagnole par les Confédérez.

Ceci se passa sur la fin du mois de Juillet. Au commencement d'Octobre le Général Catinat reçut une seconde mortification par la perte de Carmagnole. La prise ne lui avoit couté que deux jours de Tranchée: la reprise en couta davantage aux Ennemis. Le Prince Eugene vint l'in-

l'inveſtir le 27. de Septembre avec quinze cents Chevaux, & le 28. toute l'Armée arriva devant la Place. Le 3. d'Octobre la Tranchée fut ouverte, & on fit trois Attaques, commandées par trois Nations différentes : la premiére par les Allemands, la ſeconde par les Piémontois, & la troiſiême par les Eſpagnols. Le Gouverneur de la Place (1), battu de tous côtez par la multitude des Aſſiégeans, par leurs Bombes & par leur Canon, en ſoutint la furie juſqu'au ſeptiême qu'il fut obligé de capituler, & il ſortit de la Place avec ſa Garniſon, à qui on accorda toutes les marques d'honneur : mais les Articles de la Capitulation furent mal obſervez. On en fit des plaintes au Prince Eugene, qui répondit, „ Qu'on n'avoit pu empêcher „ ces repreſailles à des gens qui ſe „ plaignoient eux-mêmes, que les „ François avoient violé les premiers „ la Capitulation du mois de Juin (2): „ qu'ainſi aiant donné le prèmier „ exemple, ils n'étoient pas reçevables à ſe plaindre qu'on leur eût „ rendu la pareille.„ Tant il im- 1691.

S 2 porte

(1) *Du Plessis-Bellièvre.* (2) *Lors du premier Siège.*

1691. porte de n'autoriser pas la mauvaise foi des autres par la sienne.

Pendant que ces choses se passoient, Catinat, pour se venger de ce double échec, méditoit une entreprise de plus grande importance, qui rendît à sa réputation & aux Armes de la France toute leur gloire. Il attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour le Siége de Montmélian, l'unique Forteresse qui restoit au Duc de Savoie dans ce Duché, dont Saint Ruth avoit pris l'année précédente toutes les autres Places. Montmélian étoit pour lui un morceau de trop dure digestion; la prise en étoit réservée à un plus digne Général.

Siége de Montmélian.

Il parut devant la Place le 16. de Novembre avec toutes les Troupes commandées pour le Siége, qui fut formé dès ce jour-là, & la Tranchée ouverte le lendemain. Il y avoit deux Attaques; la premiére & la principale du côté du Fort de Barraux, & l'autre du côté de la Ville brulée, comme on nommoit ce Quartier-là: & l'on fit des Lignes de Communication de l'une à l'autre entre les deux Quartiers, si près de la Ci-

tadelle qu'on pouvoit s'entendre parler les uns les autres. Ces Travaux ne se faisoient pas sans danger, & l'on y étoit plus exposé que dans la Tranchée. Les Assiégez faisoient un si grand feu sur les Travailleurs, que la nuit du 18. au 19. ils furent obligez par trois fois de discontinuer leur Ouvrage. Les Officiers qui les commandoient furent tous tuez ou mis hors de Combat, & il y eut plus de cent Hommes morts, ou dangereusement blessez. Je ne raporterai point les Exploits qui se firent depuis, pendant tout le Siége qui dura trente-trois jours, la Citadelle ne s'étant renduë que le 21. de Décembre. On n'avoit point encore vu dans les Etats du Duc de Savoie de Place si vigoureusement attaquée, ni si bien défenduë. Tout y fut emploié de part & d'autre, Bombes, Mines & Fourneaux : & si le Général François fit voir par tout sa valeur & son habileté, le Marquis de Bagnasque, Gouverneur de la Forteresse, n'en témoigna pas moins de son côté. Un coup du hazard fit plus que tout le courage & toute l'ardeur des uns & des autres. Tant il est vrai que les 1691.

1691. plus grands Evénemens sont souvent les effets des plus petites causes. Une Bombe des Assiégeans tomba le 20. de Décembre à l'endroit de la Contre-mine, que faisoient les Assiégez pour rencontrer la Mine des Ennemis, & fit sauter une partie du Bastion attaqué, & qui avoit déjà couté bien du monde. Le Général aiant vu ce fracas, détacha six cents Grenadiers pour en aller reconnoître l'état, & ils s'y logérent, sans trouver personne qui les en empêchât. Le raport lui en aiant été fait, il voulut aller lui-même passer la nuit dans la Tranchée, dans la résolution de donner le matin un Assaut général, si le Gouverneur s'opiniâtroit encore à défendre la Place: mais dès huit heures de matin il fit battre la Chamade. La Capitulation se fit aussi avantageuse qu'elle pouvoit être pour un Gouverneur & pour des Troupes, qui avoient témoigné tant de résolution & tant de valeur, & de la part d'un Vainqueur qui n'avoit pas moins de modération & de générosité après ses Conquêtes, que de sagesse à les entreprendre, & de hardiesse pour en venir à bout. Il ne refusa rien

Réduction de la Place.

aux

aux Vaincus, de ce qui pouvoit rendre leur disgrace, & sa Victoire tout ensemble honorable. 1691.

Ainsi finirent cette année les Victoires de la France, & les Exploits de son Général en Piémont & en Savoie. Il faut dire quelque chose des secours qui étoient venus au Duc, depuis qu'il étoit entré dans le Parti des Confédérez, sans quoi il ne lui eût pas été possible de lutter, comme il fit, avec une puissance aussi supérieure à la sienne, que l'étoit celle du Roi Très-Chrétien.

Il attendit long-tems ce secours, que la lenteur Allemande différoit tous les jours à lui envoier. Le Roi Guillaume de son côté étoit occupé des affaires d'Irlande & des Païs-Bas, & ne pouvoit pas faire des Détachemens pour l'Italie, aiant besoin de ses Troupes dans la Grande Bretagne contre les Mal-intentionnez, & au de là de la Mer en Flandre contre les François. Chacun pourtant des Confédérez, voiant de quelle conséquence il leur étoit de ne pas abandonner le Duc de Savoie, se mit en mouvement pour le secourir. Ce fut vers le mois d'Août que toutes ces Puis-

Les secours que les Confédérez envoient au Duc de Savoie.

1691. sances se mirent en Campagne, & traversant les Mers, les Riviéres, les Alpes, & les divers Païs par où il leur fallut passer, arrivérent enfin sur les Terres qui apartenoient encore au Duc de Savoie, à qui le Général François en avoit déjà enlevé la meilleure partie : le secours vint à propos pour sauver le reste.

Disposition de leur Armée.

On en faisoit une Armée de quarante-sept à quarante-huit mille Hommes, en y comprenant les Troupes du Duc, & on la divisoit en trois Corps. Le premier étoit composé de vingt mille Allemands, commandez par le Duc de Baviére, qui avoit passé les Alpes au commencement d'Août, & avoit fait son Entrée à Turin le 19. de ce mois-là : le second étoit composé d'Espagnols, de Piémontois & de Suisses, sous les ordres du Duc de Savoie : & le troisiéme, de Vaudois, de François Réfugiez, & de quelques autres Troupes, sous le Comte de Schomberg.

Toutes ces Troupes s'étant jointes au commencement de Septembre, on tint divers Conseils, où d'abord les voix furent partagées. Les uns vouloient qu'on divisât les Troupes,

& qu'une partie marchât en Savoie, 1691.
pour couvrir Montmélian: les autres, qu'elles demeurassent unies, & que toute l'Armée s'emploiât à purger le Piémont de François, & cherchât à leur donner Bataille. Cet avis l'emporta, & le 14. de Septembre l'Armée décampa de Carignan, aiant pris des Vivres pour dix jours, & s'avança vers Ville-Franche. Le Général François, craignant que les Ennemis n'en voulussent à Saluces, vint se poster sous le Canon de la Place, évitant le Combat selon les ordres qu'il en avoit reçus de la Cour, & parce qu'il étoit beaucoup plus foible que les Ennemis, mais si bien campé qu'ils n'osérent entreprendre de le forcer dans ses Retranchemens. Pour ne point perdre le fruit de leur marche, ils vinrent faire le Siége de Carmagnole, & la reprirent, comme je l'ai dit, sans qu'il fut possible de la secourir.

L'Armée des Confédérez prend ses Quartiers d'Hiver.

Le Général François attendoit à Pignerol les ordres de la Cour pour faire le Siége de Montmélian, dont j'ai raporté le succès. Il prit pour cela habilement le tems, que l'Armée des Confédérez avoit fini la Cam-

1691. pagne, & s'étoit séparée. Les Espagnols étoient retournez dans le Milanez prendre leurs Quartiers d'Hiver: les Piémontois étoient restez chez eux avec quelques Allemands: le reste des Troupes Impériales avoit été hiverner dans le Montferrat, le Mantouan, le Modénois, & sur les Terres des autres Etats Feudataires de l'Empire, qui, comme le remarque l'Annaliste, se fussent bien passez de tels Hôtes. Le judicieux Catinat ne pouvoit trouver une conjoncture plus favorable, & il n'eut garde de la manquer.

Nous verrons l'année suivante les Brulemens du Duc de Savoie en Dauphiné, & la vengeance qu'en prit en 1693. Catinat, alors Maréchal de France, sur les Palais du Duc aux Portes de sa Capitale.

Je passe aux Expéditions des François en Flandre (1), dont j'avois remis la narration après celle de la Guerre de Piémont. La Campagne s'ouvrit par le Siége de Mons. Tout le monde en fut surpris: & quoi qu'on vît de grands préparatifs de

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III. le Mercure Historique & Politique.*

de Guerre, on avoit de la peine à croire, en France même, qu'on fût en état d'agir offensivement contre un aussi grand nombre d'Ennemis qu'étoient les Confédérez, & d'attaquer une Place si forte & si bien pourvûë, dans une Saison si peu avancée, & si mal propre à faire un Siége de cette importance. Mais on n'en douta point, lorsque dès le 14. de Mars on aprit de la propre bouche du Roi, que Mons étoit investi par le Marquis de Bouflers, & qu'il avoit résolu de partir lui-même avec le Dauphin, les Princes & les Seigneurs de la Cour, pour aller commander en personne au Siége de cette Place. Il partit effectivement dès le 17. après avoir nommé les Maréchaux de Luxembourg, de Duras & de la Feuillade pour servir sous ses ordres, pendant que le Maréchal d'Humiéres commanderoit un Corps séparé, pour observer la contenance des Confédérez. Je ne parle point des Lieutenans-Généraux, entre lesquels étoient Bouflers & Rose, qui furent faits Maréchaux de France dans la suite (1), ni des Maréchaux de

1691.

Siége de Mons.

(1) *Bouflers en 1693. & Rose en 1703.*

1691. de Camp & des autres principaux Officiers.

Le Roi expose sa personne à tous les dangers du Siége.

Le Roi arriva au Camp le 21. de Mars, & prit son Quartier à l'Abbaïe de Bethléhem. Dès qu'il fut arrivé il fit le tour de la Place, accompagné du Dauphin, du Duc d'Orléans & du Duc de Chartres (1). Le 22. il visita les Postes, & s'exposa si fort que le Cheval d'un Officier (2) fut tué tout près de lui. Il ne laissa pas de continuer les jours suivans à visiter les endroits les plus considérables, & en même tems les plus dangereux, & les passages par lesquels on pouvoit tenter le secours. Je fais ces remarques après l'Annaliste (3), qui donne la Relation du Siége, pour détruire les bruits que faisoient courir ses Ennemis, qui en parloient comme d'un faux brave. Enfin le soir du 23. au 24. la Tranchée fut ouverte en sa présence. Les Ennemis n'avoient point encore paru; mais on sut que leurs Troupes se rendoient de toutes parts en Flandre, aiant leur Rendez-vous général à Hall, entre Mons & Bruxelles, avec une Armée si nombreuse

(1) *Depuis Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.*
(2) *Aide de Camp du Dauphin.*
(3) *L'Auteur du Mercure Historique & Politique.*

breuse & si leste, qu'on ne douta 1691.
presque point que le Roi Guillaume, qui avoit passé la Mer dès le mois de Janvier, & qui étoit arrivé le 30. en Hollande, n'entreprît de secourir les Assiégez, qui se défendoient avec beaucoup de vigueur, & faisoient périr bien du monde. Ils n'en perdirent guére moins de leur côté. Ce carnage continua, & ne se rallentit point pendant tout le Siége qui dura jusqu'au 9. d'Avril.

Le Roi, qui visitoit souvent les Travaux, se hâtoit d'emporter la Place, sur les avis qu'il avoit de l'aproche des Ennemis, & les Assiégez, encouragez par le secours qui étoit en marche, redoubloient leurs efforts pour lui donner le tems d'arriver. Les Combats qui se firent le 1. & le 2. d'Avril furent fort opiniâtres & fort meurtriers, & les Assiégeans n'emportérent les Ouvrages qu'ils attaquoient, qu'après y avoir perdu plusieurs braves Officiers, & grand nombre de leurs meilleurs Soldats. Le feu de plusieurs piéces de Canon & de vingt-sept Mortiers embrasa divers endroits de la Ville: celui des Ennemis au contraire diminua beaucoup:

1691. ce qui fit croire qu'ils manquoient de Poudre, & qu'ils seroient bientôt obligez de se rendre. Cependant le Roi Guillaume aprochoit, aiant marché avec toute son Armée jusqu'à Notre-Dame de Hall. Le Roi détacha un Officier pour la reconnoître, qui raporta que le 8. elle étoit encore à Hall, où elle attendoit de nouvelles Troupes. Ce jour-là sur les quatre heures du soir les Assiégez battirent la Chamade. Ce fut une action de la Bourgeoisie, qui voulut se racheter avant qu'on en vint à l'extrémité, & qui força le Prince de Berghes, Gouverneur de la Place, à signer la Capitulation. Elle se fit aux conditions les plus avantageuses qu'on pouvoit souhaiter. La Garnison sortit le 10. au nombre de quatre mille cinq cents Hommes, & de deux cents quatre-vingt Officiers, emmenant six piéces de Canon.

Réduction de Mons.

Telle fut en seize jours de Tranchée la réduction de Mons, l'une des plus fortes Places des Païs-Bas, à la vûë des Ennemis, dont toutes les Forces assemblées pour la secourir, ne purent l'entreprendre. C'est avec peu

peu de raison, que pour diminuer la 1691.
gloire de ce succès, on dit que les François avoient si bien pris leurs mesures, qu'ils n'avoient laissé derriére eux aucune Place sans défense, par où on pût les surprendre, & qu'ils avoient donné de si bons ordres pour tous les besoins du Siége, que rien ne manquoit pour les Provisions de Guerre & de Bouche. Les Ennemis au contraire n'avoient ni Magasins pour la subsistance de l'Armée, ni la Poudre & l'Artillerie qui leur eût été nécessaire, pour hazarder la Bataille contre des Troupes nombreuses, aguerries, & commandées par un Roi que la fortune suivoit par tout.

Le Roi, content d'une si belle Conquête, partit le 12. du Camp pour s'en retourner à Versailles. L'Armée fut divisée en plusieurs Corps, l'un pour aller sur le Rhin, l'autre pour garder les Côtes, & un troisiême pour se rendre sur la Moselle: mais la meilleure partie fut réservée pour la Campagne de Flandre, quand la Saison le permettroit. On dit que la France perdit à ce Siége plus de

cinq

1691. cinq mille Hommes ; mais elle gagna une des plus importantes Places qu'eussent les Espagnols dans les Païs-Bas.

Le Roi Guillaume ne peut secourir Mons.

Pendant que le Roi Très-Chrétien répandoit sur sa route la joie d'un si grand succès, & qu'il entroit triomphant dans son Roiaume, le Roi Guillaume, mortifié d'un si triste Evénement, prenoit soin d'en empêcher les suites, & comme la Saison ne permettoit pas encore de tenir la Campagne, il distribua ses Troupes en divers Quartiers, jusqu'à ce qu'il y eût du Fourage pour la Cavalerie. Une partie fut envoiée en Garnison à Bruxelles, une autre à Ath, à Charleroi, à Namur, soit pour fortifier ces Places, soit pour y faire subsister l'Armée : le reste fut renvoié à Malines, à Gand, à Louvain, & dans les autres Villes de Flandre.

Il passe en Angleterre.

La présence du Roi Guillaume n'étant plus nécessaire dans ce Païs-là, & les affaires de la Grande Bretagne l'y rapellant, il passa la Mer pour s'y rendre avec la même diligence qu'il en étoit parti. Il n'y fit pas un long séjour, puis-qu'y étant

arrivé le 21. d'Avril, on le vît de ré- 1691.
tour à la Haye le 13. de Mai, pour *Son retour*
se mettre derechef à la tête des *à la Haye.*
Troupes Confédérées, & venger s'il pouvoit l'affront de la prise de Mons. Il trouva l'Armée Françoise en Campagne.

La Saison propre pour camper ne *Marche de*
fut pas plutôt arrivée, qu'elle se mit *l'Armée Françoise.*
en marche sous le Commandement du Maréchal de Luxembourg, pendant que le Marquis de Boufiers, avec un Camp de quinze à seize mille Hommes, alloit & venoit pour observer les Ennemis. Le Duc de Luxem- *On lui*
bourg s'aprocha de Hall, & le Com- *abandonne Hall.*
te de Thian, qui en étoit Gouverneur, ne jugeant pas la Place en état de défense, en sortit & la lui abandonna, faisant partir la Garnison avec tant de précipitation, qu'elle laissa une partie de son Bagage, n'aiant pas eu le tems de l'emporter.

Cologne & Liége, quoi que mieux *Siége &*
fortifiées, craignirent le même sort. *Bombardement de*
La derniére sur tout étoit dans de *Liége.*
grandes alarmes, & elle fut effectivement attaquée par le Marquis de Boufiers. Il parut le 1. de Juin près de la Hauteur de la Chartreuse avec

un





1691. un grand attirail, & tout le bruit avec lequel il avoit coutume d'annoncer ses Expéditions. Il étoit à la tête de soixante Escadrons, & de vingt Bataillons, & menoit un grand nombre de Chariots chargez de Bombes, & quatre cents autres chargez de toutes sortes de Munitions de Guerre & de Bouche. Dès qu'il fut arrivé, il fit dresser une Batterie de quatre piéces de Canon, qui se firent entendre le lendemain matin. Quatre autres piéces y furent ajoûtées le jour suivant, qui firent une Brêche de quarante pas, & le troisiéme jour les François gagnérent la Chartreuse, dont le Comte de Tserclas fit retirer l'Infanterie qui l'avoit défenduë pendant deux jours, & la logea dans le Fauxbourg. De nouvelles Batteries furent dressées le quatriéme, pour jetter des Bombes, que douze Mortiers tiroient incessamment. Ce terrible feu ne cessa point, & fut accompagné de vives attaques de tous côtez : mais de tous côtez les François trouvérent une vigoureuse résistance, & les Postes occupez par de bonnes Troupes qui firent ferme par tout. Le 5. ils tournérent leur fureur

reur contre la Ville, où avec leurs 1691.
Mortiers ils firent pleuvoir pendant dix-huit heures des Boulets rouges, pour embraser toutes les maisons. Enfin le 6. le Marquis de Bouflers pensa à lever le Siége, sur l'avis qu'il eut du secours qui s'avançoit. Il étoit conduit par le Comte de la Lippe, & venoit à grandes journées. Il fallut donc se retirer, & le 7. le Marquis de Bouflers décampa en bon ordre, *pour aller*, disoit-il, *régaler Huy, comme il avoit fait Liége.*

Levée du Siége.

Cependant on sut qu'il s'étoit retiré du côté de Luxembourg, d'où il avoit été camper à trois heures de Namur, après avoir fait un Détachement pour la grande Armée, que commandoit le Maréchal de Luxembourg. On dit que le dessein des François n'étoit pas de se rendre maîtres de Liége, mais de la châtier de son infidélité, ou de celle de son Prince, qui avoit pris le Parti des Alliez, au préjudice de la parole qu'il avoit donnée de garder la Neutralité: qu'ainsi le Marquis de Bouflers avoit pleinement exécuté son dessein, ou celui de la Cour.

Je reviens au Maréchal de Luxembourg.

1691. bourg. Il s'étoit, comme je l'ai dit, saisi de Hall: mais aiant apris que le Roi Guillaume étoit arrivé à l'Armée des Confédérez, & que cette Armée, qui grossissoit tous les jours, seroit bientôt, à ce qu'on disoit, plus nombreuse que la sienne, il alla se poster avantageusement près d'Enguyen, où il se retrancha. Il faut voir les mouvemens des deux Camps, & des deux Généraux qui les conduisoient.

Mouvemens & Marches des deux Armées.

Chacun songeoit à se poster si avantageusement, qu'il ne pût être forcé dans le lieu qu'il occupoit, & pensoit en même tems à surprendre son Ennemi, pour lui donner Bataille, s'il trouvoit le tems & le lieu favorable pour l'attaquer.

Le Roi Guillaume se rendit le 2. de Juin à l'Armée, qu'il trouva campée à deux milles au dessus de Bruxelles, quatre jours avant que le Maréchal de Luxembourg eût entrepris de s'emparer de Hall, d'où il alla camper près d'Enguyen. Le Roi Guillaume s'avança de son côté jusqu'à Anderlech, où il se retrancha: & les deux Armées demeurérent ainsi plusieurs jours dans leur Camp vis-à-vis l'une de l'autre sans en venir aux mains,

mains, que par quelques Escarmou- 1691.
ches, & par des rencontres des différens Partis, qui battoient la Campagne. Les Fourages commençant à manquer à l'Armée Françoise, le Duc de Luxembourg décampa d'Enguyen, pour aller camper à Braine-le-Comte près de Nivelle, & le Roi Guillaume, quittant aussi son Camp d'Anderlech, vint se poster à Dieghem de l'autre côté de Bruxelles. Il s'avança ensuite du côté de Namur, sans que le Maréchal de Luxembourg, qui l'observoit, pût pénétrer son dessein. Quel qu'il pût être, il trouva à propos de venir camper à Bois Seigneur Isaac, lieu fameux par divers Campemens des deux Armées, pendant que la Guerre a duré entre la France & les Confédérez, non seulement jusqu'au Traité de Ryswyck, mais encore jusqu'à celui d'Utrecht. On crut alors que le mois de Juillet ne se passeroit point, qu'il n'y eût quelque grande Action, où les Ennemis tâcheroient de réparer les pertes des mois précédens, & où la France voudroit maintenir ses avantages. On se trompa dans ses conjectures. Il ne se passa rien de considérable, ni

ce

1691. ce mois-là, ni tout le reste de la Campagne, jusqu'au 18. de Septembre, que se donna le Combat de Leuse, dont je parlerai bientôt.

Tant que les deux fameux Généraux furent à la tête des deux Armées, ils semblérent moins se défier, que se respecter réciproquement : desorte qu'il étoit difficile de savoir s'il se fuioient, ou s'ils se poursuivoient l'un l'autre, chacun campant & décampant selon ce qu'il voioit faire à son Ennemi, toujours prêts d'en venir aux mains, & retenant toujours leur impatience & leur ardeur, pour ne point exposer leur fortune, ou celle de leur Parti par un coup de décision.

Armée des Confédérez.

On n'avoit vu de long-tems de plus belles Troupes dans les Païs-Bas. Celles des Confédérez étoient divisées en trois Corps, dont le plus considérable, commandé par le Roi Guillaume, étoit de cinquante-six mille Hommes : le second de quatorze à quinze mille marchoit sous le Commandement du Général Flemming : & le troisiême de sept à huit mille avoit à sa tête le Marquis de Castanaga. Ce dernier Corps, qui cam-

campoit à une heure de Bruxelles, 1691.
n'étoit posté là proprement, que pour empêcher les François de jetter de fortes Garnisons dans les Places qu'on voudroit attaquer. Ainsi il ne faut compter que sur les deux premiers, qui composoient la grande Armée forte de soixante & dix mille Hommes.

Armée de France.

L'Armée de France, que commandoit le Duc de Luxembourg, n'étoit pas moins nombreuse ni moins leste, & il y avoit une égale envie de combattre dans l'une & dans l'autre.

Celle des Ennemis aiant demeuré trois semaines à Gemblours près de Namur, où elle assembla un grand nombre de Bombes, de Feux d'artifice, & d'Instrumens pour remuer la terre, dans le dessein d'un Siége, sans qu'on pût deviner de quelle Place, aussi ne s'en fit-il aucun, décampa le 19. de Juillet, passa la Sambre sur des Ponts, & alla camper à Gerpines. Le Duc de Luxembourg averti de cette marche passe la Riviére le même jour, & vient camper entre Valcourt & Florennes. Le 7. d'Août le Roi Guillaume fait avancer son Armée jusqu'à une lieuë près de Beaumont, & le Duc de Luxembourg,

1691. bourg, apréhendant pour Maubeuge ou pour Mons, vient le 10. se poster proche des Ennemis. Ce fut alors qu'on ne douta point qu'il n'y eût Bataille. Il y avoit toujours les mêmes raisons pour la faire souhaiter aux deux Partis, & les mêmes pour la leur faire craindre. On se contenta donc de se canonner de part & d'autre, & après avoir été vingt-quatre heures sous les Armes, on se sépara sans en venir aux mains.

Le Roi Guillaume quitte l'Armée.

Le Roi Guillaume décampa le premier, & fit sauter en partant les Fortifications de Beaumont, sans que le Duc de Luxembourg se remuât. Il attendoit le moment favorable pour faire son coup: & il crut l'avoir trouvé dans le départ du Chef des Confédérez, faisant autant de mouvemens qu'il lui en voioit faire. L'aiant vu enfin quitter l'Armée le 17. de Septembre à Leuse, dont il laissa la conduite au Prince de Waldeck, il crut que tout étoit de bon augure pour donner la Bataille, & qu'aiant affaire au même Général qu'il avoit battu à Fleurus, il en remporteroit le même avantage à Leuse. Il ne se trompa pas.

Le Duc de Luxembourg profite de son départ.

Il

Il y arriva le 18. de Septembre sur le midi, au moment que le Prince de Waldeck achevoit de faire passer un Ruisseau (1) à une partie de son Armée, dans le dessein d'éviter le Combat, & d'aller camper à Cambron. Un brouillard fort épais empêcha de voir l'Armée Françoise qui suivoit, jusqu'à ce qu'elle fût si près qu'il n'y avoit pas moien de continuer à marcher, sans abandonner l'autre partie des Troupes qui étoient encore de l'aûtre côté du Ruisseau. Le Comte de Tilly, qui commandoit cette Arriére-Garde composée de quatre Escadrons, de deux Régimens de Dragons & de deux Bataillons d'Infanterie, rangea ces Troupes le plus promptement qu'il lui fut possible, pendant que celles qui avoient passé le Ruisseau se hâtoient de le repasser pour les soutenir. Le Combat devint alors général, & fut rude & sanglant, aiant duré jusqu'à ce que la Cavalerie ennemie pliât, comme elle avoit fait à Fleurus, laissant l'Infanterie à la merci des François. Cette derniére aussi soutint, comme à Fleurus, le feu de l'Armée Fran-

1691.

Il attaque & bat le Prince de Waldeck à Leuse.

Tome V. T

(1) *Le Ruisseau de la Catoire.*

1691. Françoise, & fit sa retraite en si bon ordre, que le Duc de Luxembourg content de sa Victoire ne trouva pas à propos de la poursuivre. La perte fut grande des deux côtez : mais selon la Relation des Vainqueurs, beaucoup plus du côté des Ennemis, qui laissérent sur le Champ quinze cents morts, entre lesquels étoit le jeune Prince d'Anhalt, outre trois cents Prisonniers, dont il y avoit un Brigadier, deux Colonels, & trente autres Officiers : laissant aussi plusieurs paires de Tymbales, & quarante Etendarts. Les François avouent qu'ils perdirent de leur côté vingt de leurs Officiers, entre lesquels on compte Dauger, Lieutenant-Général, & un des plus hardis Capitaines qu'eût la France, & qu'ils eurent quatre cents Soldats morts ou blessez. Le Duc de Chartres (1) n'aiant que dix-sept ans se trouva à cette Expédition (2), & le Duc de Luxembourg eut bien de la peine à en modérer l'ardeur.

Séparation des deux Armées. C'est par où finit la Campagne, toute glorieuse pour le Duc de Luxem-

(1) *Duc d'Orléans & Régent du Roiaume.*
(2) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

xembourg, & toute malheureuse pour le Prince de Waldeck : comme si l'Etoile de l'un eût eu une influence supérieure sur l'Etoile de l'autre. Ce dernier continuant sa route se retira à Cambron, où il vouloit aller camper avant le Combat, & il n'en décampa que le 23. de Septembre pour venir à Ninove. L'Armée de France de son côté s'avança jusqu'à Harlebeck, d'où elle décampa le 4. d'Octobre, & après avoir fait plusieurs Détachemens pour se cantonner en divers endroits, le Duc de Luxembourg marcha avec le gros de l'Armée du côte d'Ypres, faisant consumer les Fourages à sa Cavalerie dans tous les Villages dépendans de cette Ville & de Courtrai. Enfin la rigueur de la Saison obligea les deux Armées à entrer dans leurs Quartiers d'Hiver. 1691.

Pour ne point interrompre le fil de la Guerre des Païs-Bas, j'ai laissé en arriére celle de la Catalogne, dont je vais donner la description par la prise d'Urgel, & le Bombardement de Barcelône (1).

Le Duc de Noailles vint au commence-

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus.*

1691. mencement de Juillet faire le Siége d'Urgel, qui fut investi la nuit du 4. au 5. par le Lieutenant-Général de Chazeron, pendant que l'Armée, qui marchoit par Mont-Louïs & Puycerda, vint camper à Belver, situé entre Mont-Louïs & Urgel. On eut de la peine à faire passer le Canon par des lieux si entrecoupez de Montagnes, & il fallut faire jouer des Mines en plusieurs endroits pour s'ouvrir le passage. Ces difficultez retardant la Marche de l'Armée, le Viceroi de Catalogne (1) eut le tems d'assembler ses Troupes : & comme le Duc de Noailles crut que son dessein étoit d'entrer dans la Cerdagne, & d'attaquer le Poste de Belver, cela l'obligea d'y demeurer quelques jours, pour conserver la communication avec Mont-Louïs, dont il tiroit des Vivres & des Munitions. Le Général Espagnol, qui étoit campé à Vich, avoit cru que les François abandonneroient Belver dès qu'ils l'en verroient aprocher : mais voiant qu'ils s'y étoient retranchez, il n'osa entreprendre de les y forcer, & retourna dans son ancien Poste, sans penser à secourir Urgel.

Marche de l'Armée du Duc de Noailles pour faire le Siége d'Urgel.

(1) *Le Duc de Médina Sidonia.*

Ces

Cependant le Canon arriva devant la Place, où le Duc de Noailles s'étant rendu, on commença à y faire Brêche, & après huit jours de Tranchée ouverte les Travaux se trouvérent si avancez, que le Gouverneur (1) demanda à capituler. On refusa de l'écouter, & de lui accorder d'autres conditions que d'être fait Prisonnier de Guerre avec toute la Garnison, qui étoit de neuf cents Hommes de Troupes réglées, tirées des meilleurs Régimens d'Espagne. Il y avoit outre cela six cents Hommes de Milices qui furent renvoiez chez eux. On ne dit point quelle fut la perte des Assiégeans ni des Assiégez : mais il est certain que la Conquête étoit d'importance, ouvrant le chemin pour entrer dans l'Arragon. C'est pourquoi le Duc de Noailles mit dans la Place une forte Garnison, qui pût faire des Courses dans ce Roiaume qui confine à la Catalogne.

1691. Siége d'Urgel. Sa réduction.

Ensuite de cette Expédition, & de la prise d'une Abbaïe considérable, où les Ennemis eussent pu se loger, il divisa son Armée en deux Camps, dont

(1) *Dom Joseph d'Aguilla.*

1691. dont le premier qu'il commandoit, alla se poster à Belver, pour de là observer les Espagnols; & l'autre s'avança sous les ordres du Lieutenant-Général de Chazeron, du côté de Barcelône.

Réflexions de la Cour de Madrid sur sa décadence.

La prise d'Urgel alarma si fort l'Espagne, qui craignit de perdre la Catalogne, que le Conseil s'assembla plusieurs fois pour trouver les moiens de sauver cette Province, & de réprimer les Conquêtes de la France. On raisonna d'abord sur les causes du mauvais état où se trouvoit non seulement la Catalogne, mais encore la Monarchie entiére, & on s'arrêta à deux principales: La premiére fut, de ne point voir le Roi à la tête de ses Armées: la seconde, de n'y voir pas même sa Noblesse, qui s'étoit laissé corrompre par la molesse & par la fainéantise, & qui préféroit les plaisirs de Madrid aux fatigues de la Campagne. Desorte que toute l'Espagne languissoit dans l'oisiveté, pendant que sa Rivale profitant de cette foiblesse poussoit avec rapidité les progrès de ses Armes. Le mal ainsi connu il falloit y apliquer le remede. Il n'y en avoit point de

plus

plus efficace, disoit-on, que la 1691.
présence du Roi dans ses Camps & dans ses Armées : Que c'étoit le moien de relever le courage des Soldats, d'obliger tous les Officiers à faire leur devoir, & de retirer tous les Grands de la paresse & de la volupté, où ils s'endormoient à Madrid, pour les faire courir à la gloire des Armes, où leur naissance les engageoit : Qu'il n'y en auroit aucun qui osât rester chez lui, pendant que Sa Majesté exposeroit sa personne pour la défense de ses Etats. C'est ainsi, ajoûtoit-on, que les Armées de France, qui ont leur Roi à leur tête, sont toujours victorieuses.

Cet avis fut fort apuié : & le Duc d'Offone, qui l'embrassa avec chaleur, protesta, que plutôt de ne point suivre le Roi, il se feroit simple Piquier. Mais d'autres représentérent, Que la mauvaise santé du Roi & la délicatesse de sa complexion rendoient l'avis impratiquable : Qu'on ne pouvoit exposer sa personne à des Campagnes & à des Expéditions qui demandoient un corps plus robuste, sans risquer une vie plus précieuse à l'Espagne, que la conservation de



1691. plusieurs Provinces, & dont la perte lui importoit infiniment plus que la Catalogne, & même que la moitié de tous les Roiaumes d'Espagne.

Le remede qu'elle veut y aporter. Ces réflexions l'emportérent, & on ouvrit un autre avis, qui ne devoit pas produire de moindres effets: Ce fut, de réveiller si bien le courage de la Noblesse abâtardie par les délices de la Cour, qu'aiant honte de sa molesse, elle se souvint de sa véritable profession, qui consistoit dans le glorieux métier de la Guerre, & dans l'honneur de répandre son sang dans les Batailles pour le salut de la Patrie & la grandeur de l'Etat. Ce fut là-dessus qu'on fit valoir la politique du Roi de France, qui savoit exciter le zêle des Seigneurs & des Gentilshommes de son Roiaume, & les obliger à signaler leur valeur dans les Combats: Que ce n'étoit pas à Versailles qu'on faisoit sa Cour au Roi Très-Chrétien, & en se tenant auprès de lui, quand on n'y étoit pas apellé par le devoir de sa Charge, mais en Flandre, en Catalogne, en Allemagne, & par tout où marchoit l'Armée: Que c'étoit-là, que tout absent qu'on étoit, on étoit plus pré-

présent à ce Prince, que si on eût 1691.
été devant ses yeux : Qu'il falloit imiter cet exemple : Que le Roi Catholique fît mauvaise mine à tous ceux qui demeuroient à la Cour, sans y être attachez par leurs Fonctions, & qu'on leur fît recevoir de tems en tems des chagrins pour les mortifier. Ces raisonnemens étoient solides ; mais l'Espagne étoit trop abattuë & trop épuisée pour en profiter, & la France avoit trop pris le dessus, pour la pouvoir arrêter. Au reste c'est un bel éloge que celui dont la premiére, toute jalouse qu'elle étoit de l'autre, se voit contrainte de l'honorer, éloge bien glorieux pour le Roi & pour toute la Nation Françoise, puisqu'on ne peut pas douter que sortant de la bouche de leurs Ennemis il ne fût sincére.

Bombardement de Barcelône.

Si l'Espagne fut alarmée de la prise d'Urgel, elle le fut bientôt après encore plus du Bombardement de Barcelône. Le 19. d'Août (1) le Comte d'Estrées parut devant la Ville avec vingt-six Galéres, quelques Vaisseaux de Guerre, & trois autres à jetter des Bombes. Il commença le

(1) *Selon les Fastes de Louis le Grand.*

1691. même jour à faire jouër ses Mortiers, qui ne discontinuérent point pendant trois jours à faire un feu & un fracas épouvantable. Le feu prit en plusieurs endroits, l'Arsenal en fut consumé, & la plûpart des maisons qui étoient les plus proches de la Mer, où étoient postez les Vaisseaux chargez de ces foudroiantes Machines. Plus de cent en furent ruinées, & beaucoup d'autres fort endommagées. On n'avoit pas eu le tems de dépaver cette Ville, l'une des plus propres & des plus magnifiques d'Espagne, pour empêcher l'effet des Bombes: desorte que tombant sur ce qui étoit encore pavé, elles y firent un plus grand dommage. Ainsi ce qui servoit à l'embellissement de Barcelône, causa sa plus grande perte. Le Roi Catholique, touché de la misére des Habitans, envoia une somme considérable au Viceroi de Catalogne, pour la faire distribuer à ceux qui auroient le plus souffert, & qui en auroient le plus de besoin. Il envoia aussi des ordres d'armer toutes les Galéres, & tous les Vaisseaux qu'on trouveroit en état de servir, & d'aller chercher incessamment les François pour leur livrer

Compassion & libéralitez du Roi Catholique.

livrer Combat à quelque prix que ce fût. Enfin on résolut de faire travailler en diligence à l'Armement de soixante nouvelles Galéres, aux dépens de toutes les Eglises du Roiaume. C'étoit un Fond bien mal assuré : car quoi que le Clergé fût assez riche pour en armer quatre fois autant sans s'incommoder, il est de tous les Corps du Roiame celui qui aime le moins à contribuer aux nécessitez publiques. Tous ces ordres d'ailleurs pour l'Equipement de la Flotte furent fort mal exécutez, & personne ne s'empressa de mettre en pratique les Délibérations du Conseil de Madrid. Tant il est vrai que lorsque le Roi n'est pas le premier Agent, tout va toujours fort mal. La France étoit bien éloignée de tomber dans ce défaut, gouvernée comme elle étoit par un Roi trop vigilant & trop apliqué, & dont les ordres étoient aussi ponctuellement exécutez que promptement donnez. Le Comte d'Estrées les fit sentir aux autres Places de la Méditerranée qui apartenoient à l'Espagne, & ses Villes Maritimes ne furent pas plus à couvert des Armes de la France que les autres.

1691.

Ses ordres mal exécutez.

Bombardement des autres Villes d'Espagne.

1691. Etat de l'Irlande.

Il n'y avoit qu'en Irlande où elles n'étoient pas heureuses (1) : c'étoit toujours l'endroit fatal. Le Parti du Roi Jaques s'y soutenoit encore depuis le départ de ce Prince, & même depuis que le Comte de Lauzun étoit retourné en France suivi du Comte de Tyrconel. Aussi les Jacobites possédoient-ils encore les meilleures Places, Athlone dans la Connacie, & Limmerick dans la Mommonie, & plusieurs autres. Le Comte de Tyrconel y étoit arrivé de France, où il sembloit n'être venu que pour y conférer avec le Roi son Maître des affaires de ce Roiaume d'Outre-Mer, & pour implorer le secours du Roi Très-Chrétien. Il ne lui manqua pas, & le 18. de Mai St. Ruth y passa, pour y commander en qualité de Lieutenant-Général, menant avec lui un Aide de Camp, deux Brigadiers-Généraux, l'un de Cavalerie, & l'autre d'Infanterie, & cent autres Officiers : outre les Gentilshommes Anglois & Ecossois, qui l'accompagnérent au nombre de plus de trois cents. Trois mil-

Le sécours qu'y fait passer le Roi Très-Chrétien.

(1) *Voiez les Fastes de Louïs le Grand, les Histoires d'Angleterre, l'Histoire de Guillaume III, le Mercure Historique & Politique.*

mille Soldats s'embarquérent sur les Vaisseaux de la Flotte : & afin que rien ne manquât non seulement à ces Troupes, mais encore à celles qui étoient en Irlande, soit pour leur subsistance, soit pour les Combats & pour les Siéges, il y avoit vingt-quatre Chirurgiens, cent quatre-vingts Maçons, vingt-six Charpentiers, deux Bombardiers, dix-huit Canonniers, & trois Ingénieurs. Quarante Bâtimens suivoient, chargez de toute sorte de Provisions de Guerre & de Bouche, & de deux mille Chevaux. On avoit pourvu jusqu'aux Equipages des Chevaux & des Hommes, & on avoit embarqué douze mille Fers de Cheval, six mille Selles, & autant de Brides, & des Souliers pour vingt-six mille Hommes. On n'avoit pas oublié le Canon, dont il y avoit dix-neuf piéces qu'on devoit débarquer. Ce Convoi étoit escorté par douze Vaisseaux de Guerre, sous la conduite du Chevalier de Nesmond, qui débarqua le 18. de Mai, comme je viens de dire, à Limmerick, où il fut reçu avec des acclamations de triomphe de la Bourgeoisie, & de la Garni-

1691.

Le Débarquement se fait à Limmerik.



1691. son. Mais une chose manquoit à un si beau secours pour triompher : c'étoit la fortune du Roi qui l'envoioit, toujours obstinée à ne point suivre ses Etendarts en Irlande, entrainée par celle du Roi Jaques qui venoit toujours tout gâter : comme nous l'allons voir.

Le Roi Guillaume en partant d'Irlande avoit laissé de bons ordres, de bonnes Troupes, & d'habiles Officiers, dont le Général Ginkel avoit le principal Commandement. Il ne s'étonna point du Débarquement des François, ni des Provisions arrivées à Limmerick, & ne laissa pas d'en résoudre le Siége : mais il voulut faire auparavant celui d'Athlone. C'est une Place dans la Connacie, dans le Comté de Roscomen, située sur le Shanon qui passe au milieu de la Ville, dont il fait comme deux parties : l'une qui est à l'Orient de la Riviére, se nomme *Athlone Angloise*, & l'autre qui est à l'Occident, *Athlone Irlandoise*. Le Général Ginkel, après avoir pris Baltimore, qu'il trouvoit sur son chemin, vint mettre le Siége devant Athlone. Il n'eut pas beaucoup de peine à réduire l'Athlone

Siége d'Athlone.

lone Angloise, qui n'étant que foi- 1691.
blement fortifiée fit peu de résistance, & se rendit le 29. de Juin. L'Athlone Irlandoise se défendit mieux, parce qu'elle avoit un assez bon Château & une Garnison suffisante. Les Assiégez ne tinrent pourtant que quelques jours. Les Batteries aiant été dressées le 2. de Juillet, on bombarda le Château, & on battit la Ville avec tant de furie, que le 7. tout se trouva disposé pour l'Assaut. Deux Sorties des Ennemis le retardérent, & obligérent même le Général Anglois à chercher un gué pour faire passer le Shanon à ses Troupes, afin de donner l'Assaut, après avoir passé la Riviére par le gué & à la nage, n'aiant pu la passer sur le Pont que les Ennemis avoient ruiné par leurs Sorties. Cela se fit le 10. à quatre heures après midi. Les Grenadiers entrérent les premiers dans l'eau qu'ils avoient jusque sous les aisselles, & quoi qu'obligez de porter leurs Mousquets & leurs Grenades sur la tête, ils gagnérent courageusement l'autre Bord. Comme les Bombes & les Canons avoient fait la Brêche, ils s'y avancérent, & jettérent

1691. térent de là leurs Grenades, dont les Irlandois furent si épouvantez qu'ils abandonnérent leur Poste. Ils portérent la fraieur & la confusion par tout : en moins d'une heure la Place fut emportée : on passa au fil de l'Epée tous ceux qui firent quelque résistance : plus de mille perdirent la vie, & trois cents furent faits Prisonniers. Cette Conquête mérita à Ginkel le titre de *Comte d'Athlone*, dont il fut honoré par le Roi Guillaume.

Réduction de la Place.

Siége de Limmerick.

Le Général victorieux ne s'arrêta pas en si beau chemin: son but étoit la prise de Limmerick. Il y marcha le 20. aiant fait passer le Shanon à son Armée sur le Pont qu'on avoit réparé, & vint camper à cinq milles au de là d'Athlone : le lendemain il continua sa marche, & s'avança jusqu'à la Riviére du Suc, prenant son chemin à la gauche de Balinasso. C'est où l'attendoit St. Ruth, posté à trois milles de là très avantageusement, dans la résolution de lui disputer le passage. Son Armée avoit devant elle deux Marais : l'Infanterie occupoit à la gauche les ruines d'un Château, & à la droite elle

étoit

étoit fortifiée par divers Retranchemens. Son Général, résolu de vaincre ou de mourir, la rangea en Bataille à l'aproche des Ennemis, & l'exhortant à la même résolution, il fit confesser les Soldats, leur déclarant qu'il n'y avoit de salut que dans le gain de la Bataille, & que pour leur ôter les moiens de le chercher dans la fuite, il avoit fait rompre les Ponts qu'ils avoient derriére eux. Une Armée si bien postée, & plus forte de huit mille Hommes que l'Angloise, commandée d'ailleurs par un Général François, qui n'étoit pas moins brave que cruel, assisté de Sarsfield, Général Irlandois, qui n'avoit pas moins de valeur, sembloit devoir espérer un plus heureux succès qu'elle n'en eut. Mais le courage des Soldats n'égala pas celui de leurs Généraux, entre lesquels d'ailleurs il y avoit une mesintelligence, que l'antipathie des deux Nations ne manquoit guére d'exciter. 1691.

Ils laissérent passer la Riviére du Suc aux Anglois, qui s'avancérent vers eux en bon ordre, & alors la Bataille se donna le 22. du mois. Les Anglois aiant passé les Marais, attaquérent avec

Combat des deux Armées.

1691. avec vigueur les Irlandois dans leurs Retranchemens, & ces derniers s'y défendirent courageusement pendant deux heures : mais l'Infanterie aiant plié la premiére, & la Cavalerie l'aiant suivie bientôt après, tous prirent la fuite, laissant quatre cents Prisonniers, trente deux Drapeaux, & douze Etendarts, avec toutes les Provisions, les Tentes, le Canon, & un nombre prodigieux d'Armes, & d'Ustensiles propres à remuer la terre, pour faire des Siéges, & les Retranchemens de leur Camp : desorte que ce fut une Victoire complete pour le Général Ginkel. On dit qu'il en fut principalement redevable à la mort de St. Ruth, emporté d'un Boulet de Canon, comme l'avoit été, dit-on, le Vicomte de Turenne, sur le point qu'il se préparoit à battre les Allemands au de là du Rhin. Mais s'il y a quelque conformité dans la mort de ces deux Généraux, ils ne se ressemblent guére dans le reste, & le dernier laissa en mourant une aussi belle réputation, que l'autre en laissa une odieuse par ses cruautez.

Mort de St. Ruth.

Quelque importante que fût cette Victoire, le plus difficile restoit encore

core à faire. C'étoit la réduction de Limmerick, qui sembloit être le Donjon de toute l'Irlande Jacobite. Le Comte de Tyrconel y étoit mort le 24. d'Août de chagrin du mauvais état où il voioit son Parti, & toutes les affaires du Roi son Maître: mais le Lieutenant-Général d'Ussone François en avoit pris la Place, & ne témoigna pas moins de résolution dans la défense, que le Général Anglois dans l'attaque d'une Ville qui faisoit toute l'attention des deux Partis. 1691.

Mort de Tyrconel.

Elle fut assiégée le 4. de Septembre, après que Gallowai & Slego, qui se trouvérent sur le chemin, eurent été emportées, & se furent renduës au Vainqueur. La Tranchée fut ouverte le 5. & le 9. les Batteries aiant été achevées, on commença à bombarder la Ville & à la canonner. Le 19. il y eut une Brêche si considérable à la Muraille de la partie qu'on nommoit *Limmerick Anglois*, cette Ville comme celle d'Athlone étant divisée en deux, que cent Hommes y pouvoient passer de front. Mais on sut que les Ennemis avoient fait des Retranchemens au dedans de la Place, qui seroient fort meurtriers, si

Le Siége de Limmerick.

1691. si on entreprenoit de les forcer ; c'est ce qui obligea le Général Ginkel à user d'un stratagême qui lui réüssit. Il feignit le 25. de Septembre de lever le Siége, & remua effectivement son Camp : mais c'étoit pour passer le Shanon, afin d'aller charger la Cavalerie Irlandoise, qui étoit campée dans le Comté de Clare, & serrer Limmerick de ce côte-là. Les Assiégez, qui crurent qu'il se retiroit tout de bon, en jettérent des cris d'allégresse : mais ils furent bien étonnez, quand ils aperçurent le lendemain l'Armée en Bataille, à un mille de la Ville de l'autre côté du Shanon, qu'elle avoit passé sur un Pont de Batteaux qu'on avoit dressé toute la nuit. Le Brigadier Clifort, qui commandoit quatre Régimens de Dragons, voulut s'oposer au passage des Anglois : mais ses Dragons lâchérent bientôt le pied, & d'autres Troupes postées un peu plus haut, prirent aussi la fuite dans les Montagnes. Sarsfield, qui s'y étoit retiré avec quatre mille Chevaux, ne s'y crut pas non plus en sureté, & s'enfuit à Limmerick avec ceux qui le purent suivre. Les Anglois les pour-

suivirent, & d'Ussone, craignant 1691. qu'ils n'entrassent pêle-mêle avec les Fuiards, fit fermer la Porte: il n'y eut que Sarsfield & quelques Officiers, à qui il fit ouvrir le guichet, qui purent entrer. Six cents demeurérent sur la Place, & on fit quatre-vingts Officiers Prisonniers.

Les Assiégez, qui du haut de leurs Murailles voioient tout ce carnage, en furent si consternez qu'ils ne pensérent plus qu'à se rendre, quoi que la Garnison fût de quinze mille Hommes. Le 3. d'Octobre ils demandérent une Cessation d'Armes, qui leur fut accordée jusqu'au lendemain, & prolongée encore pour trois jours, afin de pouvoir conférer de la Capitulation avec le Colonel Schelton, & l'y faire comprendre avec ses Troupes, qu'il commandoit dans un lieu un peu éloigné de Limmerick. On travailla cependant aux Articles du Traité, qui ne purent être arrêtez plutôt que le 13. d'Octobre, & le 14. la Ville fut livrée aux Anglois. Ainsi finit la Guerre d'Irlande, dont le Comte de Château-Renaud ramena sur les Vaisseaux de France tous les François, avec les quinze mille

Capitulation de Limmerick.

Ir-

1691. Irlandois de la Garnison de Limmerick, en faisant exécuter la Capitulation (1).

Les Articles en sont singuliers: & il semble qu'on lit moins les conditions accordées à une Ville qui se rend, que celles qu'elle se prescrit elle-même, & qu'elle force le Vainqueur d'accepter: moins les graces qu'on fait à des Ennemis vaincus, que les dépouilles dont se chargent ces fiers Ennemis qui ne se retirent d'un Païs, qu'après en avoir enlevé tout ce qu'ils peuvent emporter avec eux, & à qui on fait un Pont d'or pour en sortir.

Avant que d'en donner le détail, il faut savoir que cette Ville stipuloit l'accord non seulement pour elle, mais encore pour toute l'Irlande, qui avoit mis les débris de sa malheureuse fortune entre les mains de la France, & que c'étoit elle proprement qui en avoit négocié le Traité, par l'entremise de son Lieutenant-Général d'Ussone, & qui le fit exécuter, disent ses Annales (2), par le Comte de Château-Renaud.

I.

(1) *Selon les Fastes de Louis le Grand.*
(2) *Voiez les Fastes de Louis le Grand.*

I. „ Il étoit permis à toute sorte „ de personnes, de quelque qualité „ & condition qu'elles fussent, qui „ voudroient sortir du Roiaume d'Ir- „ lande, de se retirer en France ou „ dans les autres lieux qu'ils souhai- „ teroient avec leurs Familles, Meu- „ bles, Argent, Vaisselle d'argent, „ leurs Joiaux & leurs Papiers. „ 1691. Articles de la Capitulation.

II. „ Que les Officiers Généraux, „ Colonels, & généralement tous „ les Officiers tant de Cavalerie que „ d'Infanterie & de Dragons, Gar- „ des du Corps, Cavaliers, Dragons „ & Soldats quels qu'ils puissent „ être, & en quelque lieu qu'ils fus- „ sent en Garnison, & même les „ Raperies, qui voudroient passer „ en France, auroient la liberté de „ s'embarquer dans les lieux où se- „ ront les Vaisseaux pour les trans- „ porter, sans qu'il leur soit donné „ aucun empêchement ni directe- „ ment ni indirectement. „

III. „ Que la même permission „ sera accordée à tous les Officiers „ François, & à tous les Etrangers „ qui sont en Irlande, soit dans le „ Commerce, soit dans les Troupes, „ pour pouvoir s'embarquer avec

„ tous

1691. „ tous leurs Chevaux, Equipages,
„ Argent, Vaiſelle d'argent, & tous
„ leurs Effets.„

IV. „ Que pour faciliter l'Embar-
„ quement, le Général Ginkel four-
„ nira cinquante Vaiſſeaux du port
„ de deux cents Tonneaux chacun,
„ qui ſeront pourvûs de tous les Vi-
„ vres néceſſaires pour être conduits
„ en France, & débarquer, ſoit à
„ Breſt, ou à Nantes, ou ailleurs
„ ſur les Côtes de Bretagne.„

V. „ Que toutes les Troupes Ir-
„ landoiſes, qui ſont en Garniſon
„ dans quelques lieux d'Irlande que
„ ce ſoit, en ſortiront avec leurs
„ Armes, Bagage, Bale en bouche,
„ Mêche allumée par les deux
„ bouts, Tambour battant, Enſei-
„ gnes déploiées, & les Munitions
„ de Guerre & de Bouche qui ſeront
„ dans les Places qu'ils abandonne-
„ ront.„

VI. „ Qu'on aura la liberté d'em-
„ barquer juſqu'à neuf cents Che-
„ veaux pour les Gardes, & trois
„ cents pour les Officiers tant de Ca-
„ valerie que d'Infanterie.„

VII. „ Qu'on aura ſoin de four-
„ nir aux Malades & aux Bleſſez, obli-

„ gez

„ gez de rester, les médicamens & 1691.
„ les secours dont ils auront besoin
„ jusqu'à leur guérison ; ensuite de
„ laquelle on leur donnera des Vais-
„ seaux & des Vivres pour les trans-
„ porter en France. „

VIII. „ Que ceux qui voudront
„ passer en France, n'en pourront
„ être empêchez pour dettes, ni
„ leurs Equipages saisis. „

IX. „ En considération du pré-
„ sent Traité, les deux Villes de
„ Limmerick seront remises au Gé-
„ néral Ginkel, & la Garnison en
„ sortira avec les mêmes marques
„ d'honneur, accordées ci-dessus à
„ celle des autres Villes, qui seront
„ pareillement renduës aux An-
„ glois. „

Je ne parle point des autres Articles stipulez pour l'observation & la sureté du Traité, tant à l'égard de l'évacuation des Places, que du transport des Troupes hors du Roiaume. Je ne croi pas qu'on ait jamais ouï parler d'une telle Capitulation, & la France qui l'avoit négociée avoit raison de s'en aplaudir : mais l'Angleterre n'en avoit pas moins, de se voir par là exempte de tenir des Armées

1691. par Mer & par Terre, dans un Roiaume toujours prêt à recevoir dans ses Ports & dans ses Villes, les Troupes que le Roi Jaques, aidé de la France, y feroit passer, & qui y trouveroient des Hommes & des Places pour les recevoir.

C'est trop long-tems parler de Guerre. Je crains que la narration n'en soit ennuieuse, & n'ait plus l'air de ces Romans, qui font passer & repasser la Mer à leurs Héros, & qui les ménent de Victoire en Victoire, & de Conquête en Conquête d'un bout du Monde à l'autre, que d'une véritable Histoire. J'ai pourtant raporté simplement les Evénemens, sur la foi des Mémoires & des Annales les plus fideles : j'ai évité les minuties, & j'ai abregé le récit des Faits les plus importans, autant que je l'ai pu, sans faire tort à l'Histoire, qui ne doit pas suprimer les principales circonstances. J'ai raporté les Guerres de cette année dans l'ordre qu'elles ont été faites, tant à l'égard des tems que des lieux, sans entrecouper la description de l'une par celle de l'autre, & j'ai laissé en arriére les Affaires Civiles & Politiques du Roiaume,

me, dont je vais donner la relation, pour achever l'année 1691. 1691.

Je commencerai par la dispute qu'avoit la France (1) avec le Pape Innocent XII. en reprenant la narration que j'en ai finie à la mort d'Alexandre VIII (2). Elle arriva, comme je l'ai dit, le 1. de Février, & le 30. de Janvier il fit apeller les douze Cardinaux de la Congrégation, établie pour régler les différens de la Cour de Rome avec la Cour de France, & s'étant rendus auprès de Sa Sainteté, il fit lire la Bulle qui avoit été dressée dès le 4. du mois d'Août passé, qui casse les Propositions avancées par les Prélats de France en 1682. comme injurieuses au St. Siége, avec tout ce qui avoit été fait en conséquence. „ Il n'avoit pu voir, „ disoit-il dans cette Bulle, sans un „ sensible déplaisir, ce que quelques-„ uns des Prélats & autres Ecclésias-„ tiques avoient résolu dans l'Assem-„ blée du Clergé de France, tenuë à „ Paris en 1682. contre l'Autorité „ du Pape & l'Eglise Catholique au „ sujet de la Régale, & les quatre

Bulle d'Alexandre VIII. contre les Prélats de l'Assemblée de 1682.

V 2 „ Pro-

(1) *Voiez les Fastes de Louis le Grand, le Mercure Historique & Politique.*

(2) *Voiez ci-dessus pag. 393. & suiv.*

1691. „ Propositions concernant l'Autorité „ de l'Eglise, de même que tous les „ Mandemens, Arrêts, Déclarations, „ Edits faits en conséquence, tant „ par le Clergé, que par les Tribu- „ naux & Puissances Séculiéres: Qu'il „ avoit toujours soupiré après un „ heureux accommodement de ces „ disputes, & qu'il n'avoit rien né- „ gligé de tout ce qui étoit en son „ pouvoir, pour terminer une affaire „ de cette importance : Qu'enfin „ après une pleine connoissance, & „ un mur examen, de son propre „ mouvement il cassoit & annulloit „ toutes ces Propositions, avec tout „ ce qui s'en étoit ensuivi & pouvoit „ s'en ensuivre à l'avenir : Qu'afin „ que le présent Bref fût mieux ob- „ servé, & eût plus de force, il déro- „ geoit à tous Droits, Immunitez & „ Priviléges contraires &c.„

La lecture de la Bulle aiant été faite, il déclara, que s'il ne l'avoit pas fait publier dès ce tems-là, c'étoit parce qu'il avoit toujours espéré de trouver quelque moien de terminer tous les différens, & de faire entendre raison au Roi Très-Chrétien. C'étoit parler en Maître: mais

il avoit affaire à un Roi qui ne recon- 1691.
noissoit pas cette supériorité, & qui
savoit maintenir la sienne dans l'Etat
& dans l'Eglise, dont il prétendoit
soutenir les Libertez.

Politique du Pape.

On voit par la Bulle & par le discours du Pape, quelle étoit sa politique dans les espérances qu'il donnoit aux Ministres du Roi d'un accommodement, où les deux Partis pussent trouver leur compte. A parler sincérement il n'avoit point d'autre intention, que d'obtenir ses fins, & d'obliger le Roi & le Clergé de France à y donner les mains, après les avoir lassez par toutes ses remises. Tel est l'esprit de la Cour de Rome, que nous verrons passer de ce Pontife à son Successeur: & il n'y a qu'une fermeté à toute épreuve qui s'en puisse garentir. Tout habile qu'étoit le Roi, il fut trompé long-tems par Alexandre VIII. & sous de belles aparences ce Pape en obtint presque tout ce qu'il voulut, sans que de son côté il relâchât rien au sujet de la Régale, & des Bulles qu'on lui demandoit pour les Ecclésiastiques qui avoient assisté à l'Assemblée de 1682. Mais il ne put venir à bout de lasser

1691. le Roi, comme il l'avoit prétendu, & Louïs XIV. étoit trop fier pour en être la Dupe. Sa fermeté ne dura pas toujours.

Ressentiment du Roi de la conduite du Pape.

Il avoit envoié le Duc de Chaulnes à Rome en qualité d'Ambassadeur, pour avoir soin des intérêts de la France dans le Conclave où ce Pape fut élu; & s'il y étoit resté depuis, ce n'étoit ni son intention ni celle de la Cour qu'il y restât plus long-tems, lors qu'on vit les chicanes dont on éludoit la demande des Bulles pour les Evêques François. Son rapel fut résolu tout de bon après la Bulle du 4. d'Août, dont je viens de parler, qui ne fut pas ignorée à Paris, quelque soin qu'on prît à Rome de la cacher. Le Roi voiant alors que tous les moiens d'accommodement proposez étoient inutiles, & que tout se disposoit à la rupture avec le St. Siége, ne voulut pas être prévenu, & rapella son Ambassadeur, avant que la Bulle eût été publiée: mais la mort du Pape, qui arriva bientôt après, le fit rester à Rome pour veiller à l'élection du Successeur.

Le Roi avoit fait dire au Nonce d'A-

d'Alexandre VIII. par le Marquis de Croissi, Secretaire d'Etat, que si les Bulles n'étoient pas accordées avant les Fêtes de Pâques, il rétabliroit la Pragmatique Sanction, abolie par le Concordat passé entre Leon X. & François I. On ne pouvoit faire de menace plus capable d'intimider le Pape, n'y aiant point de meilleur rempart contre les entreprises de la Cour de Rome: & l'on sait avec quelle répugnance le Parlement de Paris acquiesça à la Vérification du Concordat. Mais soit qu'Alexandre VIII. fût bien sûr que la menace ne seroit point exécutée, ou qu'il voulût montrer sa fierté, il se contenta de suspendre la Bulle pendant six mois, & ne voulut pas mourir avant qu'elle fût publiée. 1691.

Il menace le Pape de rétablir la Pragmatique Sanction.

On se flatoit cependant en France de voir le rétablissement de la Pragmatique: & on y étoit, disoit-on, d'autant mieux fondé, qu'elle est toute puisée dans les Décrets du Concile de Basle: Concile à la vérité peu agréable aux Papes, dont il réprime les entreprises, mais par la même raison fort respecté en France, dont l'Hif-

La France en souhaite le rétablissement.

1691. l'Historien (1) traite de *Sainte*, l'Assemblée des Peres qui le composoient. Il est vrai qu'il n'y eut jamais de parfaite intelligence entre eux & le Pape Eugene IV. parce que, dit le même Historien, les Peres soutenoient fortement cette ancienne Regle, *Que le Concile est au dessus des Papes :* & c'est aussi l'opinion constante de l'Eglise Gallicane, & la Décision formelle de l'Assemblée de 1682. On continuoit de s'aplaudir en France là-dessus. Si le Roi, disoit-on, est une fois sorti à son honneur des grandes affaires qu'il a présentement sur les bras, & que le Pape s'obstine à refuser les Bulles qu'on lui demande, on verra casser le Concordat, & toutes ses suites, & établir en France des Regles toutes contraires, par lesquelles les meilleures sources, d'où le St. Siége tire des sommes si considérables de l'argent de France, seront entiérement bouchées. C'étoit des raisonnemens en l'air : la France est trop attachée au Siége de Rome, pour en venir à une rupture ouverte, & les Papes savent trop bien ce qui leur en couteroit, si

(1) *Mezerai.*

ſi cette Couronne prenoit une telle réſolution, pour n'uſer pas de complaiſance dans l'extrémité. Les deux Cours continuérent donc après la mort d'Alexandre VIII. leurs Négociations & leurs intrigues. 1691.

Intrigues pour l'élection du Pape.

Il y eut cinq mois & demi de Vacance, tant il y eut de brigues dans le Conclave. Je ne parlerai que de celles de la France pour l'élection d'un Pape, qui ſe montrât bien intentionné au ſujet des Bulles: & c'eſt ce qui fut ménagé par le Duc de Chaulnes, mais ſans ſuccès. Les Cardinaux François cependant, & cet Ambaſſadeur s'expliquérent hautement dans le Conclave du mois d'Avril, ſe croiant aſſurez de plus du tiers des voix. Ils demandérent que le Sacré Collége, avant que d'élire un Pape, fît raiſon au Roi de tous les ſujets de plainte qu'il pouvoit former très-juſtement contre les deux derniers Pontifes. Le Sacré Collége en fut étourdi: mais il revint de ſon étonnement, & chacun alla à ſon but. Dans la ſuite, comme ils virent que les ſuffrages tournoient du côté du Cardinal Pignatelli, ils lui firent la propoſition à

1691. lui-même : mais il garda le silence, ce qu'ils prirent pour un refus. Ils revinrent de ce sentiment, trompez par la Cabale qui vouloit élire ce Cardinal. Ils ne croioient pourtant pas qu'on allât si vîte à son exaltation. Elle se fit dès le lendemain de la Conférence qu'ils avoient euë avec ses Partisans, sans qu'ils pussent la faire différer seulement trois jours, qu'ils demandérent pour se déterminer. Ainsi le 12. de Juillet Pignatelli fut élu Pape, annoncé au Peuple, & publié par les décharges du Canon du Château Saint Ange, & par le son des Cloches. Il prit le nom d'*Innocent XII.* en mémoire d'Innocent XI. qui l'avoit élevé au Cardinalat. Nous verrons sous son Pontificat les différens des deux Cours terminez (1), à la satisfaction de celle de Rome, beaucoup plus qu'à l'avantage de celle de France.

Election d'Innocent XII.

Nous avons vu au commencement de l'année 1689. la Création de soixante & dix (2) Chevaliers de l'Ordre : le Roi donna au commencement de celle-ci le Cordon bleu au Ma-

(1) En 1693.
(2) *D'autres disent soixante-[illegible].*

Maréchal d'Humiéres (1), au Comte 1691.
de Maulevrier Colbert, au Comte de Montal, & au Marquis de Chazeron.

La Cour étoit toujours partagée entre les affaires & les plaisirs, & on n'étoit pas tellement occupé des soins de la Guerre, qu'on oubliât les galanteries & les divertissemens. Le Théatre donnoit tous les jours quelque Piéce nouvelle, & on représenta une Comédie qui avoit pour titre, *le Carnaval de Venise*. On y tournoit en ridicule l'entrevûë qui se fit là en 1687. des Princes qui s'y étoient rendus sous prétexte du Carnaval, mais en effet pour faire une Ligue contre la France: comme je l'ai raporté en son ordre. L'Electeur de Baviére & le Duc de Savoie en étoient les Chefs, & la Comédie Françoise les joua avec toute la licence que se donne le Théatre, & peut-être avec trop peu d'égard pour leur dignité. C'est ainsi que la France jouoit sur le Théatre de Paris, ceux qui l'avoient voulu jouer au Carnaval de Venise.

Carnaval de Venise, Comédie.

On ne s'occupoit pas seulement des affaires & des plaisirs qui se pré-

Dévotion de la Cour.

V 6 sen-

(1) *Voiez les Auteurs ci-dessus.*



1691. ſentoient tour à tour : la Dévotion étoit encore de la partie, & à l'exemple du Roi, à qui la Marquiſe de Maintenon l'avoit inſpirée, on affectoit pour faire ſa Cour de contrefaire l'homme de bien, & on s'empreſſoit de paroître tel aux yeux du Prince. C'étoit un étrange mêlange que celui d'une telle Religion, avec le luxe & la débauche, qui ne vouloient rien perdre, & qui conſervérent toujours leurs places & leurs heures favorites. Les Exercices de piété, diſoit-on, ſervent à ſanctifier les divertiſſemens, & ceux-ci à leur tour raniment & réchauffent la piété, qui ſe rallentiroit, ſi elle étoit perpétuelle. Je ne ſai ſi le Chriſtianiſme s'accommoderoit d'une telle Morale; mais le monde ſe fait une Religion à ſa mode, & croit qu'il peut ſe partager entre une mortification de quelques momens, & des journées entiéres de divertiſſemens.

Edits Burſaux.

Les grandes dépenſes que la Guerre coutoit à la France, donnérent lieu aux Edits Burſaux pour avoir de l'argent. Il y en eut un cette année au mois d'Avril, qui ſuprimoit les Elections des Syndics & Jurez de tous les

Corps

Corps des Métiers généralement dans 1691.
tout le Roiaume, & qui les érigeoit en Charges dont le prix étoit fixé, & on faisoit état que la vente de ces Charges produiroit quinze millions : Fâcheuse ressource cependant, & qui ne peut être excusée que par les pressantes nécessitez de la Couronne. On ne pouvoit douter que cet Edit ne fût préjudiciable au Commerce, & ne jettât les Artisans dans un grand desordre, par l'injustice qu'exerceroient les acheteurs des Charges, pour être rembourfez de ce qu'elles leur auroient couté, & pour se dédommager aux dépens des Particuliers en recevant dans les Corps, non les plus habiles, mais les plus libéraux à leur égard. Mais il y a toujours en de semblables cas quelque chose de fâcheux, & même d'injuste, qui est compensé par l'utilité publique: les Particuliers souffrent, & le Prince pourvoit aux besoins de l'Etat, qui doivent marcher avant tous les autres.

Je dis la même chose de plusieurs autres Edits qui suivirent celui-là, & entre les autres de la Création de soixante nouvelles Charges de Secre-

1691. taires du Roi, & de Présidens dans les Chambres du Châtelet. Encore une fois ce furent les suites d'une Guerre, où la France avoit presque toutes les Puissances de l'Europe à combattre, & à quoi elle ne pouvoit fournir sans des secours extraordinaires, pour remplir les Coffres du Roi, en épuisant les bourses de ses Sujets.

Mort du Marquis de Louvois.

Le Marquis de Louvois mourut le 16. de Juillet fort subitement. S'étant trouvé mal dans la Chambre du Roi, il se retira pour se faire saigner: ne se sentant point soulagé par la saignée d'un bras, il voulut être encore saigné de l'autre, & mourut dans l'opération. Le bruit courut, mais sans fondement, qu'il avoit été empoisonné: préjugé ordinaire du Peuple au sujet de la mort des personnes extraordinaires, qu'il s'imagine ne pouvoir mourir de mort naturelle. Il n'y avoit cependant rien de surprenant dans celle de ce Ministre, homme gros & replet, & qui peut avoir été suffoqué par la graisse, sans que le poison s'en mêlât. Quoi qu'il en soit, il mourut âgé de cinquante & un an, & laissa un grand nombre de belles Charges, des richesses immenses, & des

des Enfans qui n'avoient pas ses talens. Aussi n'y eut-il que le second, connu sous le nom de *Barbesieux*, qui lui succéda à la Charge de Secretaire d'Etat, dont il avoit obtenu la Survivance. Ses autres Charges furent distribuées à divers Favoris, à la réserve de celle de la Maîtrise des Postes (1), qui fut venduë quarante millions (2) au profit du Roi. C'est encore un problême s'il rendit de plus grands services, ou causa de plus grands préjudices au Roi. A ne regarder que son zêle, il n'y a jamais eu de Ministre plus dévoué : mais s'il fut l'auteur de toutes les Guerres du Roiaume, comme on l'en accuse, il ne fut pas moins pernicieux : & il s'étudia moins à procurer la gloire de son Maître, qu'à en flatter l'ambition, pour satisfaire en même tems à la sienne & à son propre intérêt. Il fut à la vérité laborieux, infatigable, tout apliqué aux grandes entreprises : mais n'étant pas toujours justes, elles lui ont attiré moins d'éloges, que de haine & de blâme de la part de sa Nation & des Etrangers. Aussi 1691.

Ses bonnes & ses mauvaises qualitez.

(1) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci-dessus.*

(2) *Ou dont* [illegible]

1691. Aussi ne ménageoit-il personne, fier aux plus grands, dur à tout le monde, & qui vouloit que tout pliât sous ses ordres, comme sous ceux de son Maître: *D'une ame d'ailleurs peu élevée*, dit l'Auteur qui en donne le portrait (1), *mais tyrannique*, quoi qu'il eût des talens peu propres à soutenir le poids des affaires. Un Ministre de ce caractère ne pouvoit pas être fort regrété, ni du Peuple qui lui imputoit sa misére, causée par les Guerres qu'il prenoit soin d'entretenir, ni de la Noblesse qu'il fouloit, pour ainsi dire, aux pieds, ni des gens de Guerre qu'il traitoit avec une hauteur qui l'en faisoit plus haïr que respecter. Il semble que le Roi lui-même commençât à s'en lasser: il lui reprocha au moins les cruautez exercées dans le Palatinat (2), & l'accusa de les lui avoir fait commettre: *Cruautez*, dit l'Auteur (3) qui les raporte, *qui inspirérent de l'horreur à toute l'Europe contre le Roi & contre toute la Nation:* mais qu'on devoit imputer à ce furieux Ministre. On l'accusa encore d'avoir été cause de

(1) *Le M. D. L. F.* (2) *Voiez ci-dessus page 94.*
(3) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F.*

de la Guerre de Piémont, & d'avoir 1691.
empêché un Seigneur Piémontois de parler au Roi, à qui il venoit offrir la carte blanche. Aussi le Roi ne fit paroitre aucun chagrin de sa mort, & on ne s'en aperçut ni dans le Conseil, ni dans les Armées. Tout alla son train dans la suite comme auparavant, & l'ombre du Favori aiant disparu, les vertus du Roi parurent dans tout leur jour. On vit mieux que jamais, que s'il avoit besoin de Ministres pour le soulager, il n'en avoit pas besoin pour le conduire: qu'il savoit gouverner par lui-même, & qu'il avoit plus de part à tout ce qui se faisoit sous son Regne, qu'aucun de ses Ministres.

Beau discours du Roi dans son Conseil, en parlant au Dauphin.

C'est ce qu'il fit voir peu de jours après, dans le grand Conseil qui se tint à Versailles le 25. de Juillet. Il y fit un long Discours sur l'état de ses Finances, sur les affaires de la Marine, & sur les Négociations Etrangéres. Il entra sur tous ces points dans un détail qui fit connoître sa suffisance, & qu'il n'ignoroit rien du dedans ni du dehors de son Roiaume. Le Dauphin se trouva dans cette Assemblée, & s'adressant à lui, il lui dit,

1691. dit, „ Qu'un Prince ne pouvoit jamais acquérir de gloire, ni rien „ faire de grand, s'il n'avoit une „ connoissance exacte de toutes les „ affaires de ses Etats : Que c'étoit „ pour l'en instruire qu'il vouloit „ qu'il se trouvât dans tous les Con„ seils, & qu'il pourroit arriver que „ dans la suite il auroit besoin de son „ secours, pour être soulagé dans la „ conduite de son Roiaume. „ On n'avoit point encore entendu parler le Roi jusqu'alors au Dauphin en ces termes. On crut qu'il falloit l'imputer à la jalousie du Marquis de Louvois, & que dans la crainte qu'il avoit euë de l'autorité du jeune Prince, il l'avoit renduë suspecte au Roi lui-même.

Titre de Premier Ministre.

Je remarquerai en passant que le titre de Premier Ministre, que quelques-uns donnent au Marquis de Louvois, ne se trouve point parmi ceux dont il fut honoré, & que ce titre ambitieux mourut avec le Cardinal Mazarin, depuis lequel il n'y a point eu de Premier Ministre d'Etat. Mais le Vulgaire nomme ainsi celui qu'il voit être le plus accrédité, & avoir le plus de part à la faveur & à la confidence du Prince.

La

La mort du Marquis de Louvois fut suivie bientôt après de celle de François d'Aubusson, Duc de la Feuillade, & ne fut pas moins prompte, attaqué d'apoplexie à quatre heures de matin (1), après s'être couché en bonne santé. Il étoit âgé de soixante-treize ans, qu'il avoit passez dans la faveur du Roi avec éclat, mais avec plus de faste que de sagesse, comme le témoignent les actions que j'en ai raportées, qui alloient quelquefois jusqu'à l'extravagance (2), & qui firent tort aux belles qualitez de l'esprit & du courage, qu'il possédoit d'ailleurs éminemment avec une naissance des plus illustres du Roiaume, puisque, s'il en faut croire l'Histoire d'un de ses Prédécesseurs, Grand Maître de Rhodes (3), la Famille d'Aubusson étoit célebre en France dès le tems de Charlemagne. Celui dont je raporte le décès fut Pair & Maréchal de France, Colonel des Gardes Françoises, & Gouverneur de la Province de Dauphiné. Il mérita ses Emplois par sa bravoure aussi bien que

1691. Mort du Duc de la Feuillade, & son portrait.

(1) *Le 19. de Septembre.* (2) *Voiez les Mémoires du M. D. L. F. & les Auteurs ci-dessus.*

(3) *Pierre d'Aubusson. L'Histoire est écrite par le P. Bouhours.*

1691. que par l'amour qu'il eut pour le Roi, qui donna au Fils le Gouvernement qu'avoit eu le Pere, en considération des marques d'affection qu'il en avoit reçuës, & peut-être aussi en faveur de la Marquise de Maintenon, dont le jeune Duc épousa la Niéce (1). La Charge de Colonel du Régiment des Gardes Françoises fut donnée au Marquis de Boufflers; mais il s'obligea de paier au jeune Duc deux cents soixante & dix mille livres, pour le Brevet de retenuë que le Pere avoit sur cette belle Charge.

(1) *Mademoiselle d'Aubigny.*



TABLE

TABLE DES MATIERES,

contenuës dans le V. Tome de

L'HISTOIRE DE FRANCE

sous le Regne de

LOUÏS XIV.

A.

Année



Bour-

Cham-

D.

E.

H.

Hun-

I.

K.

L.

 cau-

Made-

M.

N.

Pala-

Pro-

T.

V.

Vissan

W.



